

# CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE COULONGE ET SAINT-HIPPOLYTE

2022-2026



**ReSources**  
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



**terre atlantique**  
UNE TERRE ENTRE NOS MAINS





## Table des matières

Article 1	Objet du contrat territorial.....	6
Article 2	Territoire, contexte et enjeux.....	7
2.1.	Contexte général.....	7
2.1.1.	Présentation des 3 co-porteurs .....	7
2.1.2.	Présentation des deux prises d'eau .....	8
2.1.3.	Présentation de l'AAC et de la zone d'action Re-Sources .....	12
2.1.4.	L'état de l'eau du BAC.....	16
2.1.5.	Contexte réglementaire .....	20
2.2.	Bilan global du programme 2015-2019 et évolution du territoire.....	22
2.3.	Enjeux .....	36
Article 3	Etat zéro et objectifs du contrat territorial.....	38
Article 4	Stratégie et programme d'actions .....	40
4.1.	Objectifs stratégiques et ambitions partagées Re-Sources en 17 .....	40
4.2.	Stratégie du 2 <sup>nd</sup> Programme de Coulonge et saint Hippolyte.....	40
4.3.	Programme d'actions 2022– 2026 .....	49
Article 5	Suivi/évaluation.....	49
Article 6	Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche .....	50
Article 7	Engagements des signataires du contrat.....	54
Article 8	Données financières .....	58
Article 9	Modalités d'attribution et de versement des aides financières .....	59
Article 10	Durée du contrat territorial .....	59
Article 11	Révision et résiliation du contrat territorial.....	59
11.1.	Révision .....	59
11.2.	Résiliation .....	60
11.3.	Litige .....	60
	Liste des annexes.....	65

ENTRE :

**L'Etablissement Public Territorial du Bassin du Fleuve Charente (EPTB Charente)** représentée par M. Jean-Claude Godineau, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Comité Syndical n°21-49 en date du 20/10/2021 approuvant le contrat territorial de Coulonge et Saint-Hippolyte 2022-2026, désigné ci-après par le **porteur de projet**,

**Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime, dénommé EAU 17** représenté par M. Michel DOUBLET, agissant en tant que Président, conformément à la délibération N° du comité syndical en date du , désigné ci-après par le **porteur de projet**,

**La Communauté d'Agglomération de La Rochelle** représentée par M. Jean-François FOUNTAINE, agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°4 en date du 14/10/2021 approuvant le contrat territorial de Coulonge et Saint-Hippolyte 2022-2026, désigné ci-après par le **porteur de projet**,

d'une part,

ET

**L'Etat**, représenté par la Préfète du département de la Charente, Madame Magali DEBATTE et par le Préfet de la Charente-Maritime, M. Nicolas BASSELIER.

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Alain ROUSSET, agissant en vertu de la délibération n°2016.1769.CP de la Commission Permanente du 11 juillet 2016.

**Le Département de la Charente-Maritime**, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Sylvie MARCILLY, agissant en vertu de la délibération n°101 de l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Le Département de la Charente**, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Philippe BOUTY, dûment habilité par la délibération n°CD-2021-07\_01 de l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**L'agence de l'eau Adour Garonne**, établissement public de l'Etat, représentée par Directeur général, Monsieur Guillaume CHOISY, agissant en vertu de la délibération n°DL/CA/20-19 du Conseil d'Administration du 9 mars 2020.

ET

Le Syndicat du bassin versant du Né,

Le Syndicat du bassin versant du bassin de l'Antenne, de la Soloire, du Bourru et du Romède,

Le SYBRA,

Le SYMBAS,

Grand Cognac,

Grand Angoulême,

La Communauté d'Agglomération de Saintes,

Charente Eaux,

La Chambre d'agriculture de Charente,

La Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,

Le Négoce Agricole Centre Atlantique,

La coopérative Océalia,

La coopérative Agricole de la Région de Cognac,

La coopérative Terre Atlantique,

La coopérative de Matha,

L'Union Agricole Segonzac Chérac,

Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac,  
Bio Nouvelle-Aquitaine / GAB 17,  
La MAB 16,  
Le CIVAM du Sud Charente,  
La Fédération Départementale CUMA des Charentes,  
Le Cerfrance Poitou-Charentes,  
Le CETEF,  
La FDCETA.

d'autre part,

VU l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 211-3 du code de l'environnement,

VU son décret d'application 2007-882 du 14 mai 2007,

VU la circulaire DGFAR/SDER/C2008-5030, DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14, DGS/SDEA/2008 en date du 30 mai 2008.

VU la convention-cadre régionale Re-Sources signée le 13 octobre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n°2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes ;

Vu l'avis favorable de la commission des interventions de l'Agence de l'Eau en date du 21 octobre 2021,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## Article 1      **Objet du contrat territorial**

---

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur le territoire d'actions du Bassin d'Alimentation des Captages de Coulonge et Saint Hippolyte.

Il précise, en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la nature des actions ou travaux programmés,
- le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

L'engagement de chacun des acteurs locaux concernés (communes, prescripteurs agricoles, associations, etc.) fait l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques avec « le porteur de projet » et les partenaires financiers.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du **programme régional Re-Sources** formalisé par une convention en cours d'élaboration.

Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées (ou à financer) sur le territoire parmi lesquelles on peut citer entre autres, les actions mises en place dans le cadre du SAGE Charente, les aides agro-environnementales (aides à l'investissement PCAE, les mesures agro-environnementales, les aides à la certifications environnementales des exploitations), les Plans Pluri-Annuels de Gestion des syndicats de bassins, les actions menées dans le cadre des Projets Alimentaires de Territoires portées par les intercommunalités.

## Article 2 Territoire, contexte et enjeux

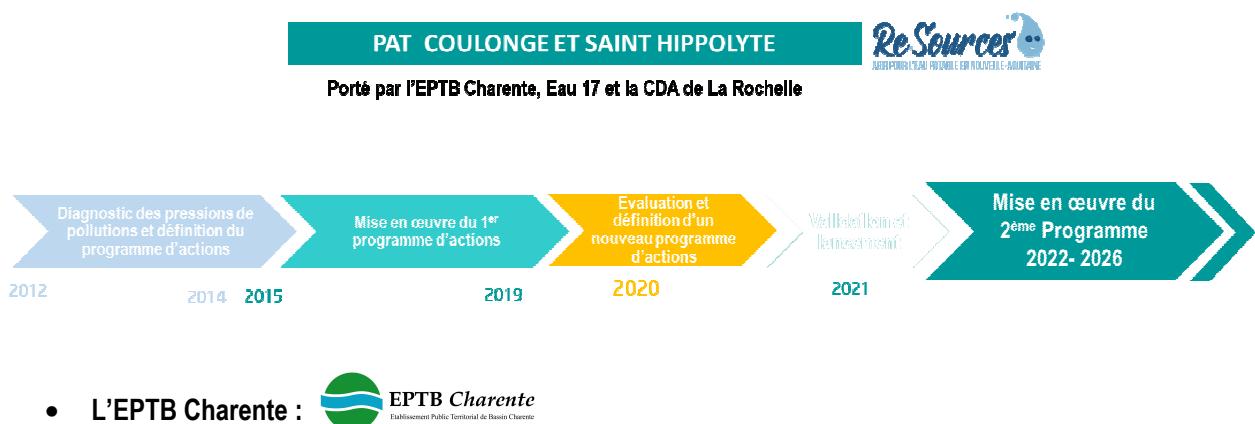
### 2.1. Contexte général

#### 2.1.1. Présentation des 3 co-porteurs

Depuis 2012, l'EPTB Charente, Eau 17 et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle ont engagé une démarche de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire de Coulonge et saint Hippolyte. A partir de 2015, le 1<sup>er</sup> programme 2015-2019 est entré en phase opérationnelle de mise en œuvre et l'EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de la Rochelle ont porté ensemble l'animation et la mise en œuvre du Programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte.

Le deuxième programme 2022-2026 s'inscrit dans la continuité du 1<sup>er</sup> programme, l'EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de La Rochelle ont renouvelé leur volonté de poursuivre le partenariat et de porter ensemble l'animation et la coordination du nouveau programme.

Le schéma ci-dessous reprend les grandes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de la démarche :



- L'EPTB Charente :  EPTB Charente  
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

L'EPTB Charente a été créé en 1977, sous la forme d'une institution interdépartementale, par les délibérations concordantes des Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il a été reconnu Établissement Public Territorial de Bassin en 2007. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, l'institution interdépartementale a évolué en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017. L'EPTB Charente accueille désormais de nouveaux membres comme les EPCI, des syndicats de bassins versants, le conseil départemental de la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ses principales missions concernent :

- La gestion des étiages,
- La prévention des inondations,
- La préservation et la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs,
- La reconquête de la qualité des cours d'eau,
- Le SAGE Charente.

- Eau 17 :  eau17  
votre service public de l'eau

En 1952, les communes rurales du département de la Charente-Maritime se sont regroupées en syndicat mixte intercommunal afin de mutualiser leurs moyens dédiés à l'équipement de réseaux publics de distribution d'eau potable. Aujourd'hui, Eau 17 a pour triple mission de réaliser les investissements, gérer le patrimoine, protéger la ressource ainsi que l'environnement naturel dans le cadre de ses compétences statutaires :

- production et distribution d'eau potable
  - collecte et traitement des eaux usées domestiques, contrôle
  - contrôle, réhabilitation et entretien de l'assainissement individuel.

Chaque année, l'alimentation en eau potable de l'ensemble du département (52 Mm<sup>3</sup>) est assurée à partir de prélèvements d'eau brute en surface (18 Mm<sup>3</sup>) et d'eau souterraine (34 Mm<sup>3</sup>). Dans cette région touristique, le nombre d'usagers peut varier entre 500 000 et 1.5 millions en saison estivale ce qui représente un défi majeur pour la production, le transport et le stockage de la ressource.

Eau 17 porte également un programme de préservation de la qualité de la ressource en eau (Programme Ressources) sur le bassin de l'Arnoult / Lucérat ainsi que sur le BAC de Tout Vent à Landrais.

- CDA de La Rochelle :

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de production d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales primaires. La CDA de La Rochelle est propriétaire d'une unité de production d'eau potable à Coulonje-sur-Charente (17). Cette unité pompe l'eau de surface du fleuve Charente, juste en amont du barrage de Saint-Savinien.

La CDA de La Rochelle porte également un programme de préservation de la qualité de la ressource en eau (Programme Re-Sources) sur les captages de VARAIZE, FRAISE BOIS-BOULARD ET ANAIS.

### 2.1.2. Présentation des deux prises d'eau

Les prises d'eau de St Hippolyte (canal de l'UNIMA, Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime) et de Coulonge (Communauté d'Agglomération de La Rochelle) sont des captages stratégiques pour le bassin de la Charente, non seulement en matière d'AEP parce qu'ils permettent l'alimentation en eau d'une population importante, mais aussi parce qu'ils posent les problèmes de la qualité du fleuve Charente dans sa partie aval et sont donc intégrateurs de la qualité du fleuve et de son bassin versant.

Les captages de St Hippolyte et Coulonge sont des captages en eaux superficielles qui prélèvent directement dans le fleuve Charente au niveau de la commune de Saint Savinien (17).

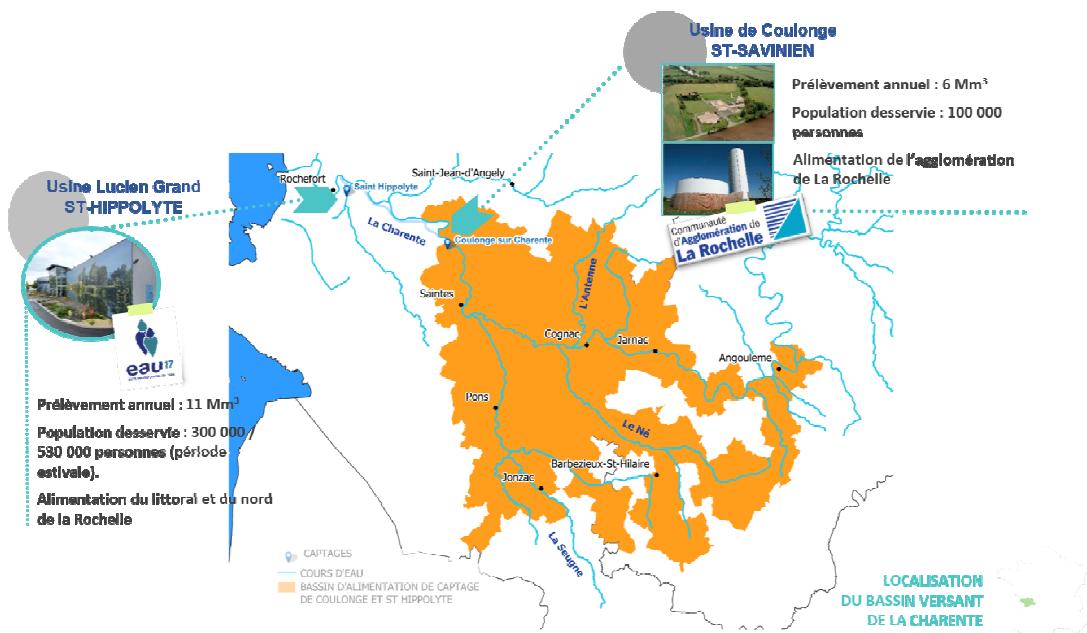


Figure 1 : Localisation des captages sur le BAC

Ces deux captages ont été identifiés comme captages stratégiques Grenelle.

► **Caractère stratégique de la ressource :**

Nom du Captage	SAINT HIPPOLYTE (Canal de l'UNIMA SUD-CHARENTE)	COULONGE SUR CHARENTE
Commune	Crazannes	Saint Savinien
Maitre d'ouvrage	Syndicat des eaux de la Charente Maritime (Eau 17)	CDA de La Rochelle
Exploitation	Eau 17 (Régie)	SAUR
Traitement	Usine de traitement AEP « Lucien Grand » notamment pesticides	Usine de traitement AEP notamment pesticides
Existence d'une DUP (si oui date)	Oui	Oui (en cours de révision)
Débit	Capacité 60 000 m3/j	Capacité 24 000 m3/j
Prélèvement annuel	11 Mm3	6 Mm3
Population desservie	200 000 / 530 000 en pointe estivale stratégique pour le littoral + La Rochelle nord + intérieur du département	90 000 stratégique pour La Rochelle et la CDA
Caractère stratégique de la ressources	Les deux captages représentent 30 à 40 % de l'eau potable du département de la Charente-Maritime Enjeux : NITRATES et PESTICIDES (en augmentation)	

► **Qualité des eaux brutes captées :**

- Les suivis qualité eaux brutes en place :
  - Contrôle sanitaire** réalisé par l'ARS (au minima 1 prélèvement par mois et env. 200 molécules recherchées)
  - Suivi complémentaire** multi-partenariale Eau 17/CDA de La Rochelle/ARS (2 suivis par an)
  - Suivi complémentaire** réalisé dans le cadre du programme Re-Sources (5 suivis par an)
  - Auto-contrôle** des exploitants (de l'eau brute à l'eau distribuée)
  - Station d'alerte sur la Charente
- Qualité des eaux brutes vis-à-vis des **NITRATES** et des **PESTICIDES**

## NITRATES

### CAPTAGES - Bilan Qualité NITRATES

#### RAPPEL OBJECTIFS CONTRAT 2015-2019

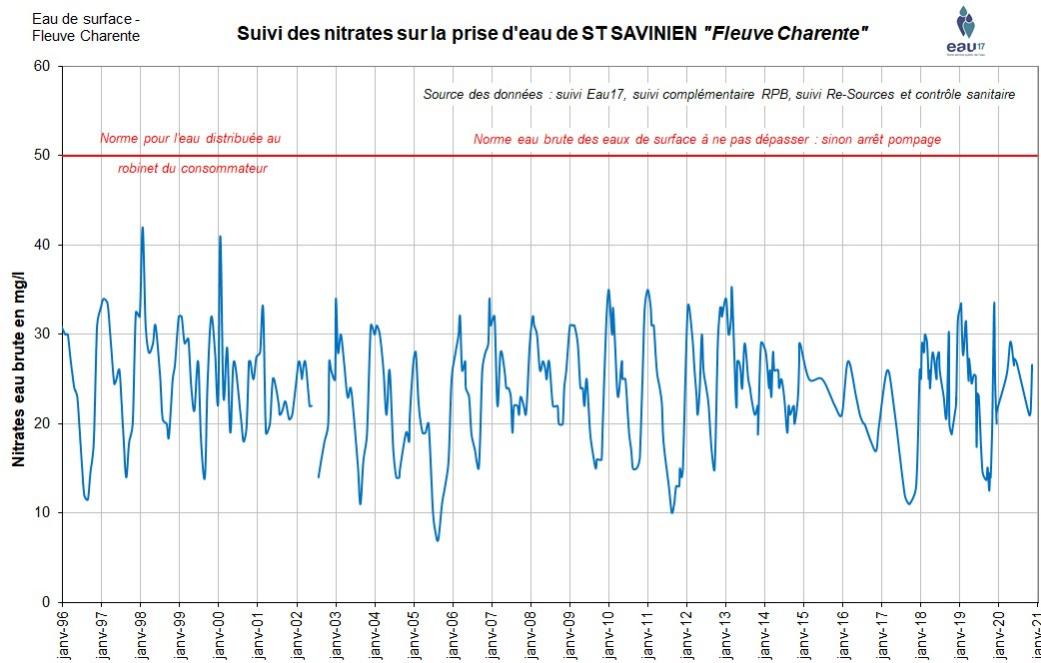
**ENJEU FORT de préservation de la ressource**

**Objectif : Moyenne autour de 25 mg/l et suppression des pics**

Coulonge sur Charente (ARS - Contrôle Sanitaire)				
Période	2007-2018	2007-2010	2011-2014	2015-2018
Nombre d'analyses	207	63	67	77
Fréquence de dépassement	0	0	0	0
Moyenne	23,3	24,2	24,2	21,8
Min	10,0	15,0	10,0	11,0
Max	35,0	35,0	35,0	30,3
Médiane	24,0	24,0	24,0	22,3
Ecart type	5,6	5,3	6,3	4,9

OBJECTIF ATTEINT ✓  
Mais des valeurs mini qui tendent à augmenter





Si les objectifs fixés dans le contrat 2015-2019 sont atteints (suppression des pics et moyenne autour de 25 mg/l) :

- Les tendances restent difficiles à dégager : les conditions climatologiques (pluie, T°C) impactent fortement les phénomènes de lessivage et de relargage de nitrates.
- Le « bruit de fond » suit la même tendance à l'augmentation que dans les eaux souterraines.
- Un enjeu à réaffirmer dans le prochain programme : les captages du fleuve Charente jouent un rôle majeur pour l'eau potable du département de la Charente-Maritime car ils permettent de diluer les captages souterrains dégradés par les nitrates.**

## PESTICIDES

### RAPPEL OBJECTIFS CONTRAT 2015-2019

#### ENJEU TRES FORT :

Objectif : Aucune molécule qui dépassent le seuil de potabilité (0.1 µg/l)

OBJECTIF NON ATTEINT

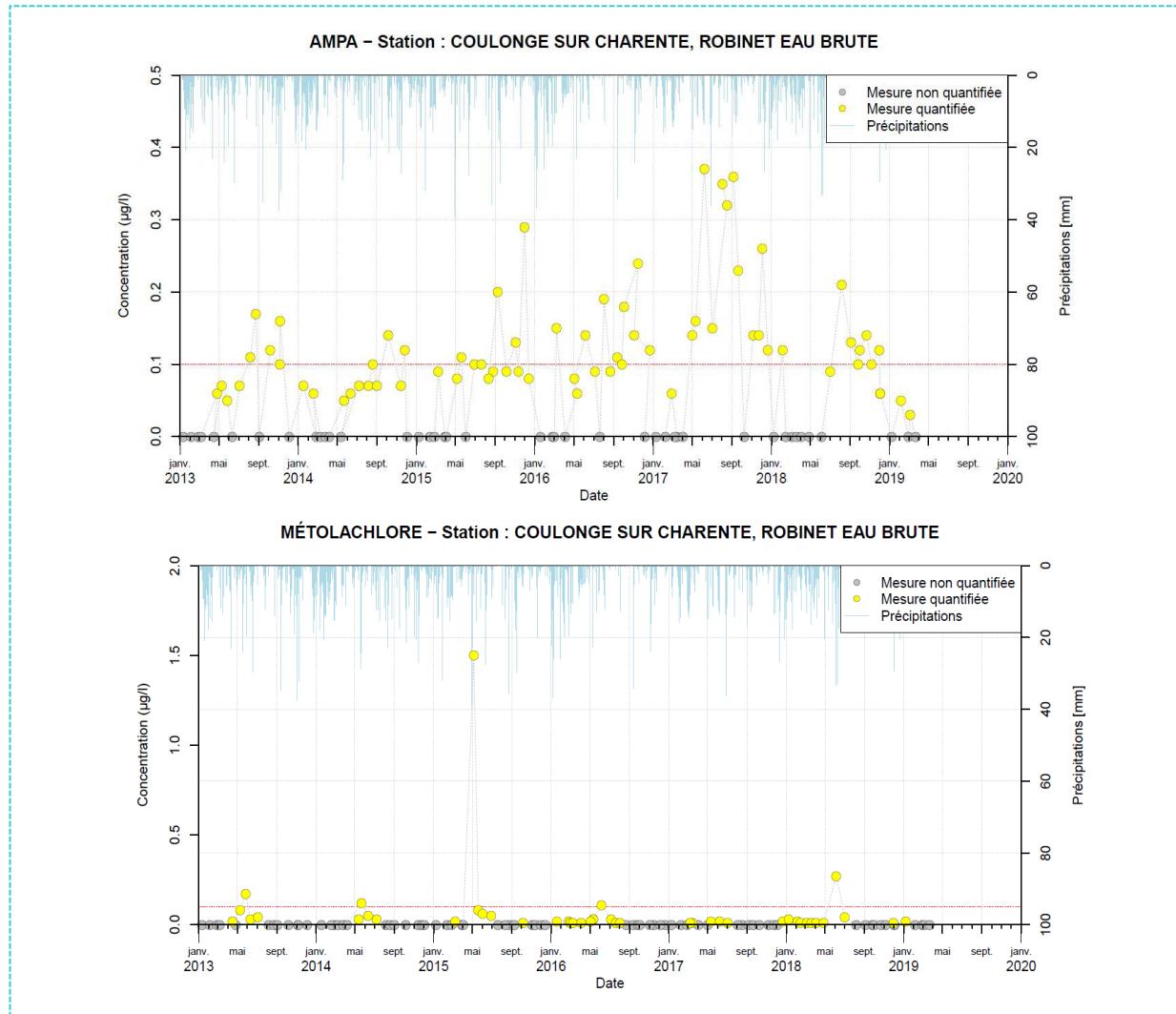
On retrouve de plus en plus de molécules aux captages. Le nombre de molécules suivies a évolué depuis le début du programme, plusieurs métabolites n'étaient pas recherchés en 2015.

Sur la période 2013-2018, **27 molécules sont quantifiées au moins une fois et 10 molécules dépassent au moins une fois le seuil de potabilité** (données ARS 2013-2018 – contrôle sanitaire + RPB) :

- **Glyphosate** (H toutes cultures)
- **AMPA**
- **Atrazine Déséthyl**
- **Atrazine Déséthyl Désisopropyl** - molécule suivie depuis 2016)
- **Métolachlore** (H Maïs, tournesol)
- **ESA Métolachlore / OXA Métolachlore** (molécules suivies depuis 2017)
- **Chlortoluron** (H céréales – désherbage d'automne)
- **Diméthénamide** (H)
- **Métaldéhyde** (M) - molécule suivie depuis 2016

Les fiches captages présentant l'ensemble des données pesticides sont annexées au contrat (ANNEXE 1).

### FOCUS sur l'AMPA et le Glyphosate



- ⇒ Un enjeu fort à très fort notamment vis-à-vis des **herbicides** sur lesquels il sera nécessaire d'avoir des objectifs ambitieux dans le futur programme.
- ⇒ Vigilance également sur les autres molécules détectées.

Pour la construction du futur programme, il a été choisi de cibler ces 10 molécules comme « Molécules COSH » afin d'identifier les secteurs les plus contributeurs et caractériser les types d'actions à mettre en place.

### 2.1.3. Présentation de l'AAC et de la zone d'action Re-Sources

#### ► L'aire d'Alimentation de Captages

L'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages de Saint Hippolyte et de Coulonge, a permis d'identifier une AAC commune aux deux captages. Elle correspond au bassin topographique de la Charente avec deux extensions (une au Nord entre les bassins versants de la Charente et du Clain et une autre au sud entre les bassins versants du Né et ceux de l'Isle et de la Dronne). Cette AAC draine un bassin de **7690 km<sup>2</sup>**.

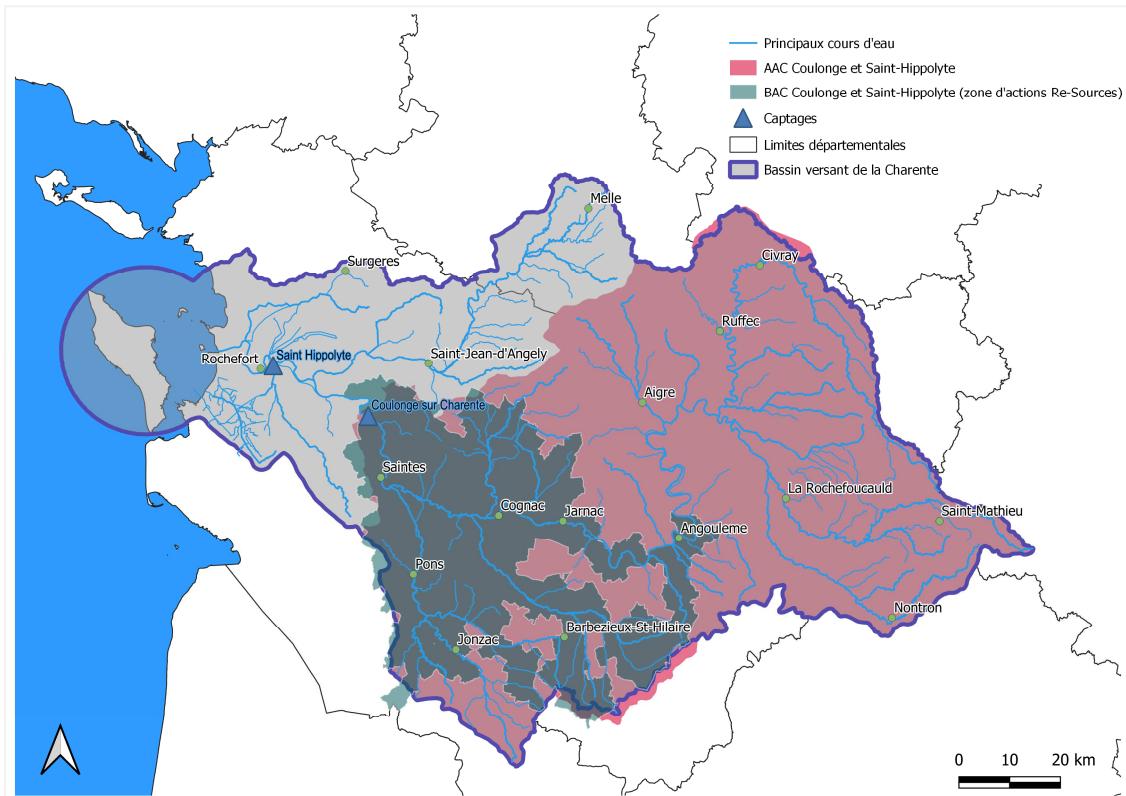


Figure 2: AAC et BAC de Coulonge et Saint Hippolyte

Cette étude a également permis de déterminer la **vulnérabilité intrinsèque** de l'AAC qui traduit la propriété du milieu aquatique à être atteint par un polluant. Elle ne dépend pas du type de polluant.

La vulnérabilité est très faible sur la partie médiane et amont de l'AAC, à l'exception des abords immédiats des cours d'eau et de l'agglomération d'Angoulême. La vulnérabilité est modérée à élevée sur la partie aval avec une vulnérabilité croissante en se rapprochant des cours d'eau et de la prise d'eau et avec une nature des sols et des pratiques culturelles favorisant le ruissellement

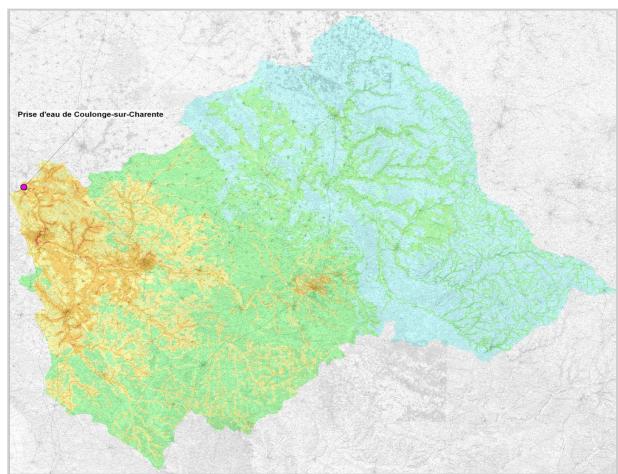


Figure 3 : Vulnérabilité de l'AAC des captages de Coulonge et Saint Hippolyte

Aussi, la zone d'actions, appelée BAC de Coulonge et Saint Hippolyte correspond au territoire le plus vulnérable et couvre environ 2500 km<sup>2</sup>.

► **Le Bassin d'Alimentation des Captages de Coulonge et St Hippolyte = Zone d'actions Re-Sources**

Le territoire est parcouru par le fleuve Charente, ainsi que par plusieurs affluents majeurs à savoir (d'amont vers l'aval) la Boème, la Soloire, l'Antenne, le Né, le Coran, le Bourru, la Seugne et le Bramerit.

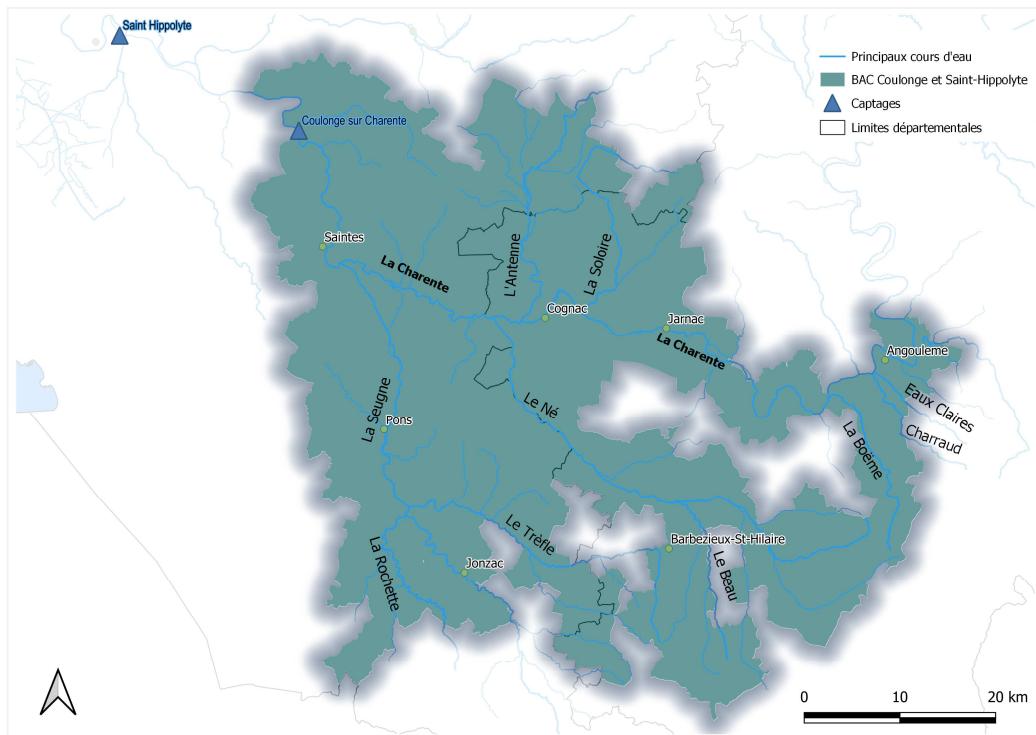


Figure 4 : Bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint Hippolyte

CARACTERISTIQUE DE LA ZONE D'ACTION (= BAC COSH)	
Surface totale	2 500 km <sup>2</sup>
Surface Agricole Utile (SAU)	162 861 ha
Nombre d'exploitations agricoles	3 673 exploitations qui ont au moins une parcelle dans le BAC
Orientation agricole principale du territoire	Grandes Cultures : 55 % de la SAU soit 91 843 ha (2018) Vignes : 28% de la SAU soit 45 678 ha (2018)
Nombre de communes concernées	192 communes (périmètre du BAC inchangé)
EPCI concernés (cf. figure 5)	CDA de Saintes – Grand Cognac – Grand Angoulême CC de Vals de Saintonge – CC Haute Saintonge – CC des 4B CC de Gémozac et de la Saintonge viticole – CC Cœur de Saintonge – CC du Rouillacais – CC Lavalette Tude Drone
Syndicats de bassins concernés (cf. figure 6)	SYMBA – SYMBAS - SBVNe - SYBRA
Programmes territoriaux mis en œuvre sur le territoire (cf. figure 7 et figure 8) et ANNEXE 2	<b>Contrat Territorial Re-Sources</b> : AAC Fosse Tidet, AAC La Touche Prairie de Triac, AAC de Chez Drouillard, Arnoult/Lucérat <b>Programme Alimentaire de Territoire (PAT)</b> : Grand Angoulême, démarche en cours sur Grand Cognac et CDA de Saintes <b>Projet de Territoire</b> : Seugne et Charente Aval –Bruant <b>PPG</b> sur l'ensemble des cours d'eau du BAC
Classement en zone vulnérable	OUI
Dispositif ZSCE envisagé	OUI – Périmètre en phase de consultation  Le périmètre correspond aux zones prioritaires définies dans le diagnostic de territoire réalisée en 2013/2014 par le bureau d'étude Invivo sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente. Le dossier de consultation est présenté en ANNEXE 3.

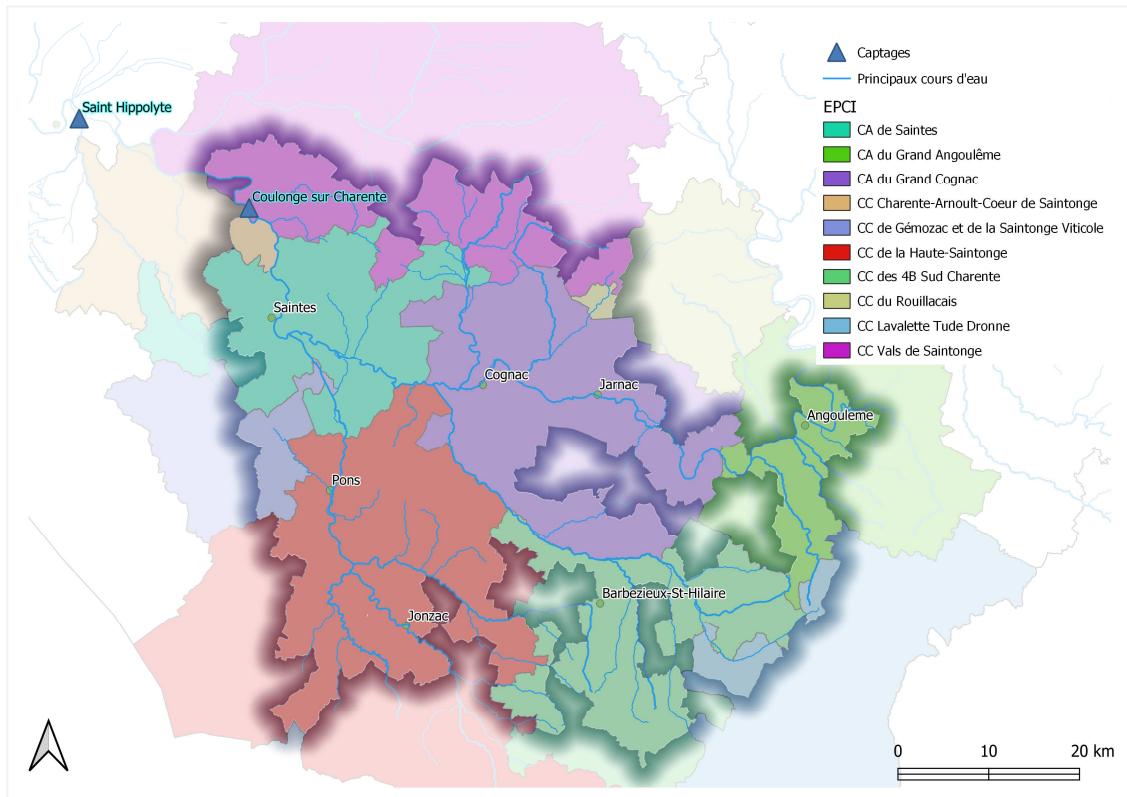


Figure 6 : Carte des EPCI concernés par le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte

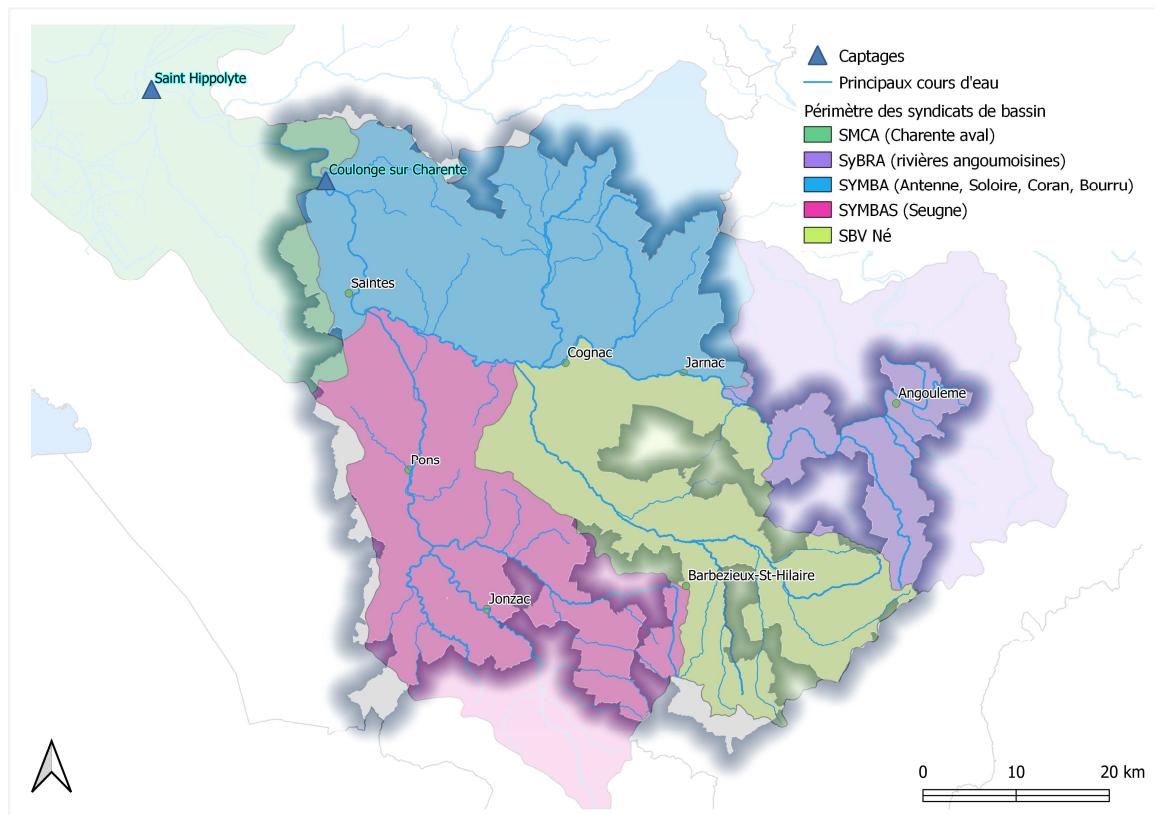


Figure 5 : Carte des syndicats de bassin concernés par le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte

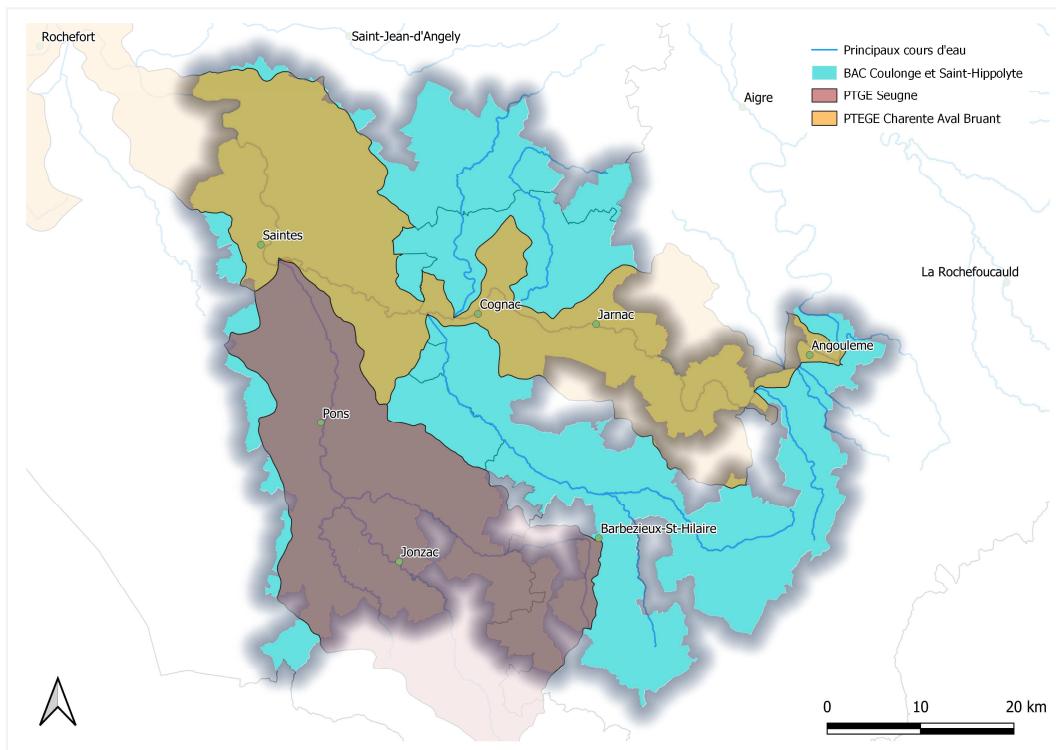


Figure 8 : Carte des PTGE concernés par le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte

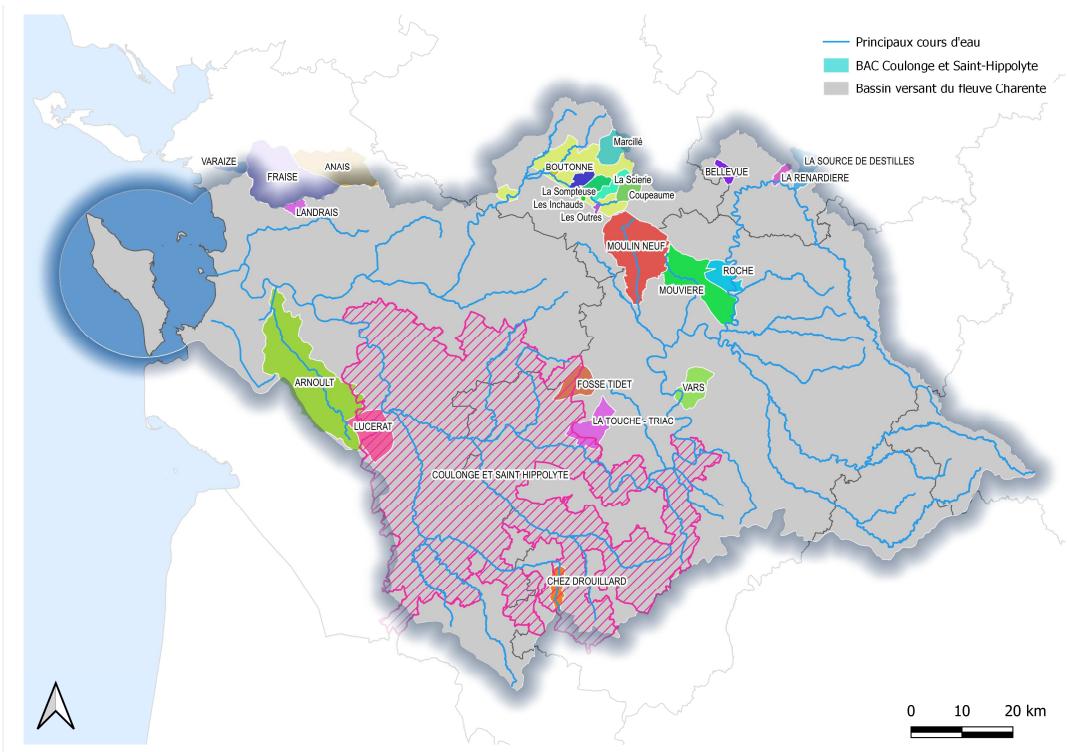


Figure 7 : Territoires Re-Sources du Bassin versant de la Charente

## ► Fonctionnement hydrogéologique : vulnérabilité du territoire et état de l'eau

La vulnérabilité du territoire a été étudiée dans le cadre de l'étude de délimitation en 2009 et a été précisée dans le cadre du diagnostic des pressions en 2014 réalisé par le bureau d'étude Invivo. Elle a été abordée selon plusieurs volets, en fonction des modes de transferts de l'eau dans le bassin.

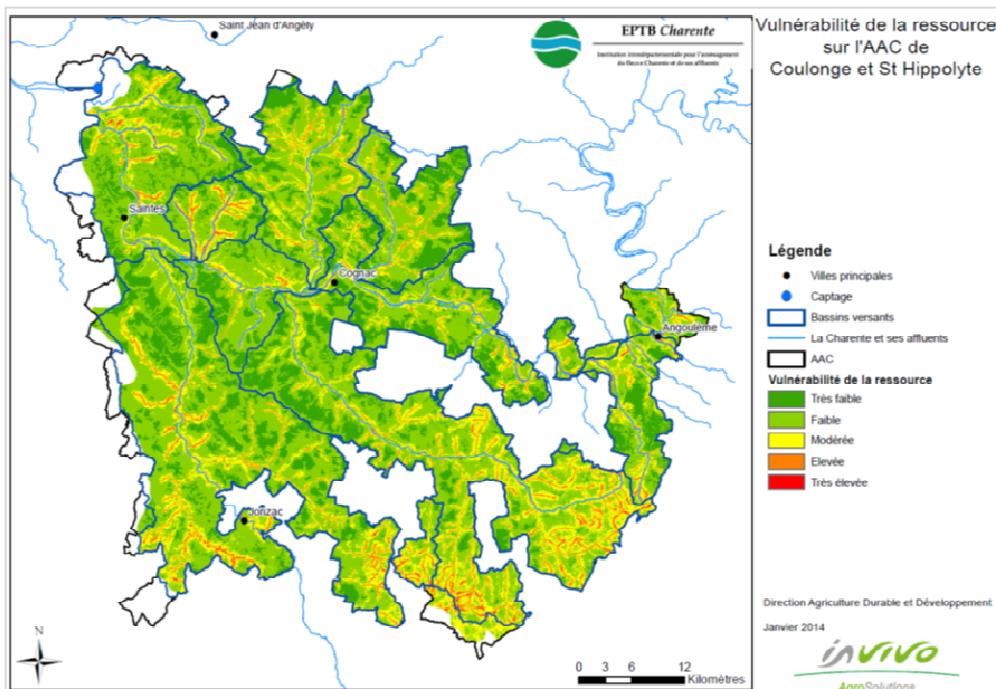


Figure 9 : Vulnérabilité de la ressource (Etude de délimitation de l'AAC, Agence de l'Eau, 2009)

Sept critères sont pris en compte (Méthode Irstea/BRGM) :

- Distance hydraulique au cours d'eau (Source : BD Carthage)
- Indice de développement et de persistance des réseaux,
- Indice de battance,
- Occupation du Sol (CLC 2006),
- Pentes : intensité et courbures (Sources : MNT 50 m IGN),
- Erosivité des pluies (Sources : Météo France)

Les zones les plus vulnérables apparaissent comme celles où le chevelu hydrographique est le plus développé, celui-ci montrant indirectement les zones les plus ruisselantes.

### 2.1.4. L'état de l'eau du BAC

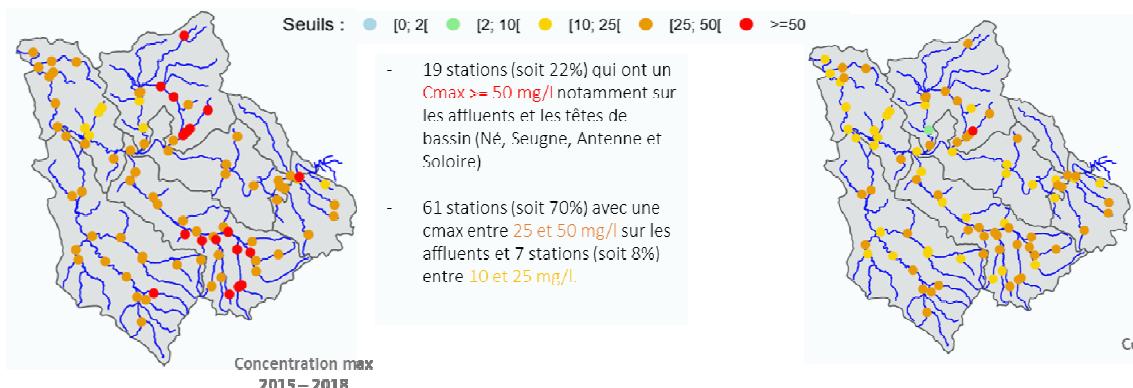
Le bassin est couvert par un réseau de suivi de la qualité dense regroupant des stations mesurant les paramètres physico-chimiques courant tels que les nitrates et des stations mesurant également les pesticides (depuis un moins grand nombre d'années) :

- **Nitrates** : 87 stations suivent les nitrates sur la période 2015-2018. La fréquence de suivi varie de 6 à 12 selon les stations.
- **Pesticides** : toutes les stations ne suivent pas la même liste de molécules et à la même fréquence >> entre 40 et 60 stations selon les molécules et les fréquences varient entre 12 et 3 selon le réseau de mesures (AEAG, RCD 17, RECEMA). L'hétérogénéité du suivi rend difficile l'exploitation et l'interprétation des données notamment pour dégager des tendances d'évolution et identifier les secteurs prioritaires.

### BAC - Bilan Qualité NITRATES

#### Evolution 2007- 2018

Un bassin fortement dégradé et plus particulièrement à l'amont des affluents



### BAC - Bilan Qualité PESTICIDES

De nombreuses molécules sont retrouvées sur le BAC à des taux variables. Sont présentées ci-dessus les molécules revenant de manière récurrentes ou à surveiller d'un point de vue de la qualité de l'eau captées à Coulonje et Saint Hippolyte. >> Toutes les molécules COSH sont retrouvées sur le BAC à des concentrations supérieures au seuil de potabilité.

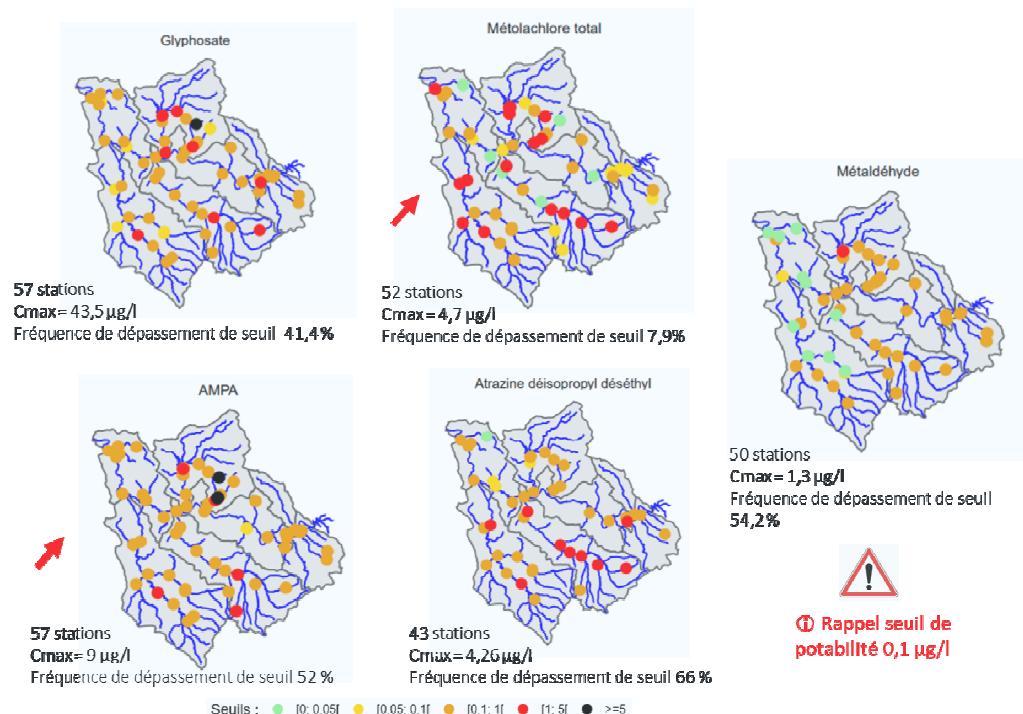
Les tendances observées sont similaires avec les tendances constatées aux captages :

Données AEAG – RCD 17  
Période 2015 - 2018

5 molécules qui se retrouvent sur l'ensemble du BAC (70 % à 100 % des stations ont un Cmax supérieur à 0,1 µg/l) à des concentrations très élevées (Cmax > 1 µg/l) :

Glyphosate,  
AMPA,  
Métolachlore,  
DEDIA \*  
Métaldéhyde,

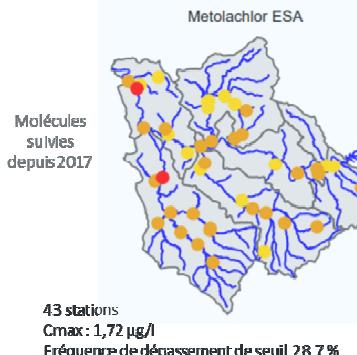
→ Etat très dégradé et généralisé à l'ensemble du BAC



\*DEDIA : Atrazine Désisopropyl déséthyl

① Rappel seuil de potabilité 0,1 µg/l

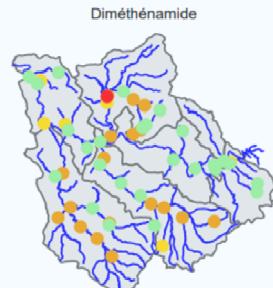
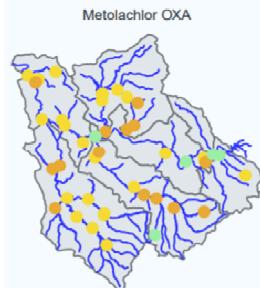
1 molécule avec 65 % des stations ont un Cmax supérieur à 0,1 µg/l à des concentrations très élevées (Cmax > 1 µg/l)



→ Etat DLGRADL à l'RLS DLGRADL sur plusieurs secteurs du BAC : Axe Charente en 17, Seugne, Soloire, Amont du Né

Des molécules plus localisées (30 à 50 % des stations du BAC dépassent le seuil de potabilité) avec des valeurs de concentrations importantes :

- OXA Métolachlore
- Diméthénamide : dégradation ?



→ Etat DFGRADF à TRFS DFGRADF sur plusieurs secteurs du BAC : Amont de Seugne, Soloire, Amont du Né, Antenne

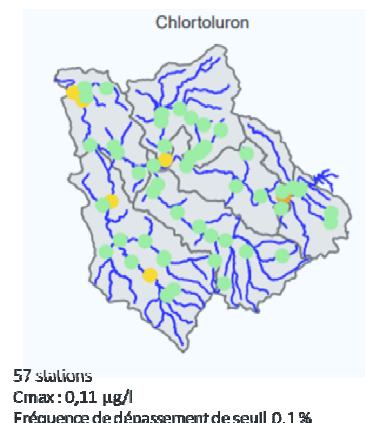
Atrazine Déséthyl :

- Problématique moyenne à forte sur affluents rive gauche de la Charente Cmax > = 0,1 µg/l sur 9 stations soit 17%.
- De moins en moins de stations qui ont un Cmax qui dépassent le seuil de potabilité. (Amélioration ?)



Chlortoluron (Amélioration) :

- De moins en moins de stations qui ont un Cmax qui dépassent le seuil de potabilité.
- Des valeurs de Cmax qui ont tendance à diminuer.
- 2 % des stations qui dépassent le seuil de potabilité soit 1 station.



► Mise en place des périmètres de protection

Afin de lutter contre les pollutions ponctuelles, des périmètres de protection ont été mis en place par arrêté préfectoral. Ils réglementent les activités humaines en renforçant la réglementation en vigueur dans les zones sensibles. Les deux prises d'eau possèdent une Déclaration d'utilité Publique (DUP) qui précise pour chaque captage les périmètres de protection et les servitudes associées

**Saint Hippolyte** (Prise d'eau et retenue alimentant l'Usine Lucien Grand : Arrêté préfectoral – juillet 2007. Les périmètres de protection rapprochés sont présentés sur la figure ci-dessous.



Figure 10 : localisation des périmètres de protections de Saint Hippolyte

À noter, les périmètres de protection sont en dehors de l'AAC.

**Coulonge-sur-Charente** : le renouvellement de l'autorisation de prélèvement actuelle ainsi que la révision des périmètres de protection sont en cours actuellement. Ce sont donc les arrêtés de 1971 et de 1977 qui sont opposables.

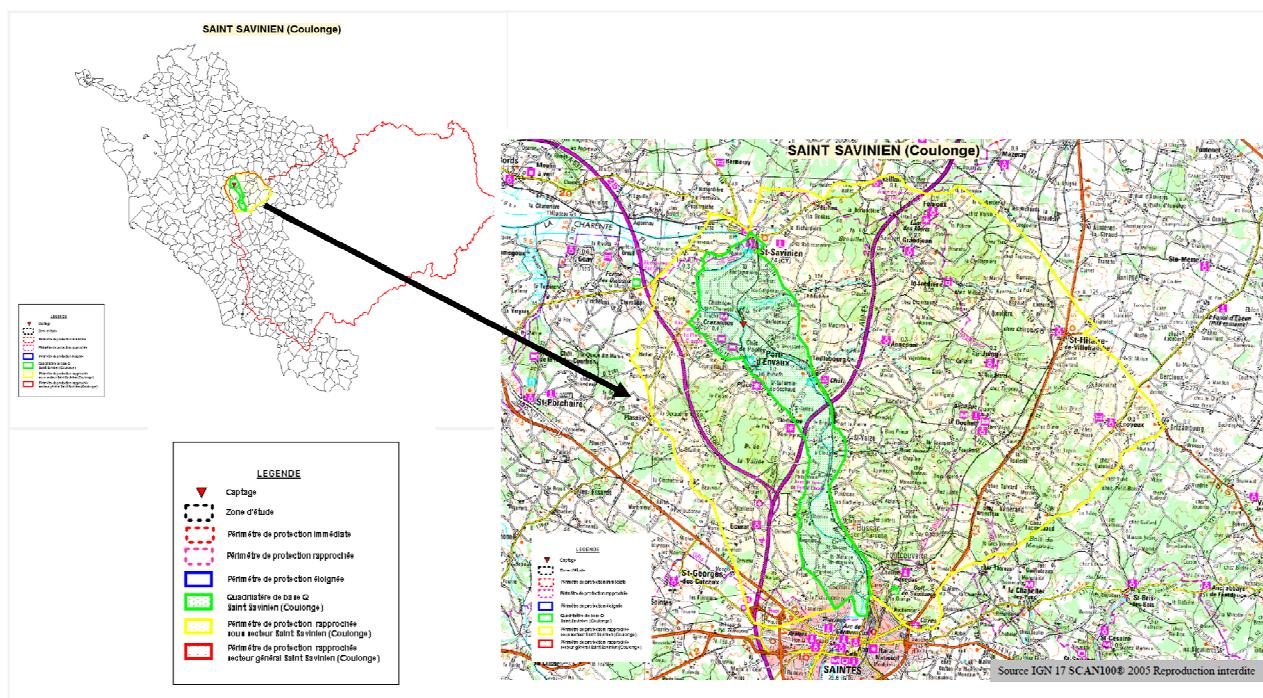


Figure 11 : localisation des périmètres de protection de Coulonge-sur-Charente (en cours de révision)

## 2.1.5. Contexte réglementaire

### ► La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et les lois sur l'eau nationales

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE) (2000/60/CE)** institue une approche globale autour d'objectifs environnementaux clairs, avec une **obligation de résultats**, et en visant une harmonisation de toute la politique de l'eau communautaire développée depuis 1975. Elle laisse les Etats membres libres d'organiser sa mise en œuvre comme ils le souhaitent.

**Concernant l'eau destinée à la consommation humaine, les articles 6 et 7 de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE)** indiquent que les captages fournissant plus de 10 m<sup>3</sup>/j ou desservant plus de 50 personnes pour l'alimentation en eau potable doivent être recensés dans le registre des zones protégées. **L'article 7 précise que les Etats membres doivent assurer la protection de ces points de captages afin de prévenir de la détérioration de leur qualité de manière à réduire le degré de traitement à la production d'eau potable et qu'ils peuvent à cette fin définir des zones de sauvegarde de ces captages.**

La Loi 2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) adoptée le 30 décembre 2006 conforte les fondements des lois de 1964 et 1992. **L'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (codifié dans le L 211-3 du code de l'environnement)** prévoit de délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions.

### ► Le SDAGE ADOUR-GARONNE 2016-2021 et le SAGE CHARENTE

L'Aire d'alimentation de Captages de Coulonge et Saint Hippolyte est comprise dans le bassin Adour-Garonne et en particulier sur le bassin versant de la Charente. Aussi, elle est couverte par des documents de planifications et de gestion de l'eau à différentes échelles : le SDAGE Adour-Garonne et le SAGE Charente.

- Le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021**, au travers de son orientation B de réduction des pollutions diffuses, considère « **l'amélioration de la qualité** » comme « **indispensable à l'atteinte du bon état des eaux** d'une part, d'autres part à la mise en conformité vis-à-vis de **l'alimentation en eau potable**, de la baignade et des loisirs nautiques, de la pêche et de la production aquacole et conchylicole. »

Le SDAGE identifie par ailleurs des **enjeux et des territoires** sur lesquels l'action devra être prioritaire pour atteindre les objectifs, les captages prioritaires, dont les deux prises d'eau font partie.

Le SDAGE devra être révisé en 2021 pour la période 2022/2027.

⇒ Le programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau s'inscrit dans l'orientation B du SDAGE.

### - Le SAGE Charente

L'AAC de Coulonge et Saint Hippolyte est entièrement intégré au périmètre du SAGE Charente (cf. figure 9). Le SAGE Charente est portée par l'EPTB Charente. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 19 novembre 2019. Il est ainsi entré en phase de mise en œuvre pour une durée de 6 ans.

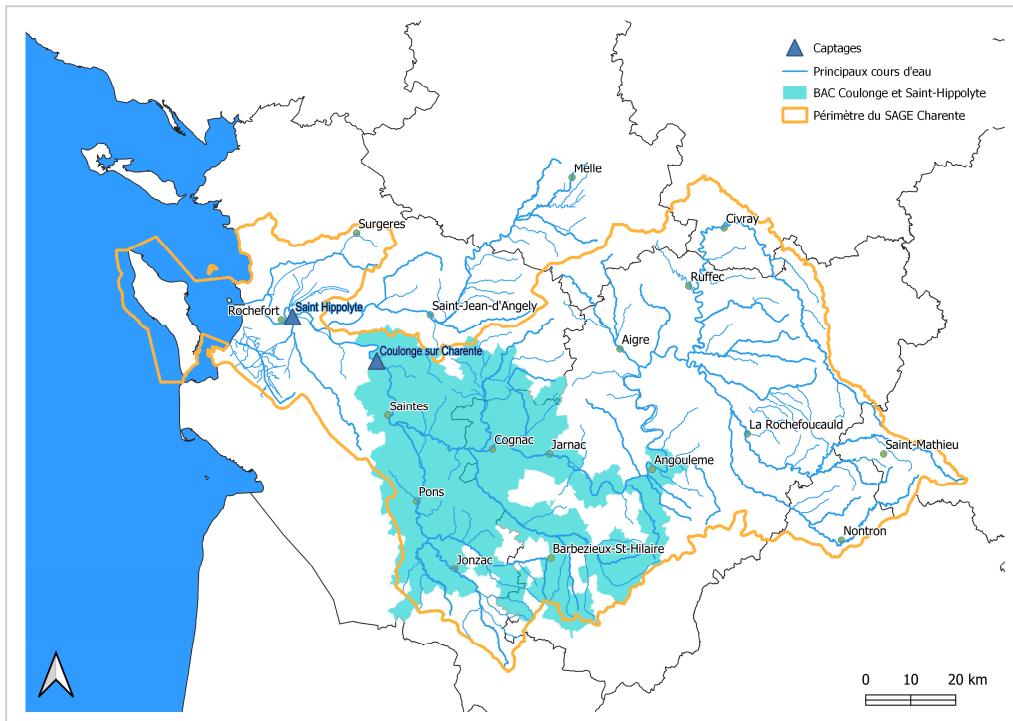


Figure 12 : Périmètre du SAGE Charente

Le SAGE Charente identifie au travers de l'orientation F « gestion et la prévention des intrants et rejets polluants » et plus précisément de ses dispositions quatre grands objectifs :

- Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau
  - Améliorer l'efficience de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricole
  - Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole
  - Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques
- ⇒ Le programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau s'inscrit pleinement dans l'orientation F mais également dans les orientations A et B du SAGE Charente.
- ⇒ Le programme Coulonge et Saint Hippolyte a été présenté et soumis à validation en CLE du 26 avril 2021.
- >> Il a approuvé à l'unanimité par la CLE du 26 avril. L'avis est présenté en ANNEXE 4.

#### ► Réglementation relatives à la gestion de l'azote et phytosanitaires

Différents textes encadrent l'usage des fertilisants azotés et des produits phytosanitaires et contribuent à la lutte contre les pollutions diffuses :

- La réglementation « zones vulnérables relative à la Directive Nitrate (6eme programme) » : le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte est classé en zone vulnérable mais n'est pas classé en zone d'actions renforcée.
- La réglementation en matière de « Zones non traitées »
- Les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillants des personnes vulnérables aux risques phytopharmaceutiques,
- La loi Labbé relative à l'utilisation des pesticides hors zone agricole.

#### ► Dispositif Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)

Le dispositif ZSCE est prévu dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA, 2006). Il permet de délimiter les zones où il est nécessaire d'assurer la protection des captages d'eau potable d'une importance

particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions. Ce dispositif peut être actionné par le Préfet du département.

Il se décline en 3 temps :

1. Délimitation par arrêté préfectoral de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales
2. Mise en place par arrêté préfectoral d'un programme d'actions volontaire qui définit des objectifs de réalisations et des délais correspondants, les moyens prévus, les effets escomptés sur le milieu et les indicateurs permettant de les évaluer (délais de 1 à 3 ans)
3. Au terme de cette évaluation, le Préfet peut rendre obligatoire toute ou partie du programme en fonction du niveau d'atteinte des objectifs fixés.

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présente la disposition suivante : « [...] lors du renouvellement des contrats territoriaux agricoles, un accompagnement réglementaire adapté (type ZSCE ou équivalent) sera exigé ». L'Agence de l'eau conditionne ainsi le maintien de ses aides au passage du territoire en ZSCE.

**>> Le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte qui engage un deuxième contrat est concerné par cette mesure.**

Pour répondre à la demande de l'Agence de l'eau, la procédure ZSCE a été engagée, elle est pilotée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Charente-Maritime. La phase de consultation sur le périmètre a été lancée par la DDTM le 25 janvier 2021. La CLE du SAGE Charente, la Chambre d'Agriculture de la Charente, la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime doivent donner un avis dans les deux mois.

>> La CLE du SAGE Charente a émis un avis favorable lors de la CLE du 23 mars avec 42 votes « favorables », 4 votes « défavorables » et 6 « abstention ». La délibération est présentée en ANNEXE 5.

► **Autres plans et programmes**

- Plan national Santé Environnement et sa déclinaison régionale
- Plan Ecophyto 2 +
- Plan d'adaptation au changement climatique
- Charente 2050
- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) porté par les collectivités du territoire : CDA de Saintes, Grand Cognac, Grand Angoulême

**La mise en œuvre du Contrat Re-Sources 2022-2026 s'inscrit en parfaite cohérence avec les attentes réglementaires et politiques nationales et locales en matière de prévention des pollutions.**

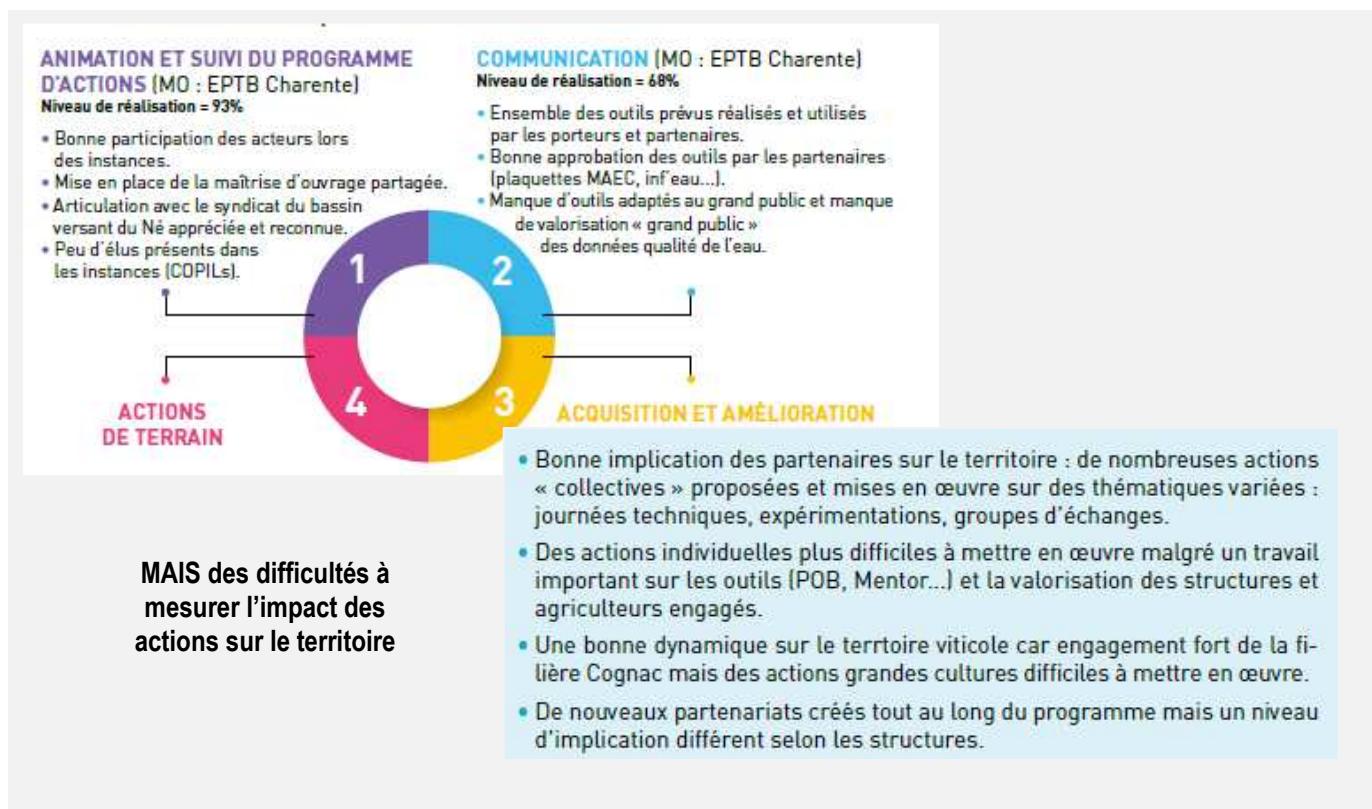
## 2.2. Bilan global du programme 2015-2019 et évolution du territoire

► **Bilan des actions du programme**

### RAPPEL : OBJECTIFS DU 1<sup>er</sup> PROGRAMME D'ACTION DE COULONGE ET ST HIPPOLYTE 2015-2019

- Réduire de façon durable la pression en nitrates et pesticides et réduire les risques de transferts des polluants vers les cours d'eau :
  - Objectif chiffré sur les nitrates : suppression des pics et maintien de la moyenne autour des 25 mg/l
  - Objectif chiffré sur les produits phytosanitaires : descendre sous le seuil de potabilité (0,1 µg/l) et supprimer les pics.
- Lancer la dynamique et mobiliser les acteurs (OPA, agriculteurs, particuliers, collectivités, ...)
- Mettre en place la maîtrise d'ouvrage partagée

Le programme 2015-2019 était organisé en quatre grands axes. Les niveaux de réalisation sont détaillés par axe :



▪ Actions AGRICOLES :

**VOLET - ACTIONS AGRICOLES = REDUIRE LA PRESSION**

Volet Agricole – actions collectives

Volet Agricole – actions individuelles

Bonne implication des OPA sur le territoire (= 30 partenaires qui portent des actions)

**Un bilan contrasté :**

- Une dynamique forte sur **territoire viticole** : nombreux investissements matériels (désherbage mécanique, pulvérisateurs à panneaux/confinés, amélioration de la gestion des effluents par l'investissement dans des aires de lavages/remplissage + filières de traitement, couverts végétaux en inter-rang, MAEC...)
- Des actions en **grandes cultures** difficiles et complexes à mettre en œuvre.



**AB** : 2,3 % de la SAU en AB en 2018 (contre 1,80% en 2017). Ce sont les grandes cultures (1384ha) qui occupent la majorité des surfaces en agricultures bio. Les prairies (permanentes 716ha + temporaires 178 ha) occupent aussi une part importante.



**HVE/CEC** : Bon développement des certifications (150 exploitations en 2020), notamment chez les viticulteurs → une filière engagée qui pousse les viticulteurs à aller vers les certifications

**DES ACTIONS A DEVELOPPER EN GRANDES CULTURES  
=> FIL CONDUCTEUR A DEFINIR**

**POURSUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS VIGNE EN LIEN AVEC LA FILIERE COGNAC**

## VOLET- AMENAGEMENT DES VERSANTS = LIMITER LES TRANSFERTS ET LE RUISSELEMENT

Volet Aménagement – actions collectives

Volet Aménagement actions individuelles

Une thématique qui s'est développée en fin de programme : journées et formations OPA et agriculteurs

### UNE THEMATIQUE A RENFORCER ET A POURSUIVRE

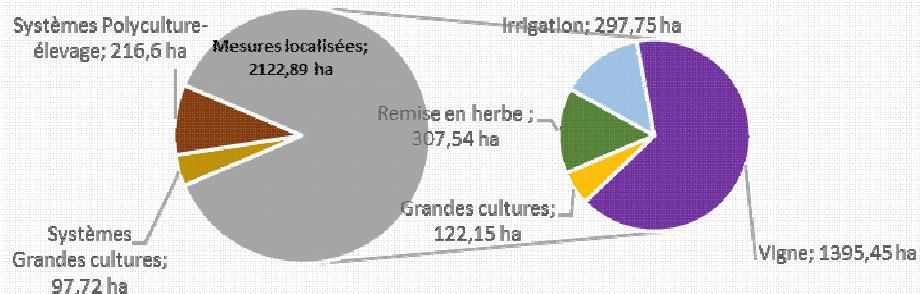
#### OUTILS FINANCIERS : MAEC

##### MAEC

Animation : 100%

Contractualisation : 28 % soit 2437 ha

- Une bonne contractualisation sur les **MESURES VIGNES** : car beaucoup de viticulteurs déjà proches du cahier des charges imposé par les MAEC et des exigences environnementales de plus en plus fortes des maisons de Cognac
- Des **MESURES SYSTEMES** difficiles à mettre en place pour les agriculteurs du territoire
- Des **MESURES « REMISE EN HERBE »** qui ont bien fonctionné : notamment chez les viticulteurs qui possèdent également des grandes cultures (terres arables dont ils tirent peu de revenus, la remise en herbe est donc intéressante pour le rapport temps passé entretien/prix de la MAEC).



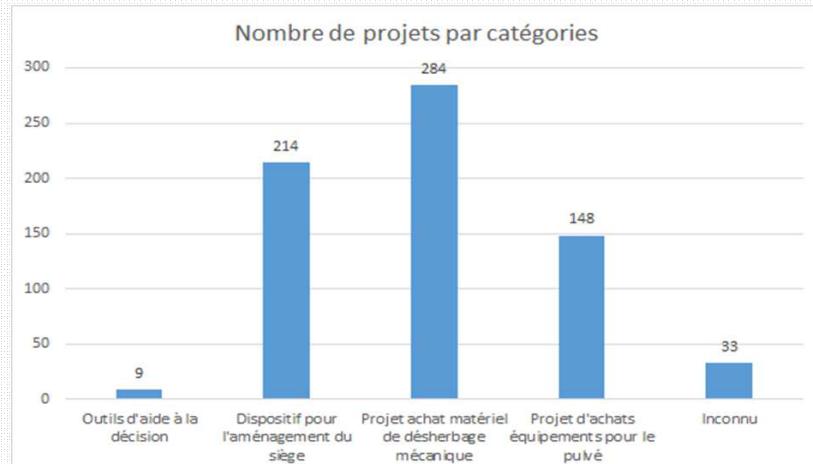
60 % des surfaces contractualisées concernent des surfaces en vignes avec des mesures visant à la réduction des IFT H et IFT HH.

13 % des surfaces contractualisées concernent de la remise en prairie de terres arables.

#### OUTILS FINANCIERS : PVE

PVE : 170 % (420 dossiers déposés 2015-2018)

- Très bonne appropriation de l'outil par les partenaires agricoles
- Accord Cadre : une opportunité pour la gestion des effluents phytosanitaires des viticulteurs du BAC
- Un accompagnement qui a bénéficié en très grande majorité aux **exploitations viticoles** !



## ■ BILAN GLOBAL : enquêtes de perceptions

Des enquêtes de perceptions ont également été réalisées par l'Ifrree. Elles ont permis d'identifier les réussites et les limites du programme du point de vue des acteurs sur différents aspects comme : les résultats obtenus, la conduite opérationnelle du programme, le suivi du programme, le positionnement et l'organisation des acteurs.

Il en ressort les points suivants :

- Un programme essentiellement investi par la filière Cognac pour consolider une démarche déjà engagée par ailleurs (accord cadre AOC Cognac). Pour la grande majorité des interlocuteurs la mobilisation des autres filières présentes sur l'AAC (élevage et grandes cultures) est inexistante, y compris pour la partie « grande culture » des exploitations viticoles. Alors que pour de nombreux interlocuteurs ces deux filières présentent un enjeu fort pour le territoire.
- Un programme plus orienté par des propositions des opérateurs que par un cadre défini par les porteurs : réussite en nombre d'actions réalisées et en termes de mobilisation mais quel impact sur la qualité de l'eau ? Quelle efficacité ?
- Un programme aux résultats difficilement mesurables :
  - o des actions trop disséminées pour avoir un impact,
  - o impossibilité d'établir des liens entre les actions du programme et les résultats constatés aux captages.
- Un programme qui a su faire de la qualité de l'eau une question présente et traitée par la profession agricole dans le cadre de l'amorce d'un dialogue entre la profession agricole et les acteurs de l'eau.

Ce qui est également assez partagé c'est l'opinion que le programme a obtenu des résultats positifs sur plusieurs points importants en particulier pour un premier programme :

- la mobilisation, l'implication des acteurs du territoire, en particulier les acteurs agricoles, sur la question de la reconquête de la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable,
- la création et la diffusion des informations sur la situation de la ressource en eau, l'information, la sensibilisation auprès des publics cibles.

## ► Agriculture et trajectoire d'évolution du territoire

Le territoire est principalement tourné vers les Grandes Cultures (57% de la SAU en 2018) et la viticulture liée à la production de Cognac (27% de la SAU en 2018), localisée au centre du bassin avec des exploitations mixtes pour la grande majorité.

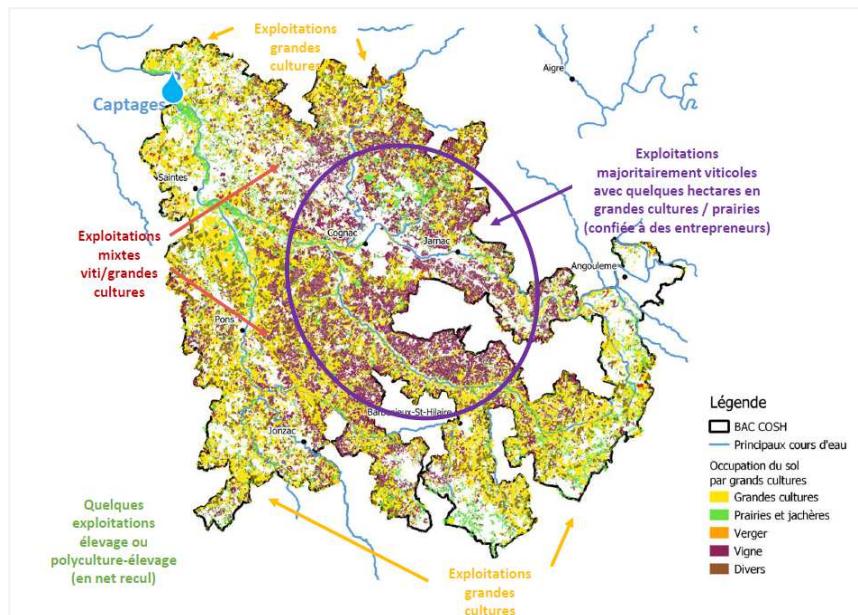


Figure 13 : Occupation du sol sur le BAC Coulonge et Saint Hippolyte (RPG, 2018)

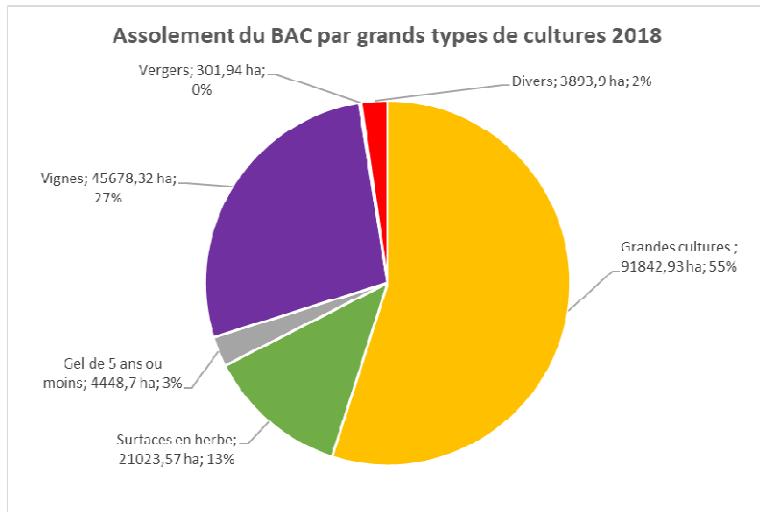


Figure 14 : Occupation du sol par grand type de cultures

Même si l'assoulement du territoire n'a pas beaucoup évolué sur les 5 ans du programme, on constate quelques grandes tendances sur les 5 ans du programme :

- Les surfaces en grandes cultures ont diminué : - 4700 ha (-5%)
- Les surfaces en herbe (prairies temporaires + prairies permanentes + estives et landes + fourrage + gel de plus de 6 ans) ont augmenté : +1200 ha (+7%)
- Les surfaces en vignes ont augmenté : +2000 ha (+5%)

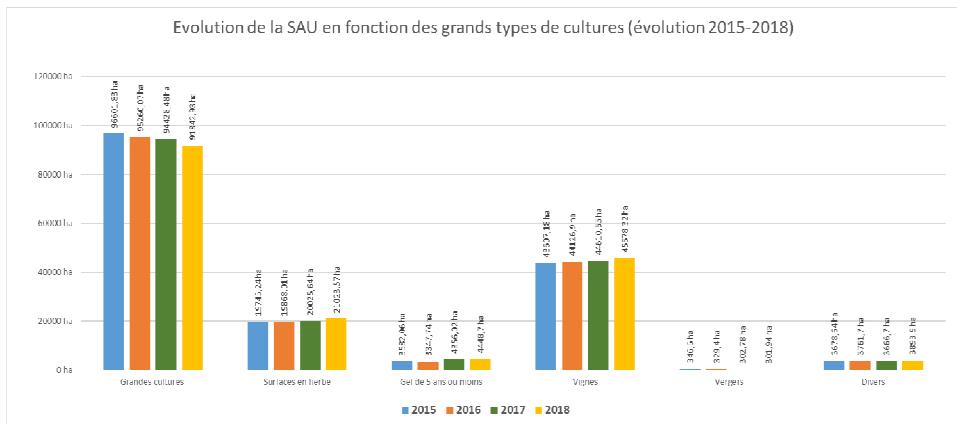


Figure 15 : Evolution de la SAU de 2015 à 2018 (Source : RPG)



## Grandes Cultures

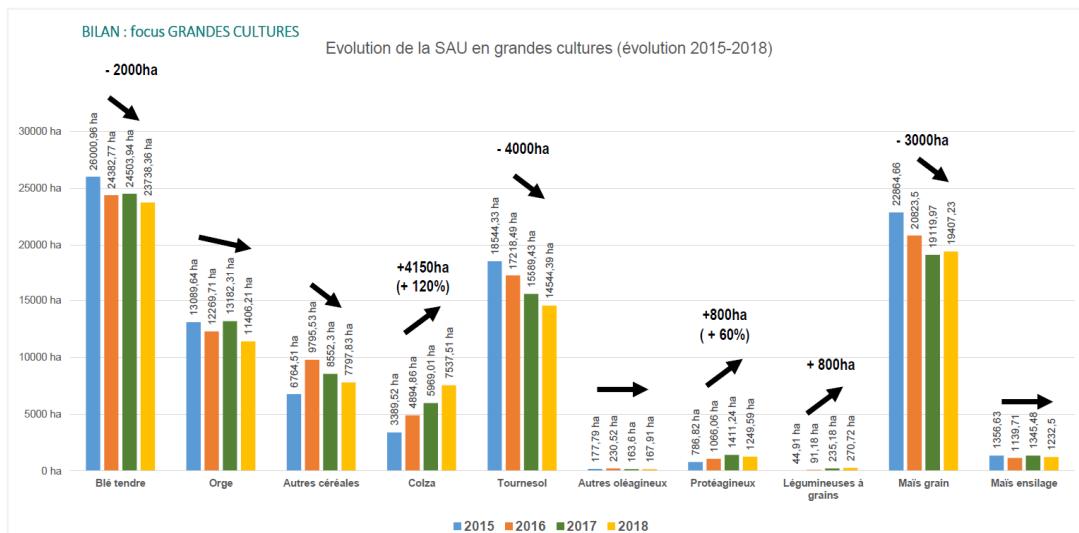


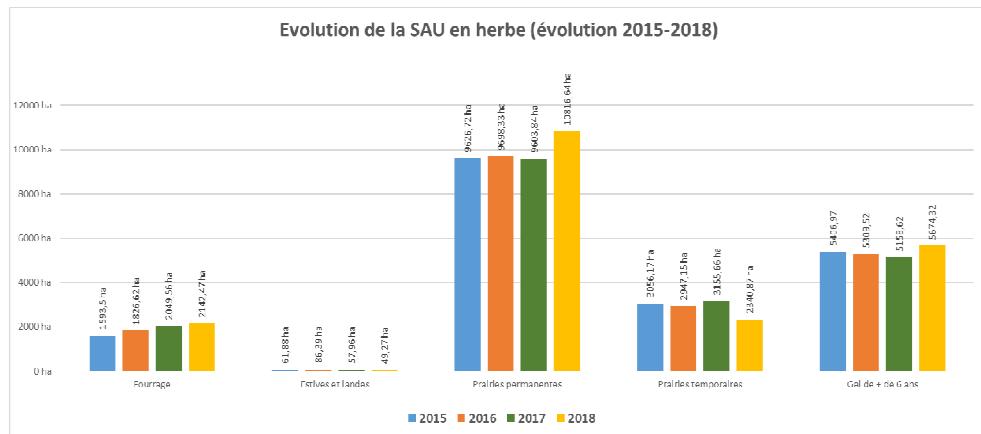
Figure 16 : Evolution de la SAU en Grandes Cultures de 2015 à 2018



## Surfaces en herbe

### BILAN : focus SURFACES EN HERBES – Augmentation globale de 1000 ha soit 7 % sur les 4 années du PAT

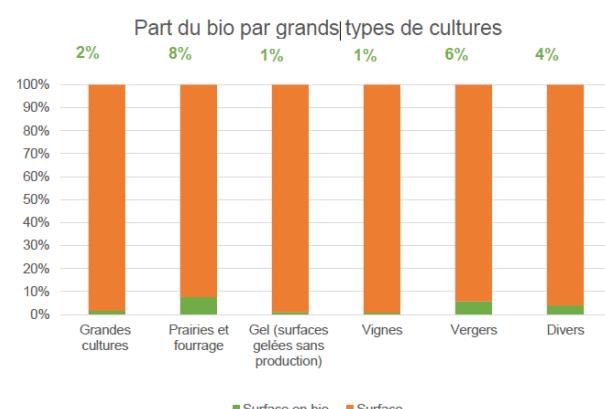
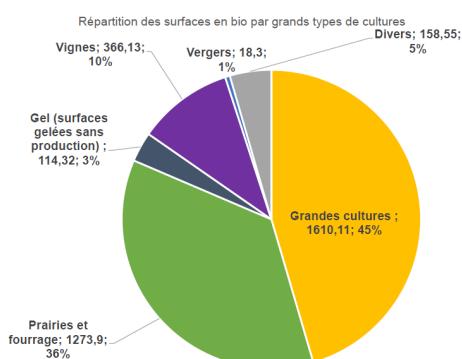
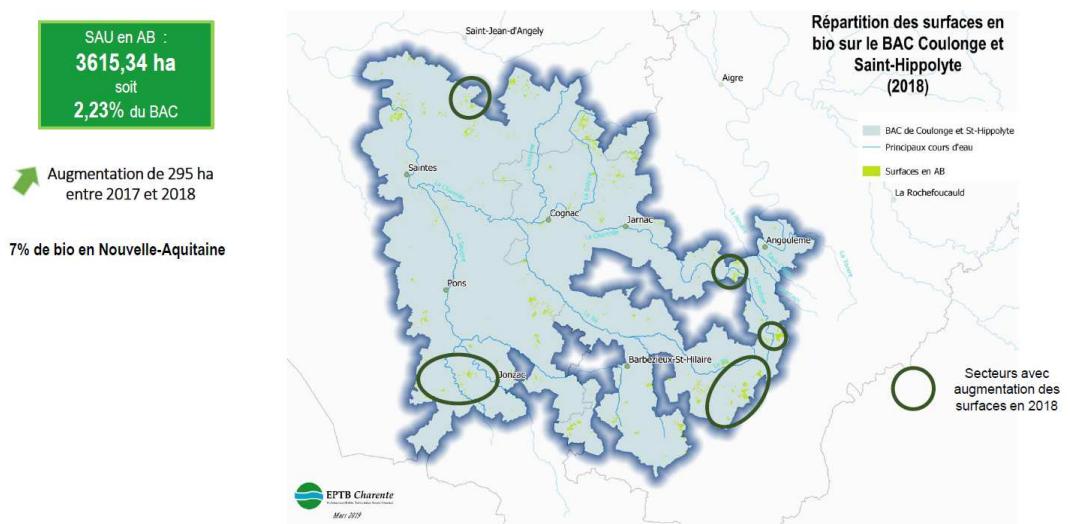
- Augmentation des surfaces en prairies permanentes (+980ha) et diminution des prairies temporaires (-720ha) → augmentation des prairies de 470 ha soit 4 %



- Diminution de l'élevage sur le BAC
- Remise en prairie de terres arables dans le cadre de la MAEC « remise en herbe » = 1 167 ha sur la bassin



Concernant l'**Agriculture biologique** sur le territoire, elle est peu présente et représente 2,23% en 2017, 2,5 % en 2018 soit 4000 ha et concerne principalement des surfaces en prairies et grandes cultures.



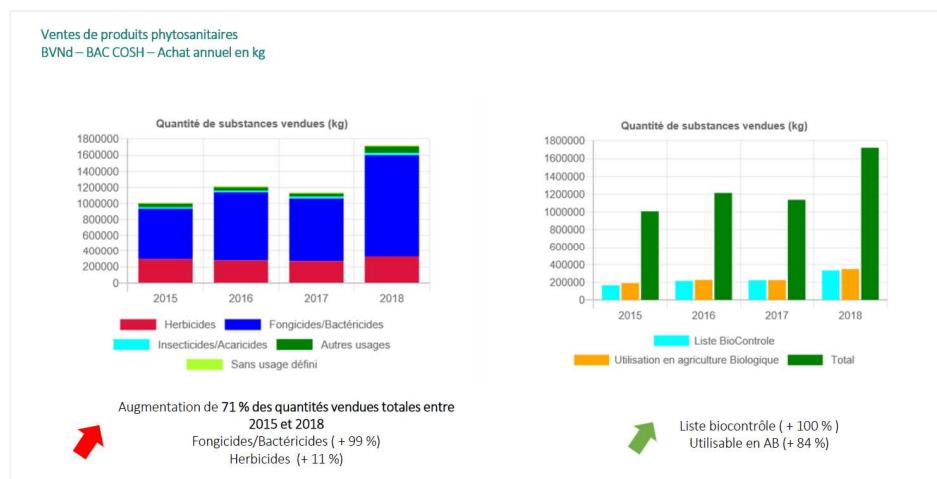
## À RETENIR :

- ➡
    - Légère diminution des **GRANDES CULTURES** ➔ Jachères ?
    - Diminution de la **MONOCULTURE DE MAÏS** même si elle reste encore fortement présente en bord de cours d'eau (vallée de la Charente) et dans le delta de la Seugne
  
  - ➡
    - Légère augmentation des surfaces en **VIGNES** (tendance qui devrait se poursuivre)
    - Dans les cultures majoritaires : augmentation des surfaces en **Colza**,
    - Emergence de certaines cultures mineures : **pols chiche, pols d'hiver et pols de printemps**
    - Les surfaces en **gel** augmentent et notamment en 2018 : + 1200 ha depuis 2015.
    - **Augmentation très relative des SURFACES EN BIO** sur le bassin 1,8 % à 2,23 % (+ 295 ha), principalement sur les surfaces en **herbes (prairies)** et les **grandes cultures**.
  
  - =
    - **Pas de tendance sur les PRAIRIES** : maintien des surfaces en prairies malgré la dynamique de la mesure MAEC « Remise en herbe » avec 1 167 ha contractualisés sur le BAC ➔ destruction de prairies ?

Concernant l'analyse des **pressions**, peu de données sont disponibles pour caractériser l'évolution des pratiques sur le bassin. Seule la BNvD, les données issues du Recensement Agricole (RA) et les données du réseau MATU du BNIC ont pu être analysées pour dégager des grandes tendances :

### Pression pesticides (agricole) :

- Des IFT qui augmentent en grandes cultures, qui se stabilisent en vigne (attention l'IFT représente une pression mais pas un risque) et qui sont très liés au climat (pression parasitaires, ...)
- **Augmentation de 71 % des quantités vendues totales entre 2015 et 2018 notamment de fongicides/insecticides qui augmentent entre 2015 et 2018 (+99%) et + 11% pour les herbicides** (Sources : Bnvd). A noter : Cette analyse devra être consolidée avec les chiffres 2019 et travaillé en groupe de travail indicateurs pour une validation par le COPIL.
- Augmentation de l'utilisation de produits de biocontrôle (+ 100%) et de produits utilisables en AB (+84 %). (Sources : Bnvd)



- Augmentation des surfaces en agriculture biologique (1,8 % en 2017 et 2,23 % en 2018)
- Des investissements nombreux dans du matériel de désherbage mécanique et aménagement du siège d'exploitation (plateforme de remplissage/lavage et gestion des effluents (stockage, traitement, ...)) principalement chez les viticulteurs.
- 1830 ha engagés dans une MAEC réduction des pesticides sur le BAC entre 2015 et 2019. Un bilan des pratiques sur les parcelles engagées pourra être présenté lors du comité de pilotage.

- 150 exploitations certifiées HVE sur le BAC (données au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Ce sont majoritairement des exploitations viticoles (99%) situé sur le vignoble du Cognac (cf. figure ci-dessous).

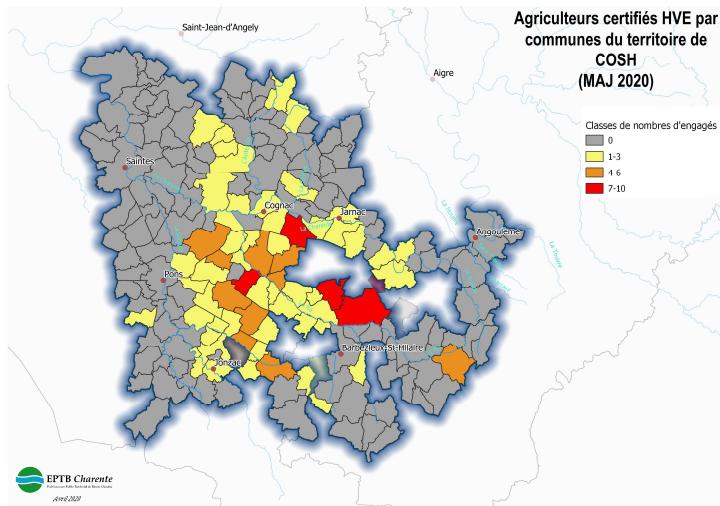


Figure 17 : Part des exploitations certifiées HVE par communes du BAC

#### Pression azote (peu de données disponibles) :

- Diminution des cultures de printemps
- Pas de données sur la présence d'intercultures

#### Pression pesticides (non agricole) :

- Engagement de nombreuses communes dans les démarches « zéro-phyto » sur les espaces publics. Cet engagement a consisté à accompagner les communes dans l'arrêt complet de l'utilisation des produits sanitaires au travers de formations à des nouvelles techniques d'entretiens.
- La Loi Labbé mise en place en 2017 a conduit les communes à réduire considérablement l'utilisation des produits phytosanitaires.

#### Globalement, on retient :

- **Une prise de conscience globale de la profession agricole, surtout en secteur viticole qui a profondément modifié ces pratiques ces dernières années.**
- **Des changements de pratiques qui se mènent dans le cadre des MAEC, certifications environnementales (en forte augmentation).**

Des marges de manœuvres subsistent sur les pratiques de désherbage en vigne où des solutions visant à la réduction voire la non utilisation d'herbicides sont testés actuellement par les partenaires et agriculteurs du territoire. Par ailleurs, la filière Cognac se mobilise fortement sur le « 0 herbicide ». Il ressort sur ce sujet un besoin de partager les retours d'expériences entre pairs et de déployer les techniques « validées » sur le territoire. En grandes cultures, des leviers existent (couverture des sols, diversification de l'assoulement, HVE,...) mais ils seront plus difficiles à mobiliser sur le terrain.

Par ailleurs, après un premier programme qui a permis de lancer les dynamiques, il sera nécessaire de prévoir une animation renforcée pour mobiliser les partenaires autour des enjeux prioritaires du territoire à savoir une réduction des herbicides. Un travail sur les indicateurs (collecte, suivi et interprétation) devra être réalisé et partagé par les acteurs. Des actions d'amélioration des connaissances sont également à prévoir pour renforcer le diagnostic et évaluer le futur programme.

## ► Infrastructure Agro-écologiques

Peu d'actions ont été mises en place sur cette thématique lors de premier programme. Seules quelques actions de sensibilisation ont eu lieu : réunion d'information sur les plantations de haie en partenariat avec un syndicat de bassin, un forum sur l'agroforesterie et la mise en place d'une **formation** à destination des conseillers agricoles.



### Description des actions réalisées

#### FORMATION À DESTINATION DES CONSEILLERS AGRICOLES : "les aménagements parcellaires au service de la performance agronomique et hydrologique"

- Formation organisée dans le cadre du réseau des animateurs du bassin de la Charente par le SYMBO, le SMAEP 4B, le SIAEP NOC, le SBV Né et l'EPTB Charente
- Les deux premières formations ont eu lieu en 2019 : le mardi 15 octobre 2019 sur le bassin de la Boutonne et le mercredi 16 octobre 2019 sur le bassin de Coulonge et Saint Hippolyte (secteur Né/Seugne).
- Formation destinée aux chargés de mission agro-environnement, conseillers et techniciens agricoles des structures partenaires des programmes.

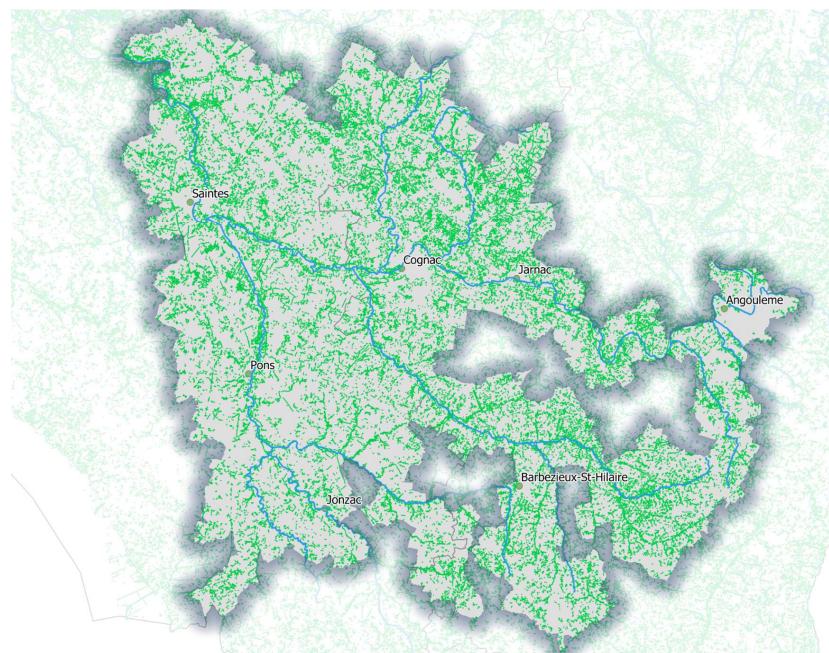
➔ Une quinzaine de personnes a participé à la journée organisée sur le bassin de Coulonge et St Hippolyte.

➔ Le format et la thématique de la journée ont été fortement appréciés. Il pourrait être envisagé de proposer une deuxième journée d'approfondissement sur le sol en 2020.



Cette thématique de travail semble mobiliser de plus en plus sur le territoire suite, notamment, à la mise en place des certifications environnementales et du Plan de Relance.

Une digitalisation nationale des haies a été réalisée en 2020, elle permet d'avoir un état zéro des linéaires de haies existant sur le bassin. De même les parcelles en agroforesteries seront suivies tout au long du prochain programme.



Sur le BAC COSH on compte :  
**5637 km linéaires de haies**  
*(IGN 2020)*  
 et  
**63 ha de parcelles en**  
*agroforesterie (2018)*

Figure 18 : Cartographie des haies sur le BAC

- Actions **NON AGRICOLES** : une unique année d'action (2018)

En 2018, un accompagnement spécifique pour l'entretien et la gestion des espaces publics visant le zéro phyto était proposé gratuitement aux collectivités dans le cadre du programme d'actions. Cet accompagnement a été réalisé par la FREDON Poitou-Charentes (seul maître d'ouvrage de l'action).



Dans un premier temps des questionnaires ont été envoyés à l'ensemble des communes du bassin afin de connaître leur situation vis à vis du zéro-phyto et de recueillir leurs attentes. Les communes ont ensuite pu bénéficier d'un diagnostic afin d'apporter des solutions adaptées aux problématiques. Des essais pouvaient également être mis en place par la suite (fleurissement de pied de mur, enherbement du cimetière...). Des ateliers thématiques étaient également proposés sur le territoire : l'entretien des cimetières, la communication envers les habitants et des démonstrations de matériel.

L'EPTB Charente avec la FREDON a mis à disposition des outils de communication, notamment des cavaliers de graines pour des essais de fleurissement ainsi que des visuels pour réaliser des panneaux de communication.

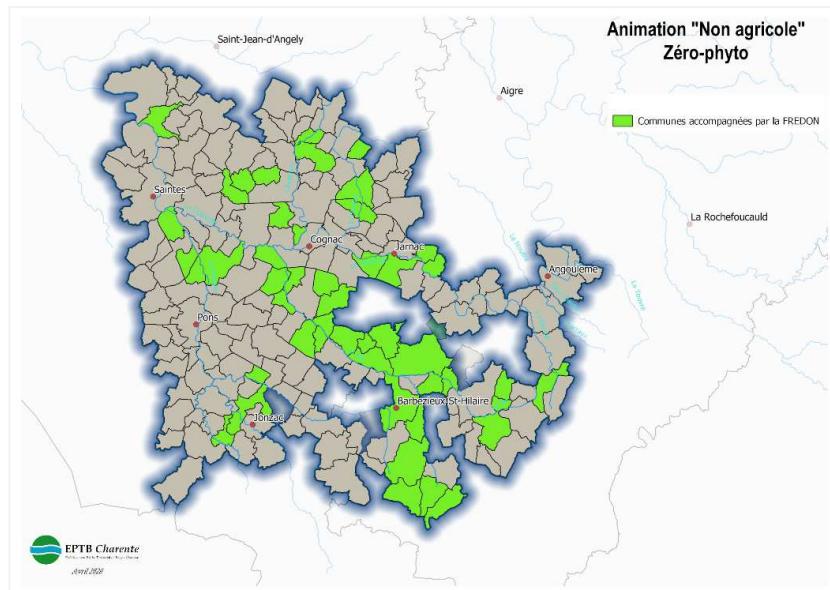


Figure 19 : Communes ayant bénéficiées de l'animation « zéro-phyto »

À noter : cette action était déjà initiée sur le bassin versant du Né avec la mise en place du contrat de bassin en 2015. Elle continue toujours dans le cadre de la gestion intégrée.



En 2019, dans la continuité de cette action, une exposition a été acquise par l'EPTB Charente : "Belles et Rebelles, sauvages des Rues".

Objectif de l'exposition :

- sensibiliser les habitants des communes à l'installation spontanée des herbes indésirables, parfois esthétiques malgré les réticences.
- sensibiliser aux pratiques alternatives.

Depuis 2019, cette exposition a été présente sur 10 communes du bassin.

#### ▪ Actions de **SENSIBILISATION** et **COMMUNICATION** :

De nombreux documents de communication ont été réalisés pendant les 5 ans du programme avec pour objectif d'accompagner au mieux les actions de terrain (réalisation de plaquettes : présentation du programme, accompagnement des dispositifs financiers PVE et MAEC, mise à jour du site internet de l'EPTB Charente...). Les informations annuelles ont été diffusées au travers d'un outil : « Inf'eau », cette brève a été mise en place sous format pdf ou jpeg et proposée aux partenaires pour intégration dans leurs propres outils de communication.



Les visites d'usines d'eau potable ont aussi eu beaucoup de succès auprès des agriculteurs du bassin. En effet, cette action de communication permet de faire le lien entre les enjeux et les actions de terrain mises en place.

Les actions de sensibilisation scolaires et grand public ont été regroupées au travers d'un dispositif pédagogique créé avec les animateurs Re-Sources du bassin Charente et les associations d'éducation à l'environnement : **Mon Territoire Au Fil de l'Eau**. Ce dispositif consiste à proposer des animations à destination des scolaires et du grand public sur les enjeux locaux de l'eau. Ce dispositif construit en 2016, a été lancé en 2017/2018 sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente. C'est ensuite la commune de Saint-Savinien qui a bénéficié du dispositif en 2019/2020.



De nombreuses actions ont été réalisées lors du premier programme, un des objectifs principaux de la communication lors de ce deuxième programme sera de mettre en avant les engagements des partenaires et des agriculteurs pour l'amélioration de la qualité de l'eau et poursuivre la sensibilisation des différents publics.

## ► Gouvernance et animation du Contrat 2015-2019 :

Le premier contrat a été basé sur la création de nombreux partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire. Au total, ce sont plus de 30 partenaires qui se sont engagés aux côtés des co-porteurs pour mettre en œuvre les actions sur le terrain. Ces partenariats sont un facteur de réussite essentiel.

Différentes instances de gouvernance ont été mises en place pour piloter et suivre le contrat :

-  **Le COPIL** qui réunit l'ensemble des partenaires et maîtres d'ouvrages des actions (50 structures membres) qui s'est réuni 1 fois par an. Le contenu des réunions a évolué au fil du contrat pour laisser plus de place aux partenaires. Aussi, lors des deux derniers COPIL 3 à 4 partenaires ont pu présenter les actions menées dans le cadre du programme.

### Retours des enquêtes réalisées par l'Ifree :

- *Globalement l'évaluation du comité de pilotage est bonne, c'est pour les participants un lieu d'information (essentiellement du programme Re-Sources vers les autres acteurs) mais aussi d'échanges et de validation qui permet aux participants de suivre la réalisation du programme.*
- Le COPIL du programme Re-Sources fonctionne comme un « comité consultatif », comme un espace d'information et de dialogue plus que comme une instance de décision.
- Une participation plus importante des élus et des responsables serait éventuellement à rechercher. Quelles seraient alors les conditions à créer pour que les élus et responsables y trouvent leur place dans la durée ?

-  **Le comité technique** réunit les partenaires financiers et institutionnels. Objectifs : valider les programmes annuels (stratégie) et soulever des questions sur des sujets précis : mise en place de l'ATI (Accompagnement technique Individuel), méthodologie de l'évaluation, ... Mutualisation du comité technique avec le contrat de bassin du Né (2015-2018) >> Cohérence des actions sur le territoire de COSH et lisibilité.

-  **Le groupe de travail agricole** réunit l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires techniques du programme. Il a été mobilisé 2 à 3 fois par an et a été marqué par une très bonne présence des partenaires. Il est vécu comme un lieu d'organisation de la mise en œuvre opérationnelle du programme. Avec comme principal intérêt de réunir sur le sujet de la qualité de l'eau des organismes qui sans cela ne le feraient pas. Des groupes thématiques ont été mobilisés sur l'ATI (3 réunions en 2016/2017) et la communication (1 réunion en 2018).

### Retours des enquêtes de l'Ifree : un espace de travail à conserver mais :

- *Prendre en considération la situation de concurrence potentielle entre certains des participants.*
- *Pour ceux qui le souhaitent en faire un lieu de retours d'expériences, de réflexion collective (recours à des experts) et de co construction.*
- *Consolider la fonction de coordination du programme d'action.*

L'animation et la coordination du programme ont été réalisées par l'**EPTB Charente** dans le cadre d'une convention tri-partite entre l'EPTB Charente/Eau 17/ CDA de La Rochelle. L'équipe d'animation a été renforcée à partir de 2016 en passant de 1 ETP à 2 ETP. Les animatrices assurent un appui technique auprès des partenaires maîtres d'ouvrages d'actions sur le territoire, réalisent les bilans techniques, les demandes de soldes et de subventions. Les bilans annuels ont été réalisés et partagés lors des réunions de COPIL/COTECH et groupes de travail et également mis en forme sous forme de fiche bilans (bilan global à l'échelle du BAC et bilan par sous-bassins). >> **Temps à passer important pour la réalisation des bilans et le suivi des actions.**

Sur le **bassin du Né**, l'animation a été réalisée par le syndicat du bassin versant du Né dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de bassin (2015-2017). A partir de 2018, cette animation a été poursuivie dans le cadre du PAT Coulonge et Saint Hippolyte. Ce fonctionnement a permis de mutualiser les groupes techniques et d'assurer la cohérence des actions sur le terrain >> Articulation EPTB Charente/SBVNé reconnue et appréciée par les partenaires et acteurs du territoire.

Concernant l'**animation**, il ressort des enquêtes de l'Ifree une forte interrogation sur les moyens mobilisés pour le programme Re-Sources Coulonge Saint Hippolyte.

- beaucoup s'étonnent du sous-dimensionnement de l'équipe d'animation au regard de la taille du territoire à investir
- certains s'interrogent sur les moyens financiers alloués au programme au regard des enjeux que représente le BAC pour le maintien de la qualité des eaux des autres captages de Charente-Maritime,
- d'autres estiment que la « palette » des outils mobilisables est trop restreinte au regard des problèmes à résoudre.

**Pistes d'améliorations et réflexions pour le futur programme :**

- Des nouveaux partenariats à construire/renforcer >> créer du lien et des synergies avec les démarches de territoire existantes (PAT, PPG, PTGE, ...)
- Des partenariats à renforcer avec les EPCI du territoire et articulation/synergie à développer sur les questions de programmes alimentaires, filières, fonciers, aménagement
- Associer les partenaires techniques dans les groupes de travail (IFV, Arvalis, ..)
- Une animation de terrain à renforcer pour des actions plus efficaces et ambitieuses
- Redéfinir les modalités de demandes de subvention/soldes (cadre plus strict et partagé avec les financeurs) afin de renforcer la co-construction des actions et le suivi.

► **Bilan financier du contrat Re-Sources 2015-2019**

	Prévisionnel	Realisé
Budget total	Prev. Contrat : 19 204 652 € Prev. Contrat (hors aides bio) : 16 570 652 €	16 614 872 € (hors aides Bio)
Part co-porteurs	165 130 €	137 679 €
Part aides AEAG	8 911 326 €	6 453 862 €
<b>Taux de consommation</b>	<b>100 %</b>	

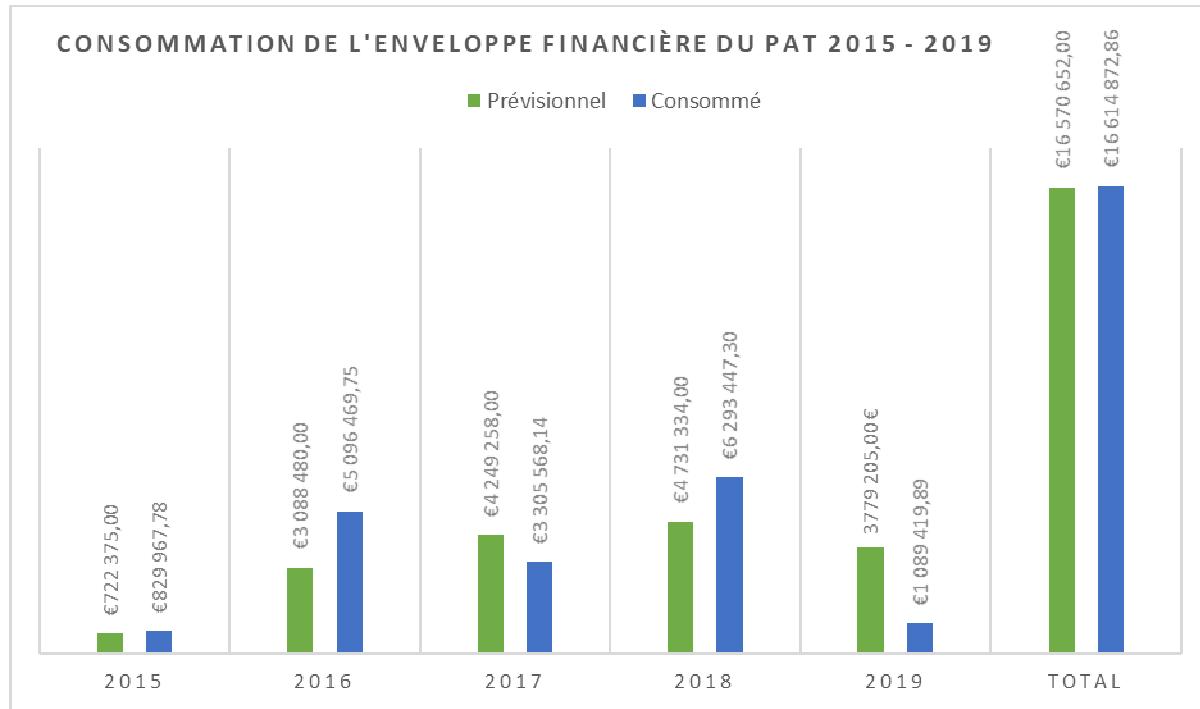


Figure 20 : Consommation de l'enveloppe du programme 2015-2019

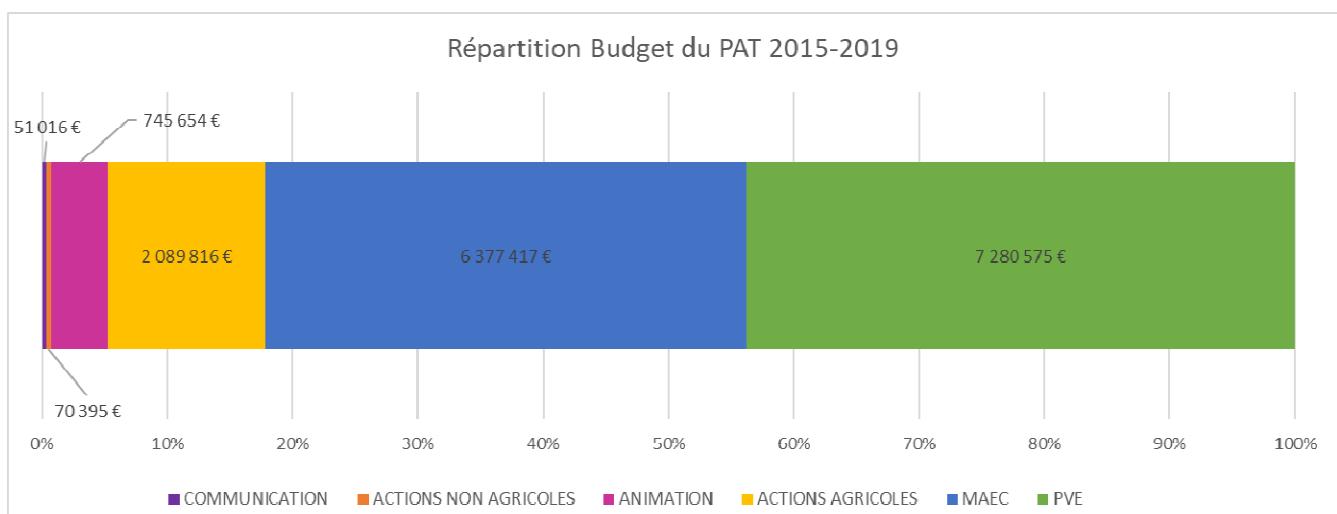


Figure 21 : Répartition du budget par grand type d'actions

**L'enveloppe prévisionnelle a été entièrement consommée, cela s'explique notamment par le dispositif PVE (42% de l'enveloppe) qui a été très fortement mobilisé notamment par les viticulteurs et les MAEC.**

## 2.3. Enjeux

Sous Bassins	Evaluation DCE	Masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau – actualisation 2019	Niveau de confiance
Fleuve Charente en 17	ME mesurées	La Charente de la Touvre au Bramerit (FR332)	Bon	Moyen
		Le Bramerit (FR476)	Bon	Faible
	ME modélisées	Le Sauvaget (FRR476_1)	Non classé	Inconnu
		La Rutelière /Boillard (FRR332-17)	Bon	Faible
		Le Gua (FRR332-14)	Non classé	Inconnu
Seugne	ME modélisées	Seugne (FR 4)	Bon	Moyen
		Soute (FRFRR14_2)	Bon	Faible
		Médoc (FRR14_1)	Non classé	Inconnu
		Trélle (FRFR16)	Bon	Faible
		Mortier (FRFRR16_7)	Non classé	Inconnu
		Nobla (FRFRR_16_6)	Bon	Faible
		Villier (FRFRR_16_5)	Non classé	Inconnu
		Viveronne (FRFRR34A)	Bon	Moyen
		Tâtre (FRFRR_16_3)	Bon	Faible
		Ruisseau de Chez Bruneau (FRFRR_16_1)		
		Petit Tréfie (FRFRR_16_2)	Bon	Faible
		Rochette « Maine » (FRFRR473)	Bon	Faible
		Tort (FRFRR473_3)	Bon	Faible
		Fanioux (FRFRR473_2)	Non classé	Inconnu
Soloire- Antenne- Coran-Bourru	ME mesurées	Cendronne (FRFRR473_1)	Non classé	Inconnu
		Le Coran (FRR332_15)	Bon	Faible
		L'Antenne (FR10)	Bon	Moyen
	ME modélisées	La Soloire (FR9)	Bon	Moyen
		Le Bourru (FRR332_16)	Bon	Faible
		Le Ri du Bellot (FRR10_5)	Bon	Moyen
		Le Chazotte (FRR10_6)	Non classé	Inconnu
		Le Migron (FRR10_2)	Bon	Faible
		Le Briou (FR474)	Bon	Faible
		Le Tourtrat (FRR9_2)	Bon	Faible
Né	ME mesurées	Le Malémont (FRR9_2)	Bon	Faible
		Le Né (FR17)	Bon	Moyen
		Le Né (FR18)	Bon	Moyen
		Le Beau (FRR18_6)	Bon	Moyen
		La Maury (FRR18_4)	Bon	Moyen
		L'Arce (FRR18_2)	Non classé	Inconnu
		Le Né (FRR18_1)	Bon	Faible
	ME modélisées	Le Biget (FRR17_3)	Bon	Faible
		Ruisseau de la Motte (FRR17_2)	Non classé	Inconnu
		Le Collinaud (FRR17_1)	Bon	Moyen
		Fontaine Blanche	Bon	Faible
		Ruisseau de Chez Mathé (FRR18_7)	Non classé	Inconnu
Fleuve Charente en 16	ME mesurée	Ru du Chadeuil (FRR18_5)	Non classé	Inconnu
		L'Ecly (FRR18_3)	Non classé	Inconnu
	ME modélisées	La Charente de la Touvre au Bramerit (FR332)	Bon	Moyen
		Ru de Gensac (FRR382_12)	Non classé	Inconnu
Rivières Périangoumoisines	ME mesurées	Ruisseau de la Tenale	Non classé	Inconnu
		Ruisseau de la Gorre (FRR332_8)	Non classé	Inconnu
		Anqueville (FRR332_9)	Bon	Faible
		La Boëme (FR686)	Bon	Moyen

Figure 22 : Tableau de l'évaluation DCE (état chimique) des masses d'eau. Actualisation SDAGE 2019 – SIE AEAG

*NB : la caractérisation de l'état des masses d'eau superficielles relevé dans le SDAGE n'est pas pertinente pour qualifier l'état du cours d'eau au regard d'enjeu EAU POTABLE*

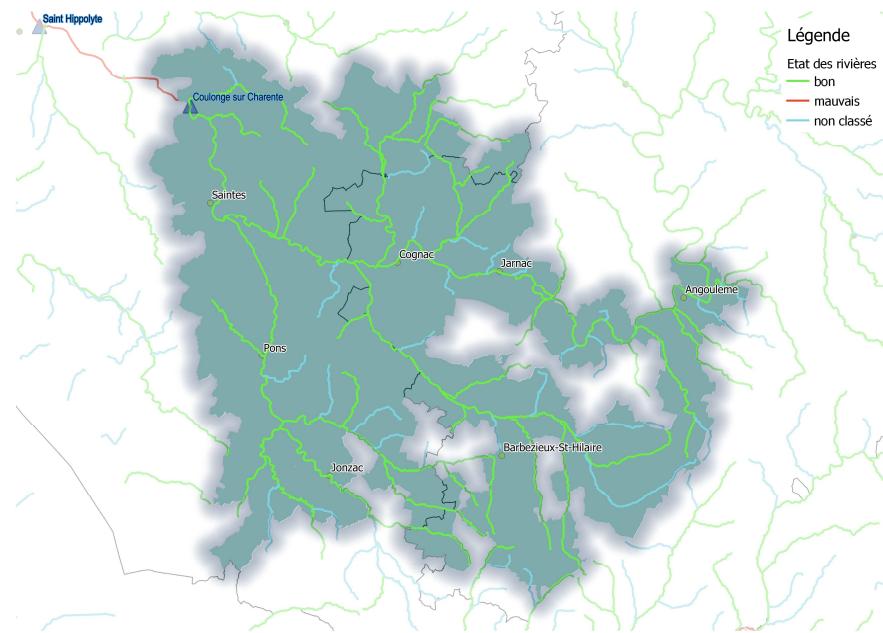


Figure 23 : Etat chimique des masses d'eau superficielles. SIE AEAG

## Article 3 Etat zéro et objectifs du contrat territorial

Ambitions partagées Re-Sources en 17 / Axes de travail	Etat initial (Etat 0) - BAC COSH	Objectifs Contrat Territorial COSH 2022-2026	
>> Objectifs de résultats sur l'état de la ressource à l'issue du contrat et à terme.	Améliorer la qualité de l'eau	<p>Nitrates : une tendance à l'augmentation du bruit de fond et des pics autour de 30 mg/l en 2019 et 2020</p> <p>Pesticides : 10 molécules qui dépassent les seuils sur la période 2015-2018</p>	<p><b>Nitrates</b> : Cmax &lt; 30 mg/l</p> <p><b>Pesticides</b> : 0 molécules qui dépassent le seuil de potabilité (0,1µg/L)</p>
>> Objectifs d'évolution des pressions polluantes, des pratiques	Gestion des pesticides : Viser le 0 herbicide en vignes	<p>A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH</p> <p>&gt;&gt; Pas d'objectif chiffré en ha</p> <p>&gt; Désherbage chimique de l'inter-rang de moins en moins présents (interdit au Cahier des charges de l'AOC depuis 2020) mais désherbage chimique du rang encore très largement pratiqué sur le vignoble.</p> <p>&gt; Ambition de certaines maisons de Cognac à échéance 2030</p> <p>IFT herbicide 2017 (Réseau MATU-BNIC) = 1,54 : (il est légèrement supérieur la moyenne décennale de 1,47).</p> <p>Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur l'analyse et l'interprétation de la Bnv-D. Les données de 2015 à 2019 seront traitées et permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; chiffrer l'état 0 concernant les herbicides utilisés en vigne</li> <li>&gt; de suivre annuellement l'évolution de l'utilisation des molécules herbicides vignes</li> </ul> <p>Il pourra également être envisagé de collecter des données plus précises sur les pratiques (IFT H, % de surface en 0 herbi, ...) pour améliorer les connaissances et préciser l'état des lieux du territoire. Ce point sera travaillé à partir de 2021 dans le cadre des groupes de travail 0 herbicide et indicateurs.</p>	<p><b>Ambition de moyen terme à consolider techniquement et partager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Diminution de l'utilisation des herbicides utilisés en vigne</li> <li>&gt; Avoir mis en place le réseau de fermes pilotes 0 herbicides</li> <li>&gt; Lister les itinéraires techniques validés</li> <li>&gt; Les tester et déployer dans le cadre de groupes ou ATI</li> </ul> <p>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre à l'échelle des exploitations engagées dans Re-Sources : IFTH, % de surfaces en 0 herbicides, SAU en désherbage mécanique (Année 1) &gt; des données à acquérir pour évaluer les marges de progression</p>
	Gestion des pesticides : Viser le 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages : Glyphosate, Métolachlore, Diméthénamide, Chlortoluron, Métafoléhyde	<p>A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH</p> <p>&gt;&gt; Pas d'objectif chiffré en ha</p> <p>&gt; Désherbage chimique majoritaire en GC et peu de marges de manœuvre technique sur les cultures/rotations principales du bassin =&gt; "impasse technique"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des rotations courtes (3 ans) et peu diversifiées</li> <li>&gt; Des cultures de niches qui augmentent depuis quelques années (env. 2 à 3 % de la SAU)</li> </ul> <p>Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur l'analyse et l'interprétation de la Bnv-D. Les données de 2015 à 2019 seront traitées et permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; chiffrer l'état 0 concernant les 4 molécules COSH.</li> <li>&gt; de suivre annuellement l'évolution de l'utilisation 4 molécules COSH</li> </ul>	<p><b>Ambition de long terme à partager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Diminution de l'utilisation des matières actives retrouvées aux captages</li> <li>&gt; Construire des itk alternatifs et les tester auprès de groupes d'agriculteurs, en vue de les déployer plus largement</li> <li>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre à l'échelle des exploitations engagées : IFTH, ... (Année 1)</li> </ul>

<b>Prévention des risques de lessivage : 100% de sols couverts en période à risque</b>	<p><b>A noter : Pas d'état 0 &gt;&gt; Pas d'objectifs chiffrés</b></p> <p>Pas de données sur la couverture des sols et la présence d'interculture. De nombreuses actions sur la couverture de l'inter-rang en vigne dans le précédent PAT.. Des initiatives locales sur les techniques de l'ACS mais pas de données et références.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réaliser un état des lieux et le partager</li> <li>&gt; Augmenter les surfaces en couverts environnementaux (objectifs chiffrés en ha à définir par projets/actions)</li> <li>&gt; Acquérir des références sur l'ACS (impacts sur la qualité de l'eau)</li> </ul>
<b>Diversification de l'assolement : Augmentation des BNI</b>	<p>Entre 2015 et 2018 : Augmentation des surfaces en protéagineux (+800ha soit 60%) et légumineuses à grain (+200 ha soit 5 fois plus de surfaces en 4 ans).</p>	<p><b>&gt;Augmenter les surfaces en BNI (objectifs chiffrés en ha à définir par projets)</b></p>
<b>Certifications environnementales : Développement de la BIO</b>	<p>Données 2018 : 2,23 % de la SAU en Bio soit 3 615 ha dont 45 % en GC soit 1610 ha Données 2019 : 2,5 % de la SAU en Bio soit 4006 ha</p>	<p><b>5 % de la SAU en BIO soit 8150 ha (+ 4135 ha)</b> (priorité surfaces en GC)</p>
<b>Certifications environnementales : HVE / CEC</b>	<p>Données 2019/2020 : En attente de données</p>	<p><b>50 % de la SAU en vigne en CEC (soit 22 350 ha)</b> <b>20 % de la SAU en GC en HVE ( soit 18 370 ha)</b></p>
<b>Augmentation des surfaces en herbes</b>	<p>SAU en herbe (= PT + PP+ Fourrages + gel de + 6 ans) (RPG, 2018) : 20 782 ha (13% de la SAU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; + 1 000 ha de surfaces en herbes (priorité en bordure de cours d'eau)</li> <li>&gt; Maintien de l'élevage sur le territoire (réalisation d'un état des lieux)</li> </ul>
<b>Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE) : haies et agroforesterie</b>	<p>5637 km de haies sur l'ensemble du BAC (données 2018) 62 ha de parcelles en agroforesterie (RPG 2018)</p>	<p>50 km (5000 ml) de haies supplémentaires (10km/an) Doubler les surfaces en agroforesterie : +60 ha</p>

Les **objectifs** sont détaillés et précisés dans la stratégie globale du programme d'actions à l'article 4 du présent Contrat.

## Article 4 Stratégie et programme d'actions

---

### 4.1. Objectifs stratégiques et ambitions partagées Re-Sources en 17

La dégradation généralisée de la qualité de l'eau brute en Charente-Maritime avec une accélération probable due au processus de réchauffement climatique met en exergue la nécessité d'engager une politique commune de maîtrise des pollutions diffuses.

Pour y répondre, les trois co-porteurs ont défini dans le cadre d'un travail commun regroupant l'ensemble des programmes Re-Sources du 17 des **objectifs stratégiques** et **ambitions partagées**. Ce travail constitue la base du futur programme et oriente les axes de travail et actions du deuxième programme. Ils ont été validés par le comité de pilotage en novembre 2020.

Le programme s'articule autour de deux grands **objectifs stratégiques** :

- **Diminuer la pression** via l'accompagnement aux changements de pratiques à l'échelle de l'exploitation
- **Limiter les transferts** via l'aménagement du territoire du bassin versant à la parcelle.

Pour répondre à ces deux grands objectifs, des **ambitions** communes / partagées ont été fixées par les trois porteurs de programme Re-Sources :

- Viser le 0 herbicide en vigne
- Viser le 0 utilisation des molécules qui dépassent le seuil de potabilité aux deux prises d'eau (= molécules COSH) en Grandes Cultures
- Viser 100% des sols couverts en période à risque
- Favoriser et promouvoir les certifications environnementales :
  - Certifications Environnementales Cognac (CEC) et Haute Valeur Environnementales (HVE)
  - Développer l'AB
- Diversifier l'assolement : Développer les cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI)
- Augmenter la présence d'infrastructures agro-écologiques dans les exploitations agricoles
- Augmenter les surfaces en herbe (prairies permanentes, prairies temporaires, jachères)

Ces ambitions partagées permettent de donner une perspective à atteindre à l'issue du programme mais doivent être adaptées localement.

### 4.2. Stratégie du 2<sup>nd</sup> Programme de Coulonge et saint Hippolyte

- **Stratégie globale : « Moins d'actions mais des actions plus fortes et adaptées localement aux enjeux du fleuve »**

La stratégie du programme est issue :

- Des constats de l'évaluation,
- Des enquêtes de perception des acteurs réalisées par l'Ifree qui ont permis de mettre en évidence les pistes d'amélioration pour la mise en œuvre d'un futur programme,
- Des rencontres individuelles et des ateliers collectifs organisés pour la co-construction du programme 2021-2025
- D'un travail en cours sur la définition d'un cadre commun (= ambitions partagées) aux programme Re-Sources 17 (Eau 17/CDA de La Rochelle/EPTB Charente).

Elle repose sur la définition du **cadre général** (=stratégie globale) qui a été fixé par les trois co-porteurs du programme (EPTB Charente/Eau 17/CDA de La Rochelle) et proposé au COPIL et d'un **cadre opérationnel** (= les actions) qui a été élaboré en concertation par l'ensemble des partenaires.

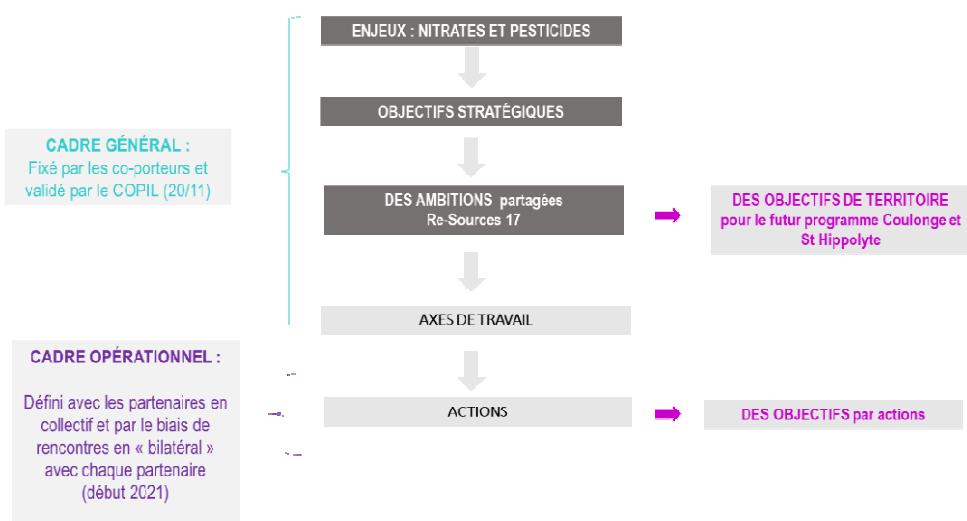
Au regard de l'évaluation et du caractère stratégique des deux captages, la **stratégie** du deuxième contrat Re-Sources 2022-2026 repose sur :

- Un programme **partagé** et **ambitieux** avec des objectifs de résultats chiffrés (cf. ambitions et objectifs COSH)
- Des actions **ciblées** sur les enjeux prioritaires pour plus d'efficacité et une **priorité d'actions sur les surfaces en grandes cultures** : les molécules retrouvées aux captages sont principalement des herbicides utilisés en Grands cultures et en Vigne.

L'objectif du second programme sera de viser une diminution de l'utilisation de ces molécules par la mise en place :

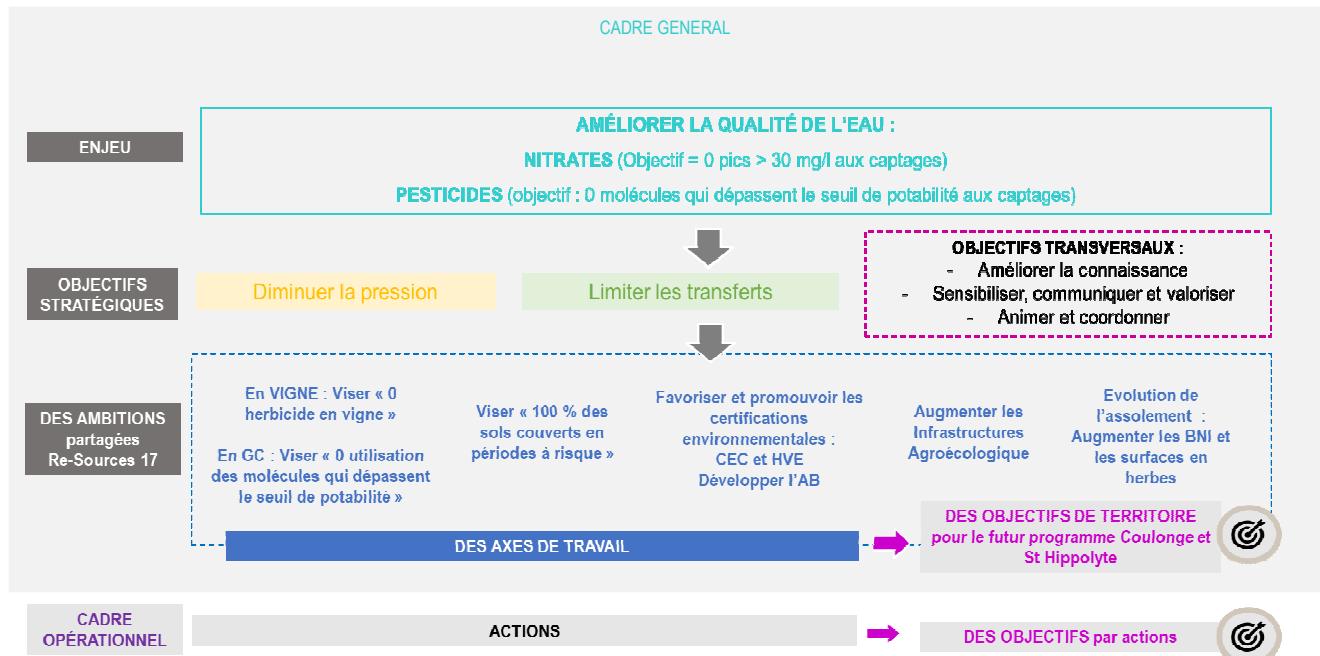
- o D'actions fortes et structurantes à construire en Grandes Cultures mais peu d'outils et leviers mobilisables.
- o Maintenir un lien étroit avec la filière viticole et valoriser les actions engagées par les partenaires car on constate des engagements forts de la filière notamment au travers de la Certification Environnementale Cognac et des ambitions de certaines Maisons de Cognac à poursuivre les efforts vers le 0 herbicide. Le deuxième programme devra permettre de mettre en place des actions fortes et structurantes pour tester et déployer les techniques « 0 herbicide ».
- o Maintien de l'élevage (prairies)
- Des actions qui doivent engager de réels changements de pratiques (cf. axes de travail et indicateurs)
- Des objectifs et indicateurs de résultats à définir pour évaluer le programme à l'échelle du territoire et à l'échelle des partenaires et exploitations engagés dans le programme
- Une maîtrise d'ouvrage partagée à poursuivre et à renforcer par la mise en place de groupes de travail thématiques et une approche individuelle renforcée des partenaires dans la co-construction des projets et actions.
- **Une animation** de terrain renforcée par les co-porteurs pour accentuer la proximité avec les porteurs de projets et accompagner les changements de pratiques.

#### ► Schéma global et suivi du PAT

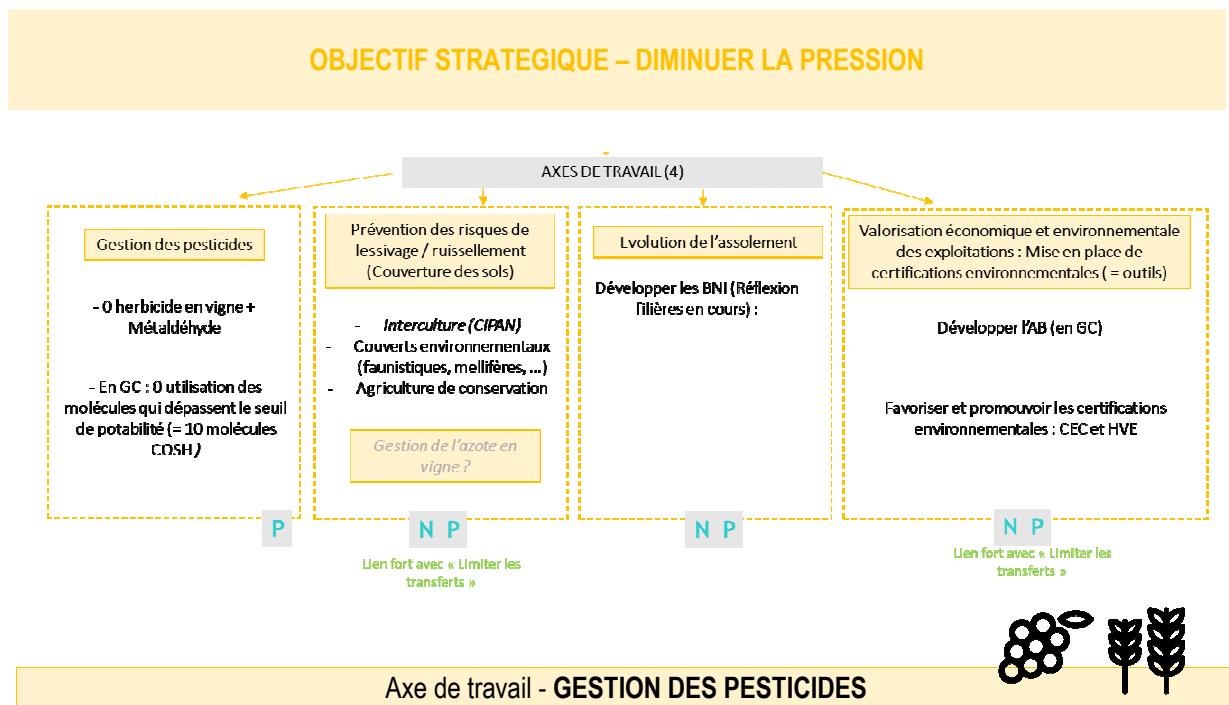


## ► Axes de travail du programme 2022-2026 et objectifs du Contrat territorial 2022-2026

Chaque ambition se décline en axes de travail puis en actions. Les axes de travail ont été définis par les co-porteurs et ont servi de base pour la co-construction des **actions** avec les partenaires.



Pour chaque ambition, il a été retenu de fixer un **objectif mesurable et atteignable** à l'issue du Contrat et partagé par les acteurs du territoire (= **Objectifs COSH**). Les objectifs COSH ont été définis au regard des enjeux et de la situation du territoire et en concertation avec les acteurs du territoire lors des rencontres individuelles et des ateliers collectifs organisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et validés par le COPIL du 7 avril 2021.



Vu les enjeux liés à la qualité de l'eau et les molécules retrouvées aux captages, il a été retenu d'axer prioritairement le deuxième programme sur une diminution de l'utilisation des molécules qui sont retrouvées aux prises d'eau au-dessus du seuil de potabilité. Les marges de manœuvre et leviers étant différents en Grandes Cultures et en Vigne, il a été décidé de séparer l'axe de travail en deux et de fixer des ambitions et des objectifs adaptés à la situation et aux marges de progression de ces deux filières.



### « 0 HERBICIDE EN VIGNE »

Le désherbage chimique de l'inter-rang est de moins en moins présent (interdit au Cahier des charges de l'AOC depuis 2020) mais le désherbage chimique du rang encore très largement pratiqué sur le vignoble. Lors du groupe de travail sur la gestion des pesticides, les acteurs ont partagé le fait qu'il est possible de ne plus utiliser d'herbicides et de viser le 0 herbicide à moyen terme, à condition d'améliorer les connaissances et d'acquérir des références locales pour pouvoir déployer la démarche à plus large échelle via des actions de groupes ou accompagnement individuel. Certaines Maisons de Cognac ont déjà fixé des ambitions concernant le 0 herbicide à échéance 2028 / 2030. Cette prise en compte de la problématique environnementale par la filière Cognac sera un appui primordial pour atteindre le 0 herbicide en vigne sur le territoire.

Au vu de ces constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés et rédigés de la manière suivante :

**>> Objectifs COSH 2026 - Ambition de moyen terme à consolider techniquement, à partager et à déployer :**

- **Diminution de l'utilisation des herbicides utilisés en vigne (indicateur Bnvd).**
- **Lister les itinéraires techniques validés, les tester et les déployer dans le cadre d'actions de groupes ou individuelles**

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail :

- Des connaissances à consolider / renforcer sous le rang de vigne notamment : itinéraires techniques, matériels, etc.
- Besoin d'acquérir des références locales (tester et expérimenter) et de les partager entre les pairs,
- Diffusion large via les conseils collectifs et/ou individuels.
- Mise en place d'un groupe de travail « 0 herbicide »



### 0 UTILISATION DES MOLECULES QUI DEPASSENT LE SEUIL DE POTABILITE AUX CAPTAGES (= MOLECULES COSH) EN GRANDES CULTURES

Le désherbage chimique reste majoritaire en GC et d'après les partenaires techniques il existe peu de marges de manœuvre technique sur les cultures/rotations principales du bassin → "impasse technique". La concertation a mis en évidence le manque de visibilité sur les freins et les leviers à mobiliser et le besoin d'acquérir des références locales (tester et expérimenter).

Au vu de ces constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés et rédigés de la manière suivante :

**>> Objectifs COSH 2026 - Ambition de long terme à partager :**

- **Diminution de l'utilisation des matières actives COSH (Bnvd)**
- **Construire des itk alternatifs et les tester auprès de groupes d'agriculteurs, en vue de les déployer largement**

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail :

- Des connaissances à renforcer sur les leviers possibles
- Besoin d'acquérir des références locales (tester et expérimenter) dans le cadre de groupes pilotes
- Besoin de sensibiliser les conseillers agricoles aux enjeux "herbicides"

- Mettre en place des "projets globaux de structures"

A noter, la seule donnée mobilisable pour l'axe de travail « Gestion des pesticide » à l'échelle du territoire est la *Bnvd*. Afin d'avoir un niveau de connaissance plus précis sur les pratiques de désherbage et évaluer les effets des actions mises en place par les partenaires, **l'ensemble des partenaires engagés dans cet axe de travail devront collecter annuellement, pour chaque exploitation engagée dans une action, des indicateurs à l'échelle de l'exploitation : IFTH, % de surface en 0 herbicide, surfaces désherbées mécaniquement, etc.** Ces indicateurs et les **objectifs à atteindre** seront définis et validés par un groupe de travail dédié en première année du Contrat. Pour rappel, le plan Ecophyto 2+ vise une diminution de 50% de l'IFT H en 2025, cet objectif devra orienter les réflexions et actions réalisées dans l'axe de travail.



#### Axe de travail – PREVENTION DES RISQUES DE LESSIVAGE ET RUISELLEMENT

Le premier programme d'actions 2015-2019 a été principalement tourné vers des actions de réduction des produits phytosanitaires en vigne et sur la mise en place de couverts en inter-rang de vigne. L'évaluation a montré que les concentrations en nitrates ont tendance à augmenter avec les hivers de plus en plus doux et les précipitations fortes en périodes d'interculture. Elle a également mis en évidence le manque de connaissance sur la couverture des sols et la présence d'intercultures sur le bassin.

Au vu de ces constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés et rédigés de la manière suivante :

##### >> Objectifs COSH 2026 :

- Réalisation d'un état des lieux de la couverture des sols et définition d'objectifs chiffrés /actions
- Développement des couverts environnementaux
- Acquérir des références sur l'ACS

La concertation a permis de définir deux grandes thématiques de travail pour répondre aux enjeux :

- Les **couverts environnementaux** : poursuivre le développement des couverts sur les parcelles en GC et en vignes et mettre en place un concours des couverts.
- **L'Agriculture de Conservation des Sols** (ACS) : expérimentations et déploiement dans le cadre de collectifs d'agriculteurs
- Améliorer la connaissance sur la fertilisation de la vigne

#### Axe de travail – DIVERSIFICATION DE L'ASSEOLEMENT « DEVELOPPER LES CULTURES A BAS NIVEAU D'INTRANTS (BNI) »



L'évaluation a montré que l'assolement du territoire est peu diversifié avec des rotations courtes (3 ans). Les cultures majoritaires sont principalement tournées vers l'exportation même si on observe une augmentation des cultures de niches depuis quelques années (env. 2 à 3 % de la SAU) mais il reste un important travail à mener pour consolider les filières et les débouchés. La concertation a mis en évidence le fait de ne pas travailler sur les filières de façon globale mais d'accompagner les structures qui souhaitent s'engager dans cet axe de travail en les aidant en monter les projets (mise en place de groupes pilotes, essais,...) et en créant le lien "Amont/Aval" avec la filière et les territoires (lien projets des collectivités et AAP/AMI).

Au vu des constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été définis de la manière suivante :

##### >> Objectifs COSH 2026 :

- Avoir défini ce qu'est une filière Bas niveau d'intrants (BNI) pour les enjeux EAU
- Augmenter les surfaces en cultures BNI

Au vu des actions proposées, il n'est pas envisageable de fixer un objectif de territoire chiffré. Cependant, les partenaires qui s'engageront dans un projet de développement de filière BNI devront fixer des objectifs à atteindre en surface dans le cadre du projet.

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail :

- Accompagner les partenaires agricoles et les collectivités dans la mise en place de projets sur les filières
- Faire le lien entre collectivité et professionnels agricoles.



#### Axe de travail – « DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIO »

Des actions menées sur le bio dans le précédent programme par le GAB 17/Bio Nouvelle Aquitaine et la MAB 16 qui mobilisent. Les co-porteurs ont la volonté d'aller plus loin en fixant des objectifs ambitieux et travailler plus en lien avec les agriculteurs conventionnels. Au vu des enjeux, cet axe de travail est priorisé sur les surfaces en **grandes cultures**. Il ressort également le besoin de renforcer les liens avec les partenaires (chambres d'Agriculture, Coopératives, Négocios, FDCUMA, CER,...) qui souhaitent s'impliquer plus fortement dans le développement du bio.

**>> 2,23 % de la SAU en BIO soit 3600 ha (RPG 2018) et 2,5 % de la SAU en 2019 soit 4000 ha (en augmentation)**

**>> 1 610 ha de GC en bio soit 2% des surfaces en GC bassin (données 2018)**

Au vu des constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés de la manière suivante :

**>> Objectifs COSH 2026 :**

- **5 % de la SAU en bio en 2026 soit 8 600 ha (+ 4130 ha)**
- **Décloisonner bio/conventionnel**

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail :

- Besoin de décloisonner Bio/Conventionnel >> Mettre en place des actions multi-partenariales et faire intervenir les structures de la bio dans les actions et instances des partenaires du programme
- Une priorité à la conversion des surfaces en Grandes Cultures >> Deux publics cibles : les viticulteurs mixtes (surfaces en grandes cultures) et les céréaliers >> des stratégies d'actions différentes à mener
- Poursuivre le travail avec les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)
- Faire du lien et partager les connaissances sur la filière Bio Grandes Cultures.

#### Axe de travail – « FAVORISER ET PROMOUVOIR LES CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES : CEC ET HVE »



**Certification Environnementale Cognac** (certification HVE 3 + exigences filières) : une démarche portée et animée par le BNIC depuis 2017. Il n'est pas envisagé la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de Re-Sources car l'animation est réalisée par le BNIC et les partenaires. Des actions de sensibilisation aux enjeux EAU (cf. Axe COMMUNICATION) pourront être menées auprès des accompagnateurs techniques de la CEC. L'EPTB Charente participe au comité de pilotage de la CEC et partage et valide les objectifs fixés annuellement par le BNIC. Les actions menées dans le programme Re-Sources (0 herbi en vigne, Couverture des sols, ...) permettent d'apporter des solutions techniques pour atteindre les objectifs de la CEC.

**Haute Valeur Environnementales (HVE)** : une démarche nationale accompagnée financièrement et techniquement par la Région Nouvelle-Aquitaine et par certaines OPA du territoire. Au vu des enjeux du territoire, HVE apparaît comme un levier intéressant pour accompagner le changement de pratiques en Grandes Cultures. Cependant, il n'y pas de démarche en cours sur le développement de filières HVE sur le bassin. Par ailleurs, le cahier des charges et notamment les IFT peut rendre difficile l'accès à HVE pour les céréaliers.

Au vu des constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés de la manière suivante :

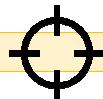
**>> Objectifs COSH 2026 :**

- **50 % de la SAU en vigne certifié CEC en 2026** soit 22 350 ha
- **20 % de la SAU en Grandes Cultures certifiées HVE en 2026** soit 18 370 ha

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail :

- Mobilisation de l'équipe d'animation Re-Sources pour initier des démarches filières et créer du lien.
- Sensibilisation à la démarche HVE et promotion des leviers techniques permettant d'atteindre les objectifs du cahier des charges HVE.

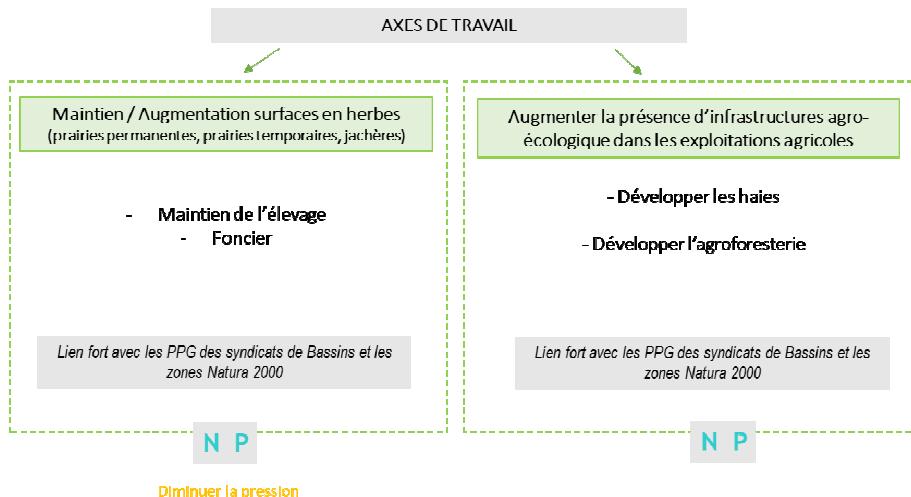
**Axe de travail – « ACTIONS SPECIFIQUES – SECTEURS GEOGRAPHIQUES »**



L'actualisation du diagnostic « qualité de l'eau » a mis en évidence des secteurs où les concentrations en pesticides sont très élevées. Il s'agira sur ces secteurs de mettre en place un groupe de travail afin de proposer la réalisation d'un diagnostic partagé de territoire et d'engager des actions de terrain. Les secteurs qui ont été ciblés lors du diagnostic réalisé en 2020 sont le bassin du Tourrat et du Malémont (deux affluents rive droite de la Soloire) sur lesquels les concentrations en Glyphosate et en AMPA sont très élevées. Il est prévu d'actualiser le diagnostic de la qualité de l'eau à partir des données des différents réseaux de suivi annuellement, et selon l'évolution d'autres démarches pourront être mises en place sur le territoire.

Pour évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif stratégique « Diminuer la pression », la seule donnée à disposition à l'échelle du territoire sera les ventes des produits phytosanitaires (BNV-d) et les données issues des exploitations engagées qui permettront de suivre des indicateurs plus précis. L'exploitation et l'interprétation des données devront être réalisées et partagées avec les partenaires du programme dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

## Objectif Stratégique – Limiter les transferts via l'aménagement des versants



### Axe de travail – « AUGMENTER LES SURFACES EN HERBES »

L'évaluation a montré qu'il n'y avait pas eu d'augmentation significative des surfaces en herbe lors du premier programme malgré des MAEC « Remise en herbe » contractualisées sur 1160 ha. Des prairies en bords de cours d'eau qui disparaissent du fait de la déprise de l'élevage sur le bassin et sont remplacées majoritairement par du maïs.

Au vu des constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés de la manière suivante :

**>> Objectifs COSH 2026 :**

- + 1000 ha de surfaces en herbe en 2026
- Maintien de l'élevage

La **stratégie** proposée pour cet axe de travail se décline en deux points

- Préserver les parcelles en herbe déjà existantes notamment en renforçant la connaissance sur l'élevage présent sur le territoire par la réalisation d'un état des lieux
- Augmenter les surfaces en herbe (prioritairement en bordures de cours d'eau) en mobilisant des dispositifs financiers et d'accompagnement via une animation de terrain renforcée (animation foncière à envisager).



### Axe de travail – « AUGMENTER LES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES »

Le territoire en eau superficielle est très sensible au ruissellement : la présence d'IAE et notamment des haies est un bon moyen de réduire les transferts vers les cours d'eau. Les aménagements paysagers ont une efficacité épuratrice importante et jouent un rôle primordial pour la préservation de la qualité de l'eau.

L'agroforesterie est une pratique qui mélange présence de l'arbre et culture. Cette pratique peut être intéressante pour différents enjeux (Eau, Biodiv...).

Au vu des constats et des moyens et outils mobilisables dans le programme Re-Sources, les **objectifs** à l'échelle du territoire ont été chiffrés de la manière suivante :

**>> Objectifs COSH 2026 :**

- + 50 km linéaire de haies supplémentaires en 2026
- + 60 ha de SAU en agroforesterie (doublement des surfaces actuelles)

La stratégie proposée pour cet axe de travail :

- Mobilisation de l'équipe d'animation Re-Sources pour faire le lien entre les agriculteurs/OPA qui aurait des projets de plantations et d'aménagement et les opérateurs de la haie
- Sensibilisation à la plantation de haie vis-à-vis des enjeux qualité de l'eau.
- Sensibilisation à la préservation de l'existant
- Accompagner des projets collectifs à l'échelle communale.

## AXES TRANSVERSAUX (fiches actions 10 à 15)

### Axe – MOBILISER LES AIDES DIRECTES POUR LES AGRICULTEURS

Il est ressorti de l'évaluation le besoin de proposer **des outils financiers adaptés** pour accompagner les changements de pratiques : CAB, MAEC, PVE, PSE, Aide à la plantation, ... L'équipe d'animation aura un rôle déterminant dans la diffusion et l'accompagnement des partenaires et des agriculteurs dans ces dispositifs d'aides directes qui **constituent des véritables leviers pour l'atteinte des objectifs du Contrat**.

### Axe – COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET VALORISATION

Le premier programme a permis de diffuser des informations sur la qualité de l'eau et de sensibiliser les partenaires notamment par la présence sur le terrain de l'équipe d'animation, par la diffusion documents, plaquettes et par des point d'information réguliers lors des différentes réunions. Cependant, les attentes restent fortes sur la diffusion et la valorisation des données qualité de l'eau notamment. **La communication sur les enjeux et les actions mises en place et la valorisation des partenaires et agriculteurs engagés dans le programme seront une priorité du deuxième programme.**

### Axe – AMELIORER LES CONNAISSANCES

L'évaluation du Programme 2015-2019 a mis en évidence un **manque de connaissance** sur plusieurs thématiques et le besoin de **valoriser, partager et rendre accessible les données acquises** : qualité de l'eau, flux, toxicité des matières actives, agronomie et lien avec la qualité de l'eau ...

Le travail réalisé sur la définition et le suivi des indicateurs du programme apportera également des données de territoire qui compléteront la connaissance des pratiques agricoles.

### Axe de travail – COORDINATION, ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME

L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau. Il établit une relation de confiance avec les acteurs de terrain en étant l'intermédiaire entre eux, les collectivités porteuses et les différents partenaires. Il est par ailleurs garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires. Il ressort des enquêtes de perception réalisée par l'Ifree :

- Une animation reconnue et appréciée par les partenaires
- Des interrogations sur le dimensionnement de l'équipe d'animation au regard du travail à conduire et de la taille du territoire.
- Impliquer plus directement/étroitement les agriculteurs, avoir un accès plus direct à ce public.

**Au vu du niveau d'ambition du deuxième programme d'actions, de la nature des actions à engager et des attentes fortes des partenaires et financeurs, il est proposé de renforcer l'équipe d'animation avec 1 ETP supplémentaire à partir de 2022.**

L'animation locale/territoriale sera poursuivie sur le territoire du SBVNé par le Syndicat du Bassin versant du Né (env 0,5 ETP).

L'ensemble des actions est présenté dans un tableau de synthèse en ANNEXE 6.

### **4.3. Programme d'actions 2022– 2026**

Le programme d'actions sera engagé à partir de 2022. L'année 2021 sera consacrée au lancement du programme à savoir organisation des groupes de travaux thématiques et géographiques, définition des indicateurs/objectifs à atteindre par action et à l'élaboration des « feuilles de routes » des partenaires.

La liste des actions prévues en lien avec chaque objectif et axe de travail présenté ci-dessus est disponible en ANNEXE 6.

L'ensemble des fiches (15) sont détaillées en ANNEXE 7. Chaque fiche détaille les actions prévues, leurs modalités de mises en œuvre, leurs montants et le plan de financement prévisionnel.

## **Article 5      Suivi/évaluation**

---

Un bilan doit être présenté chaque année au comité de pilotage assorti des perspectives pour l'année suivante. L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

D'un point de vue technique, l'équipe d'animation s'appuiera sur l'outil Odéliane développé par Envilys. Cet outil est également utilisé par Charente Eaux et le SIAEP Nord-Ouest Charente.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet et accepté par les financeurs formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le contrat doit obligatoirement être évalué la dernière année. Ce bilan évaluatif de fin de contrat sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du SAGE Charente.

L'établissement du bilan évaluatif de fin de contrat doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau contrat.

Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera réalisée et transmise à l'ensemble des partenaires dont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine via la Cellule Re-Sources.

Une des conclusions de l'évaluation est le manque de visibilité sur l'effet du programme d'actions sur l'évolution du territoire et l'impact des actions engagées par les partenaires. Par ailleurs, il n'avait pas été fixé d'objectifs de résultats en dehors des objectifs qualité de l'eau sur les nitrates et les pesticides. Dans le deuxième programme, il a été retenu de définir en concertation avec l'ensemble des partenaires des objectifs et indicateurs de résultats pour évaluer le programme à l'échelle du territoire mais également à l'échelle des partenaires et exploitations engagés dans le programme :

Pour ce faire, trois niveaux d'indicateurs ont été définis :

- **des indicateurs de territoire liés à des objectifs de résultats globaux** issus de données disponibles à l'échelle nationale, à traiter au niveau du bassin, ils seront liés à des analyses de la BNVD, du RPG, des surfaces en Agriculture Biologique, de la télédétection, etc. Les objectifs de résultats ont été définis en concertation et validés par le comité de pilotage du 7 avril 2021. Ils sont présentés en ANNEXE 8.
- **des indicateurs d'exploitation liés à des échantillons** qui seront définis par axe de travail en concertation avec les partenaires et qui pourront être liés à des objectifs chiffrés à atteindre. Ces indicateurs seront définis avant le lancement des actions et seront validés par le COPIL en année n-1 / année 1. Ils seront collectés par les porteurs d'actions.
- **des indicateurs de réalisation fixés** en concertation avec chaque partenaire et qui permettront d'évaluer la dynamique du programme. Les objectifs prévisionnels seront fixés pour les 5 ans et pourront évoluer au fil du Contrat.

Ces indicateurs seront suivis de façon annuelle et les résultats seront diffusés aux acteurs lors du comité de pilotage. Un groupe de travail spécifique sur les indicateurs sera mis en place et permettra de travailler sur la définition et la collecte des indicateurs, leur analyse et le traitement des données et l'interprétation des résultats. Le protocole général de suivi du contrat sera travaillé puis validé par le comité de pilotage.

Le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau se fera au niveau des deux prises d'eau et sur l'ensemble des stations de suivi de la qualité des eaux existantes sur le territoire (soit entre 50 et 60 stations suivant le paramètre).

## Article 6 Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

---

### ► Les collectivités porteuses et l'animation

Les « porteurs de projet sont l'EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de La Rochelle ». L'EPTB Charente agit en qualité de coordonnateur pour assurer l'animation et la coordination du programme d'actions. Ce partenariat fait l'objet d'une convention tri-partite 2021-2026 signée par les trois parties qui définit les modalités de fonctionnement du partenariat.

**Les porteurs de projets sont chargés :**

- D'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- De rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources,
- De suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

**L'équipe d'animation de l'EPTB Charente a pour mission de :**

- Élaborer puis animer le programme d'actions ;
- Inciter à mettre les actions en place prioritairement dans les Zones d'Actions Prioritaires qui seront définies en fonction des actions et validé par le COPIL ;
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers ;
- Préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions et groupes de travail techniques ;
- Planifier et coordonner la mise en place des actions du volet agricole ;
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs ;
- Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Représenter le porteur de projet localement ;

- Prendre en charge certaines actions notamment les actions d'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation.

L'animation « territoriale/locale » sera poursuivie par le **Syndicat du bassin versant du Né** dans le cadre de sa mission "Gestion Intégrée " (env 0,5 ETP/an). L'objectif sera de réaliser en concertation avec l'équipe d'animation de l'EPTB Charente :

- Un accompagnement "renforcé" des partenaires agricoles et autres porteurs de projets dans la mise en place de projets locaux spécifiques au territoire de compétence du syndicat du bassin du Né et répondant aux objectifs et enjeux du PAT (= fiches actions 1 à 9) :
  - o Appui à la construction des projets des partenaires locaux et autres porteurs de projets
  - o Mise en relation des porteurs de projets
  - o Participation aux actions organisées sur le territoire du syndicat.
- Appui à l'animation de certaines actions du contrat sur le bassin versant du Né : animation du dispositif « Mon Territoire au Fil de l'Eau », des MAEC/PVE/PSE, des actions spécifiques sur l'Agriculture de Conservation (via un groupe pilote), animation sur l'augmentation des surfaces en herbes en bord de cours d'eau et les IAE.
- Participation aux réunions et autres actions organisées dans le cadre du programme.

► **Les instances de gouvernance :**



**Le comité de pilotage :**

Présidé par les trois structures porteuses, le Comité de pilotage rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés. Cf. ANNEXE 9.

Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- Valider la stratégie d'actions,
- Valider le contenu du contrat,
- Valider les éventuels avenants,
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir,

Afin d'assurer une bonne articulation avec le Sage Charente, la CLE est également représentée au comité de pilotage.



**Le comité technique :**

Le Comité technique rassemble, au moins une fois par an, les partenaires institutionnels et financiers.

Il a pour rôle de :

- Garantir une orientation stratégique en adéquation avec les objectifs du contrat et les attentes des partenaires institutionnels et financiers.
- Donner un avis technique sur les actions proposées par les commissions thématiques : cohérence du dimensionnement, pertinence vis-à-vis des objectifs du contrat, position sur les modalités de financements etc.
- Donner un avis technique sur les étapes clés : appui aux porteurs Re-Sources sur les études à mener (définition du besoin, cohérence des cahiers des charges et des réponses des prestataires vis-à-vis des attentes et objectifs...).

- Pré-valider ce qui sera présenté en Comité de Pilotage.

La composition des différentes instances de gouvernance est présentée en Annexe 10.



### Les groupes de travail et groupe thématiques :

**La commission agricole** : elle est composée de tous les maîtres d'ouvrages qui portent des actions agricoles (chambres d'agriculture, des coopératives, des négocies agricoles, des groupements de développement agricole ... etc.) et des partenaires techniques (BNIC, ..). Il est envisagé selon les sujets abordés de l'élargir à d'autres instituts techniques : IFV, Arvalis, ...

#### Les groupes techniques thématiques et géographiques :

Afin de partager, piloter et suivre techniquement l'exécution de certaines actions/axes de travail prévus au contrat, des groupes techniques seront constitués et mobilisés régulièrement tout au long du Contrat. Ces groupes constituent des instances de concertation, d'échange et de construction entre les partenaires. Plusieurs groupes ont déjà été identifiés, d'autres groupes pourront être constitués en cours de programme. Ces groupes sont animés par l'équipe d'animation de l'EPTB Charente. Les principaux travaux et conclusions seront présentés en commission agricole et validés par le COPIL.

- **Groupe technique « 0 herbicide »** qui regroupera les partenaires engagés dans l'axe de travail « 0 herbicide ».
 

Objectif du groupe : réaliser un état des lieux des projets existants, définir les modalités de mise en œuvre du réseau de fermes pilotes, définir les indicateurs à collecter pour chaque exploitation (année n-1 et année 1), partager les connaissances, retours d'expériences, faire le bilan du réseau de fermes pilotes, interventions d'experts, ...

Ce groupe aura pour rôle de piloter les actions relatives à la formalisation et la diffusion de références (Cf. ACTION : Réseau de fermes pilotes) et la mise en place d'expérimentations (Cf. ACTION : Expérimentations)

>> Associer des partenaires techniques : BNIC, IFV, Maisons de Cognac...
- **Groupe technique Filières GC Bio** associant l'ensemble des partenaires du programme et acteurs de la filière bio GC.
 

Objectif du groupe : mettre à jour les bases du bio, créer des synergies et des partenariats, partager l'état des lieux, faire du transfert d'information / procédure de conversion (vers qui se tourner), créer du lien pour concevoir des actions en commun.

>> Associer Interbio, Aquitabio, Terre de Liens, SAFER, collectivités
- **Groupe technique « indicateurs »** qui réunira les partenaires intéressés. Il permettra de travailler sur la définition et la collecte des indicateurs, leur analyse et le traitement des données et l'interprétation des résultats.
- **Groupes géographiques** : Au vu du diagnostic, il est prévu la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur le secteur Tourtrat / Malémont mais d'autres groupes géographiques pourront être mis en place en fonction du bilan annuel de la qualité de l'eau.
 

Objectifs du groupe : **Partager et co-construire** / Contribuer à la réalisation de l'état des lieux / diagnostic en fournissant les données utiles au travail, suivre l'état d'avancement du travail, proposer au regard des conclusions du diagnostic des actions pertinentes, efficaces et adaptées aux problématiques soulevées par le diagnostic, porter les actions qui seront proposées en fonction des compétences et légitimité de chaque structure engagée.

>> Associer des partenaires techniques : Syndicat de bassins concerné, Charente Eaux, BNIC,

La composition de ces groupes thématiques, leur nombre ou leur structuration pourra évoluer en fonction des besoins au fil du contrat Re-Sources. Certains groupes pourront être éventuellement mutualisés à d'autres bassins.

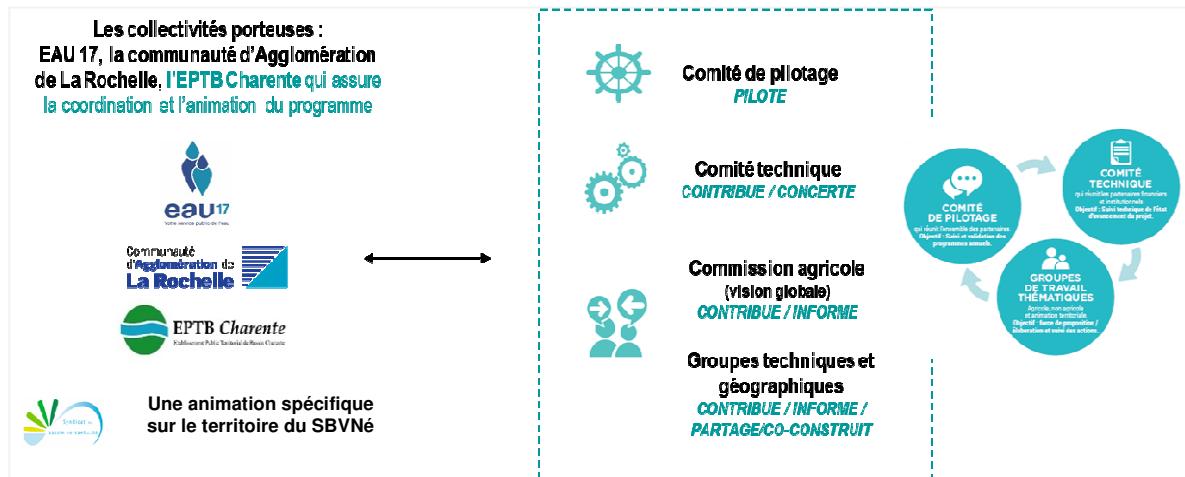


Figure 24 : Schéma de gouvernance globale

En plus de ces groupes, des **réunions géographiques par sous-bassins** seront organisées plusieurs fois au cours du contrat pour faire le bilan des actions menées sur chaque bassin, partager les perspectives pour l'année suivante et présenter sur le terrain une ou plusieurs actions « phares » menées sur le sous-bassin par l'un des partenaires. Ces réunions auront pour objectif de réunir les conseillers terrains des OPA partenaires du programme, les syndicats de bassins et les autres partenaires engagés sur le sous-bassin concerné.

## Article 7 Engagements des signataires du contrat

---

### Les Porteurs de projet (EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de La Rochelle)

S'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage.
- Contribuer aux actions des partenaires engagés.
- Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués.
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- Valoriser et communiquer sur les actions mises en place par les partenaires dans le cadre du programme.
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de contrat, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées.
- Veiller à un travail conjoint avec les structures qui portent et animent des contrats Re-Sources sur les territoires de la Fosse-Tidet, la Touche Prairie de Triac, Chez Drouillard, Arnoult/Lucérat, pour une bonne complémentarité et cohérence des programmes d'actions (cf. Annexe 10)
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat).

### L'agence de l'eau Adour-Garonne

S'engage à :

- Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2022-2024, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;
- Pour les années 2025 et 2026, les aides seront proposées dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

### L'Etat

S'engage à :

- Mettre en place les politiques coordonnées de préservation de la ressource en eau et, le cas échéant, de reconquête de la qualité de l'eau ;
- Assurer la mise en place, le suivi et le contrôle des procédures réglementaires qui viennent compléter les démarches volontaires (Programme d'Actions Zones Vulnérables, Arrêtés ZNT, etc.).
- Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## La Région Nouvelle-Aquitaine

S'engage à :

- Intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## Le Département de la Charente – Maritime,

S'engage à :

- Financer dans le cadre de ses politiques eau et agricole, les opérations selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage
- Transmettre aux porteurs de projet toute information susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## Le Département de la Charente,

S'engage à :

- Financer dans le cadre de ses politiques eau potable et agricole, les opérations selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage
- Transmettre aux porteurs de projet toute information susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## Les Organismes Professionnels Agricoles,

Afin d'une part, d'apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire sur le BAC, les Organismes Professionnels Agricoles signataires du Contrat :

- Affirment que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- Valident les termes du Contrat de Territoire Re-Sources et le programme d'actions défini pour le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte, en particulier les actions concernant le domaine agricole, qu'il s'agisse d'actions individuelles ou collectives ;
- S'engagent à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur le BAC concerné par le présent Contrat (participation au Comité de pilotage ou tout groupe de travail les concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- S'engagent à participer aux journées techniques/journées d'échanges et projets collectifs spécifiques aux opérateurs agricoles et aux techniciens conseils agricoles ;
- **S'engagent à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteurs (individuelles et/ou collectives selon les structures) dont le contenu contribuera aux objectifs des programmes d'actions et sera défini conjointement avec le porteur de projet ainsi qu'à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation).** Le contrat prévoit un accompagnement financier concernant ces actions. Chaque structure s'engagera sur la ou les actions qu'elle souhaite et peut porter

sous la forme d'une **convention** (partenaire agricole – Porteur de Projet), amendable au fil du contrat au gré de l'émergence des projets des partenaires techniques agricoles.

- **S'engagent à collecter annuellement les indicateurs définis en concertation et validé par le COPIL pour chaque axe de travail dans lequel la structure est engagée ;**
- **S'engagent à participer aux groupes techniques dans lesquels il s'est engagé.**

Les engagements et les différentes modalités de financements et de contenus des actions sont décrits dans la convention de partenariat Porteur / OPA, signée par les deux parties.

#### **Le Syndicat du bassin versant du Né,**

S'engage à :

- Apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes,
- Concourir collectivement, aux côtés du porteur Re-Sources et des partenaires institutionnels et financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire,
- **Assurer la mise en œuvre des actions locales prévues au contrat,**
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs des actions qu'il anime et coordonne,
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement.
- Rendre compte aux porteurs de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions locales afin d'alimenter les différents bilans.
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (COPIL, commissions thématiques),
- Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués.
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (valorisation de la démarche Re-Sources, promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel de la démarche Re-Sources particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

#### **Grand Cognac,**

S'engage à :

- Veiller à un travail conjoint avec l'EPTB et les co-porteurs pour une bonne complémentarité des programmes d'actions de l'AAC La Touche – Prairie de Triac et du BAC de Coulonge Saint-Hippolyte portés localement ;
- Tenir compte des opérations et actions existantes sur le BAC Coulonge et Saint Hippolyte dans la mise en œuvre des programmes 2019-2023 et lors de l'élaboration de ses prochains programmes le cas échéant ;
- Apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes,
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (copil, commissions thématiques),
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (valorisation de la démarche Re-Sources, promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel de la démarche Re-Sources particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## **Les autres maîtres d'ouvrage et partenaires techniques :**

S'engagent à :

- Apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes,
- Concourir collectivement, aux côtés du porteur Re-Sources et des partenaires institutionnels et financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire,
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (COPIL, commissions thématiques),
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (valorisation de la démarche Re-Sources, promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel de la démarche Re-Sources particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le BAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

## Article 8      Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à **10 408 636 euros** dont 5 891 500 € pour les MAEC. Le montant des MAEC a été estimé à partir du bilan de la programmation 2015-2019.

Ce montant ne comprend pas le PCAE estimé à 5 000 000 euros, les aides à la conversion bio estimée à 6 600 000 € ainsi que les aides provenant du plan de relance (notamment le dispositif Plantons des haies) et autres dispositifs (EVA, aides HVE/CEC, AAP/AMI, ...).

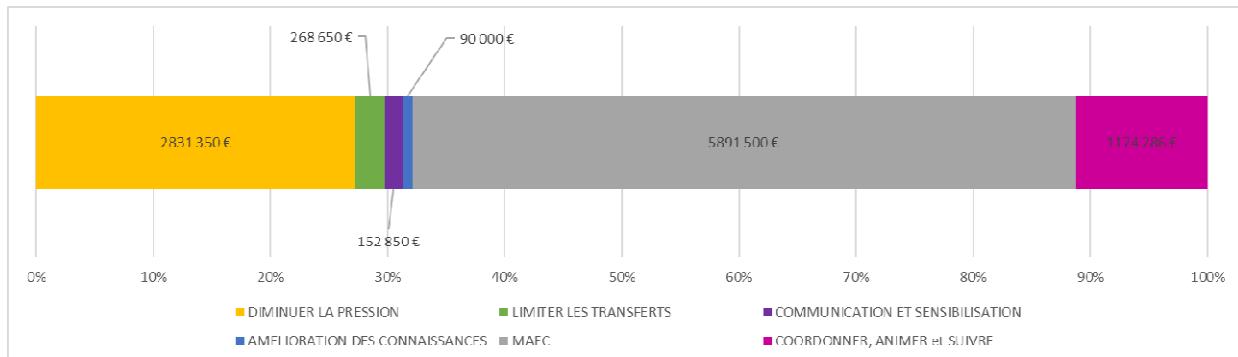


Figure 25 : Répartition des coûts par axes de travail

Le montant d'aide prévisionnelle total est de **5 532 504 euros**, dont :

- 5 426 675 € de l'Agence de l'Eau, soit 52 %
- 105 829 € de la Région, soit 1 %. A noter, la Région Nouvelle Aquitaine pourra intervenir sur des actions du programme dans le cadre des AAP et AMI.
- Les départements pourront également financer dans le cadre de ses politiques eau et agricole, les opérations selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage
- L'Etat et l'Union européenne pourront également intervenir au travers du FEADER.

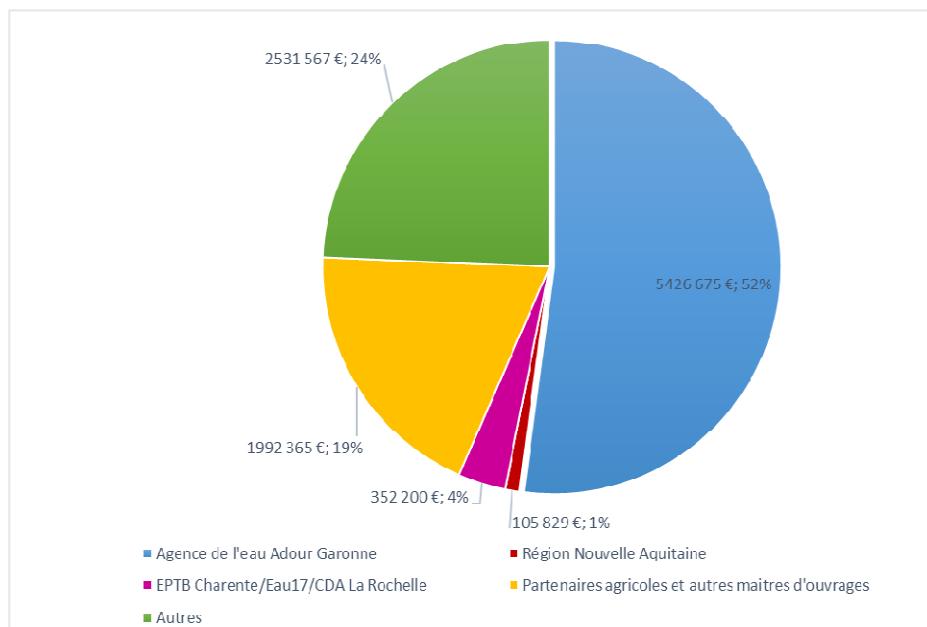


Figure 26 : Plan de financement prévisionnel du programme 2022-2026

Le plan de financement prévisionnel synthétique est présenté en annexe 11.

## Article 9 Modalités d'attribution et de versement des aides financières

---

Concernant l'Agence de l'Eau, se référer à l'article 7.

Concernant la Région Nouvelle-Aquitaine,

Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficience attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60% du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/charte-graphique.html> ;
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- Dans les communiqués de presse ;
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

## Article 10 Durée du contrat territorial

---

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans couvrant la période 2022 – 2026.

## Article 11 Révision et résiliation du contrat territorial

---

### 11.1. Révision

- Toute modification significative du présent contrat portant sur :
  - l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
  - l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
  - une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
  - tout changement de l'un des signataires du contrat,

**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est validé par le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles des financeurs.

En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

Dans ces cas-là, le maître d'ouvrage concerné doit établir au préalable une demande écrite en joignant le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage où la décision correspondante a été validée. L'agence lui signifie alors son accord par écrit avec copies aux autres signataires du contrat.

Dans le cas où l'un des partenaires ne respecterait pas les engagements précisés dans ce contrat, celui-ci est révisable de plein droit.

### **11.2. Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas de modification dans ses objectifs qui ne lui conviendrait pas.

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

### **11.3. Litige**

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

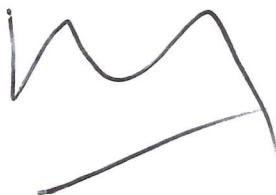
Fait à Cherves-Richemont, le 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Pour la Préfecture de Charente-Maritime,





Pour la Préfecture de Charente,





Pour l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente,





Pour Eau 17,



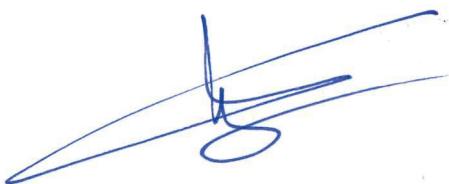


Pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,





Pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

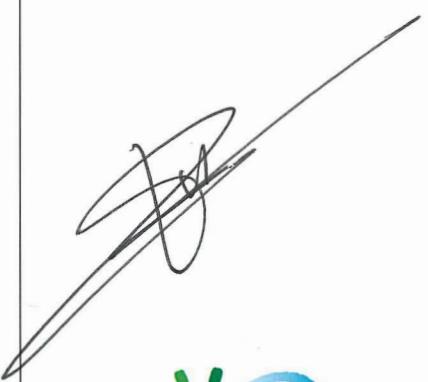
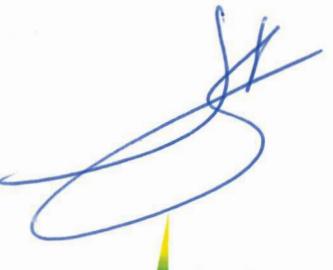
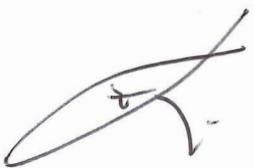
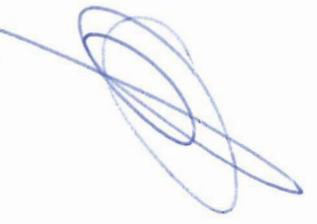


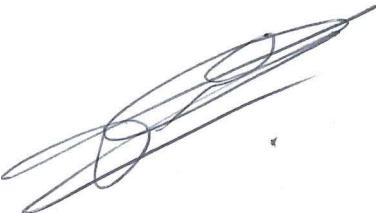
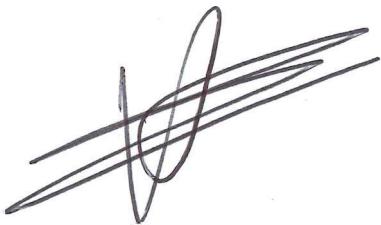


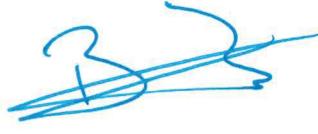
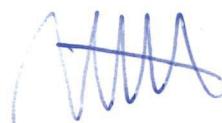
Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,





<p>Pour le Département de la Charente-Maritime,</p> <p></p> <p></p>	<p>Pour la Département de Charente,</p> <p></p> <p></p>	
<p>Pour le Syndicat du Bassin Versant du Né (SBVNé),</p> <p></p> <p></p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne (SYMBA),</p> <p></p> <p></p>	<p>Pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS),</p> <p></p> <p></p>
<p>Pour le Syndicat Bassin Rivières Angoumois (SyBRA),</p> <p></p> <p></p>	<p>Pour la Communauté d'Agglomération de Saintes</p> <p></p> <p></p>	<p>Pour Grand Cognac,</p> <p></p> <p></p>

<p>Pour Grand Angoulême,</p>  <p> <b>Grand</b> Angoulême</p>	<p>Pour la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime,</p>  <p> <b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME</p>	<p>Pour la Chambre d'Agriculture de Charente,</p>  <p> <b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE CHARENTE</p>
<p>Pour la coopérative OCEALIA,</p>  <p> <b>Ocealia</b> UNE AGRICULTURE D'AVANCE</p>	<p>Pour la coopérative Terre Atlantique,</p>  <p> <b>terre atlantique</b> UNE TERRE ENTRE NOS MAINS</p>	<p>Pour la Coopérative de la Région de Cognac (CARC),</p>  <p> <b>CARC</b></p>
<p>Pour l'Union Agricole Segonzac Chérac,</p>  <p> <b>Union Agricole Segonzac Chérac</b></p>	<p>Pour la coopérative de Matha,</p>  <p> <b>Coop MATHA</b></p>	<p>Pour le Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) et les entreprises de négoce,</p>  <p> <b>NÉGOCE AGRICOLE CENTRE - ATLANTIQUE</b></p>

<p>Pour le Bureau Interprofessionnel National du Cognac (BNIC),</p>  <p></p>	<p>Pour Bio Nouvelle-Aquitaine et le GAB17,</p>  <p></p>	<p>Pour la Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (MAB16),</p>  <p></p>
<p>Pour Charente Eaux,</p>  <p></p>	<p>Pour la Fédération des CUMA des Charentes,</p>  <p></p>	<p>Pour le CIVAM du Sud-Charente,</p>  <p></p>
<p>Pour la Fédération Départementale des Centres d'Etudes Technique Agricole (FDCETA),</p>  <p></p>	<p>Pour le CERFRANCE Poitou-Charentes,</p>  <p></p>	<p>Pour le Centre d'Etudes Techniques Environnemental et Forestier (CETEF),</p>  <p></p>

## Liste des annexes

---

- **Annexe 1** : Fiches Captages
- **Annexe 2** : Articulation des PAT Re-Sources en superposition avec COSH
- **Annexe 3** : Dossier de consultation ZSCE
- **Annexe 4** : Délibération de la Commission Locale de l'Eau sur le programme Coulonge et Saint-Hippolyte
- **Annexe 5** : Délibération de la Commission Locale de l'Eau sur le périmètre ZSCE du Bassin de Coulonge et Saint-Hippolyte
- **Annexe 6** : Synthèse des actions
- **Annexe 7** : Fiches actions
- **Annexe 8** : Objectifs du PAT COSH
- **Annexe 9** : Composition du Comité de Pilotage et du Comité Technique
- **Annexe 10** : Correspondance des actions entre les AAC Re-Sources en superposition avec le PAT COSH
- **Annexe 11** : Tableau de bord financier

## **ANNEXE 1 : Fiches captages**

Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE

Libellé : CANAL D'AMENEÉ

Suivi : de 2013 à 2019

Ecart de temps moyen entre deux prélèvements successifs : 31 jours (3 / 65)

Nombre de prélèvements : 73

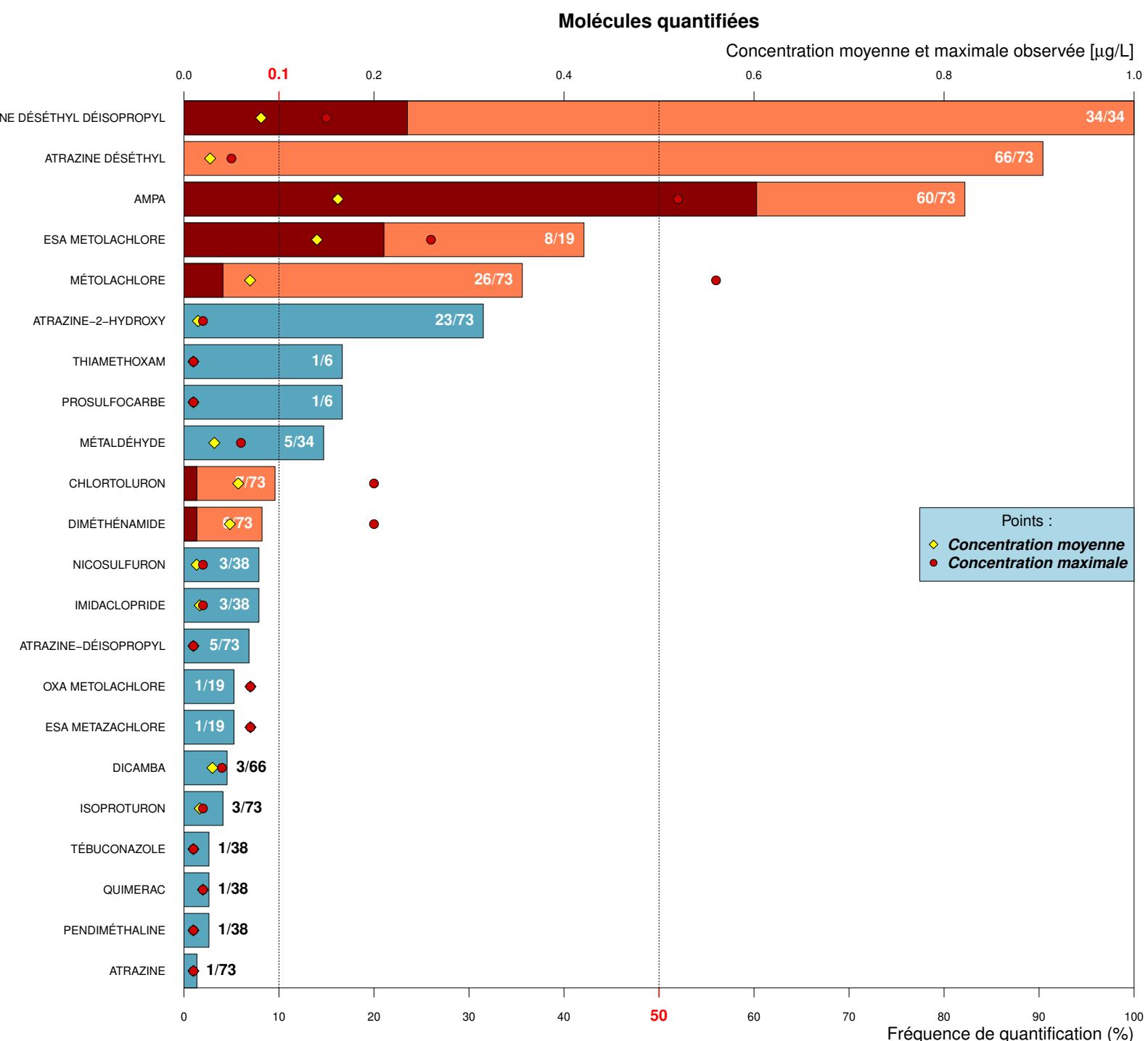
Nombre de molécules recherchées : 202

Nombre de molécules quantifiées : 22

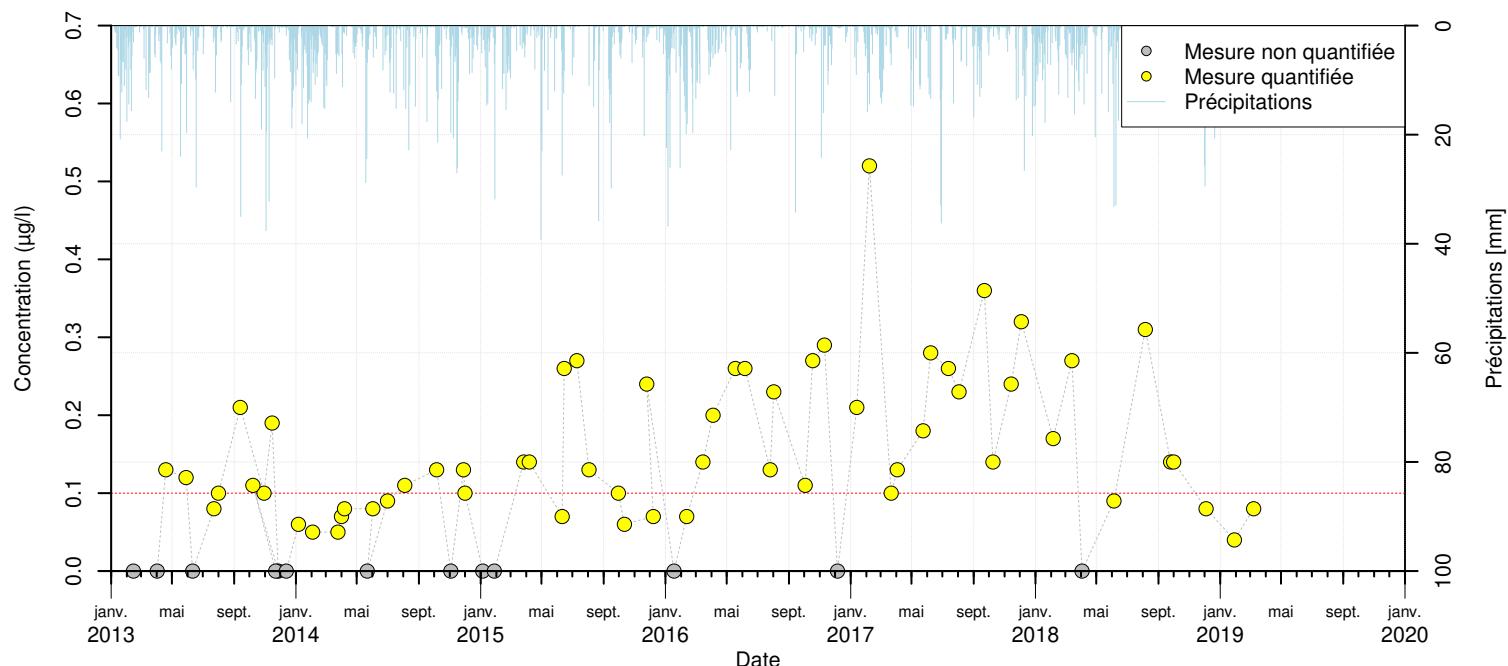
Nombre de molécules dépassant le seuil de potabilité : 6

Fréquence de quantification : 5.3 % (260 / 4899)

Fréquence de dépassement du seuil de potabilité : 1.2 % (61 / 4899)

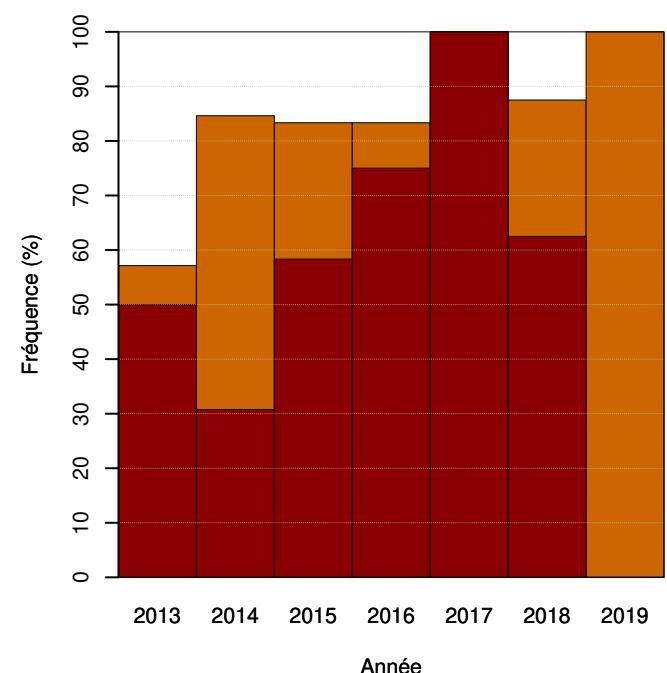
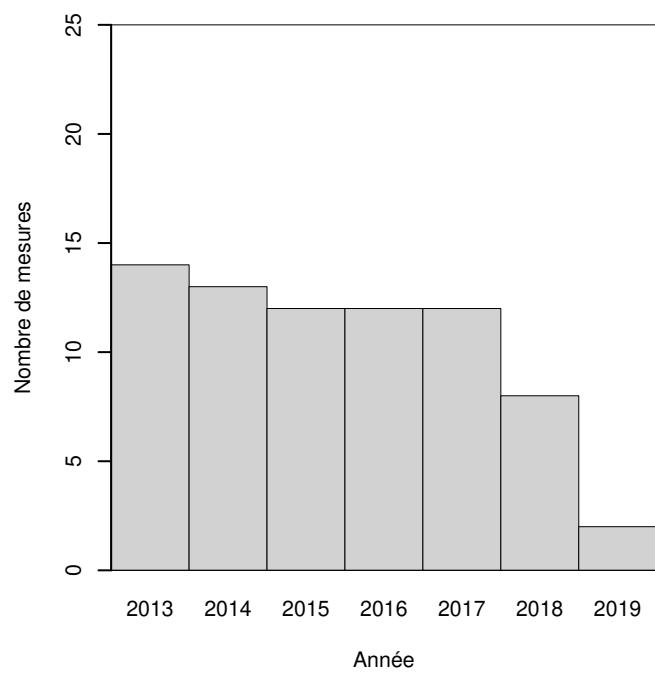


# AMPA – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, CANAL D'AMENEÉ

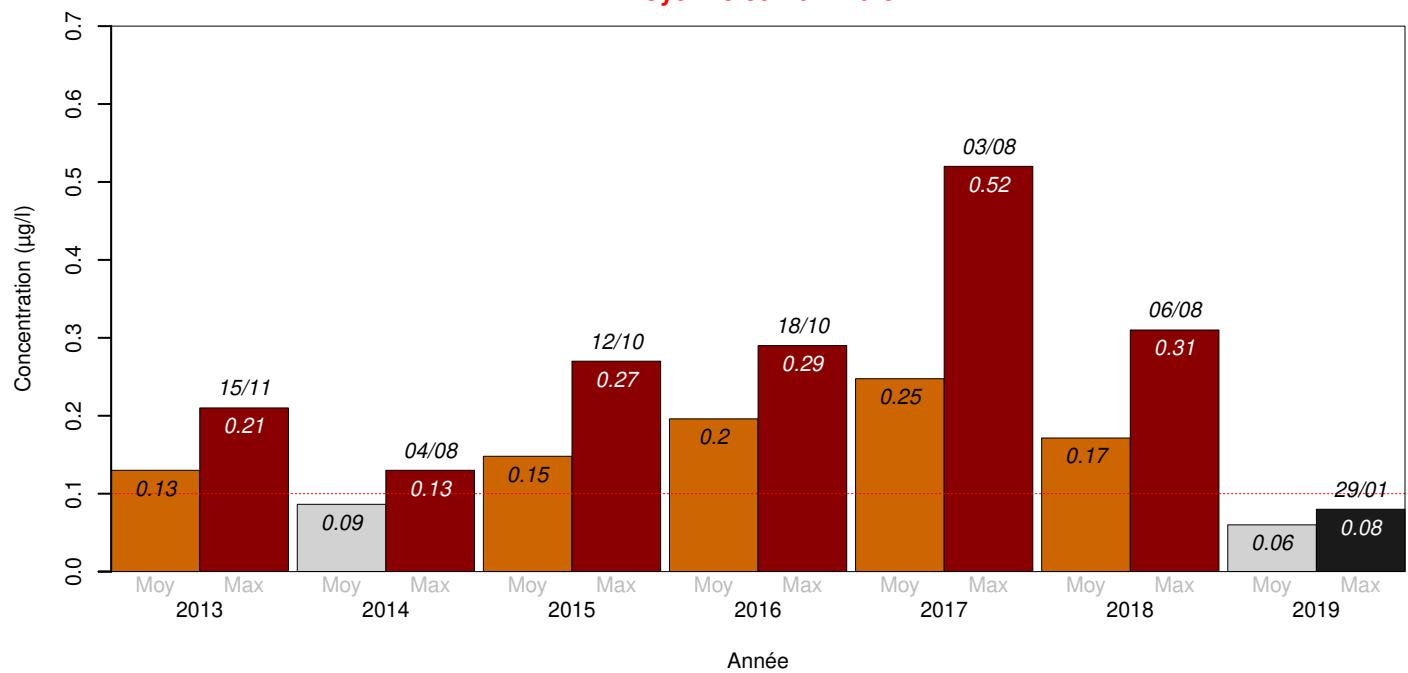


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

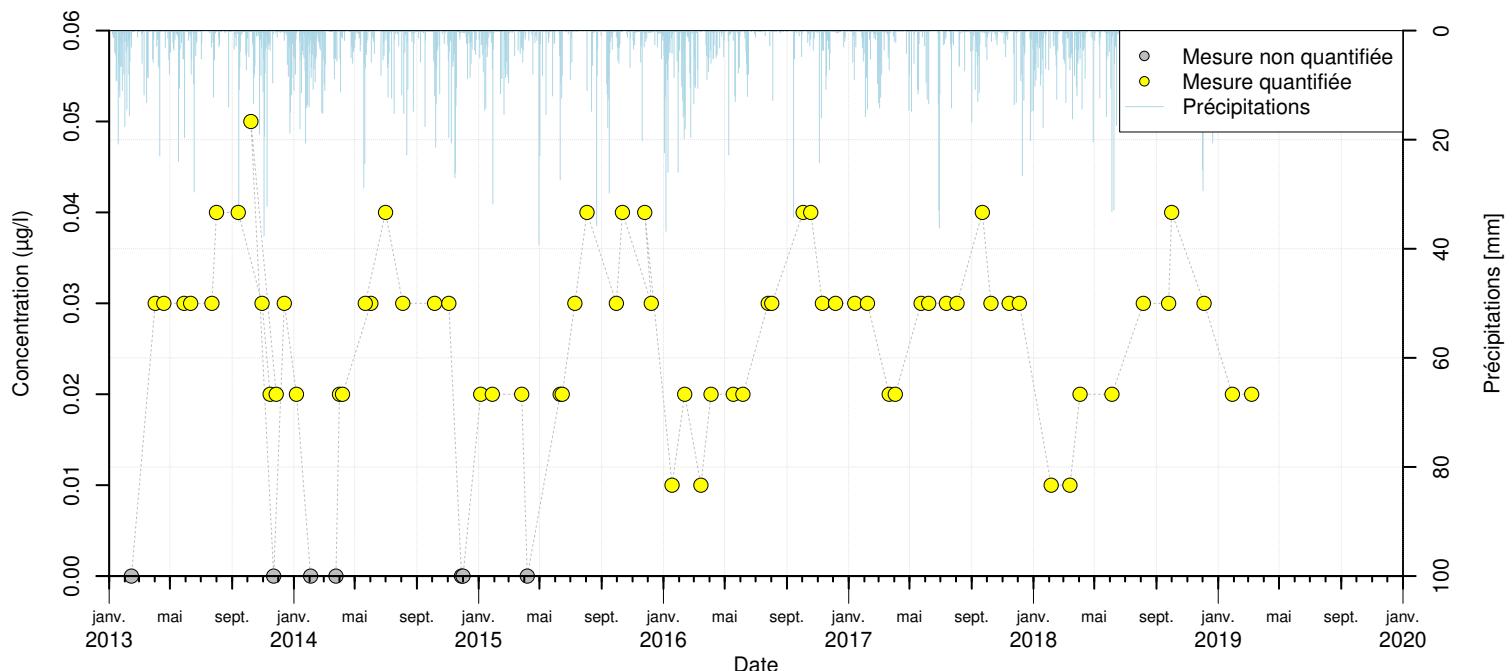
### Nombre de mesures



### Concentration moyenne et maximale

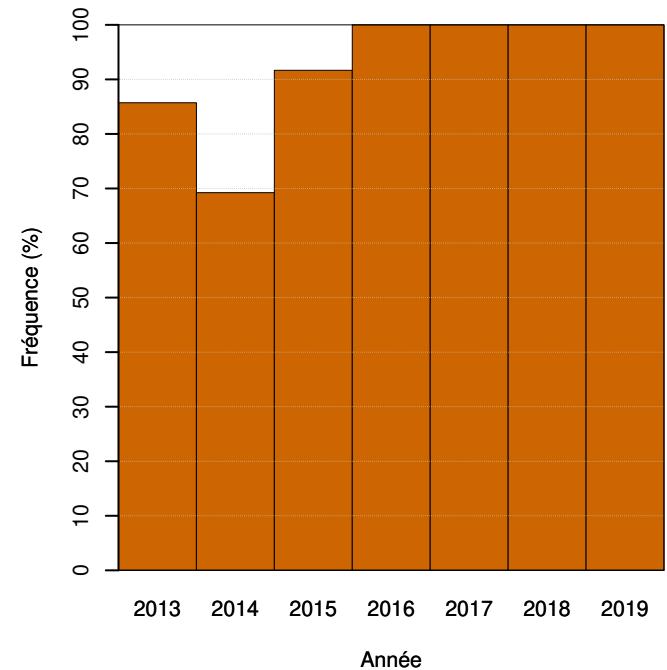
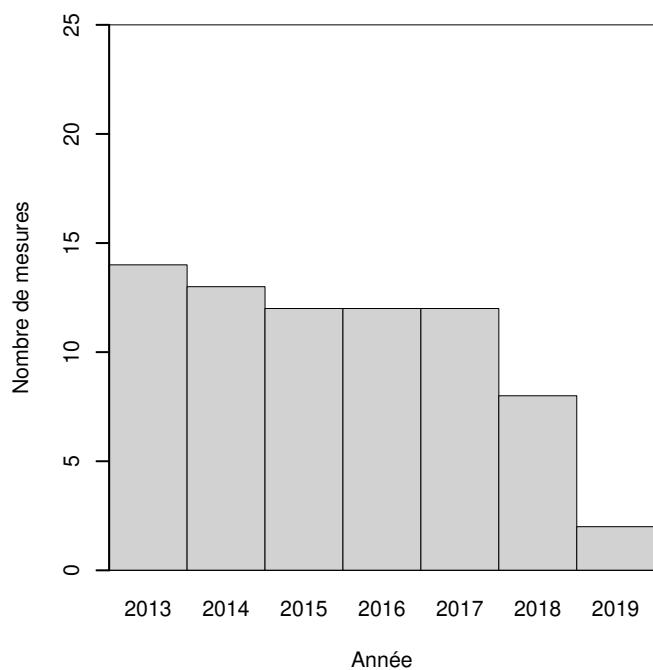


# ATRAZINE DÉSÉTHYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE, CANAL D'AMENEÉ

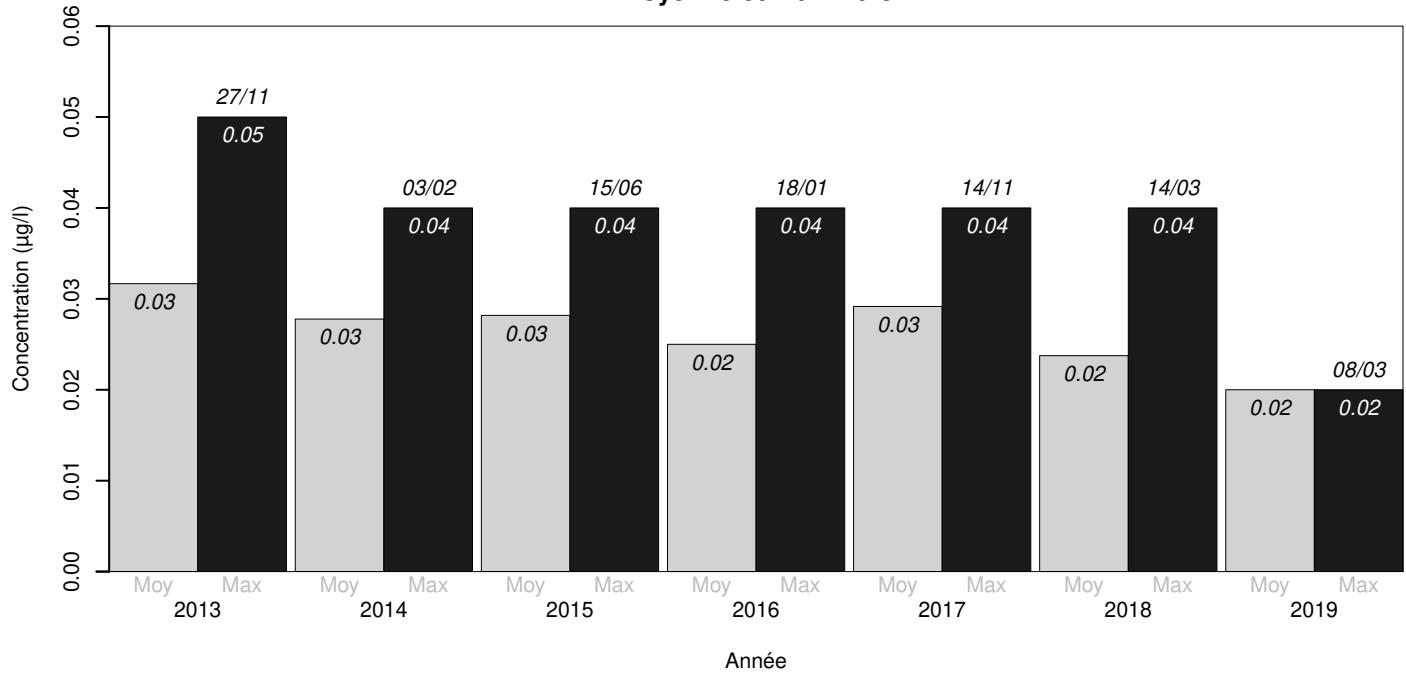


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

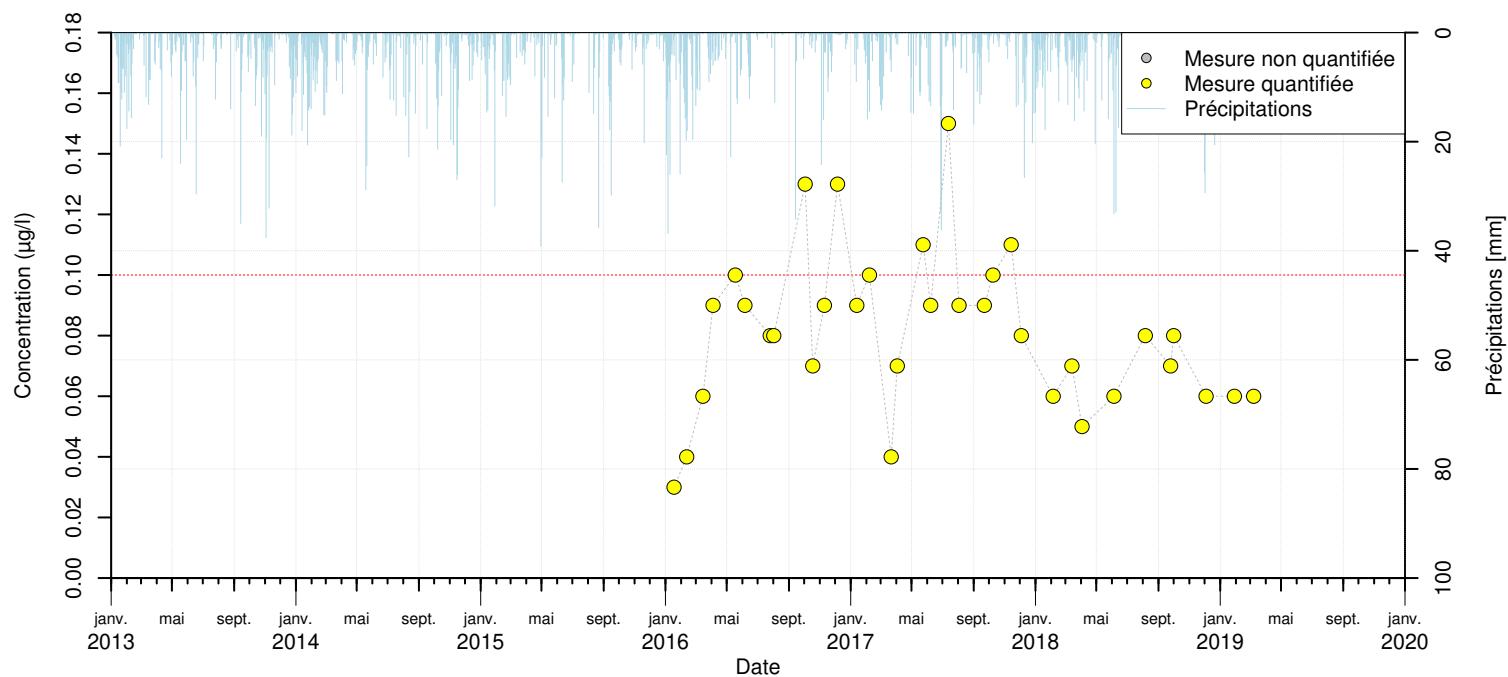
Nombre de mesures



Concentration moyenne et maximale

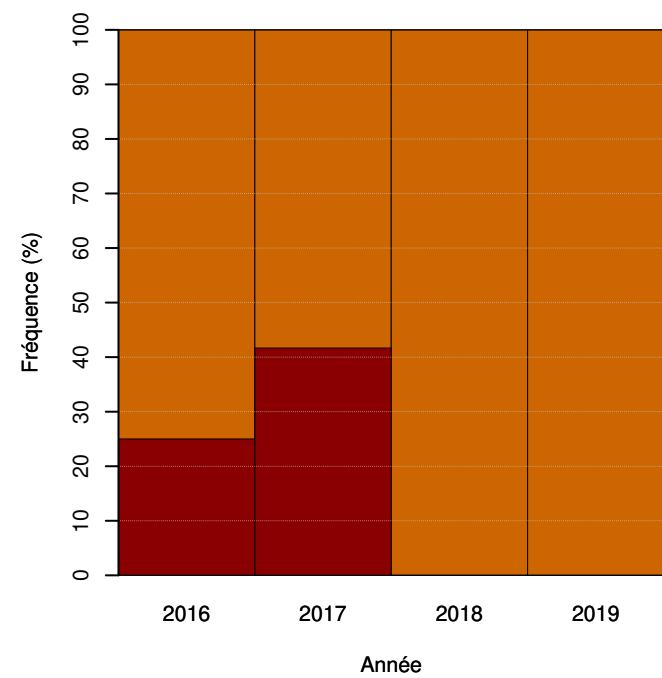
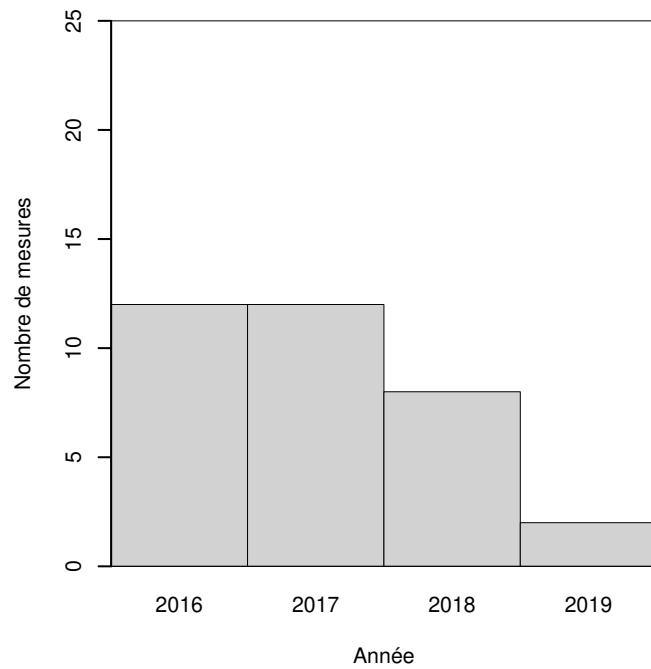


# ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE, CANAL D'AMENEE

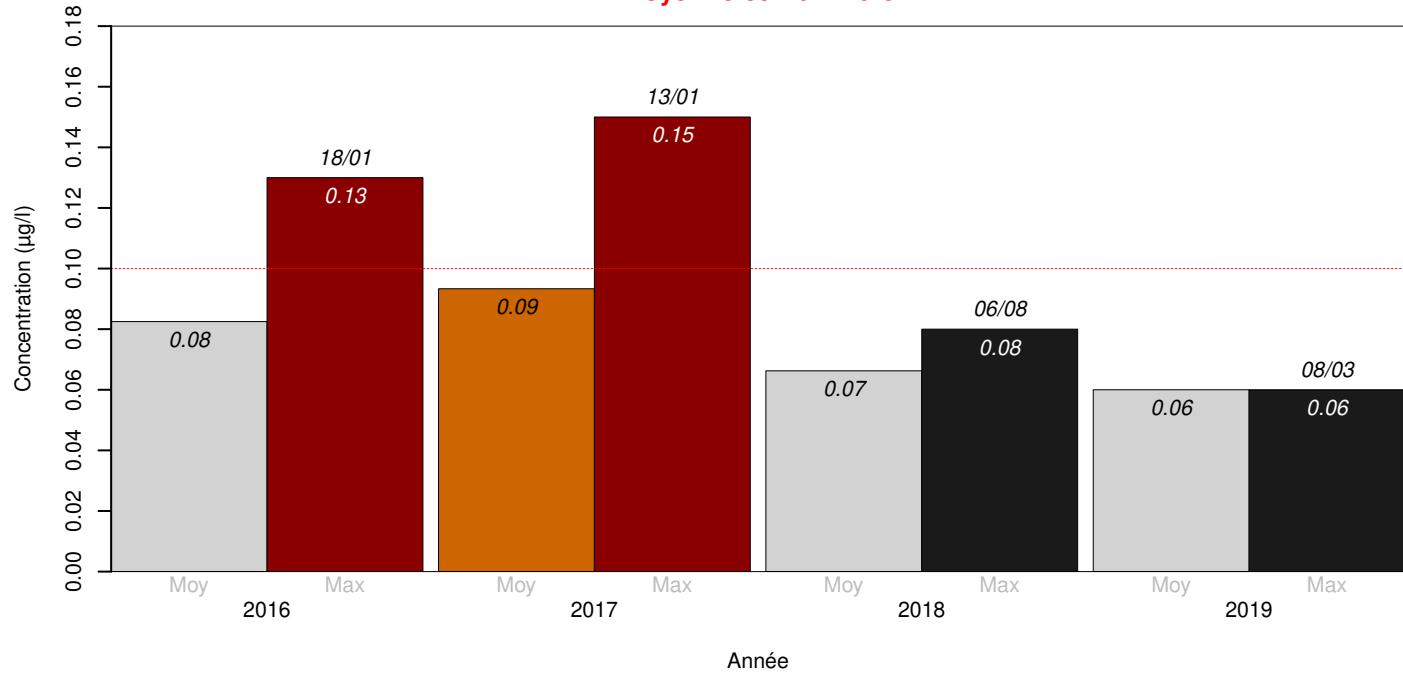


Fréquence de quantification &  
de dépassement du seuil de potabilité

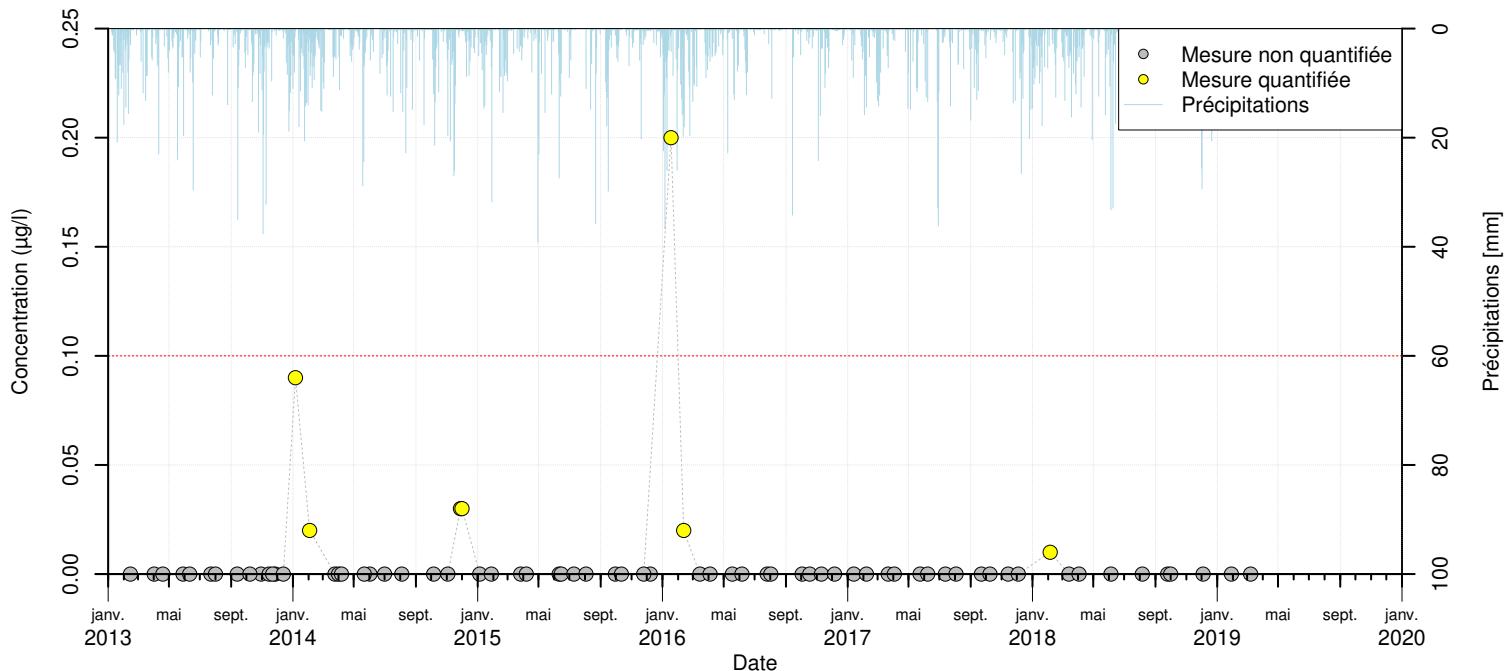
Nombre de mesures



Concentration  
moyenne et maximale

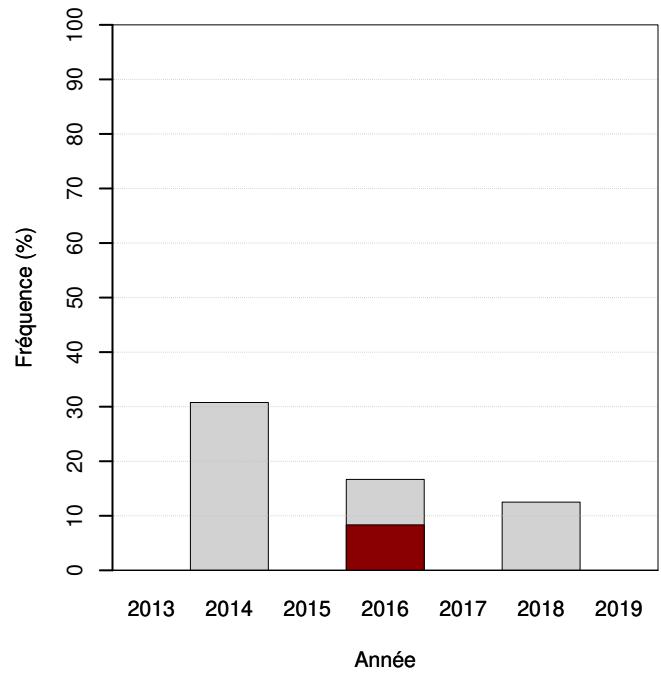
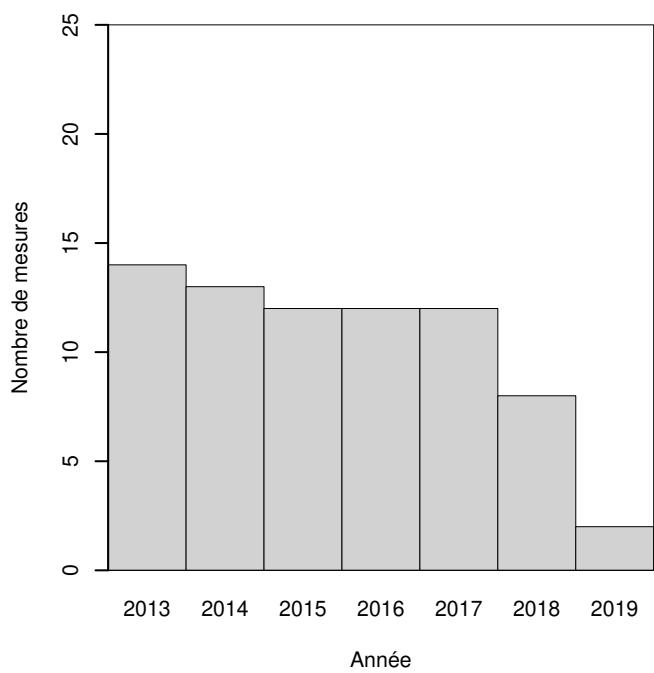


# CHLORTOLURON – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, CANAL D'AMENEÉ

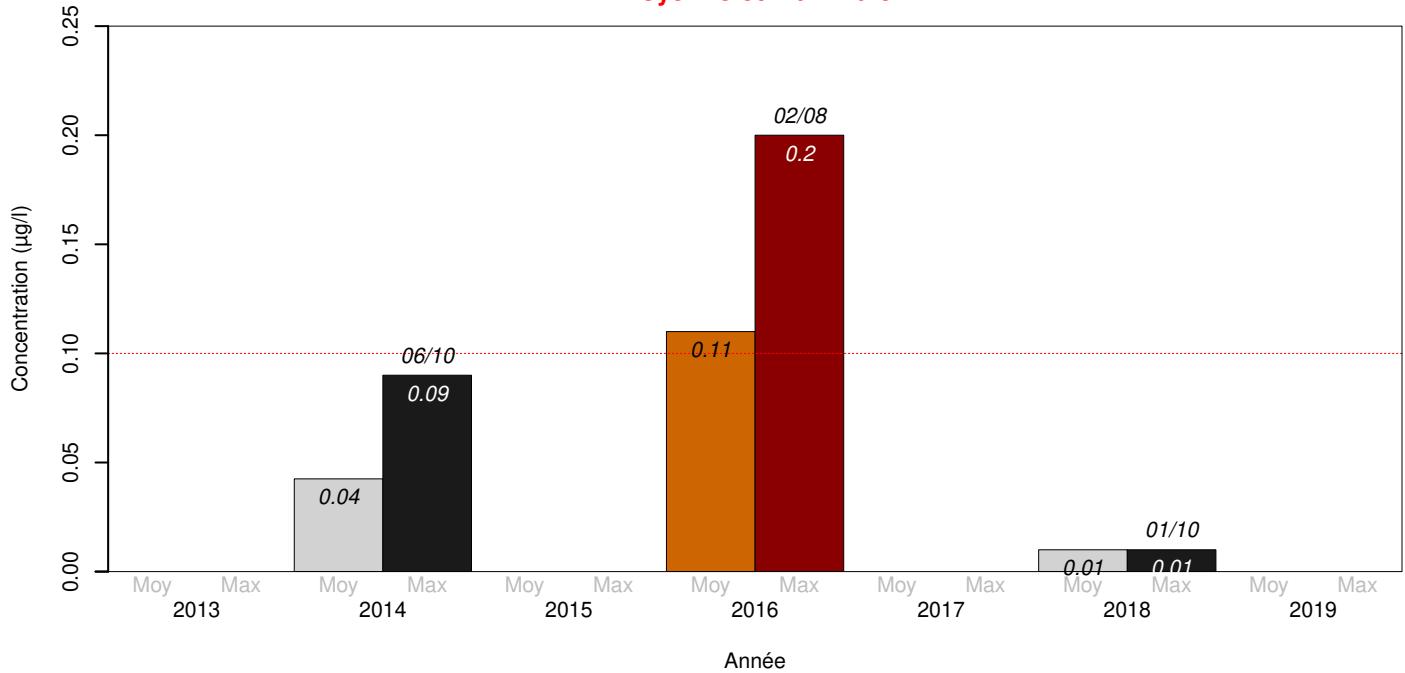


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

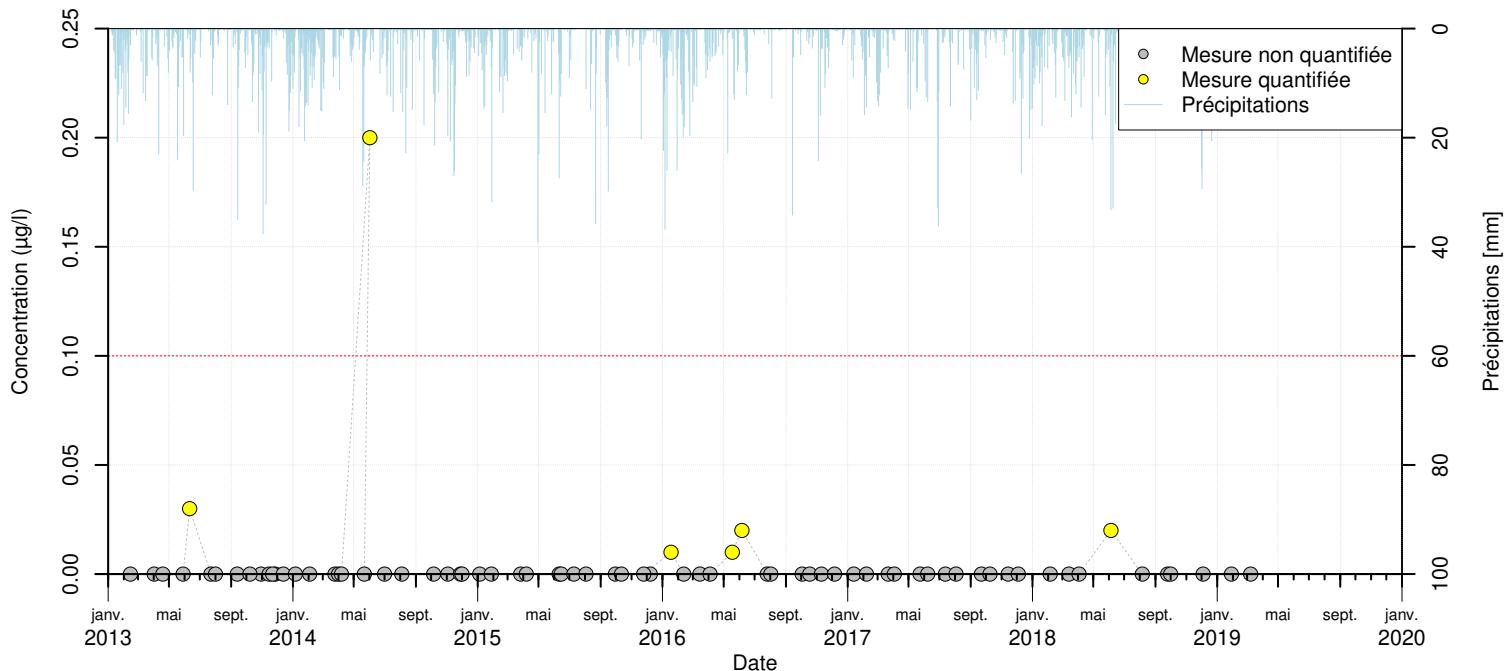
Nombre de mesures



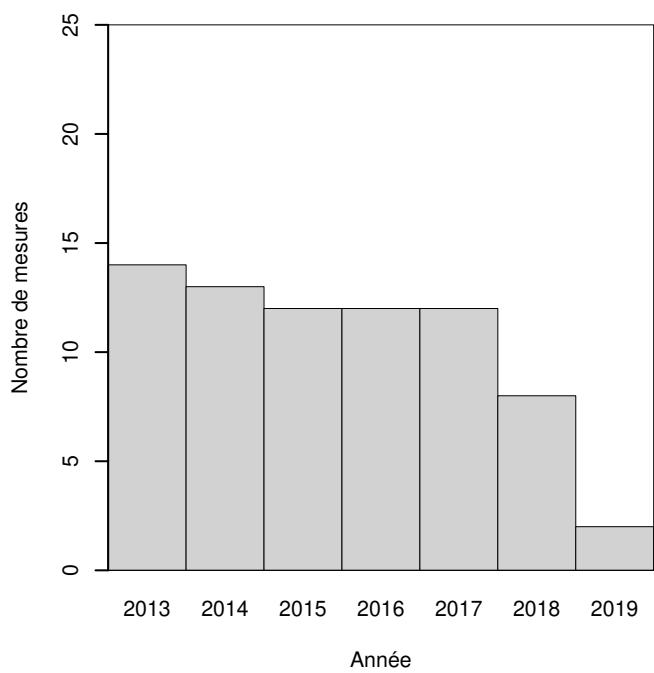
## Concentration moyenne et maximale



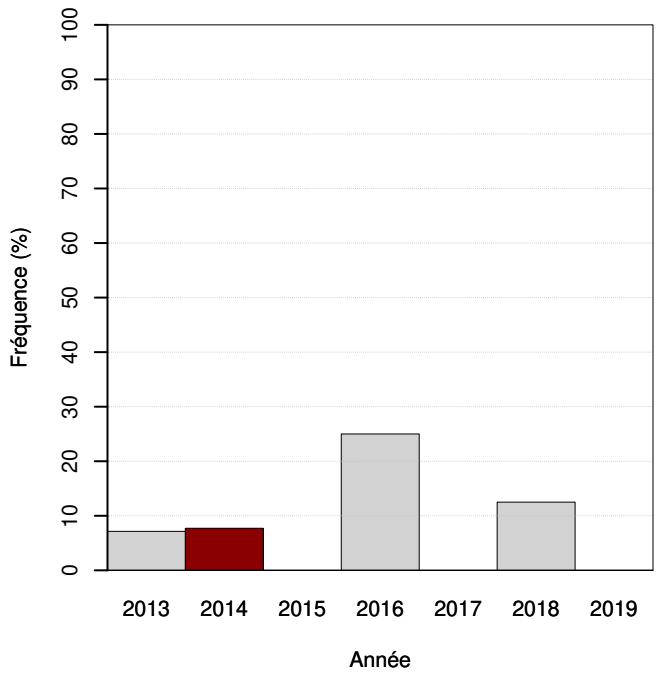
# DIMÉTHÉNAMIDE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE, CANAL D'AMENEE



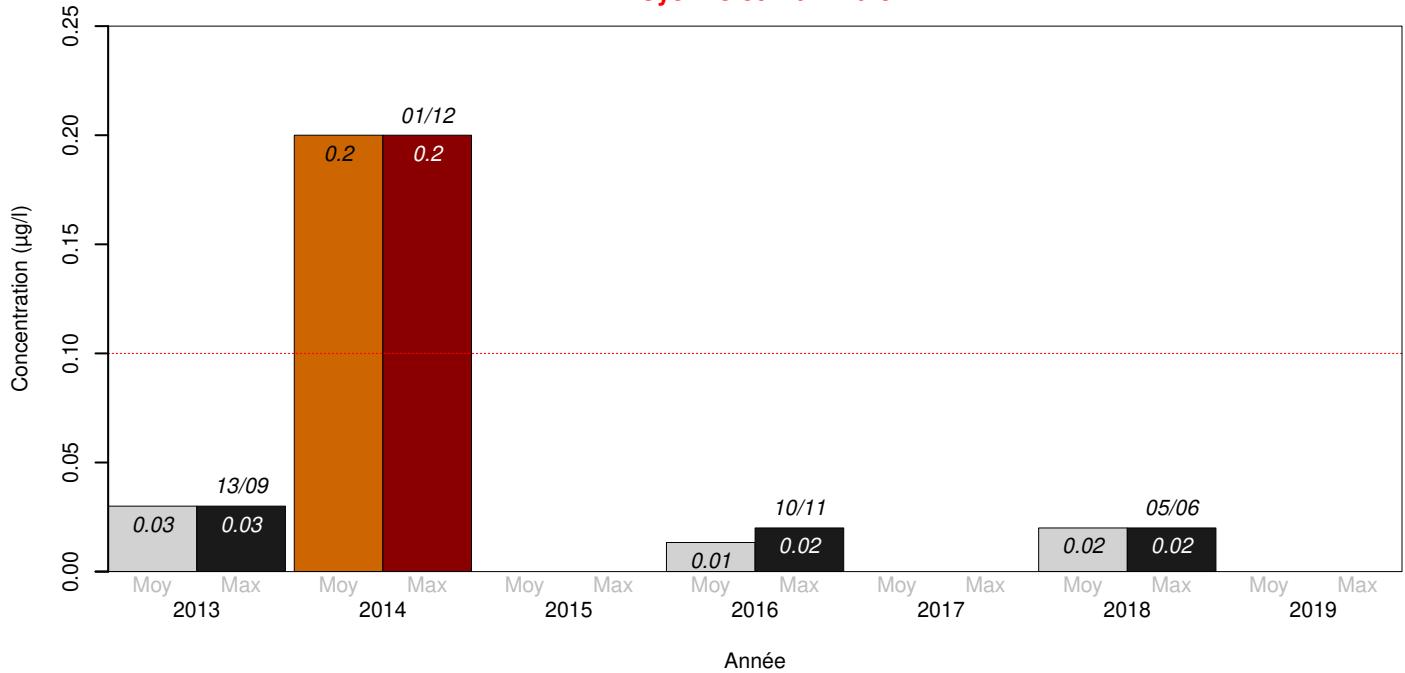
Nombre de mesures



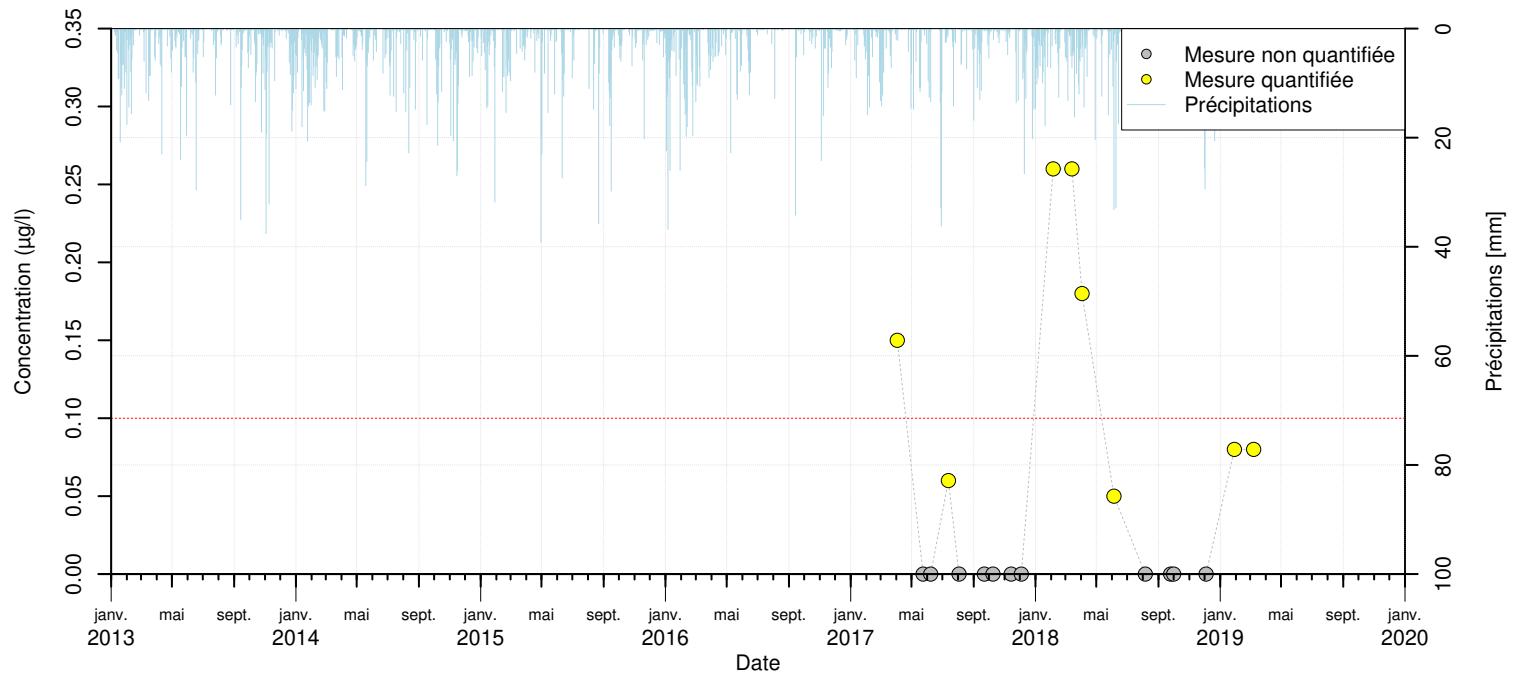
Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



Concentration moyenne et maximale

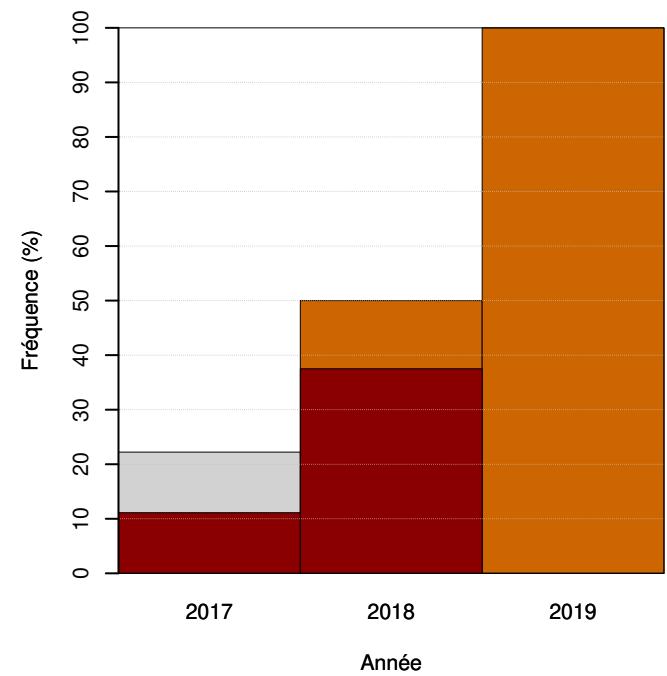
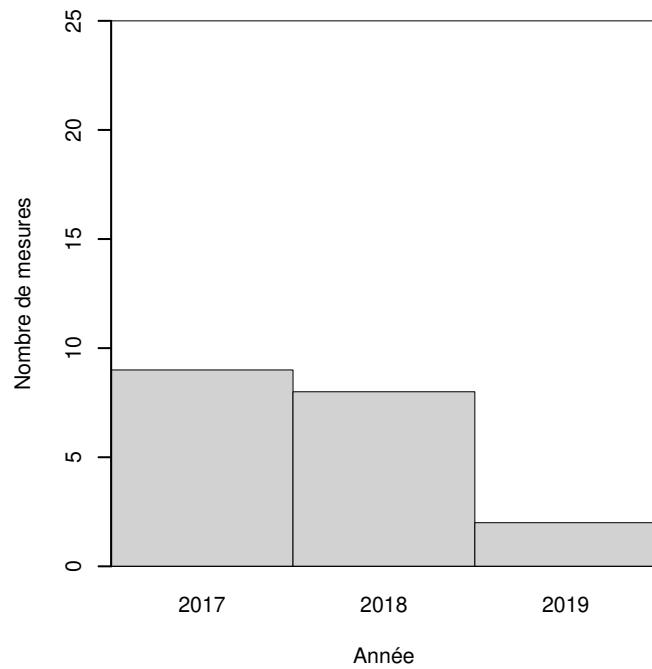


# ESA METOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE, CANAL D'AMENEÉ

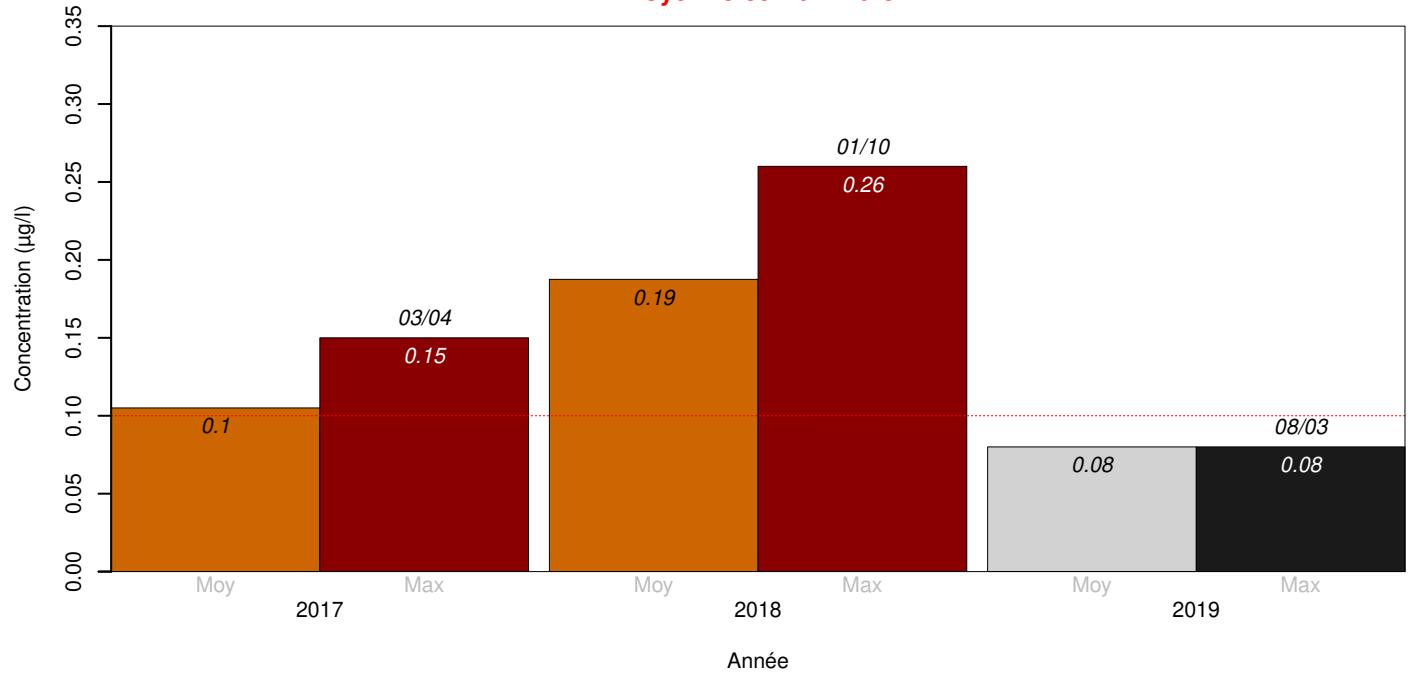


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

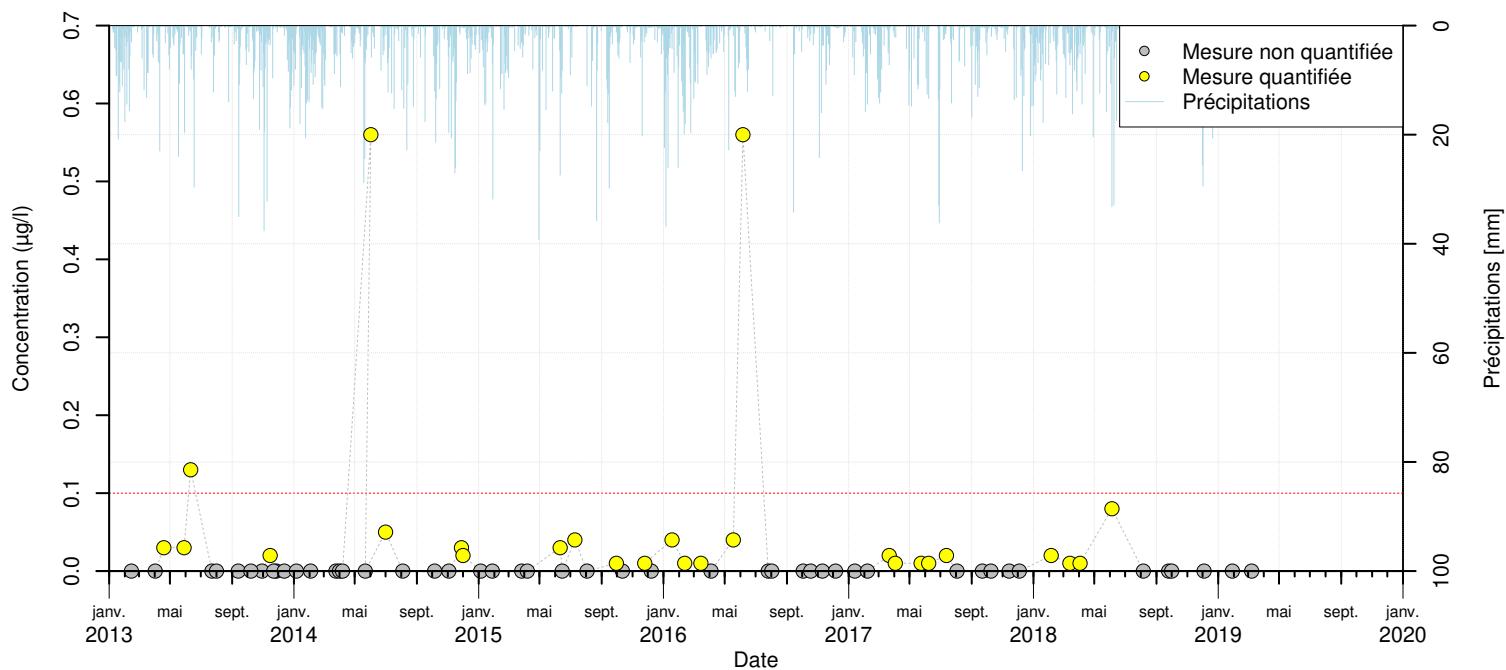
### Nombre de mesures



### Concentration moyenne et maximale

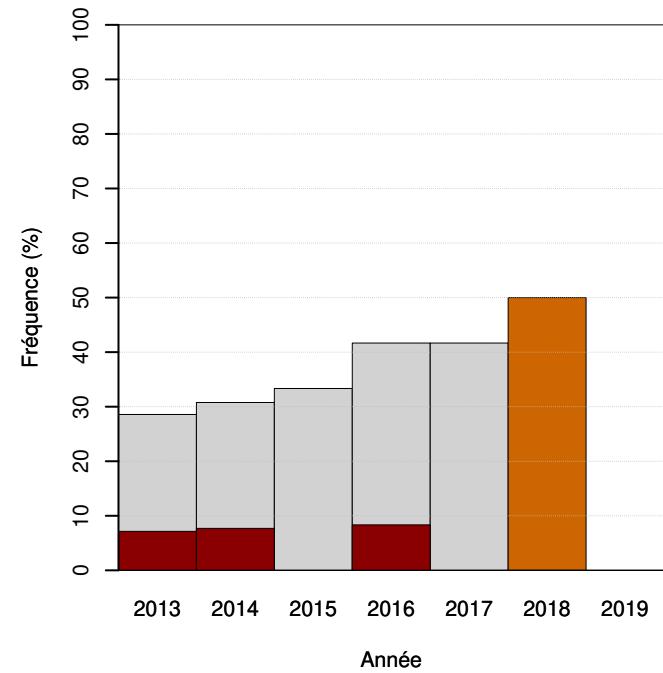
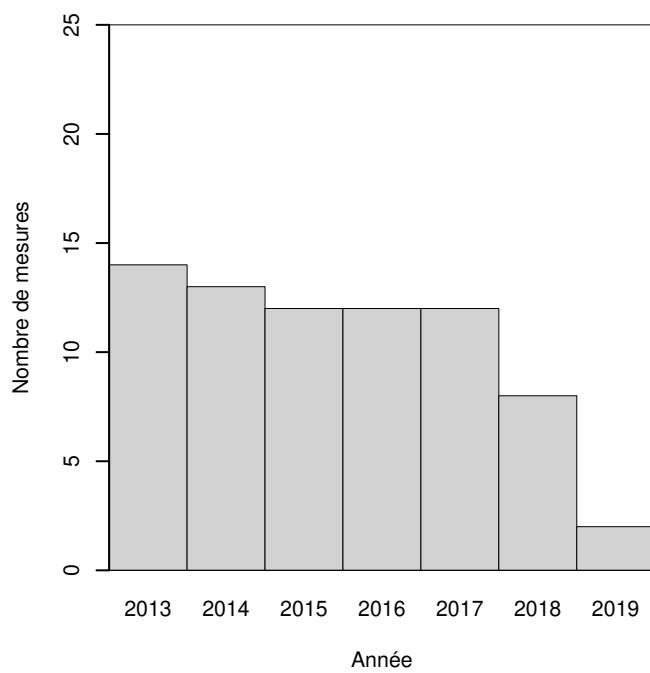


# MÉTOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, CANAL D'AMENEÉ

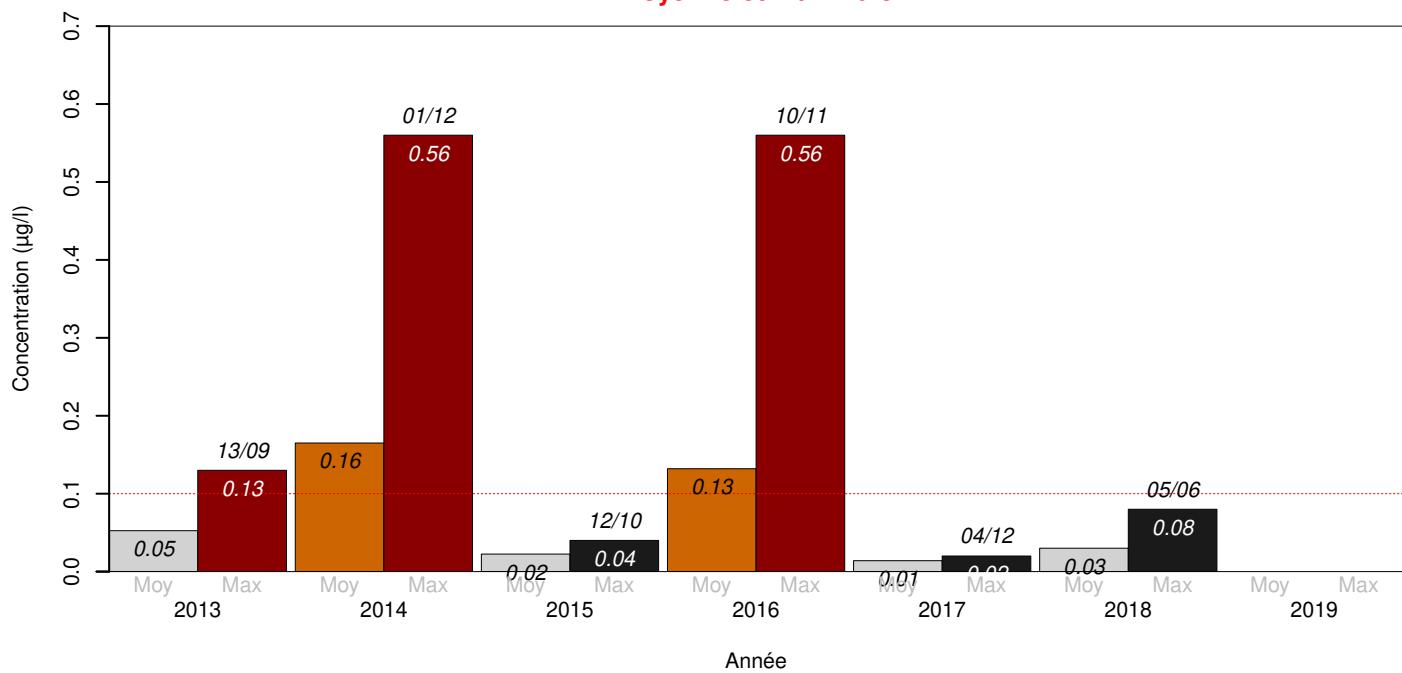


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

Nombre de mesures



## Concentration moyenne et maximale



Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE

Libellé : DANS LE BIEF DE POMPAGE

Suivi : de 2013 à 2019

Ecart de temps moyen entre deux prélèvements successifs : 48 jours (3 / 156)

Nombre de prélèvements : 48

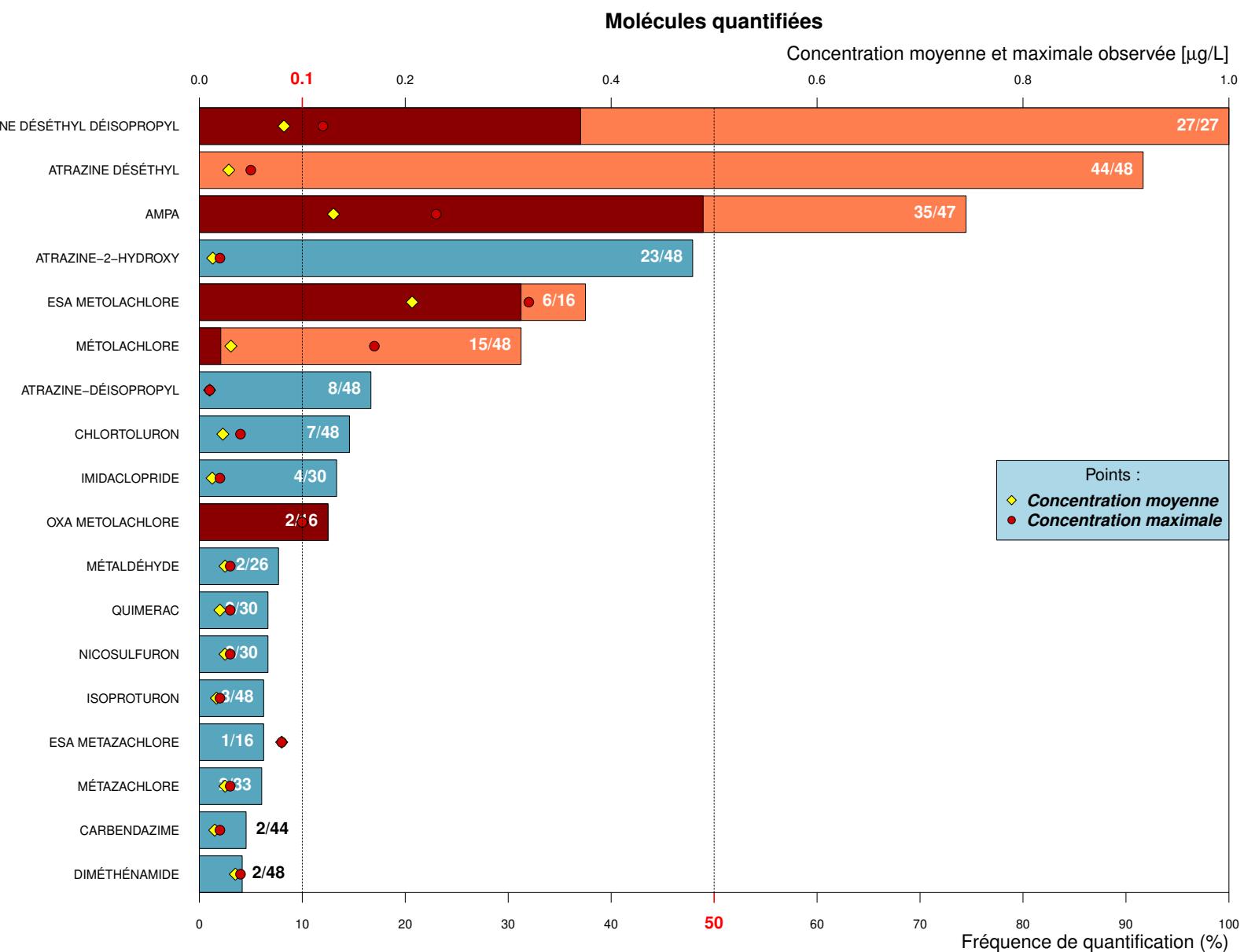
Nombre de molécules recherchées : 201

Nombre de molécules quantifiées : 18

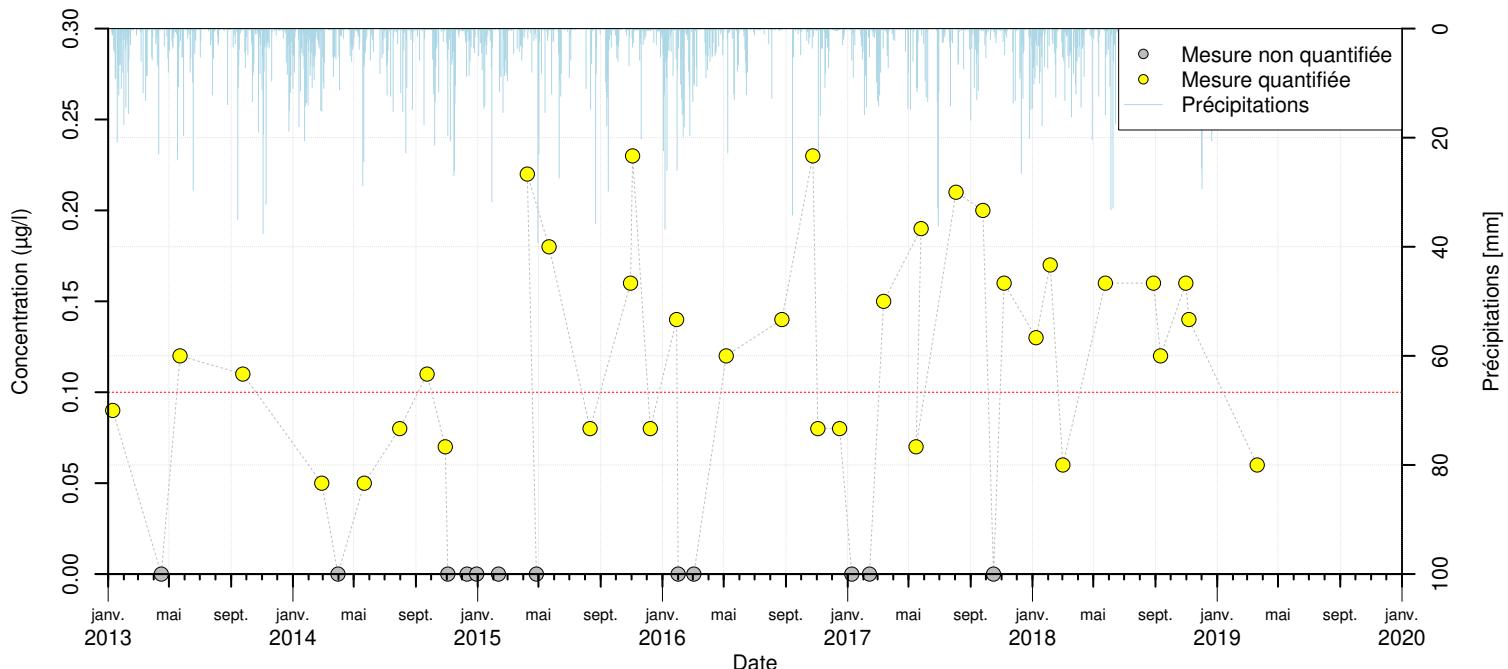
Nombre de molécules dépassant le seuil de potabilité : 5

Fréquence de quantification : 5.8 % (187 / 3228)

Fréquence de dépassement du seuil de potabilité : 1.3 % (41 / 3228)

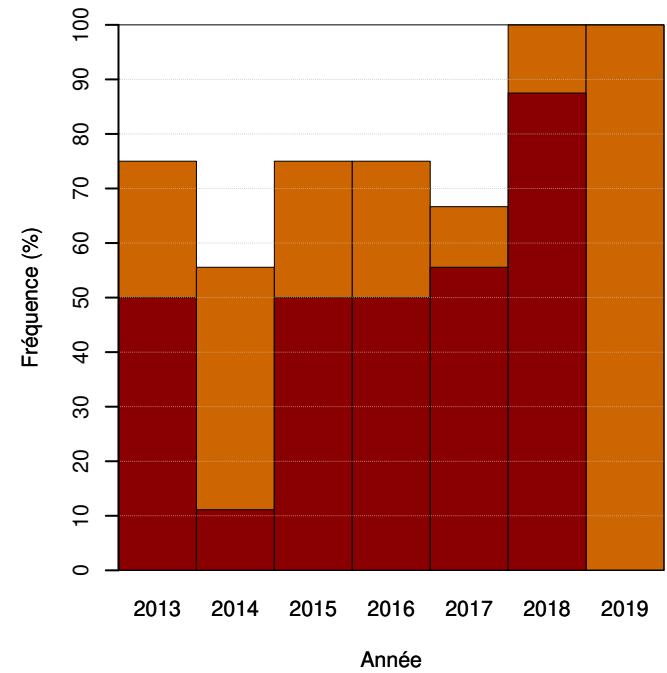
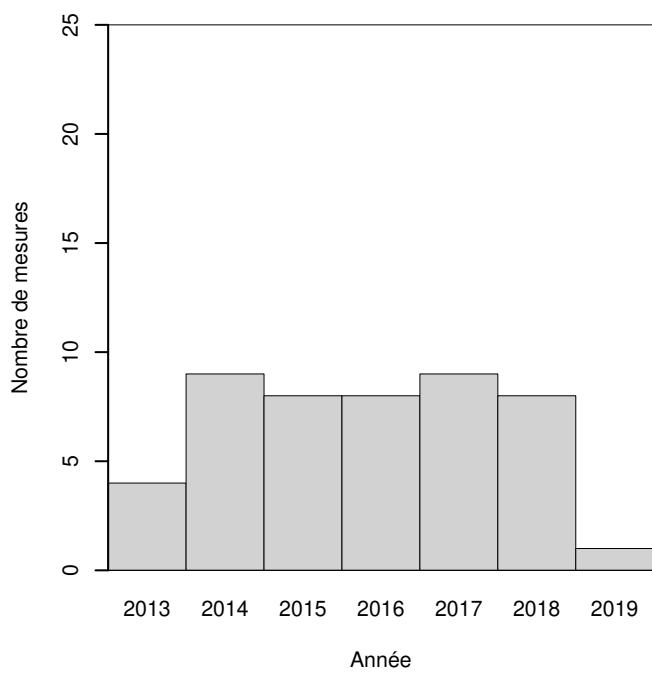


# AMPA – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE

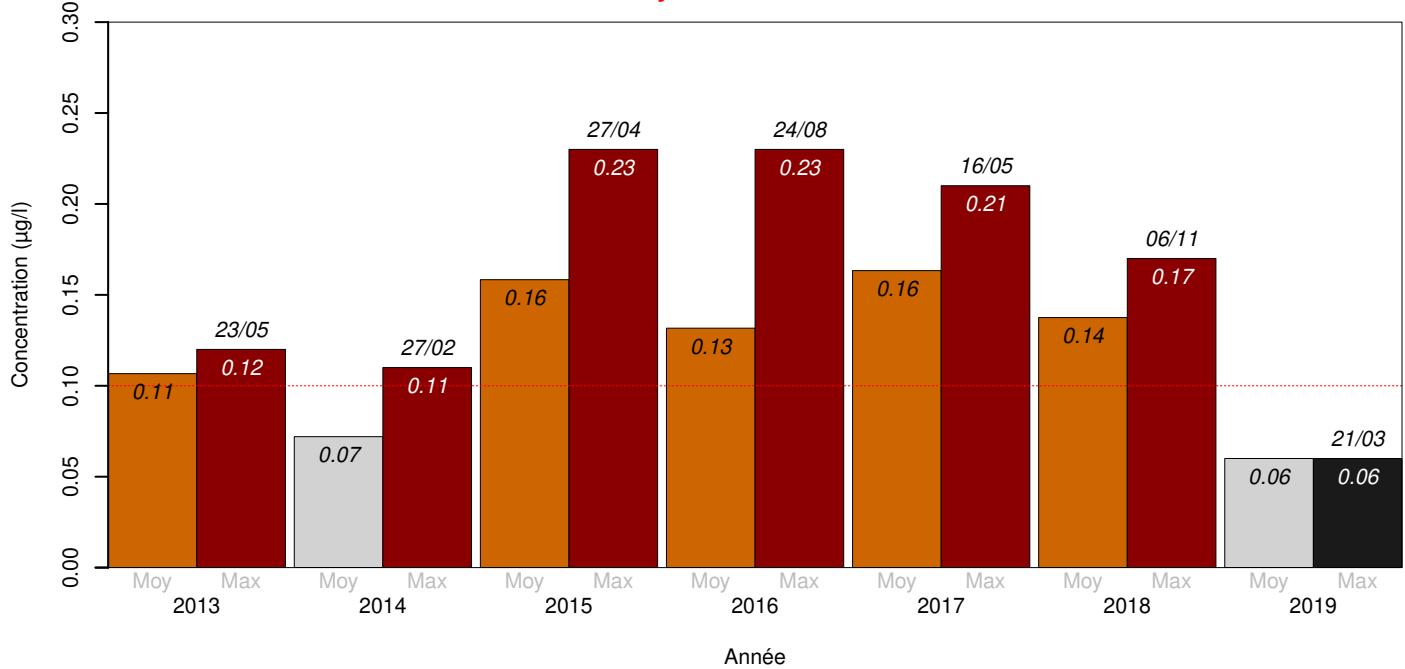


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

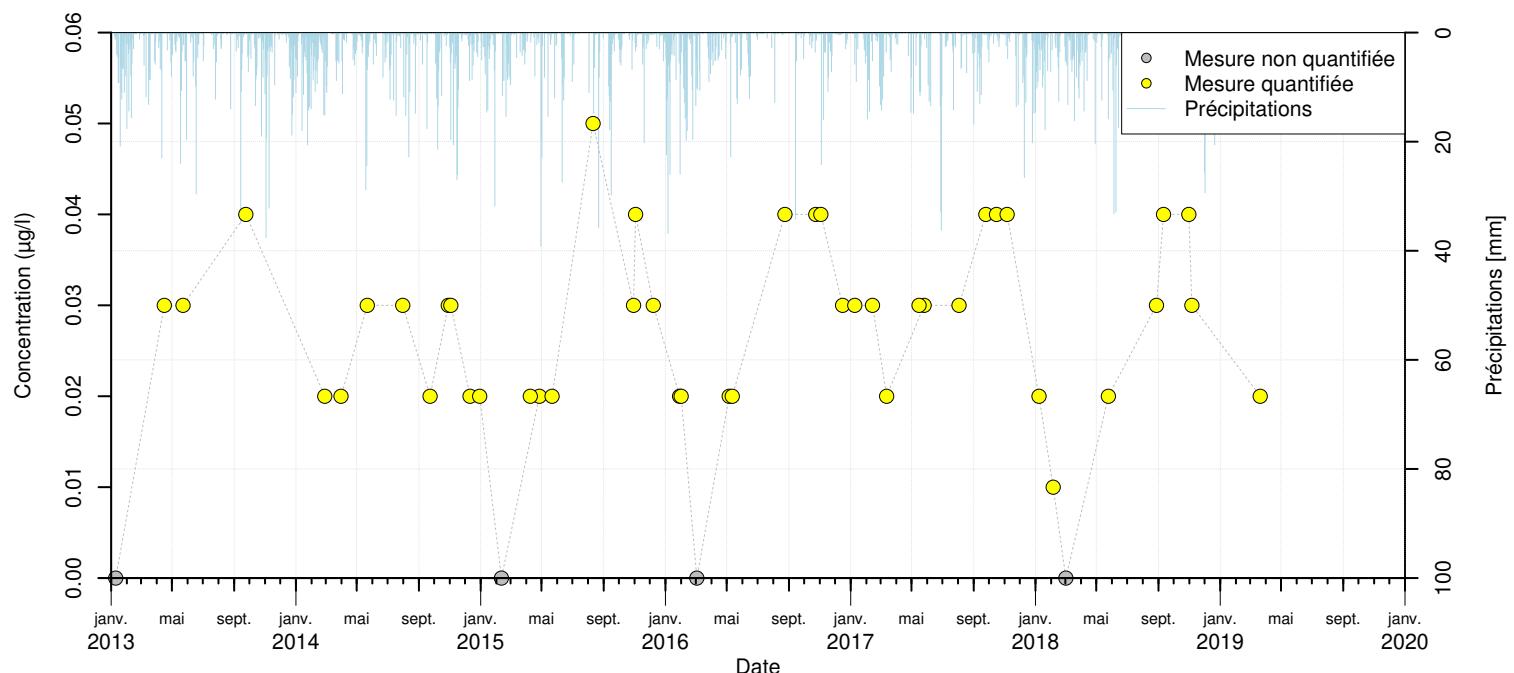
Nombre de mesures



Concentration moyenne et maximale

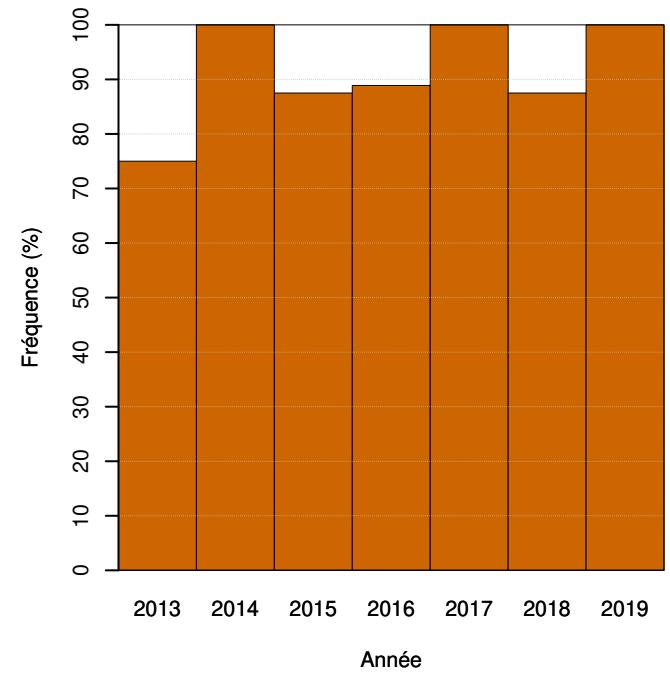
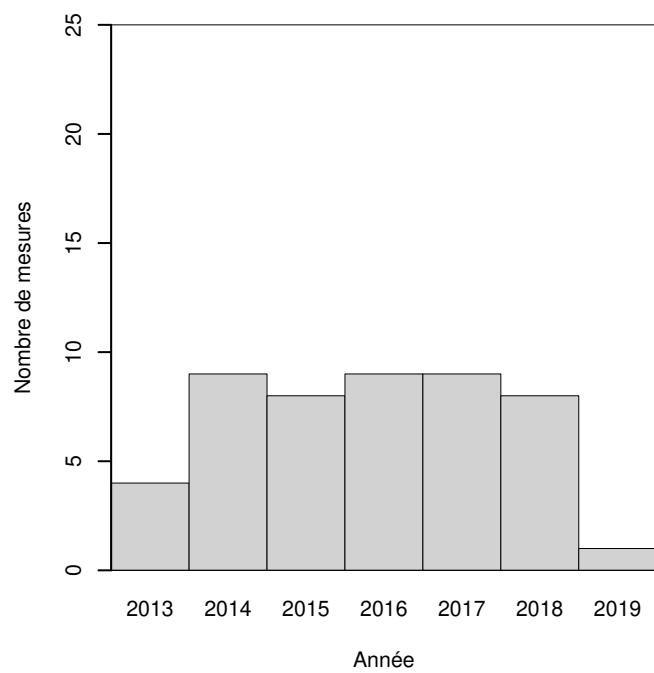


# ATRAZINE DÉSÉTHYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE

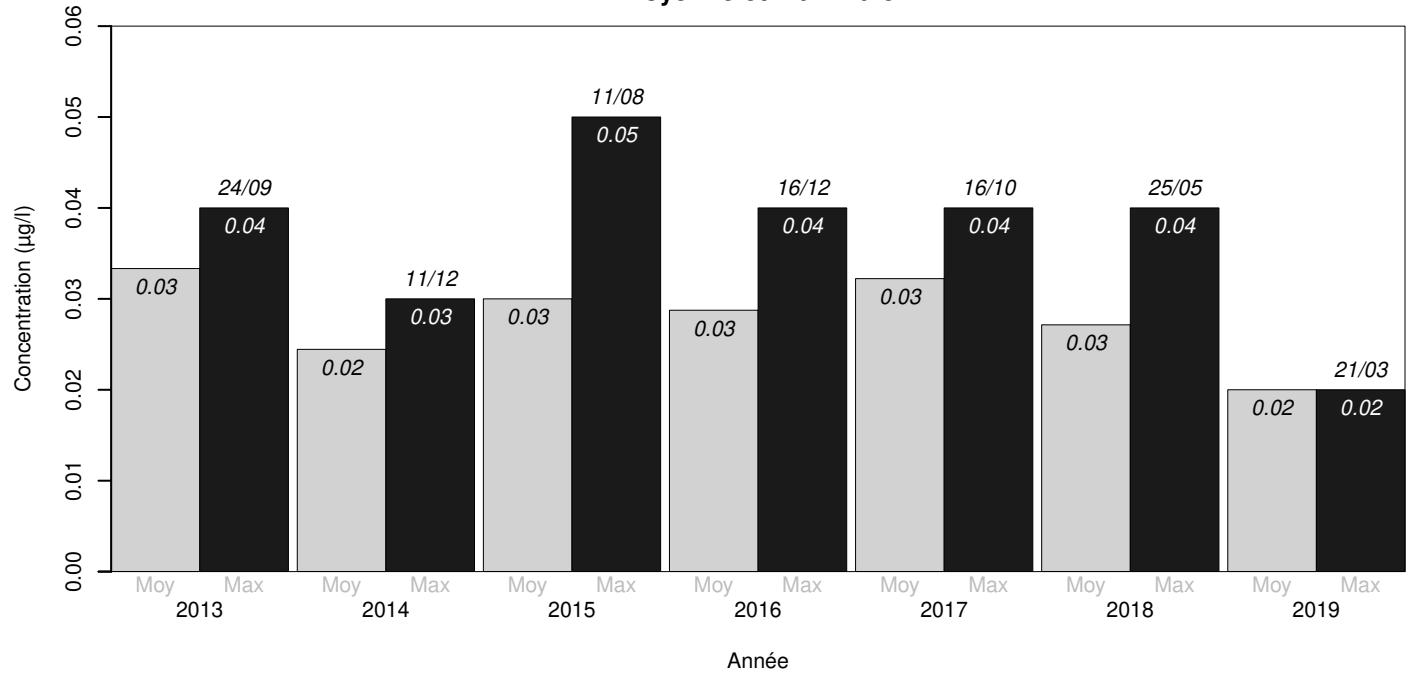


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

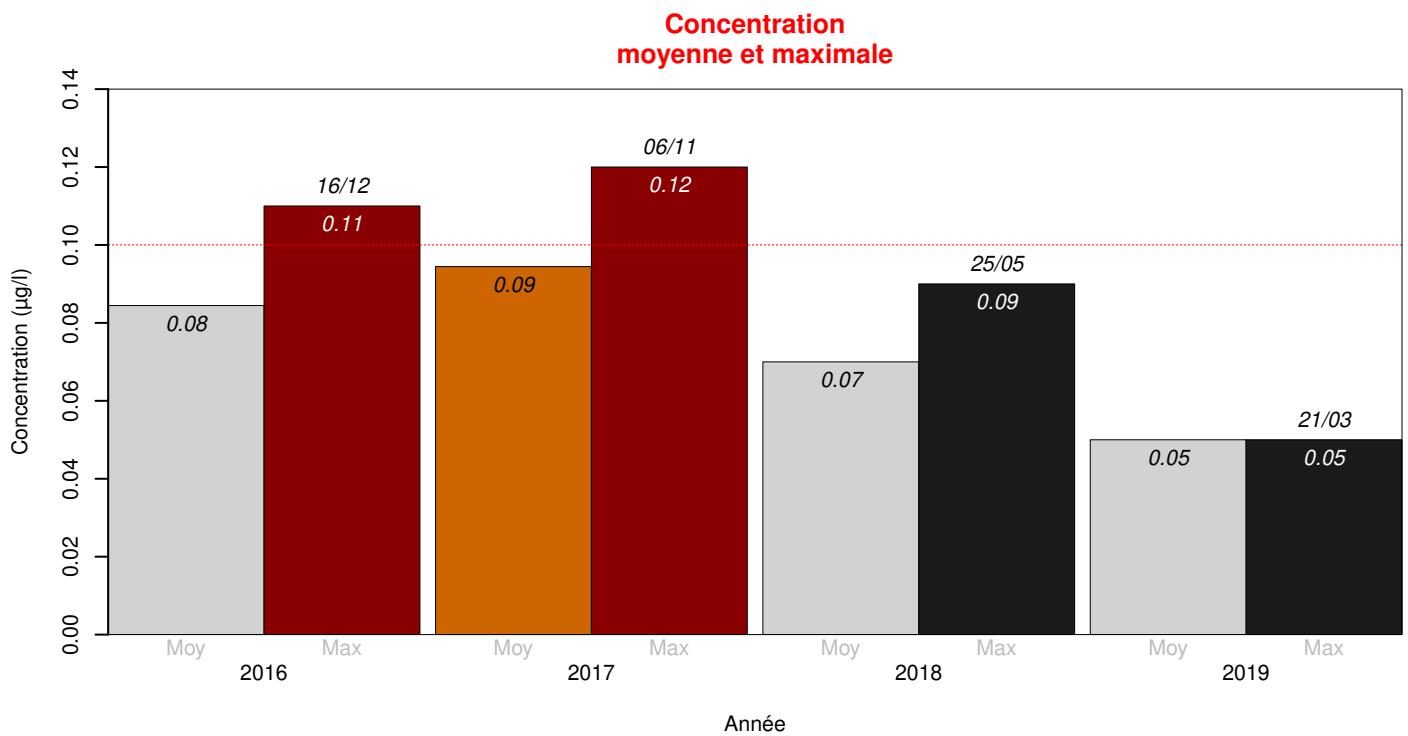
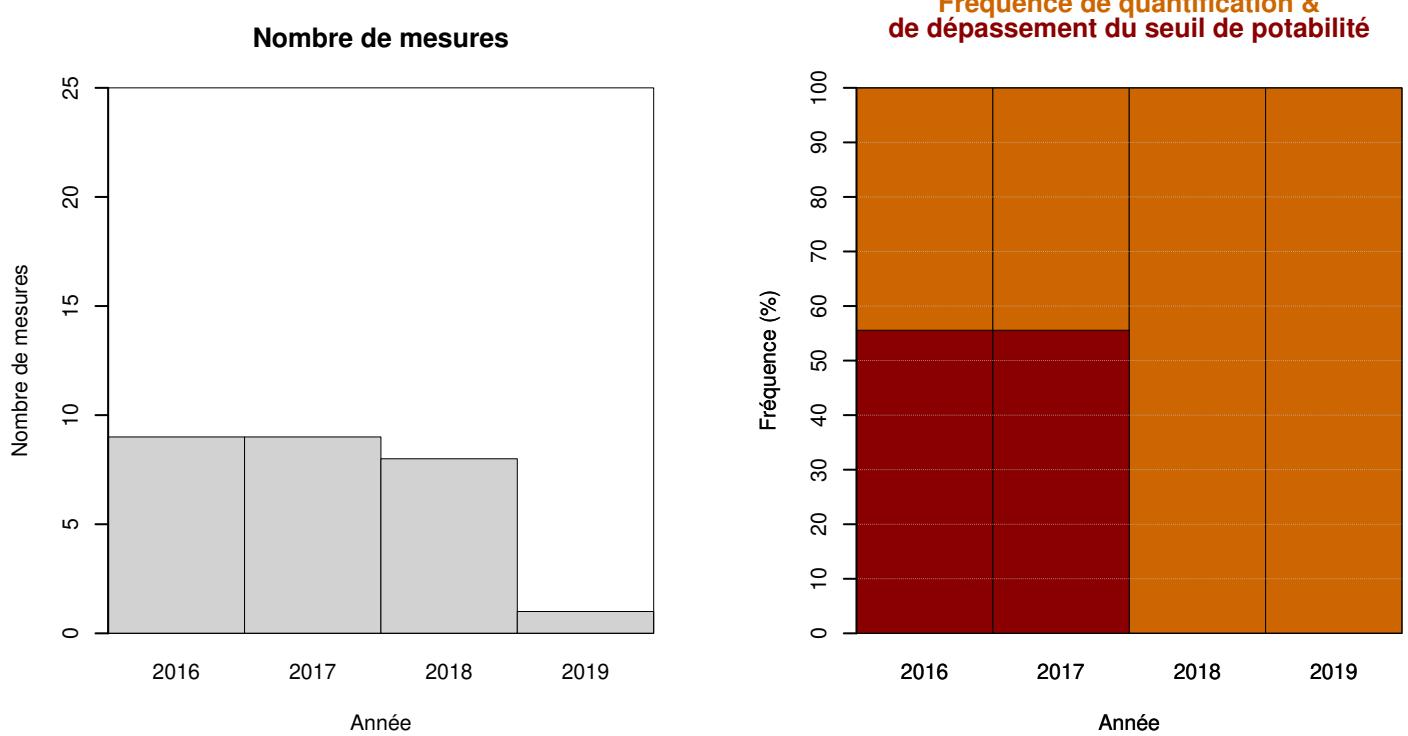
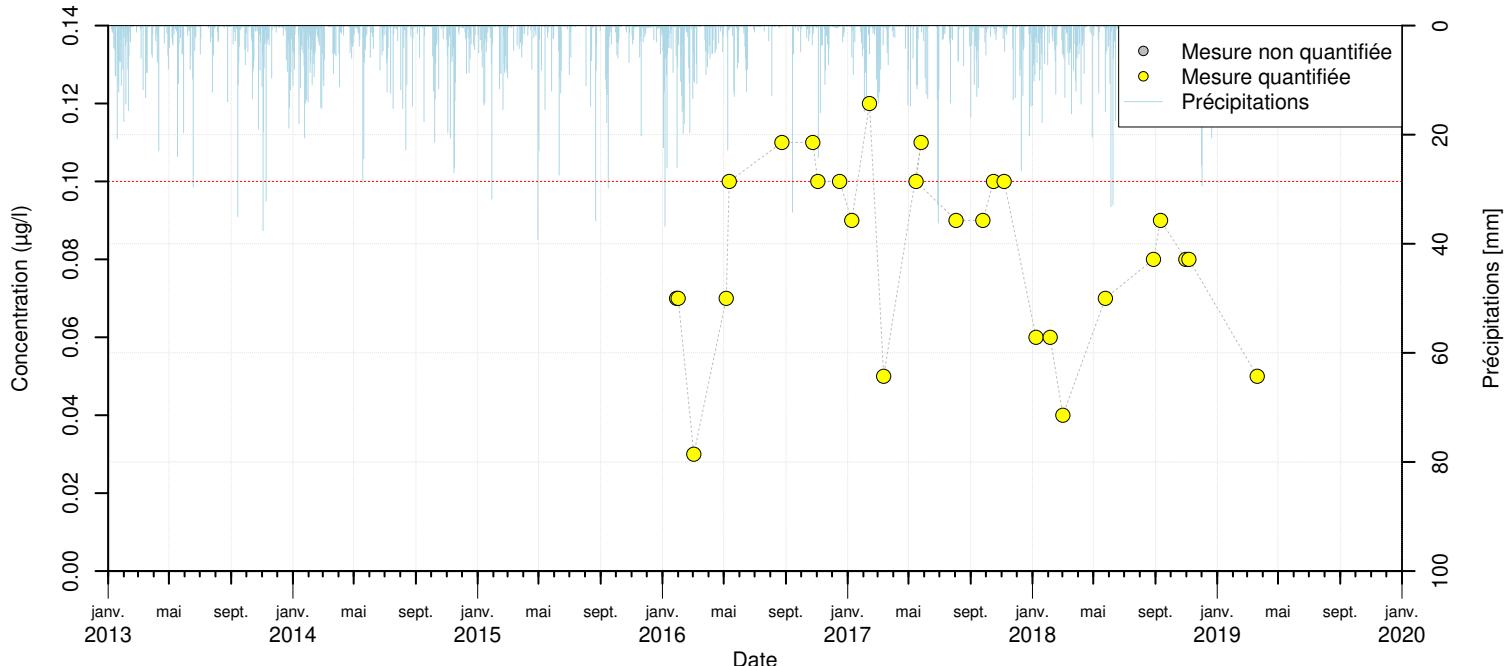
Nombre de mesures



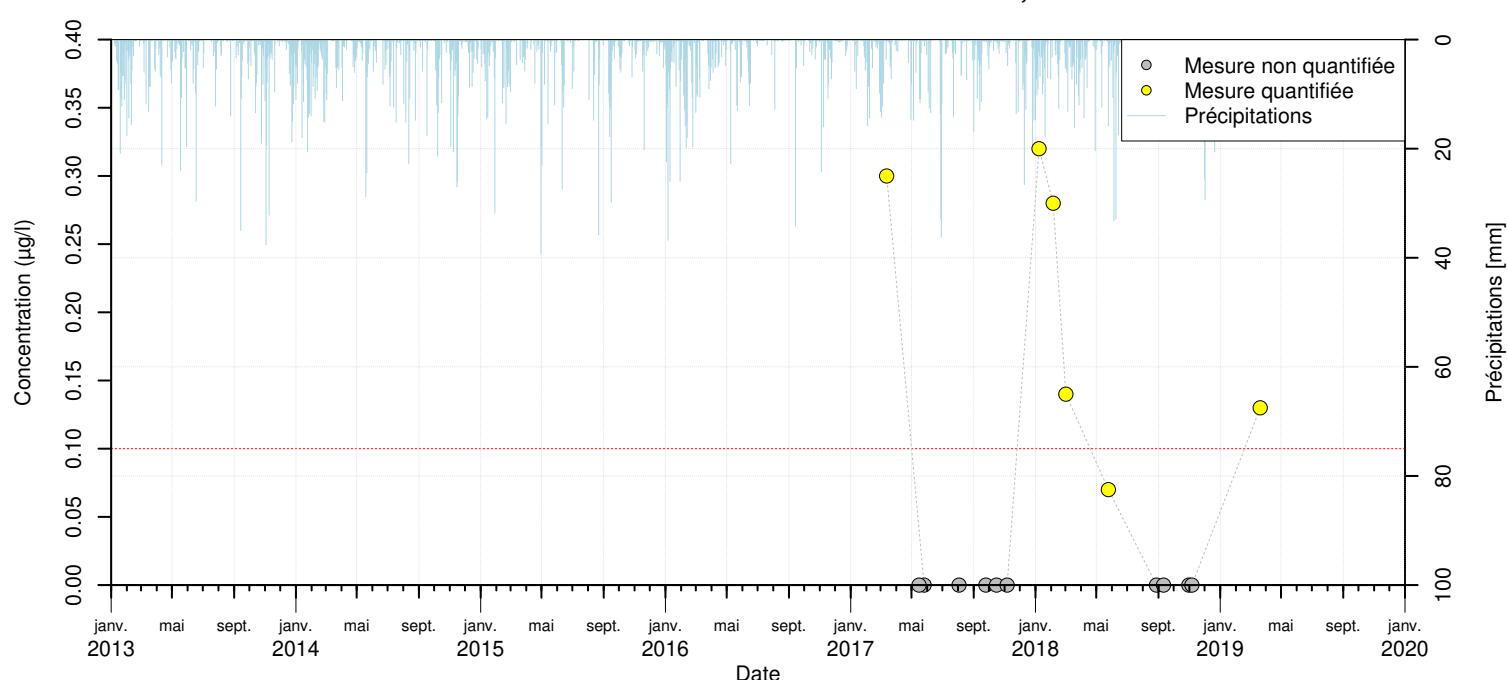
Concentration moyenne et maximale



# ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE

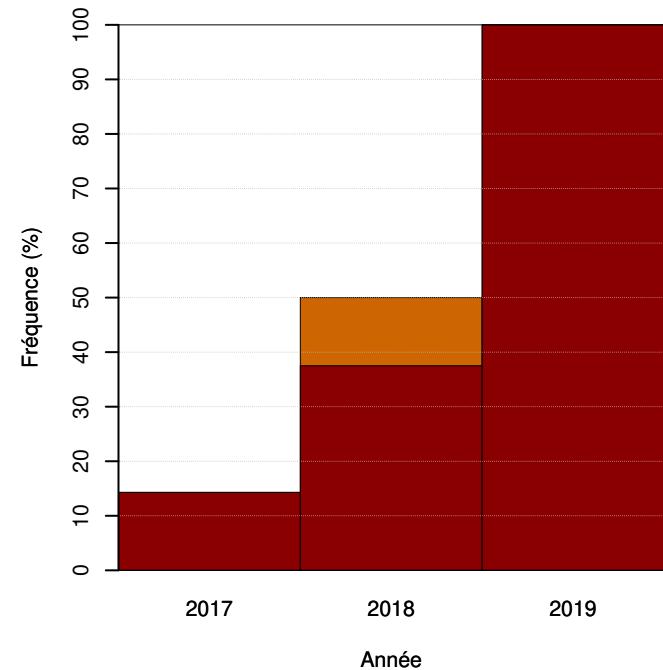
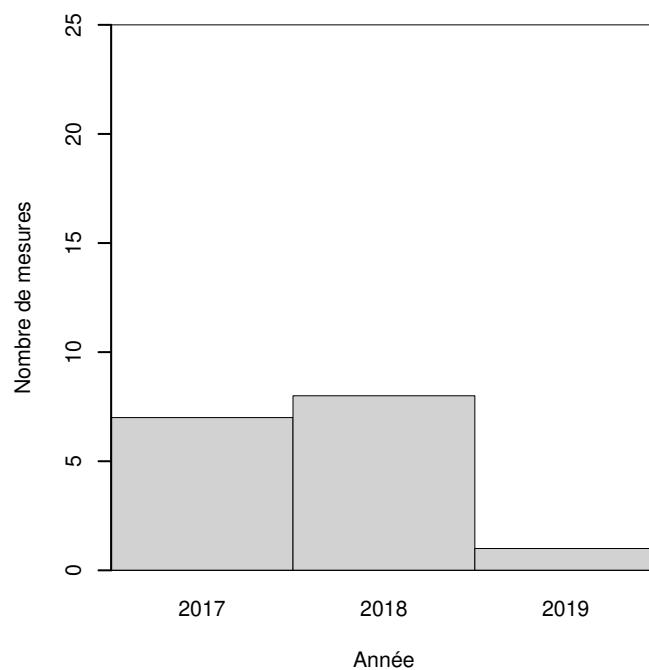


# ESA METOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE

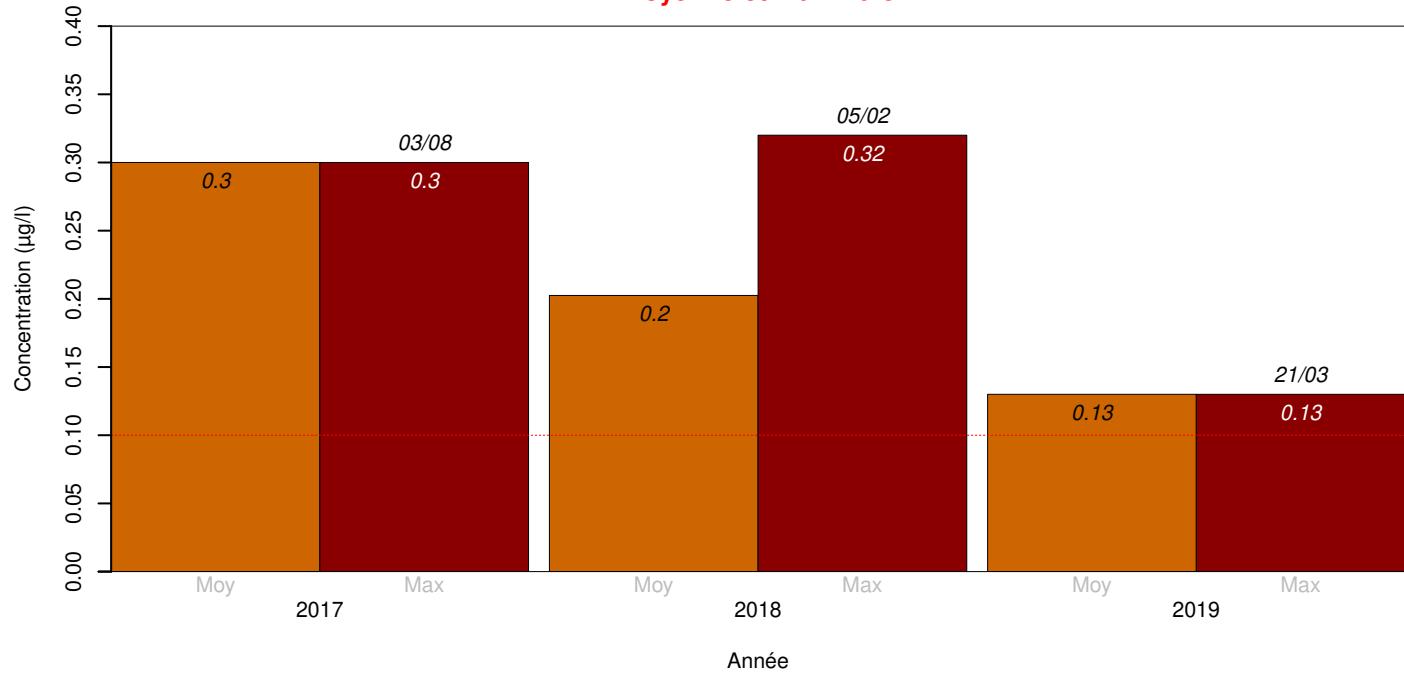


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

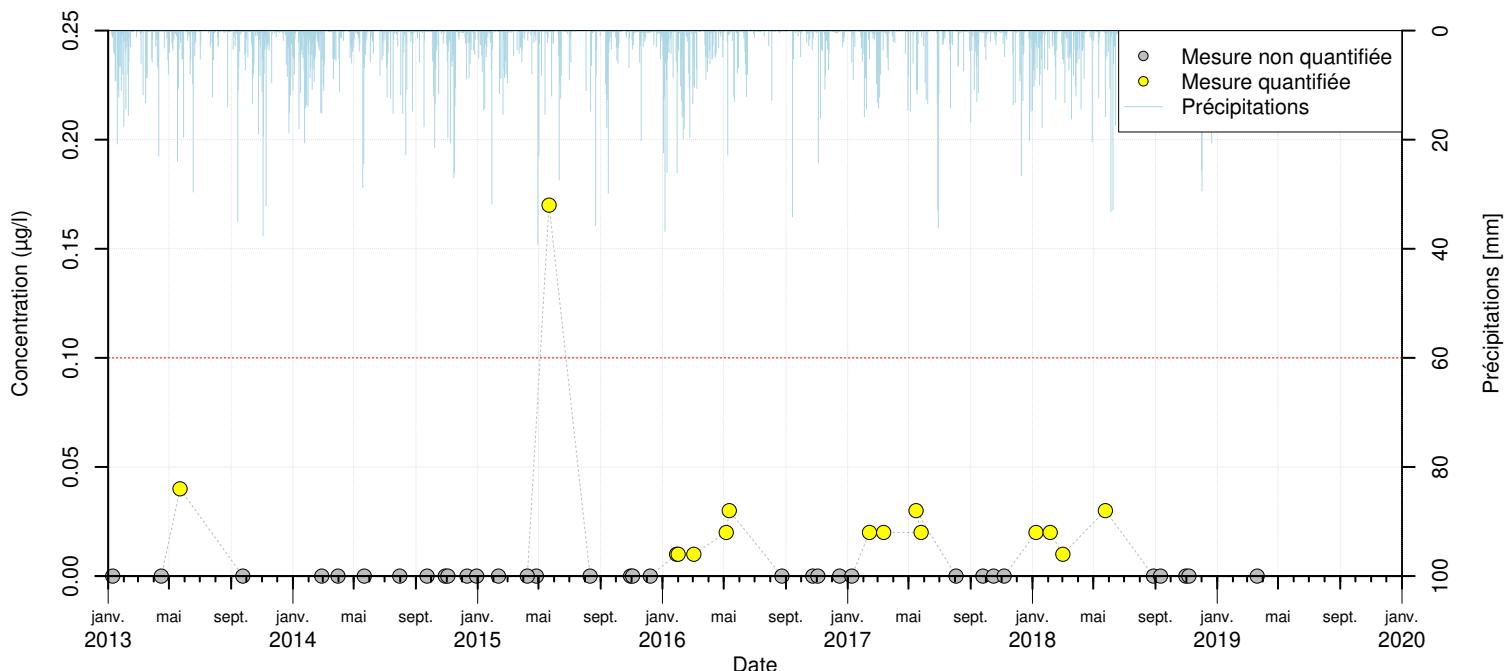
Nombre de mesures



Concentration moyenne et maximale

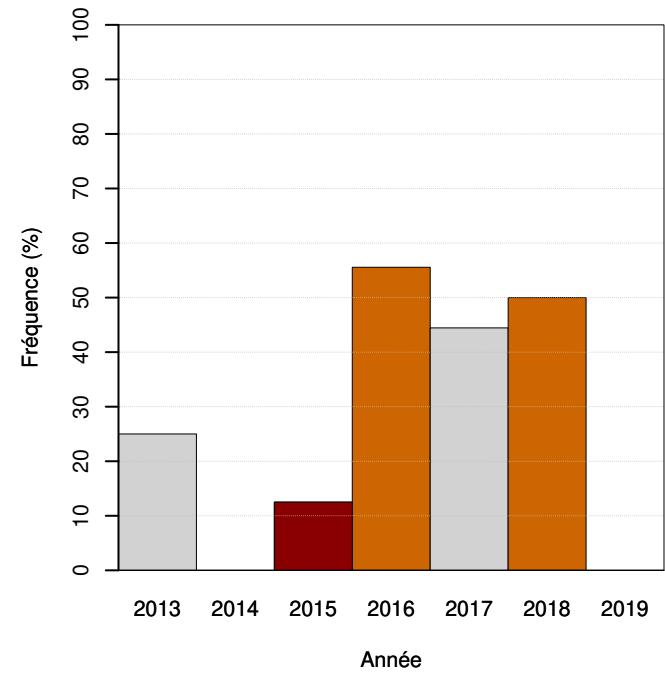
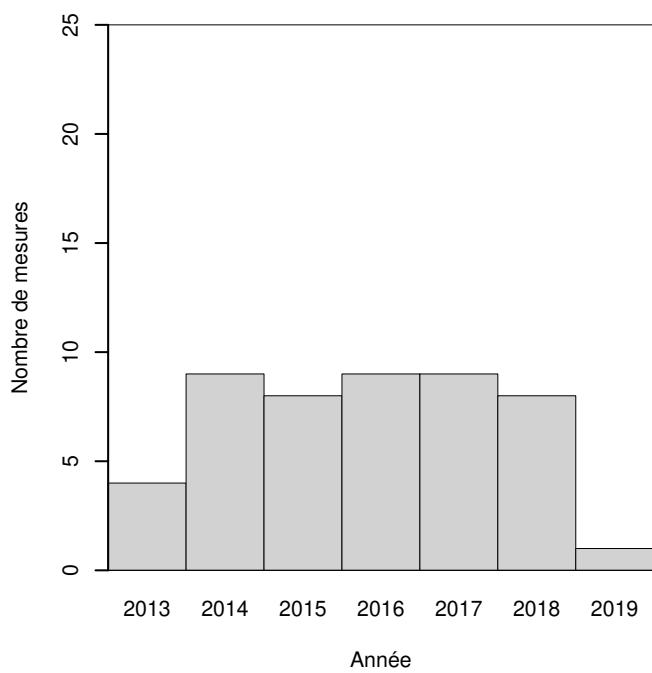


# MÉTOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE

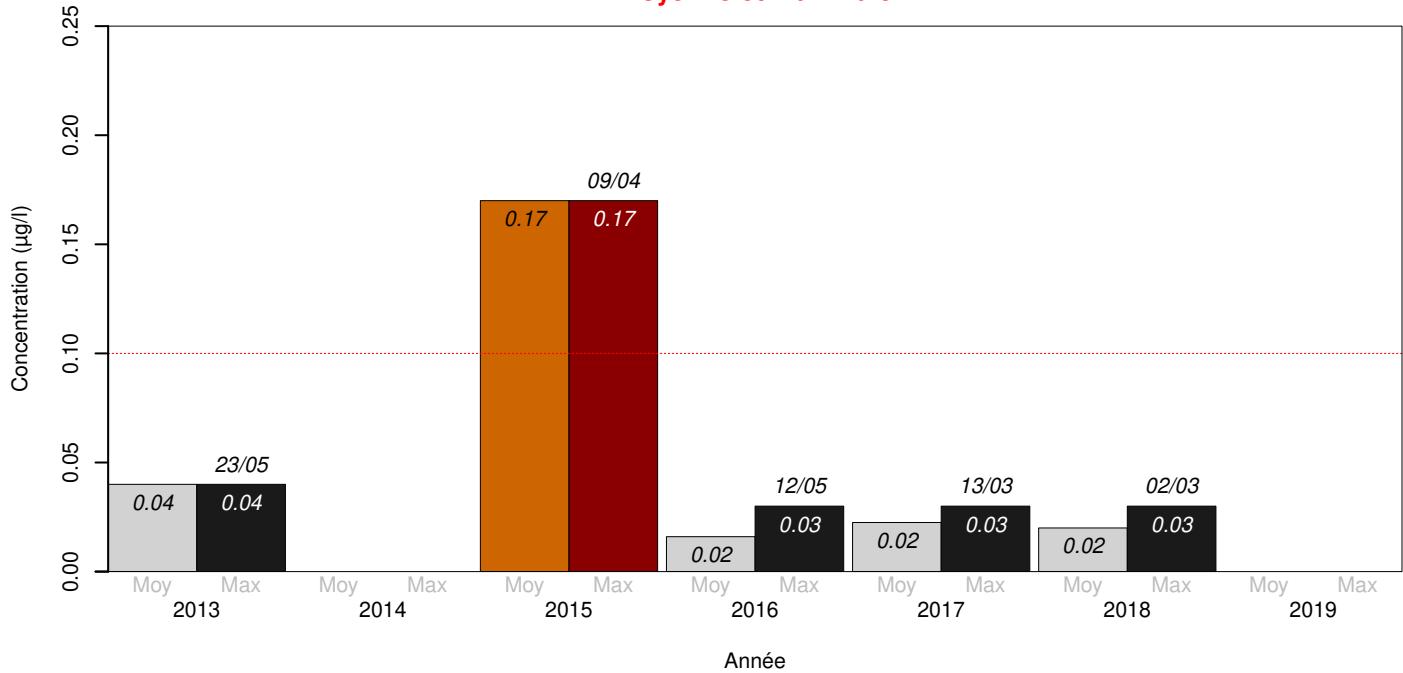


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

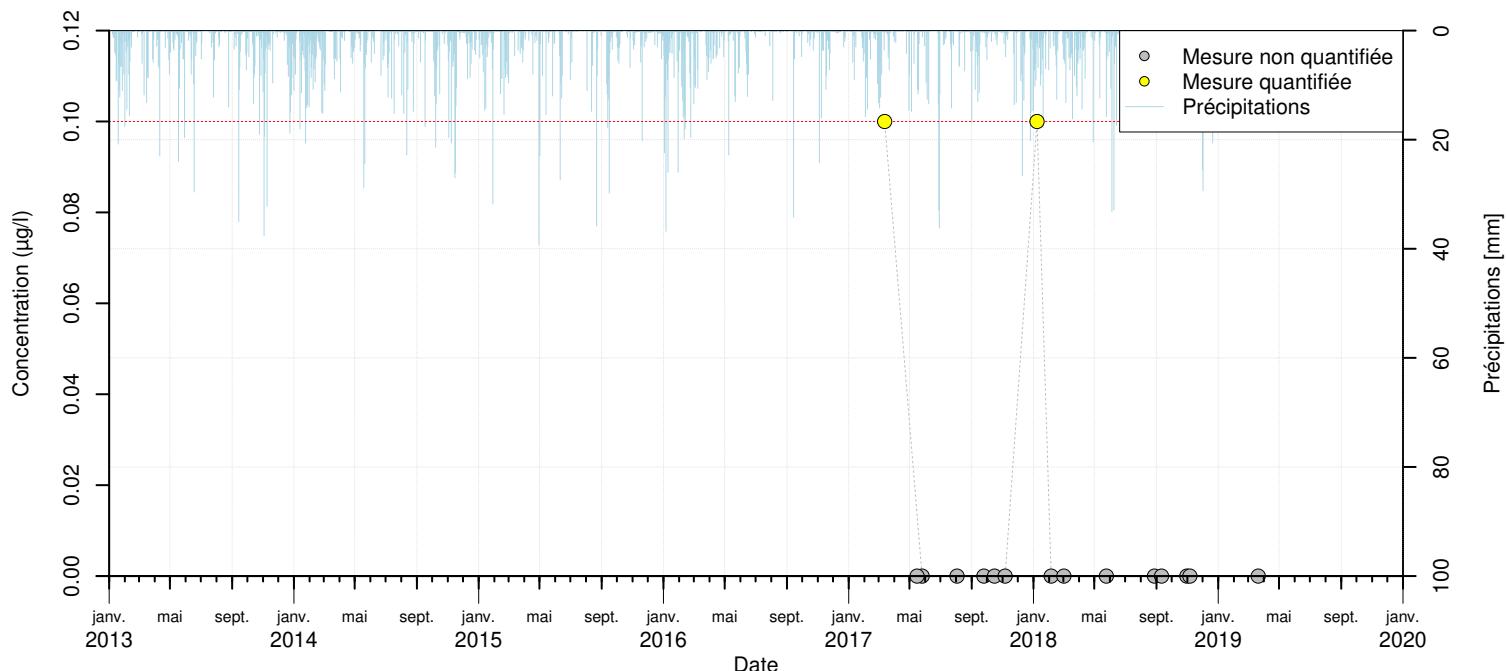
Nombre de mesures



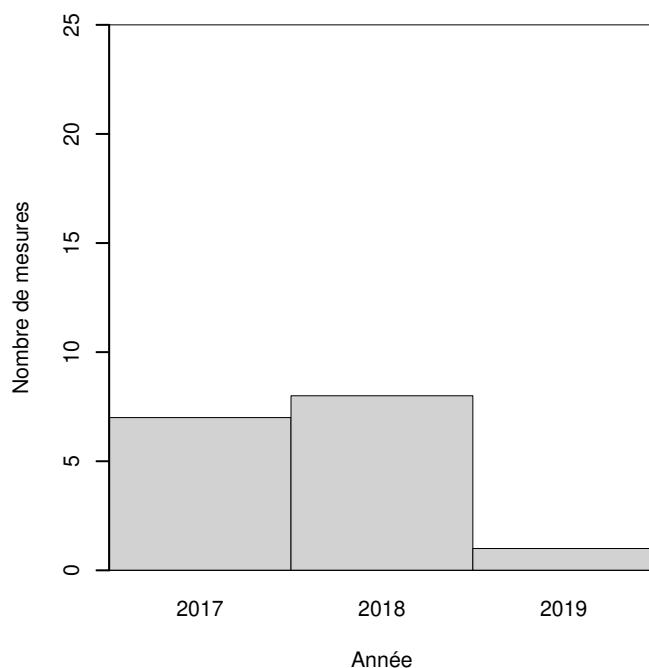
Concentration moyenne et maximale



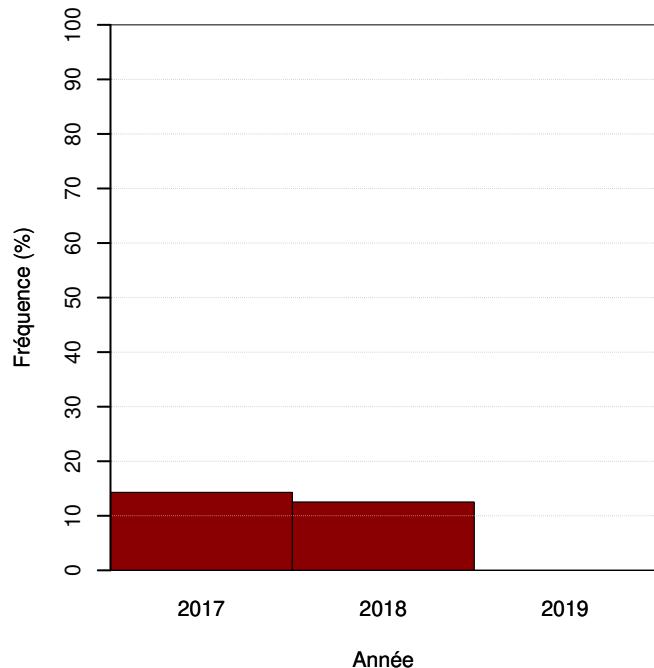
# OXA METOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, DANS LE BIEF DE POMPAGE



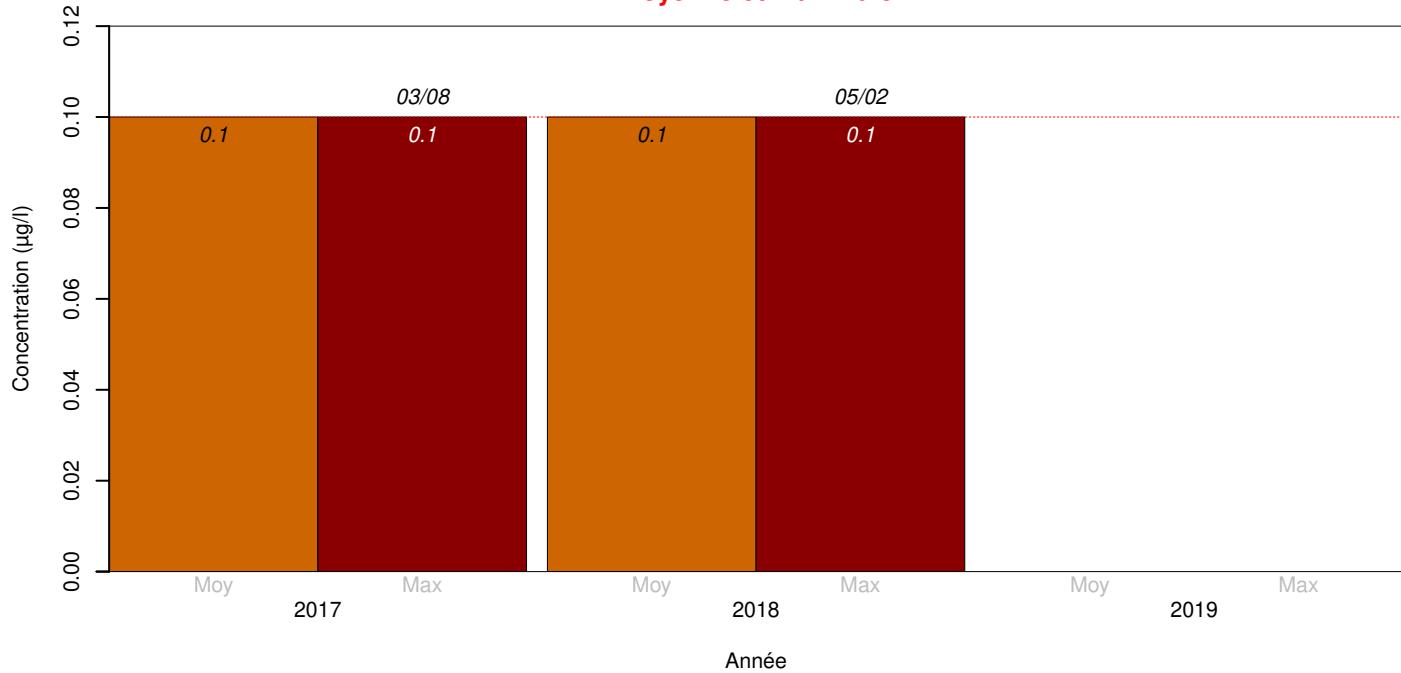
Nombre de mesures



Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



Concentration moyenne et maximale



Station : COULONGE SUR CHARENTE

Libellé : ROBINET EAU BRUTE

Suivi : de 2013 à 2019

Ecart de temps moyen entre deux prélèvements successifs : 20 jours (1 / 44)

Nombre de prélèvements : 115

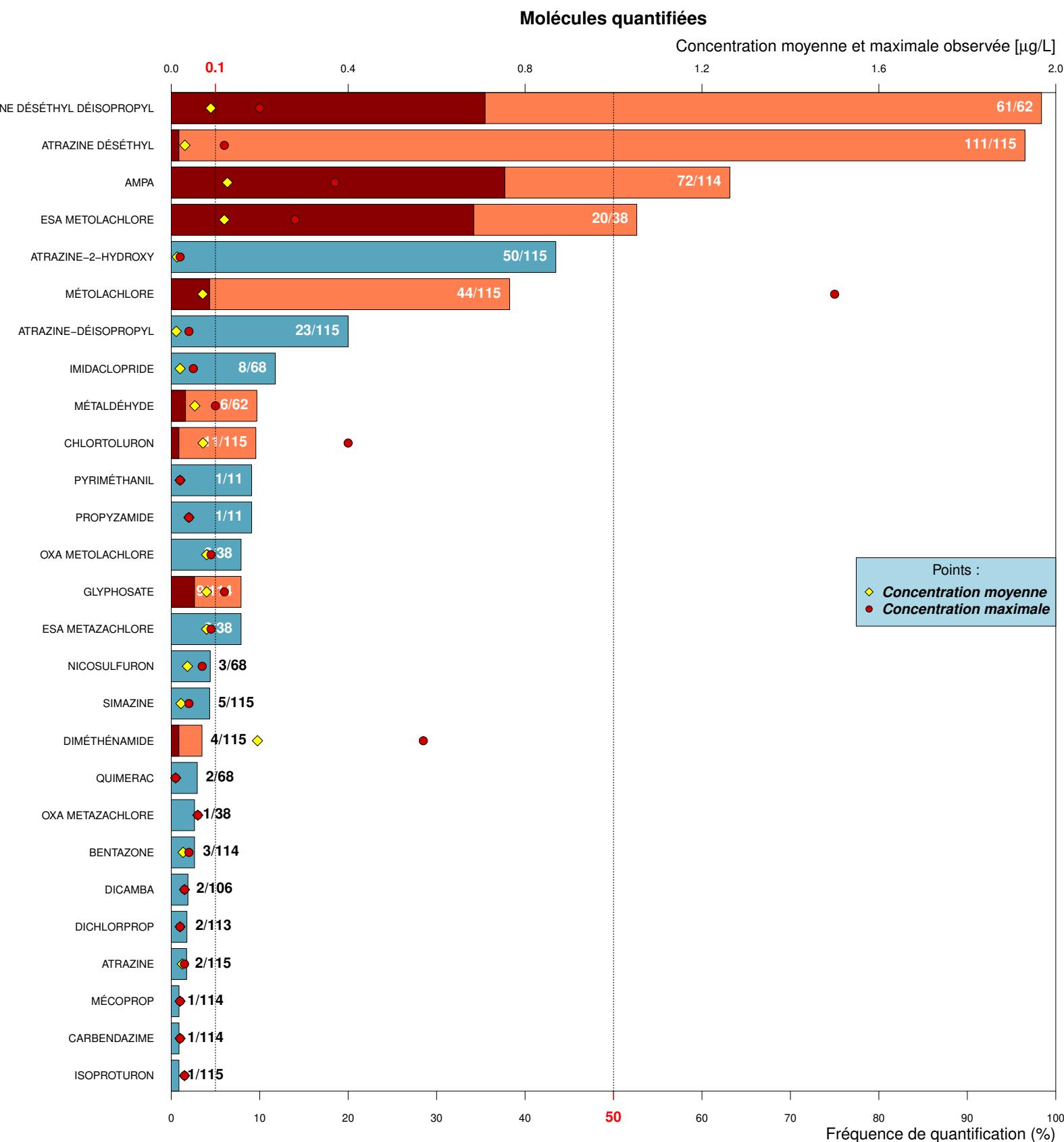
Nombre de molécules recherchées : 202

Nombre de molécules quantifiées : 27

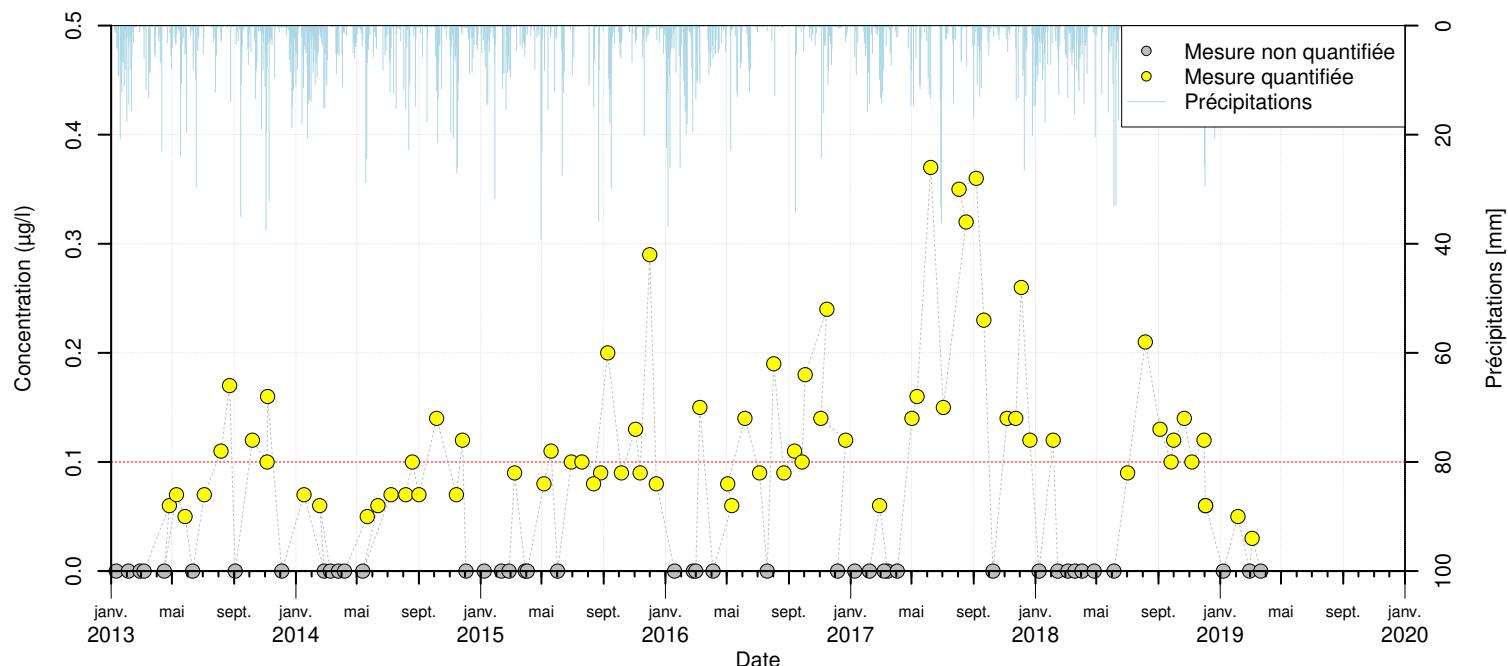
Nombre de molécules dépassant le seuil de potabilité : 9

Fréquence de quantification : 5.3 % (450 / 8498)

Fréquence de dépassement du seuil de potabilité : 1.1 % (90 / 8498)

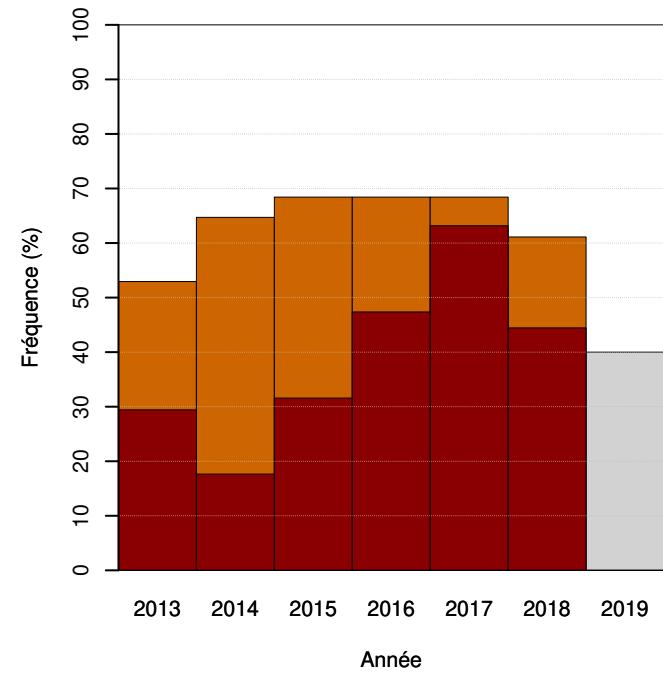
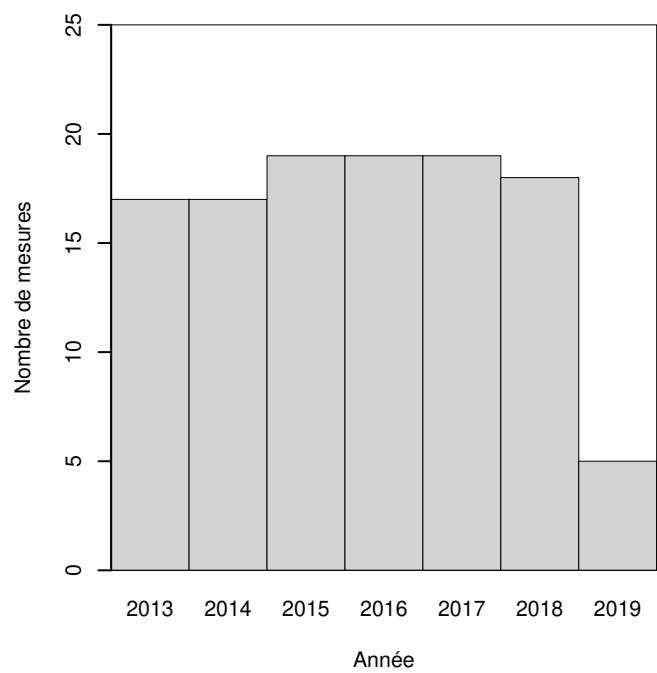


# AMPA – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE

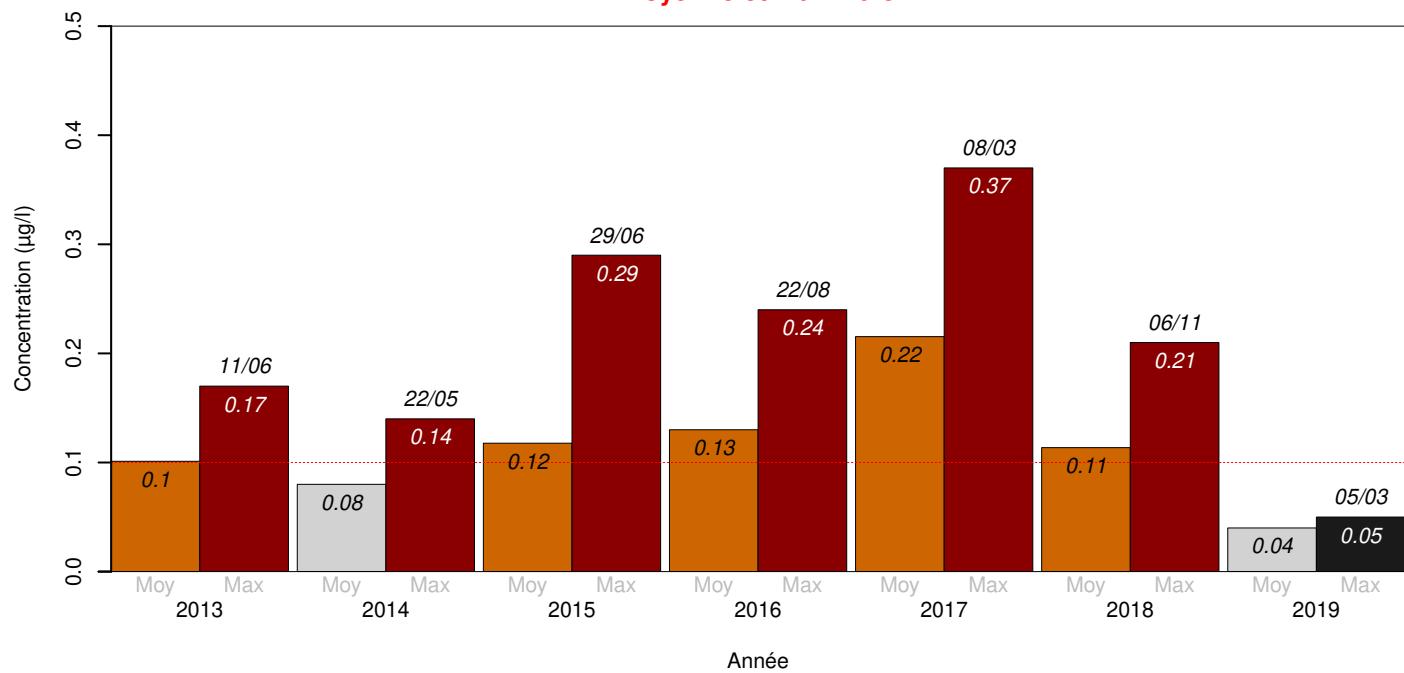


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

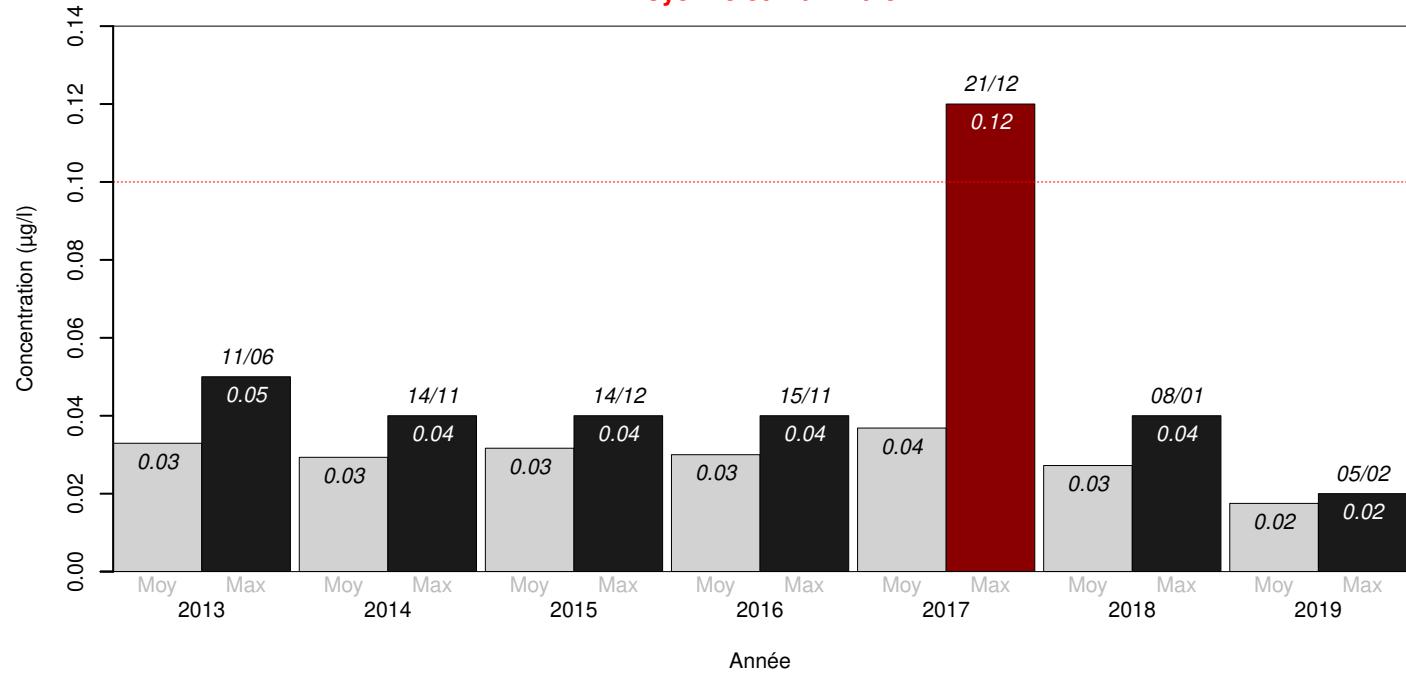
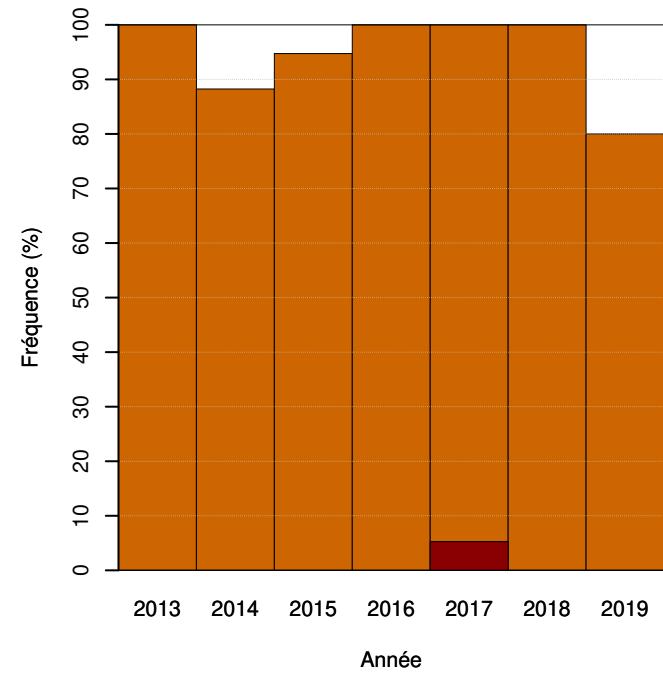
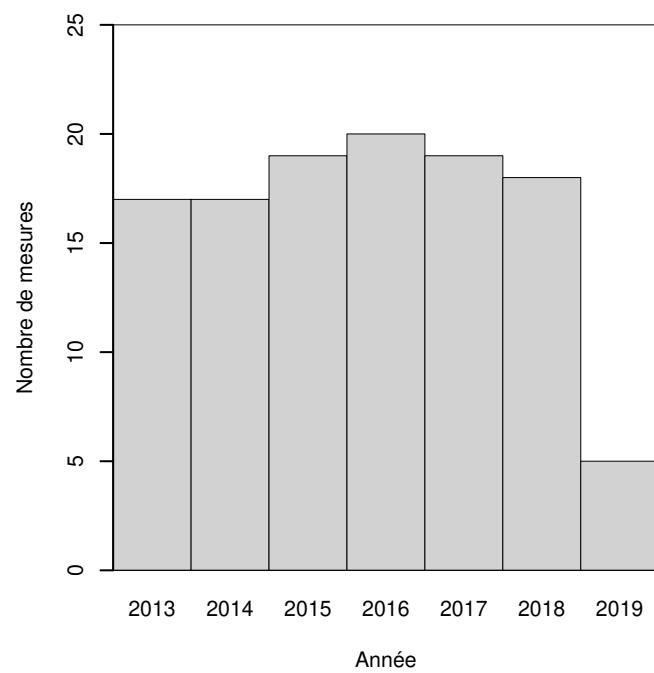
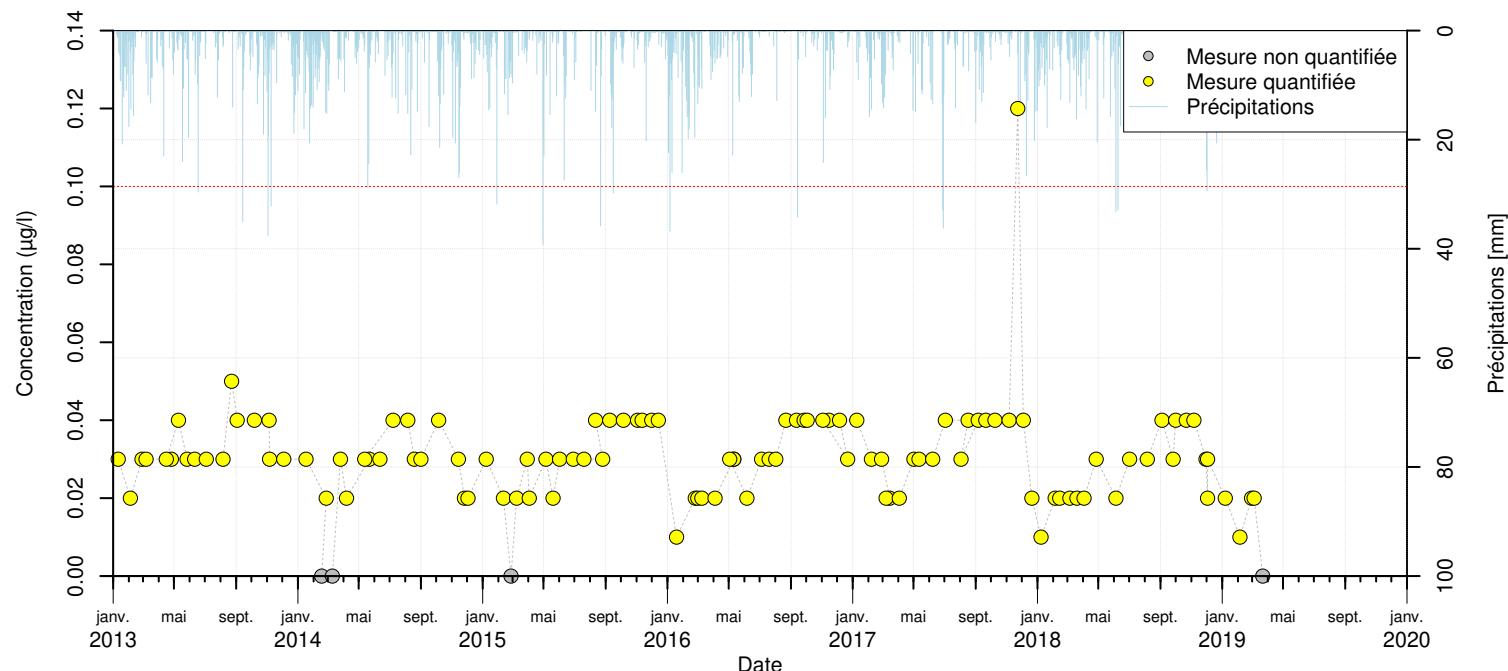
Nombre de mesures



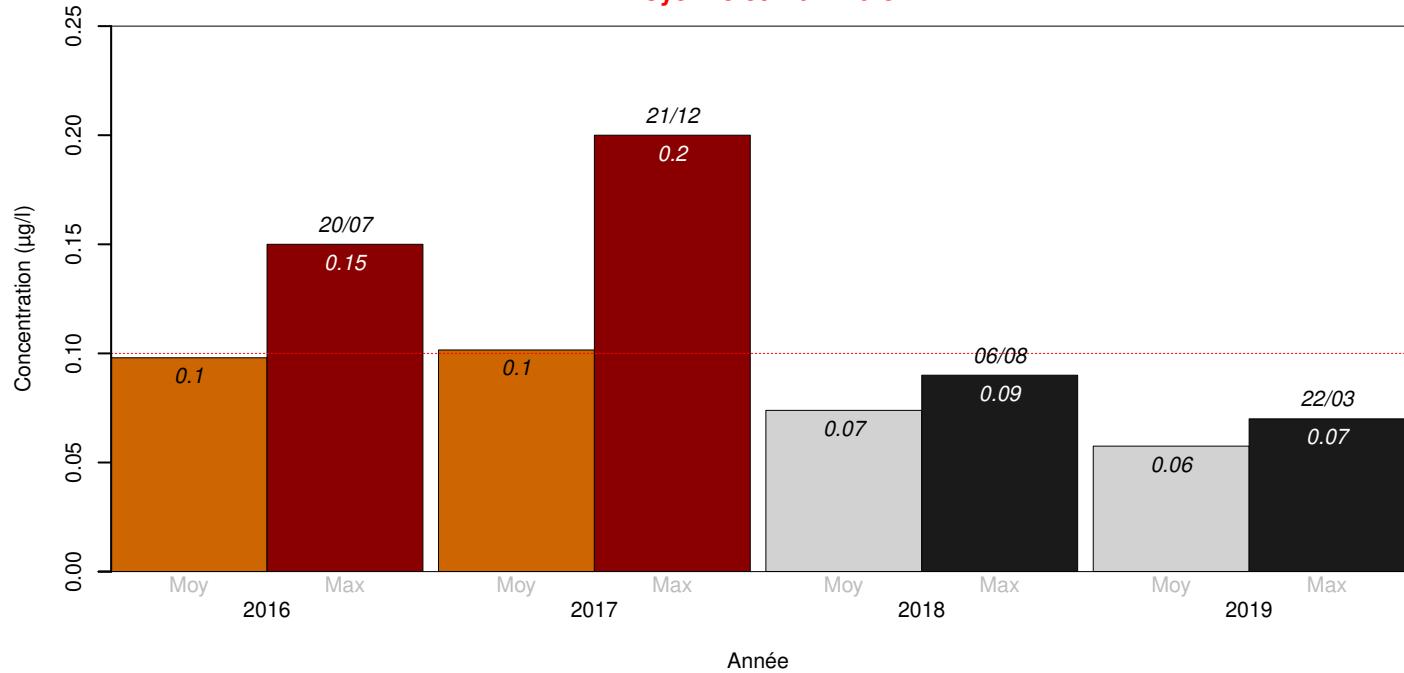
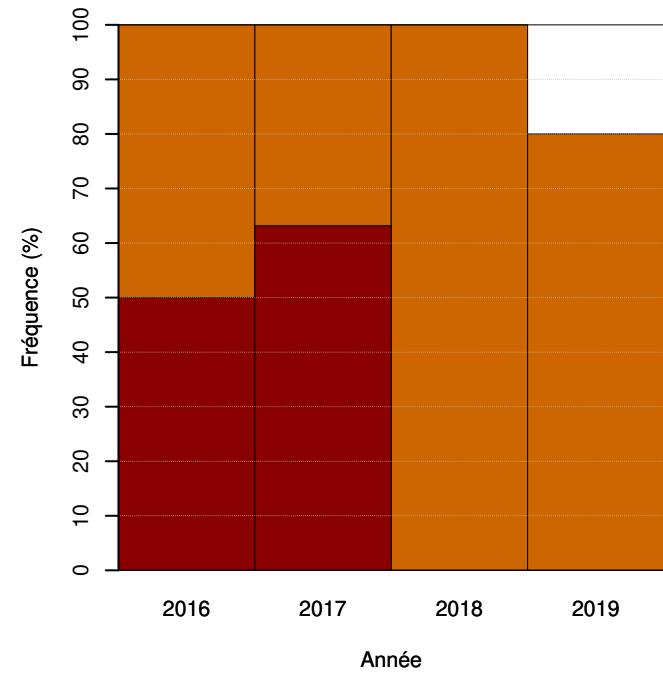
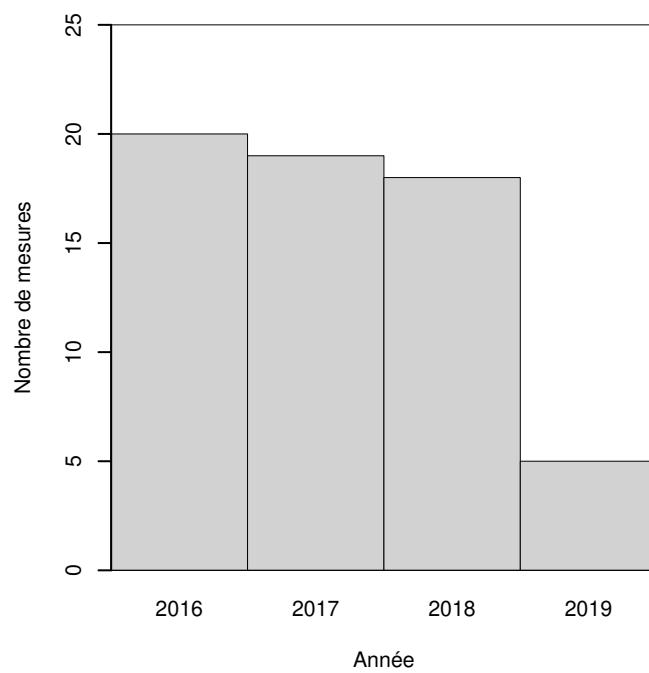
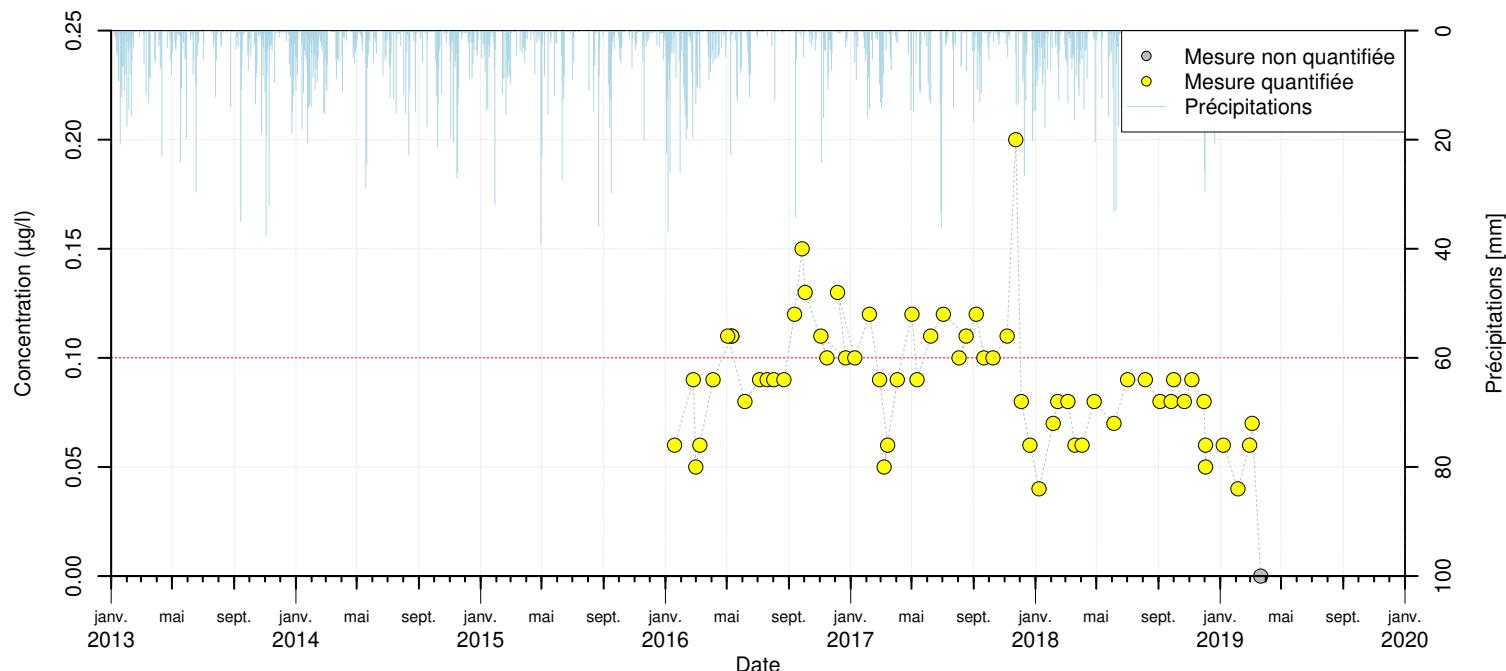
Concentration moyenne et maximale



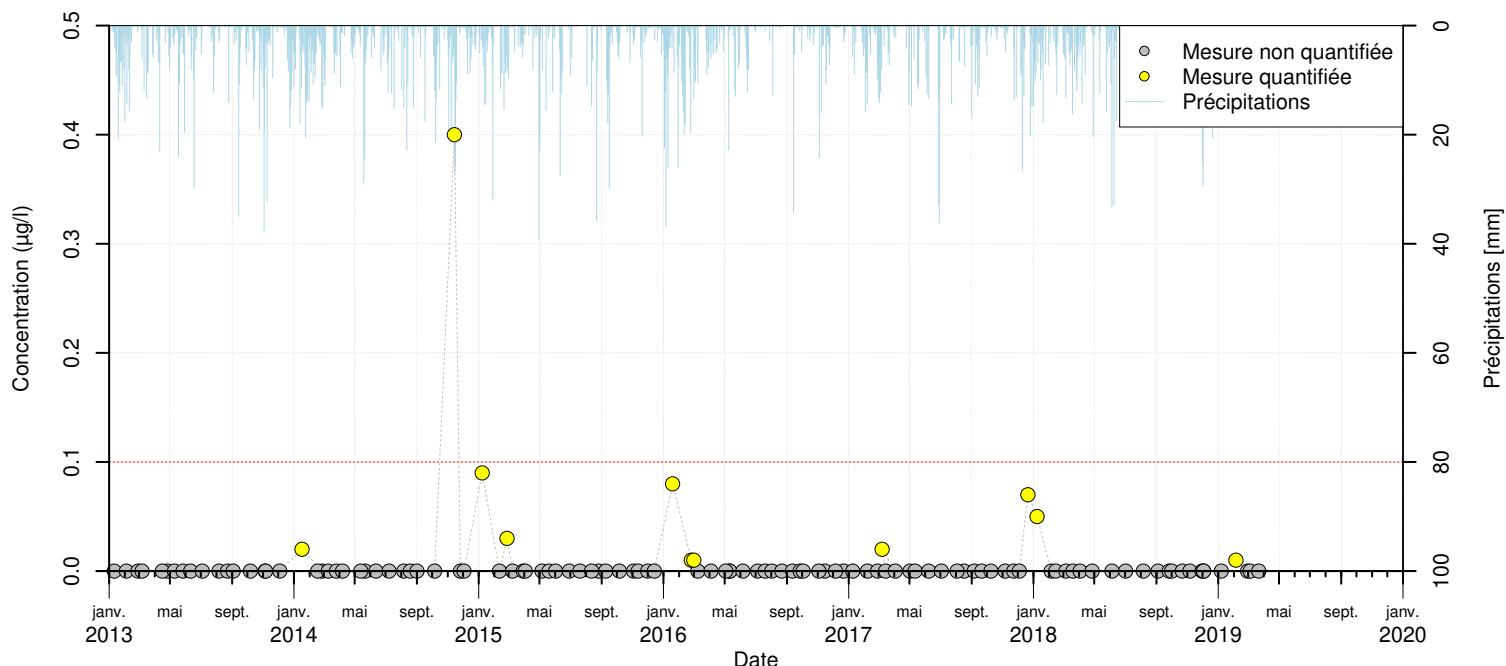
## ATRAZINE DÉSÉTHYL – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE



ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL - Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE

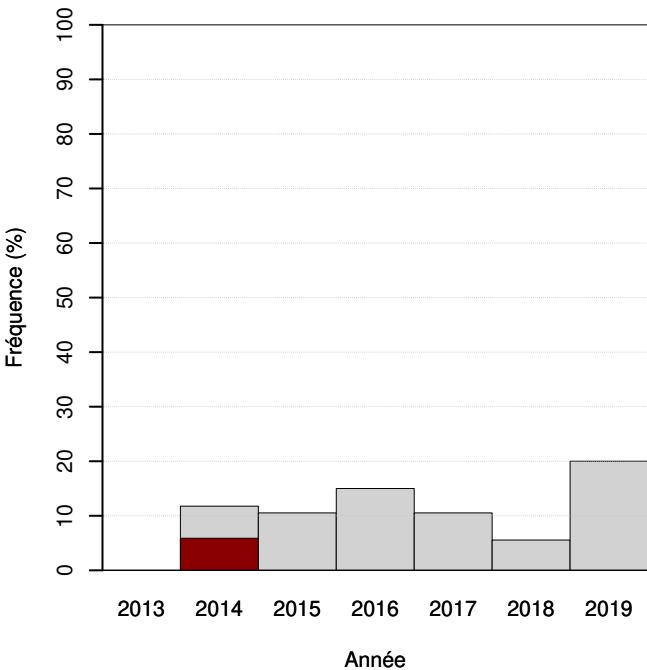
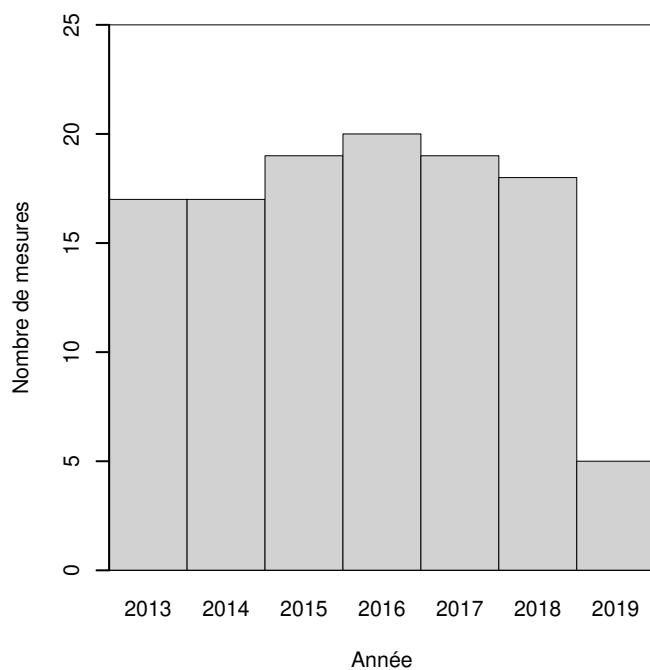


# CHLORTOLURON – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE

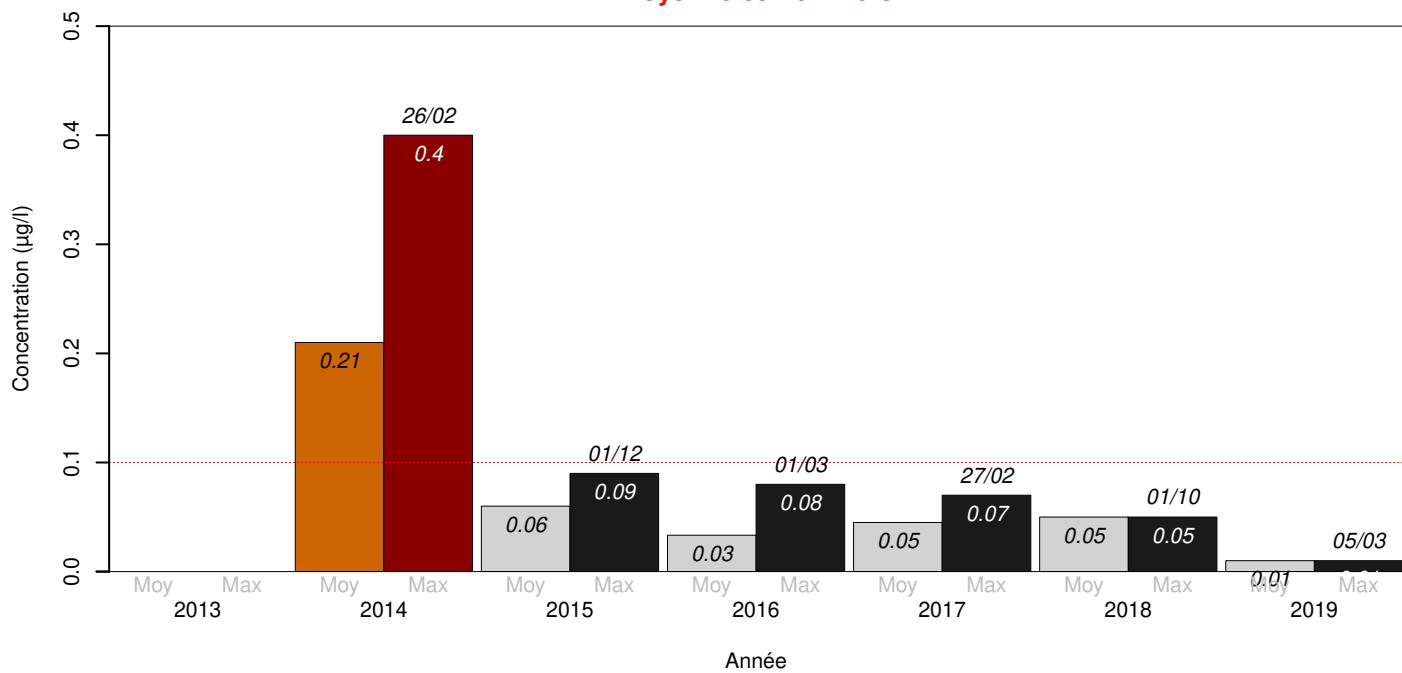


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

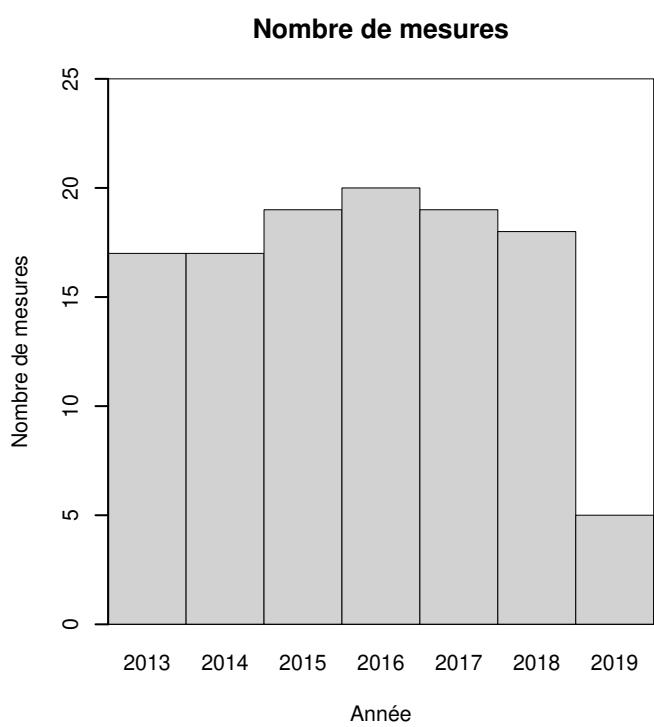
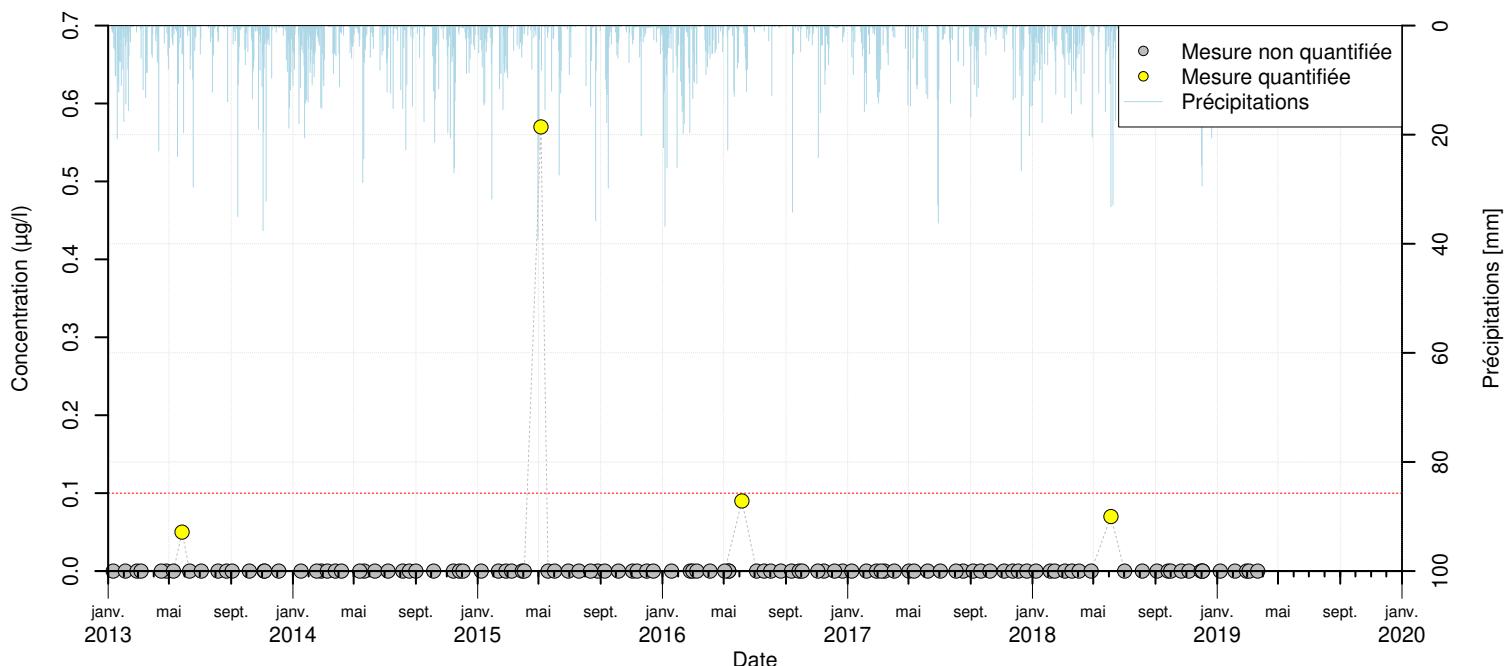
Nombre de mesures



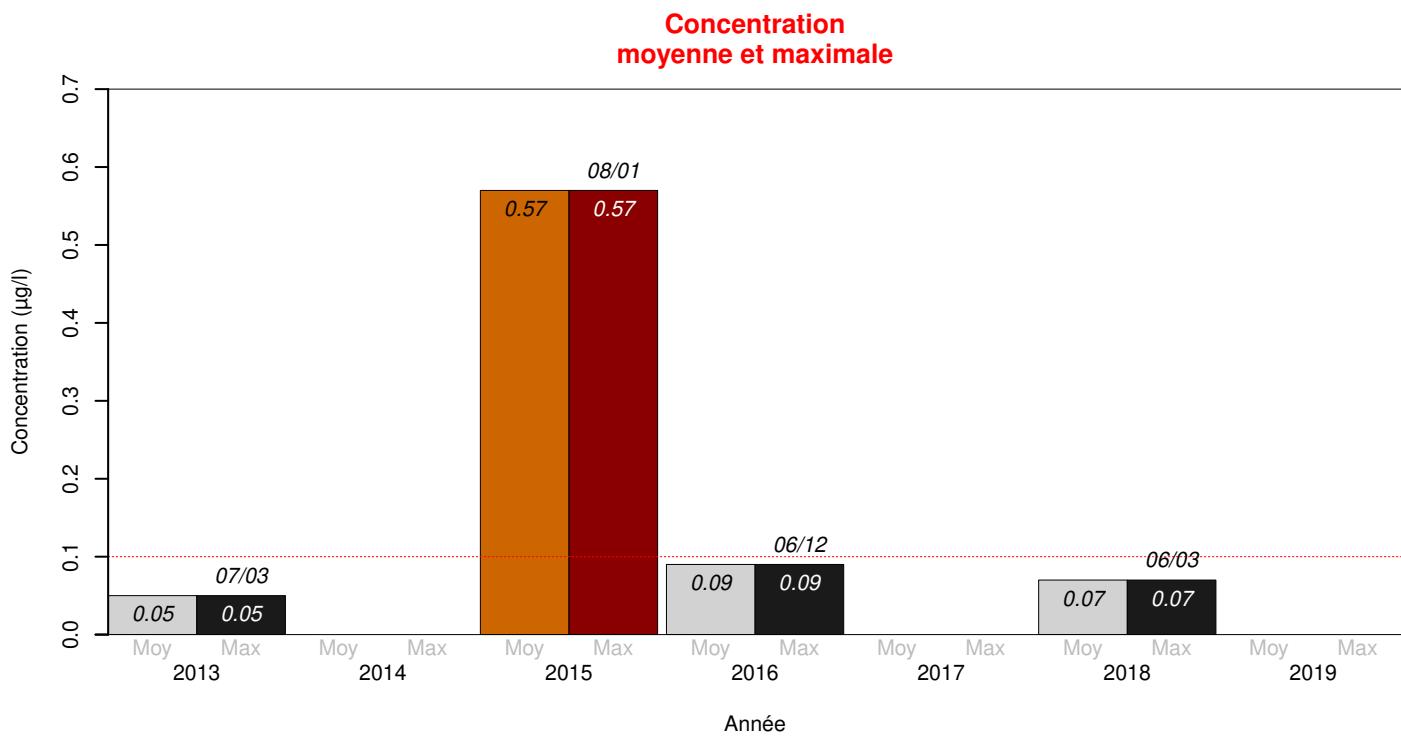
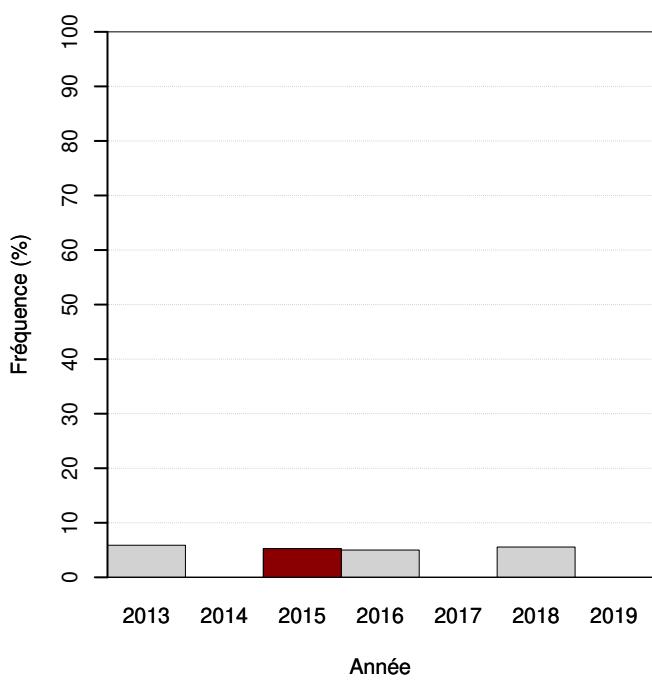
## Concentration moyenne et maximale



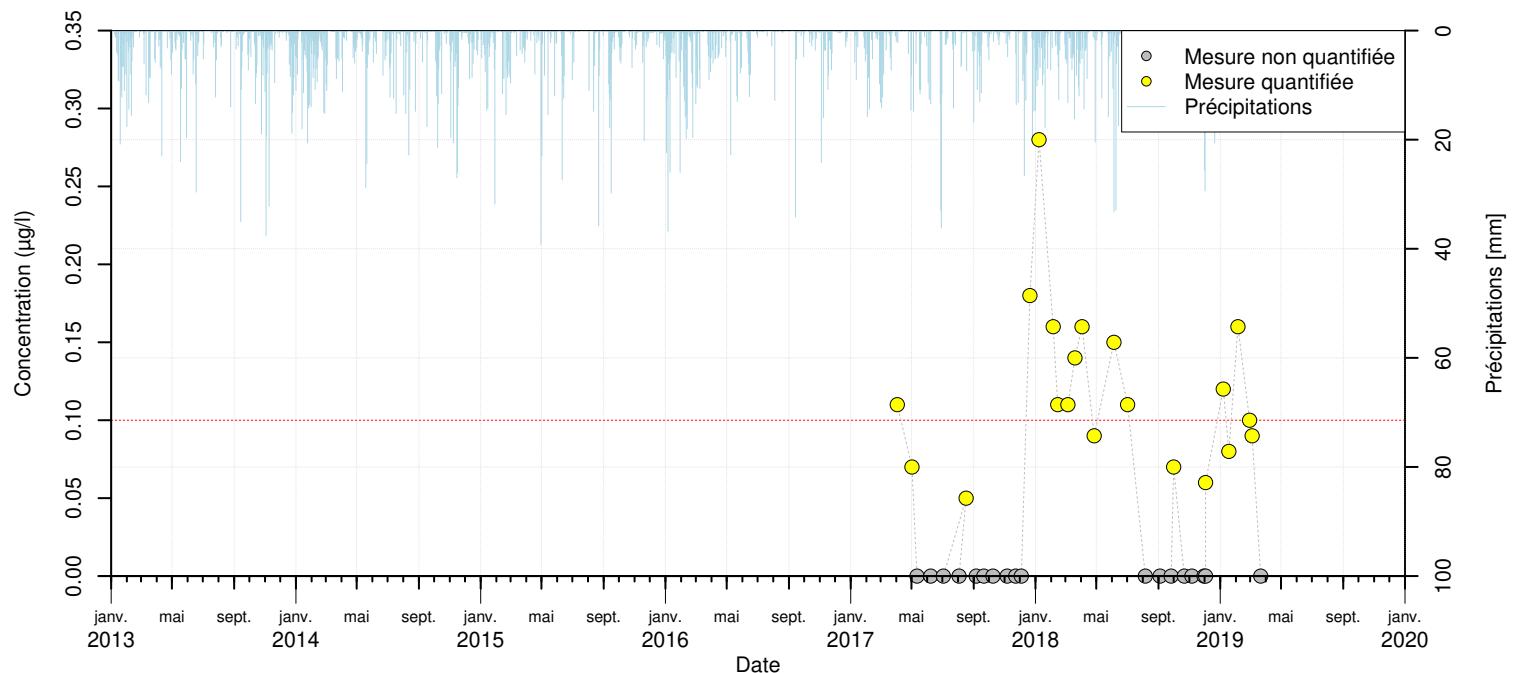
# DIMÉTHÉNAMIDE – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE



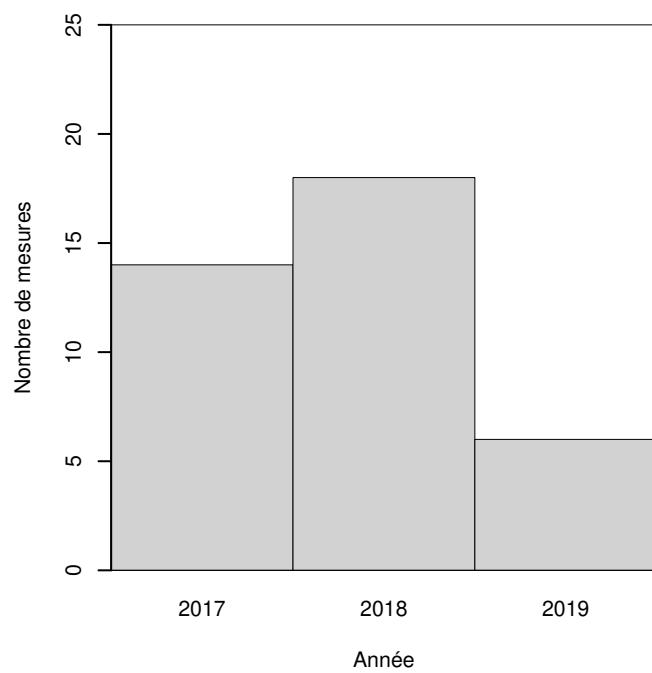
### Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



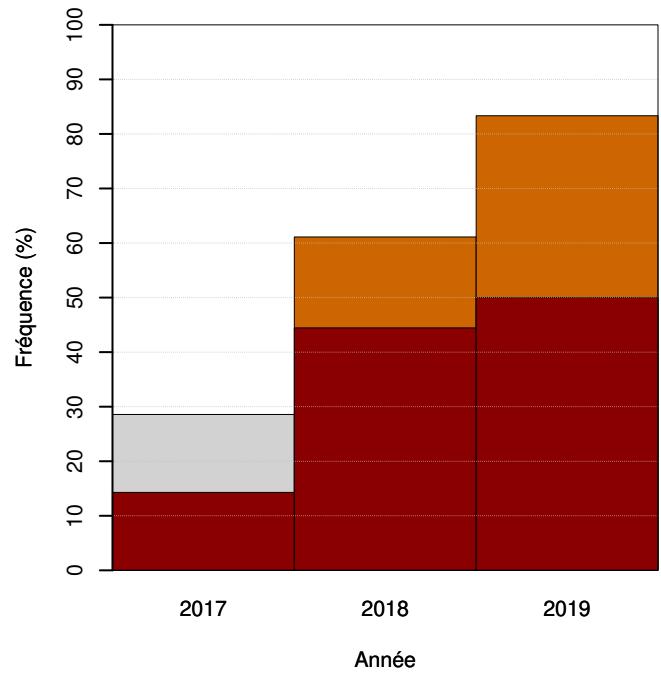
# ESA METOLACHLORE – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE



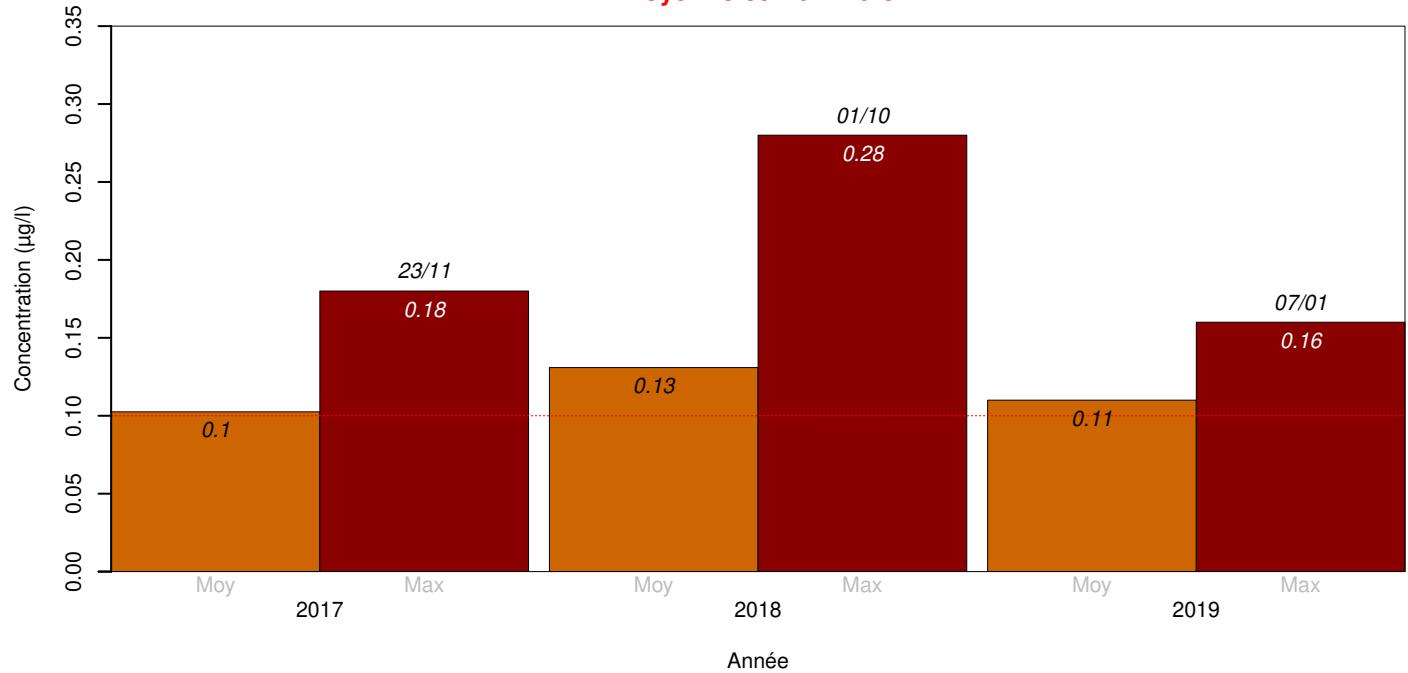
Nombre de mesures



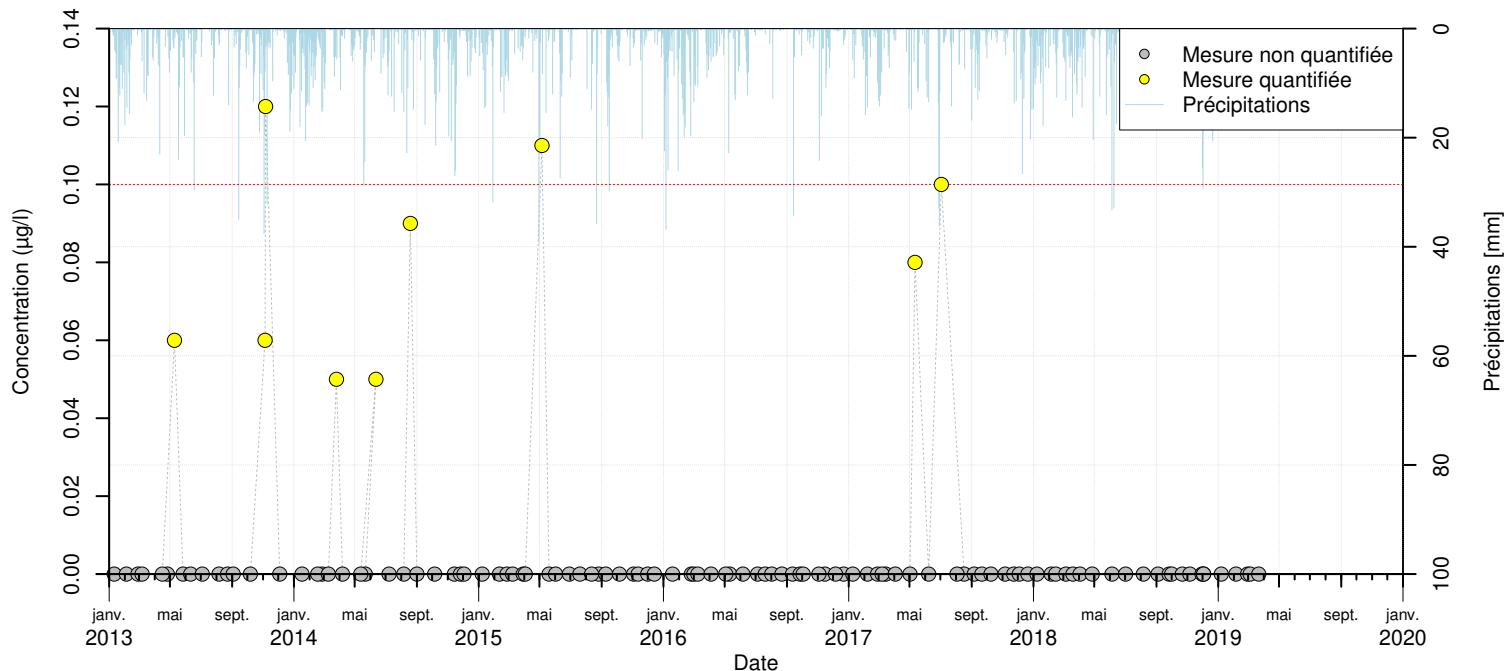
Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



Concentration moyenne et maximale

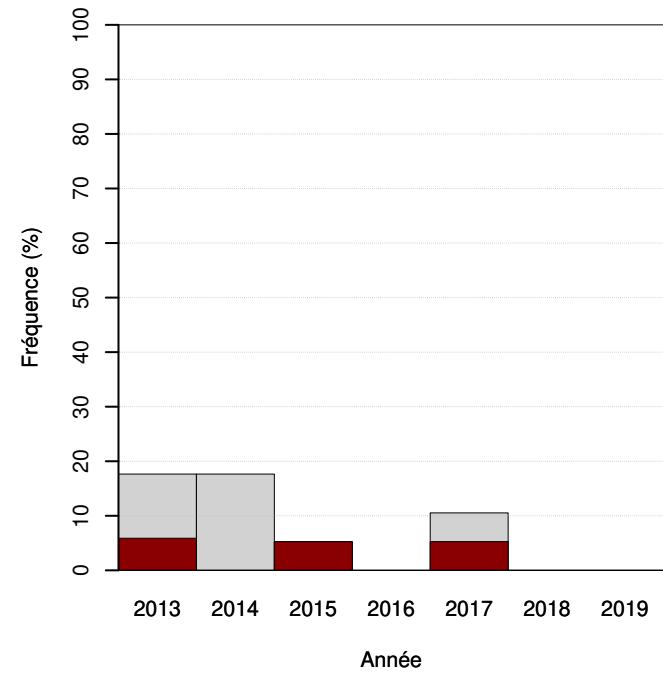
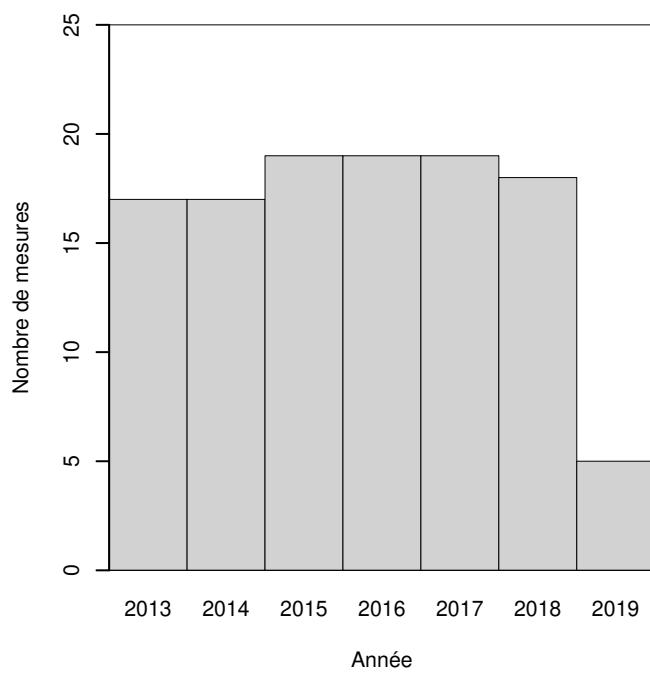


# GLYPHOSATE – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE

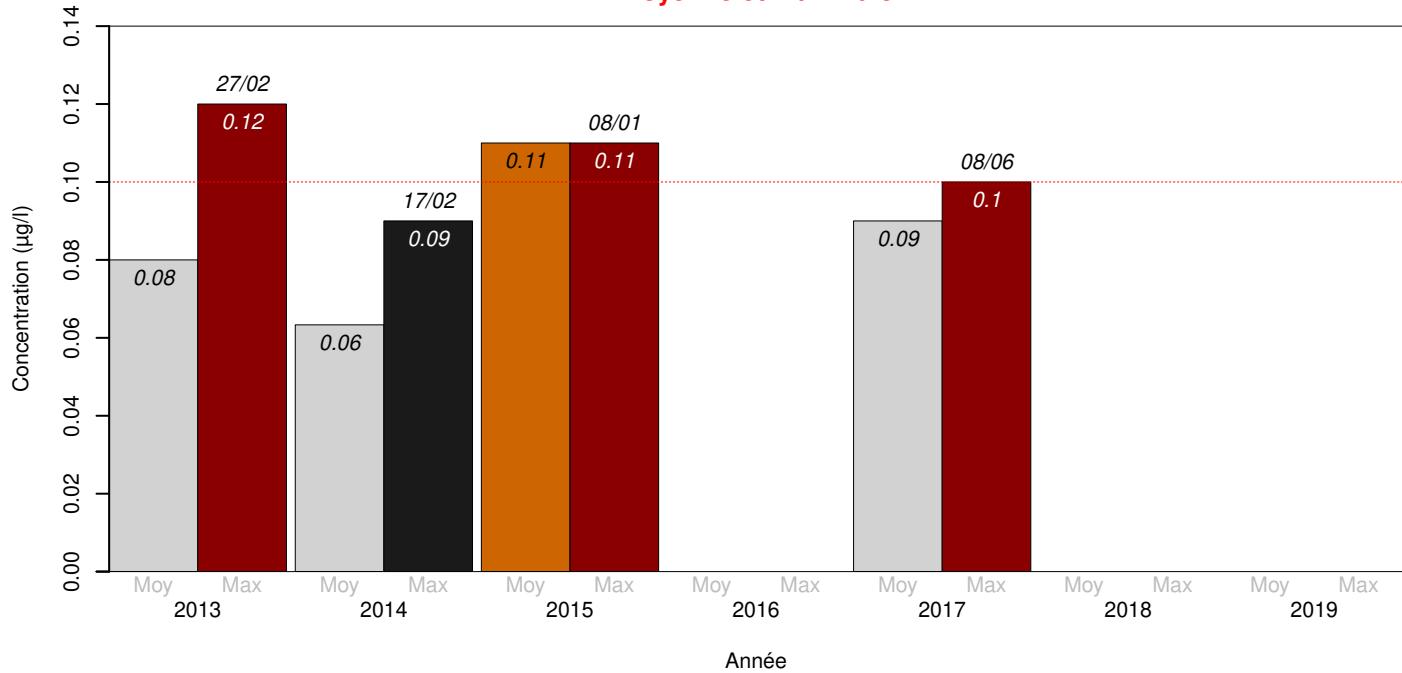


Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

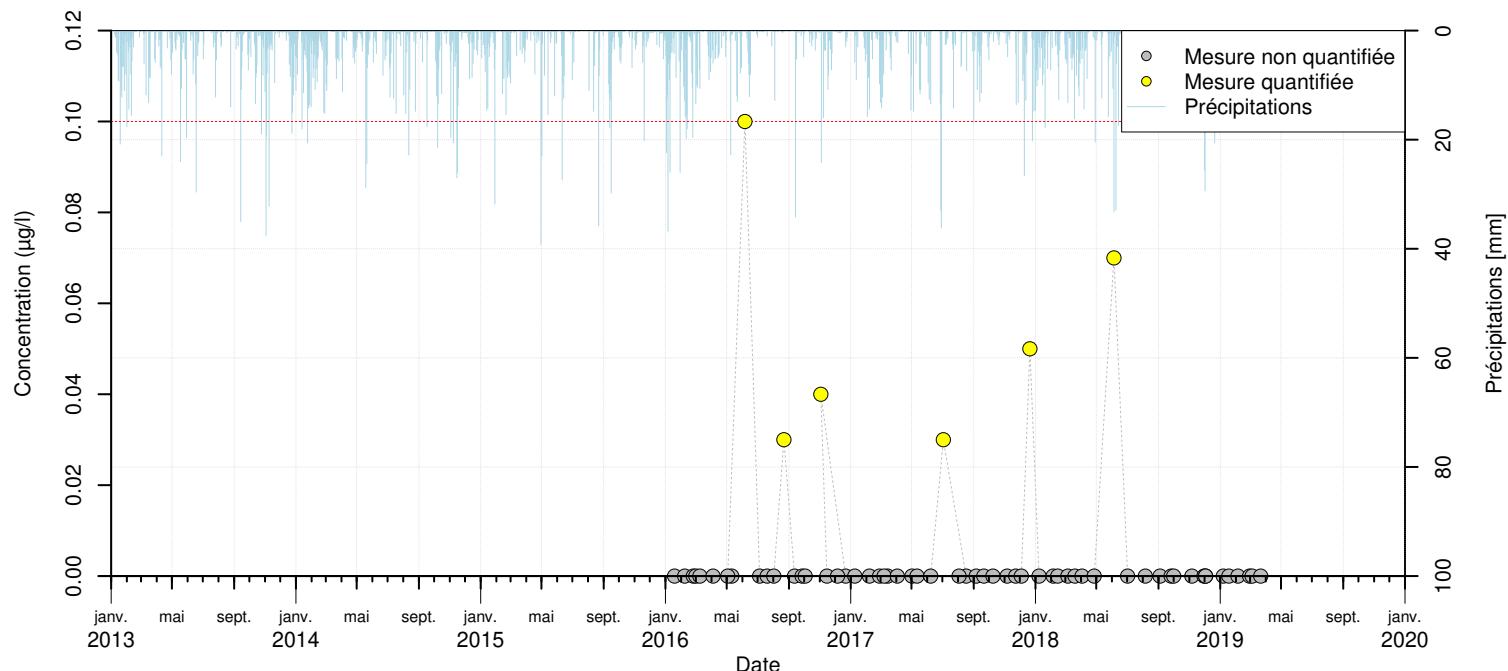
Nombre de mesures



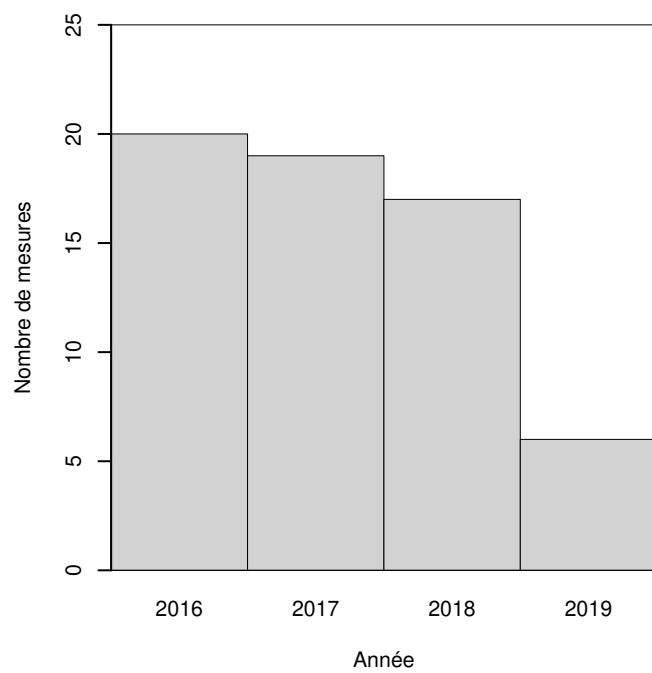
Concentration moyenne et maximale



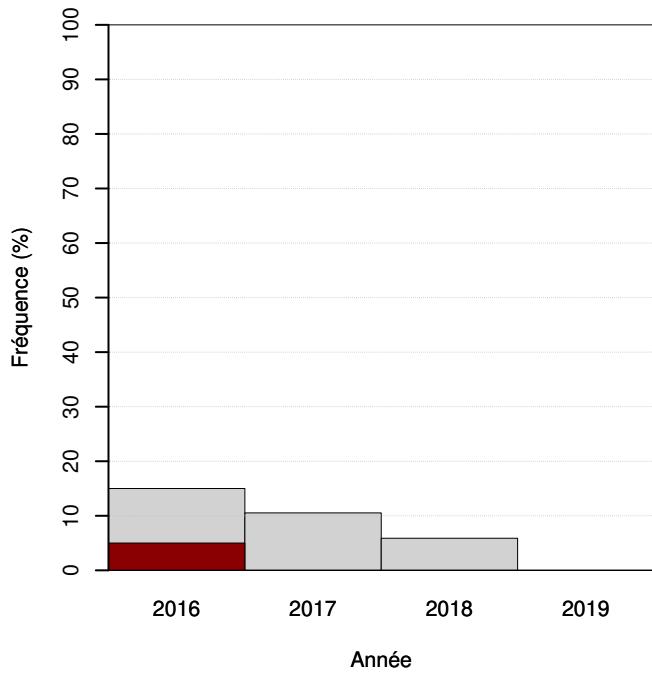
# MÉTALDÉHYDE – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE



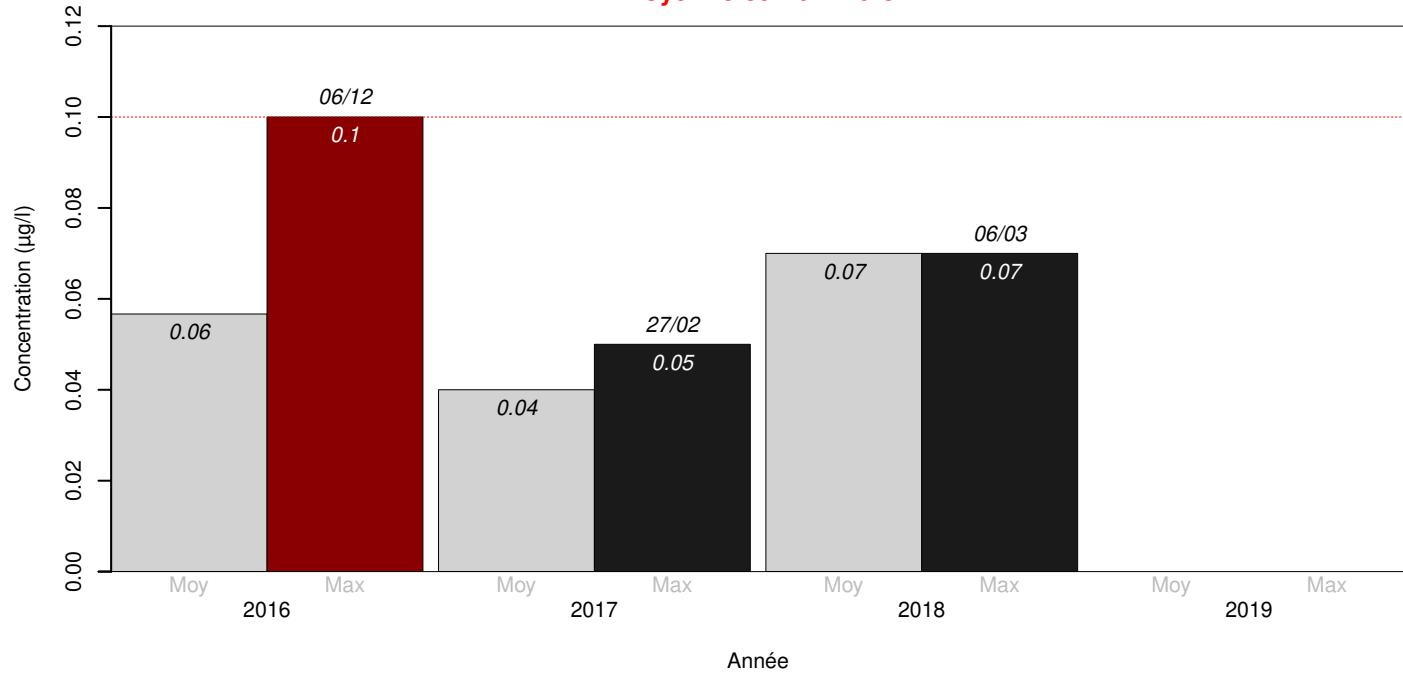
Nombre de mesures



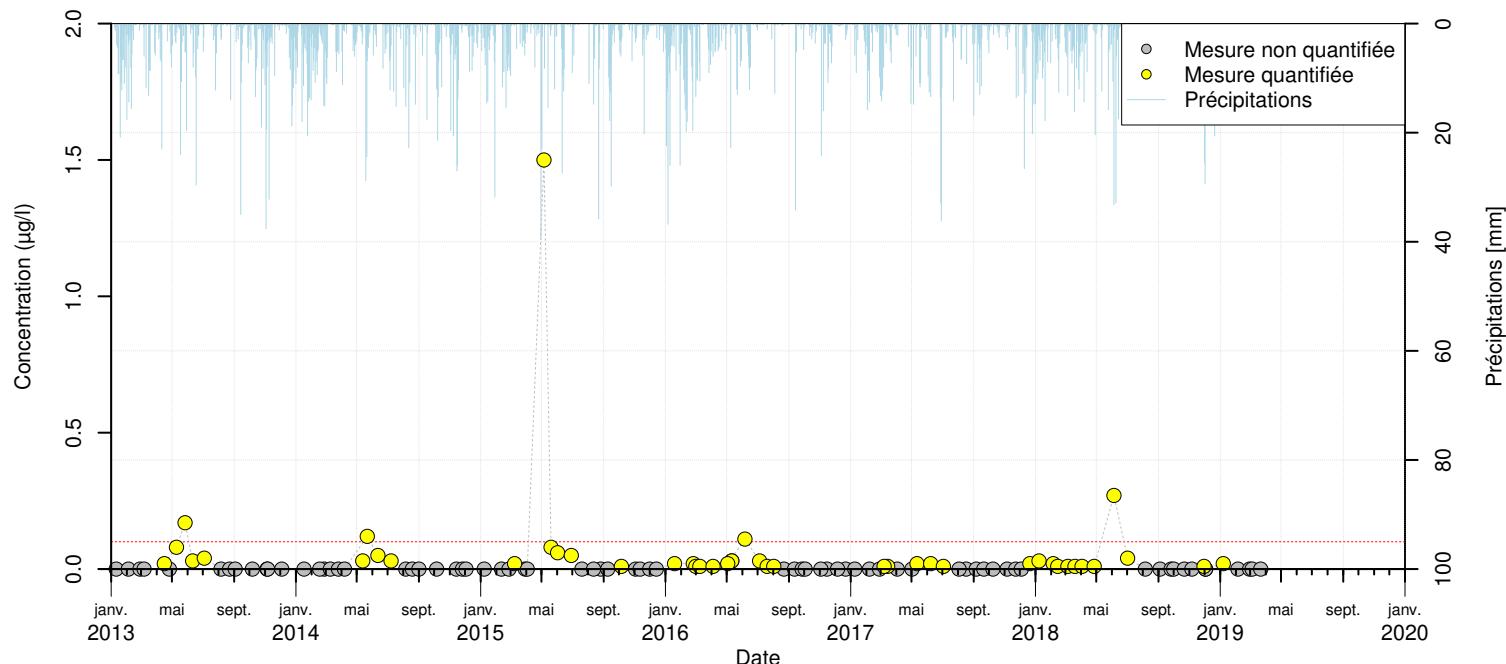
Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



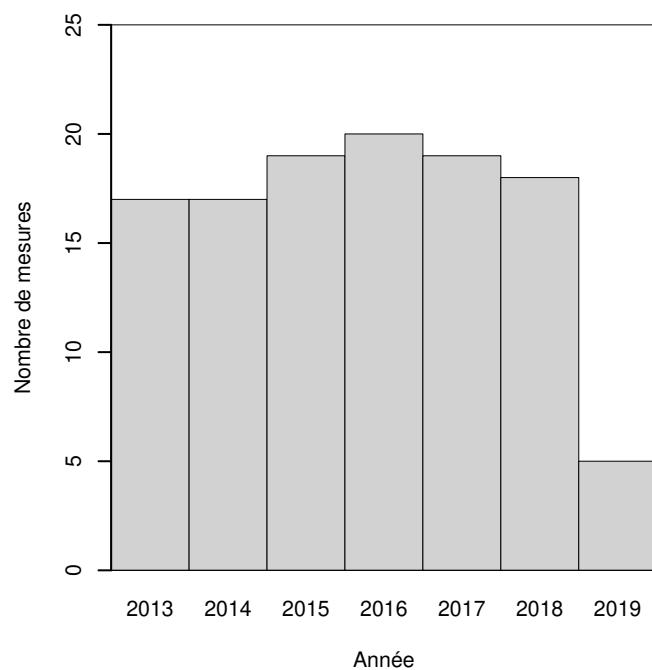
Concentration moyenne et maximale



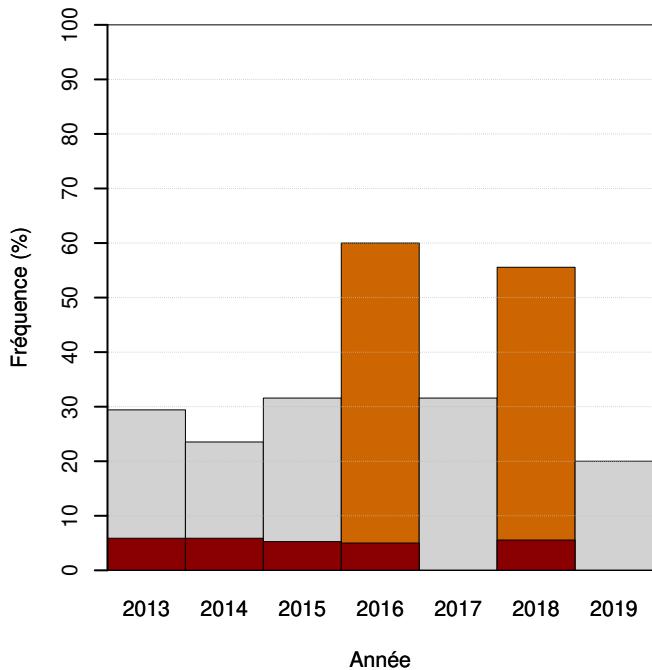
## MÉTOLACHLORE – Station : COULONGE SUR CHARENTE, ROBINET EAU BRUTE



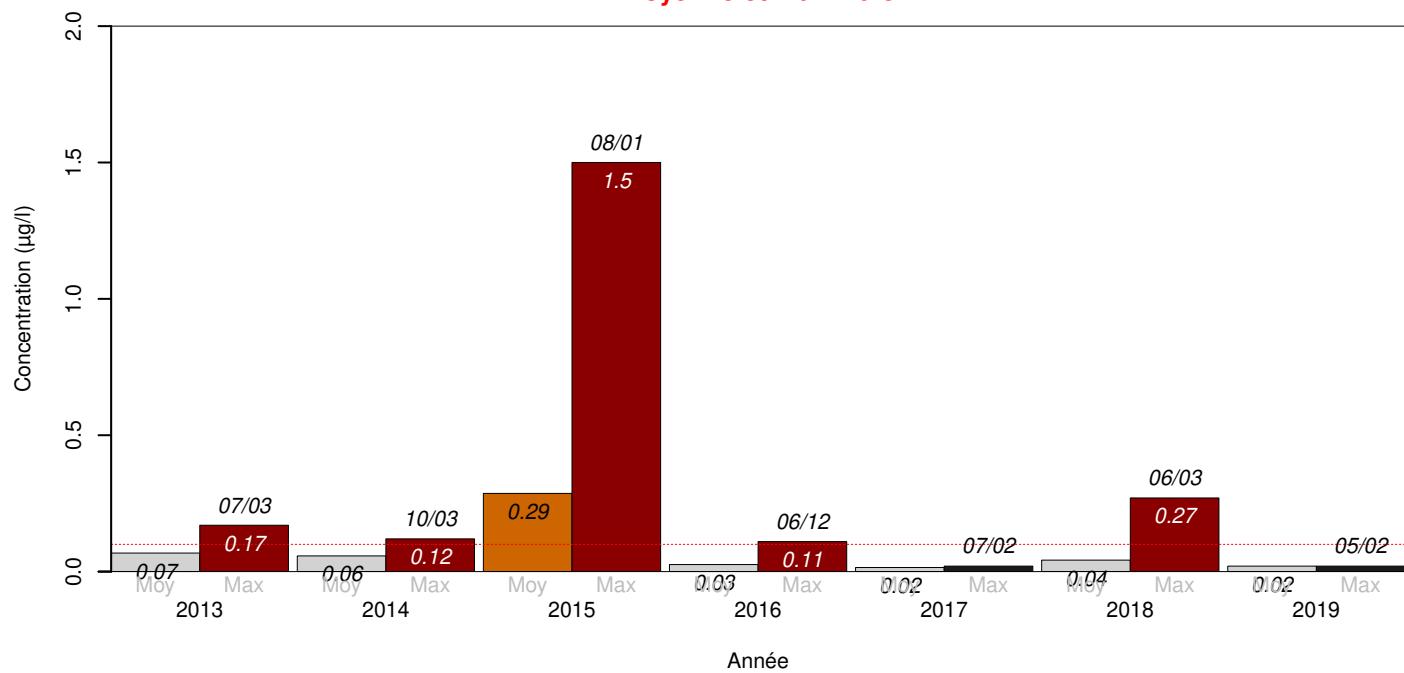
## Nombre de mesures



## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



## Concentration moyenne et maximale



Station : CANAL DE L'UNIMA SUD–CHARENTE

Libellé : STATION DE POMPAGE

Suivi : de 2013 à 2019

Ecart de temps moyen entre deux prélèvements successifs : 39 jours (4 / 242)

Nombre de prélèvements : 57

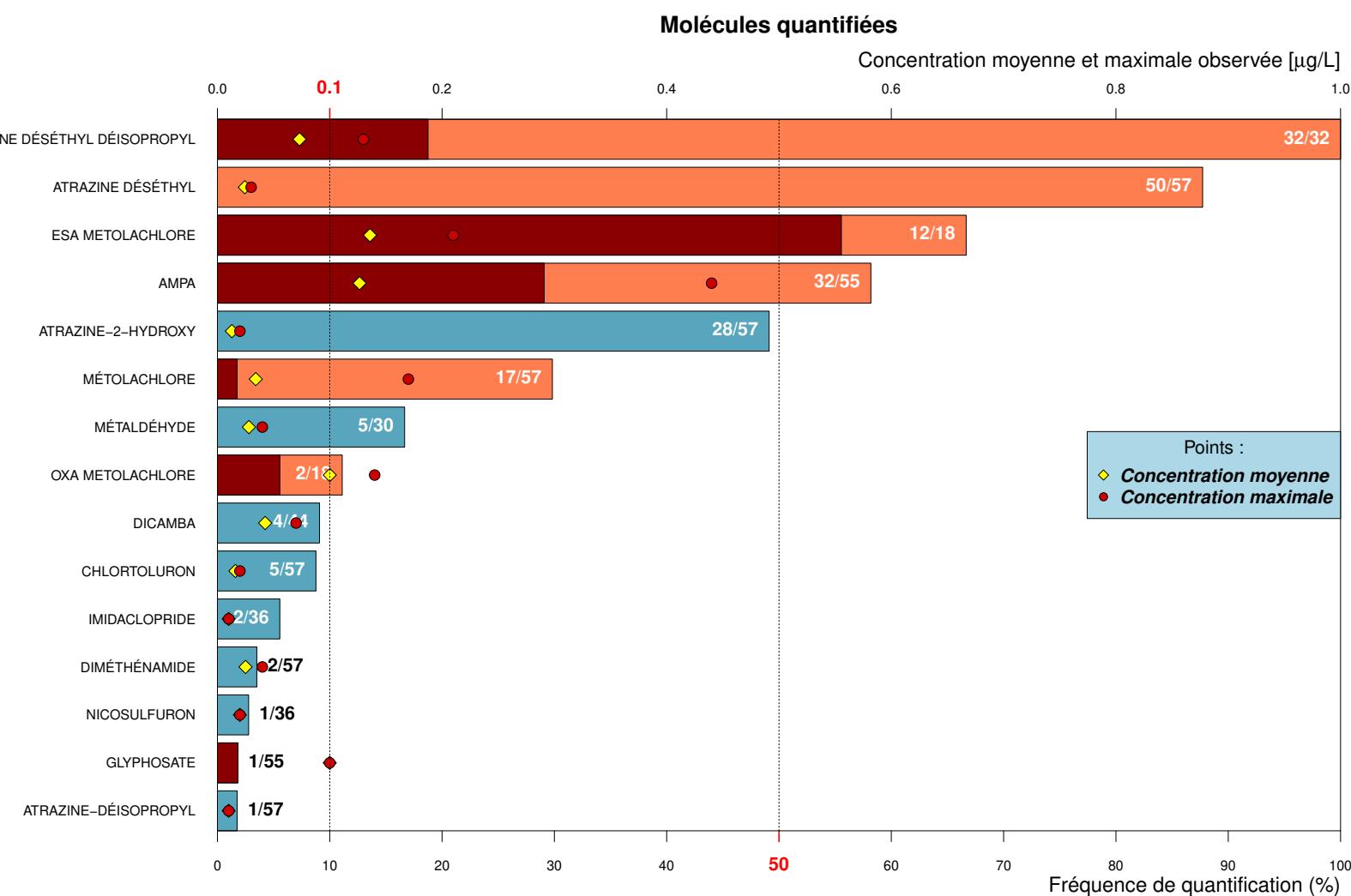
Nombre de molécules recherchées : 202

Nombre de molécules quantifiées : 15

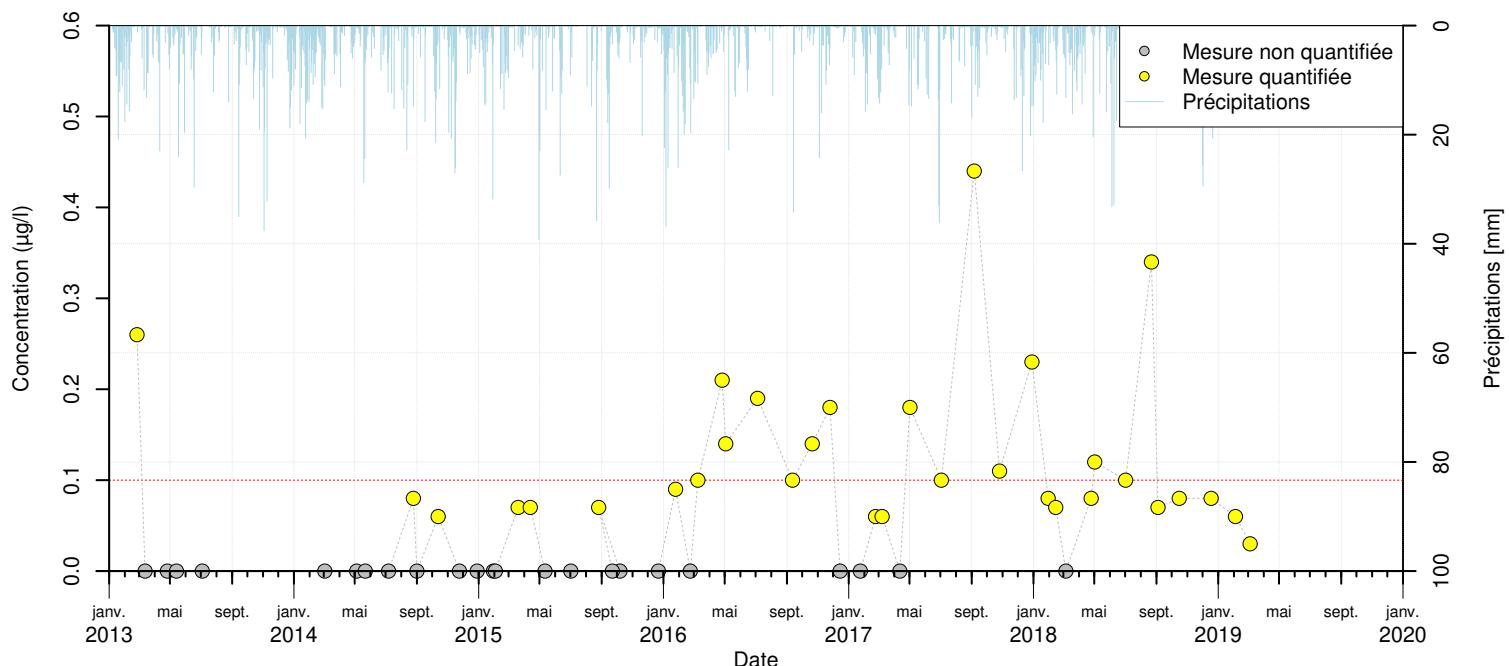
Nombre de molécules dépassant le seuil de potabilité : 6

Fréquence de quantification : 4.7 % (194 / 4088)

Fréquence de dépassement du seuil de potabilité : 0.9 % (35 / 4088)

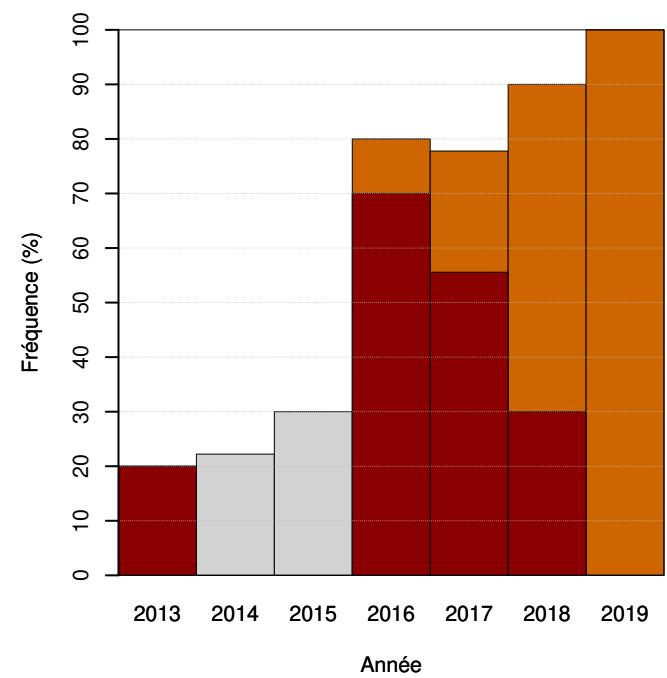
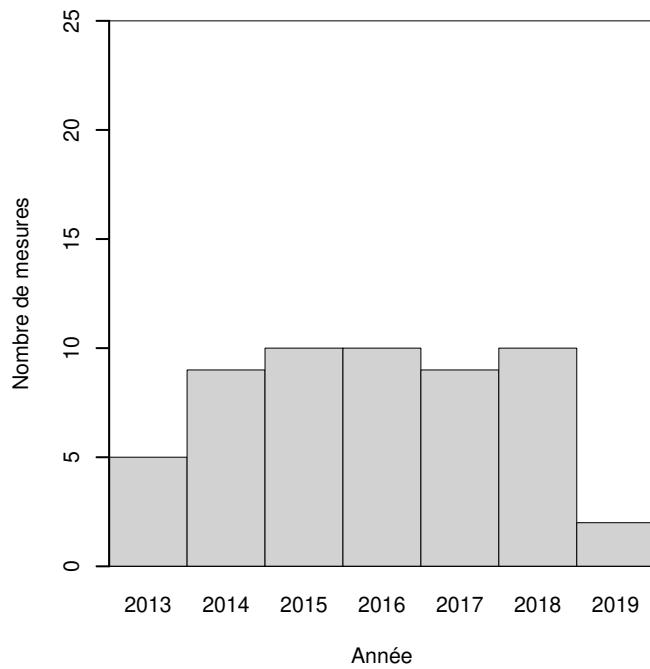


# AMPA – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE

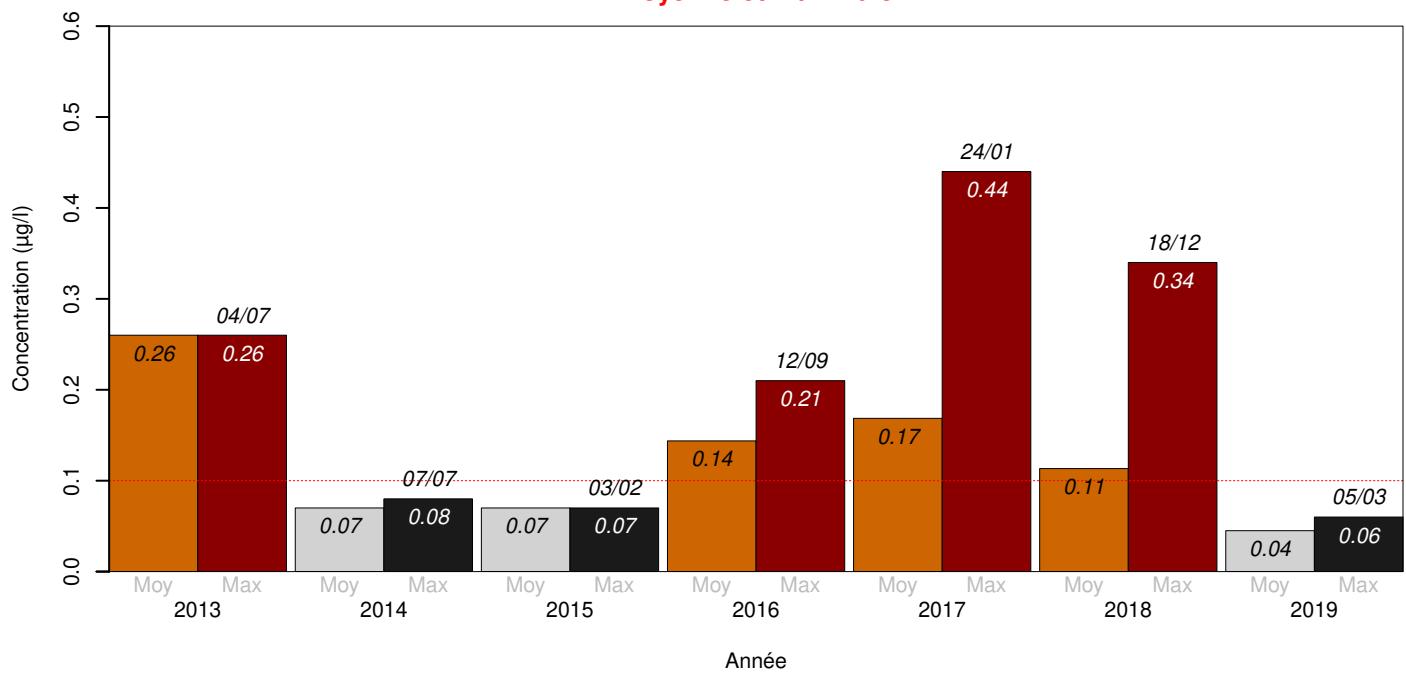


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

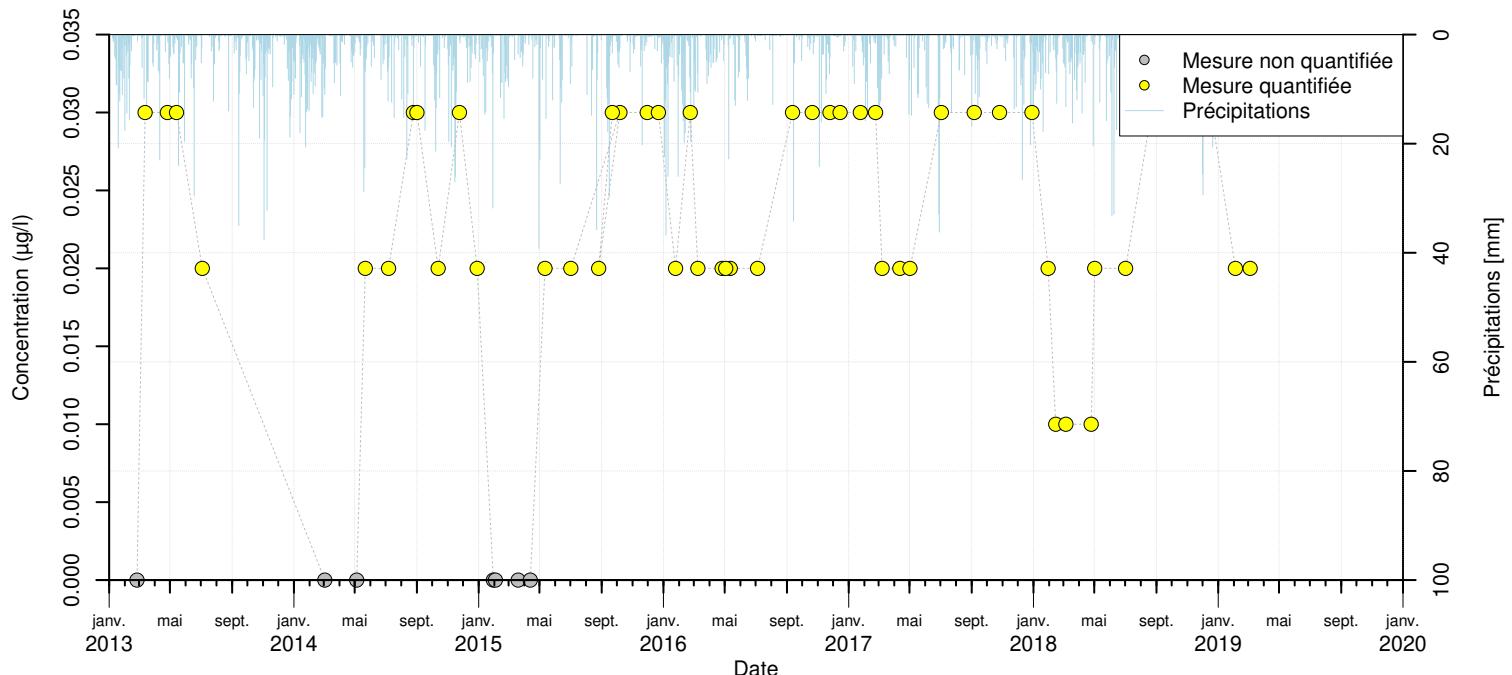
### Nombre de mesures



### Concentration moyenne et maximale

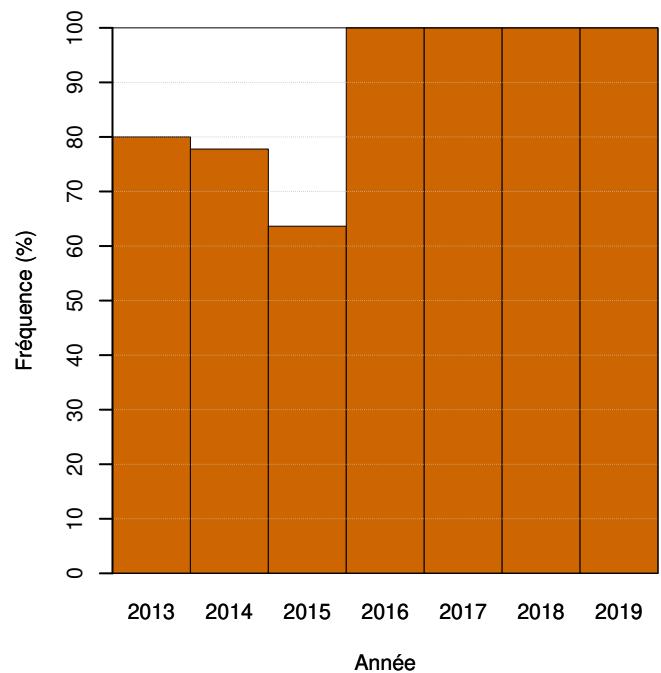
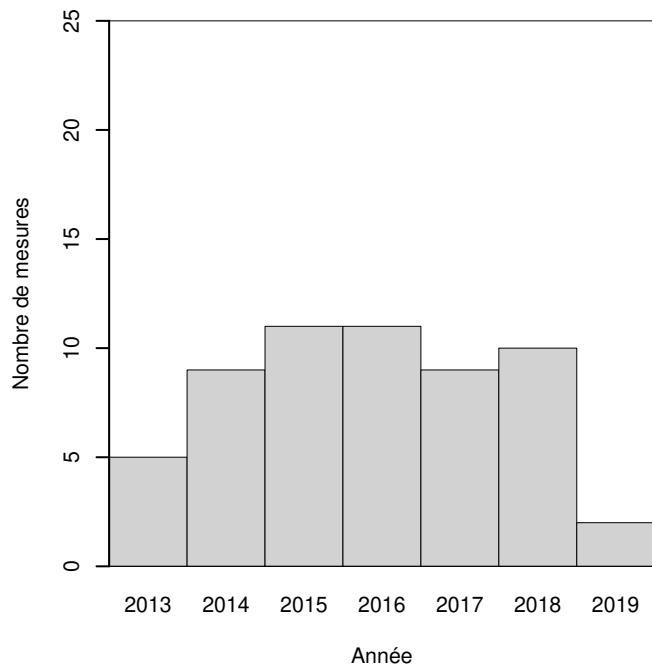


# ATRAZINE DÉSÉTHYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE

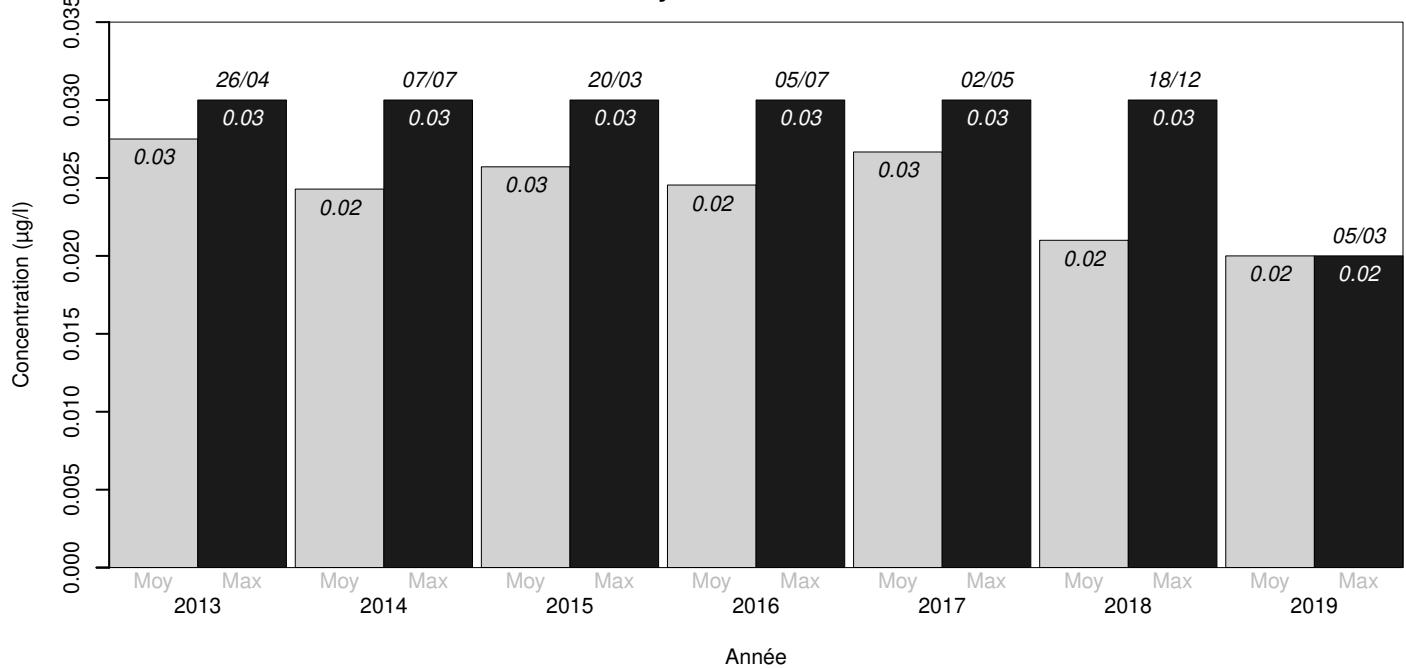


Fréquence de quantification &  
de dépassement du seuil de potabilité

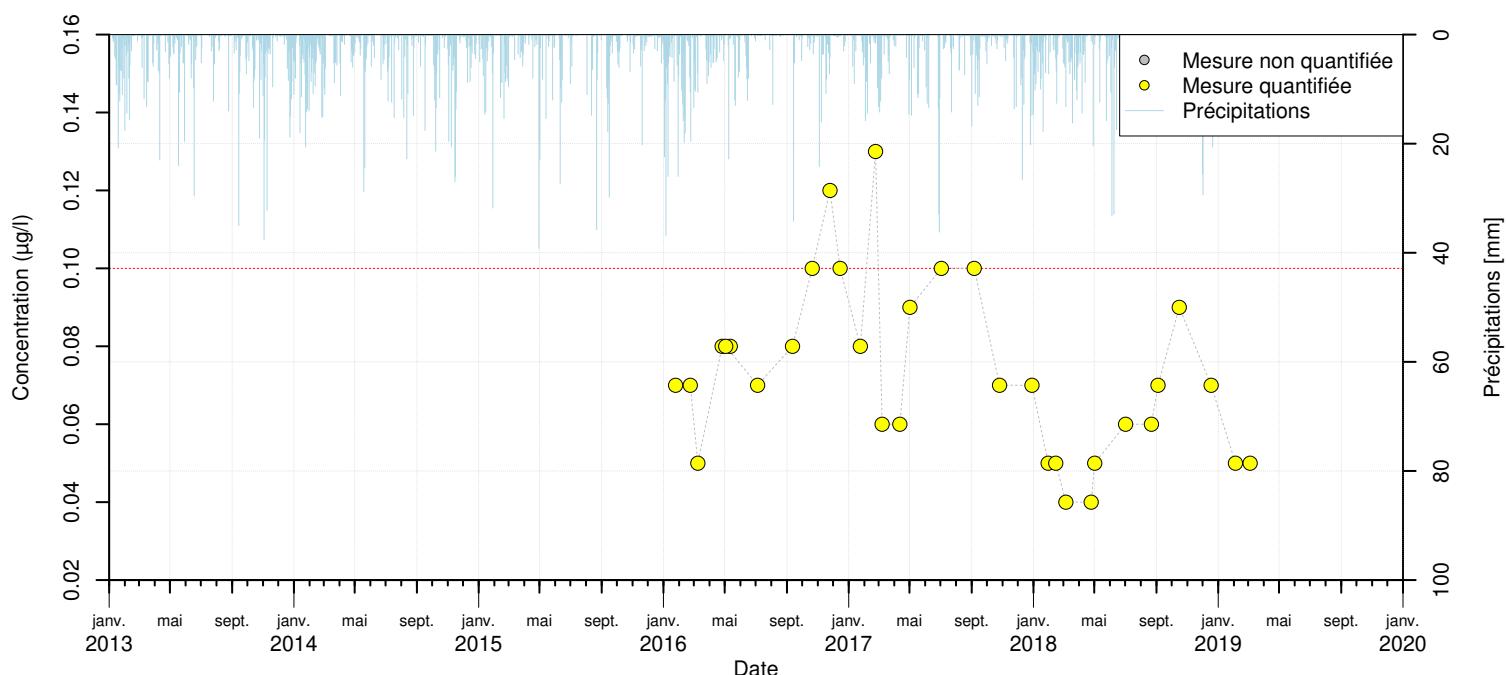
Nombre de mesures



Concentration  
moyenne et maximale

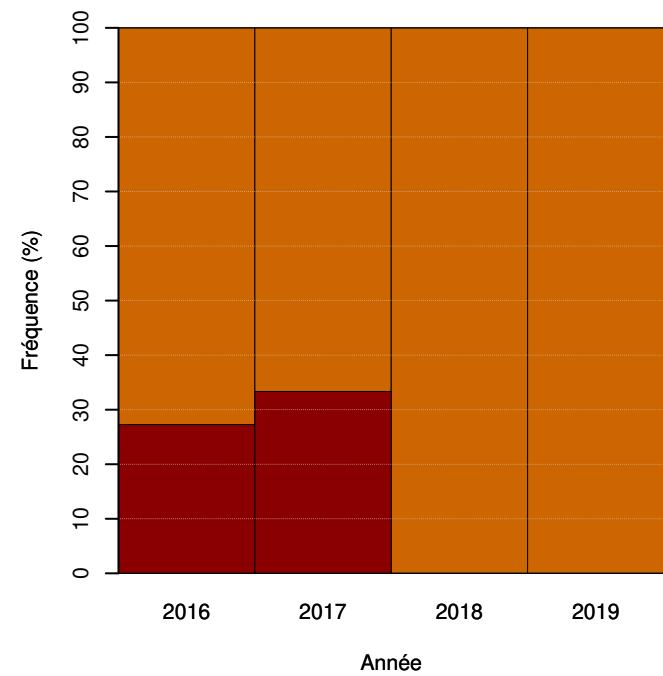
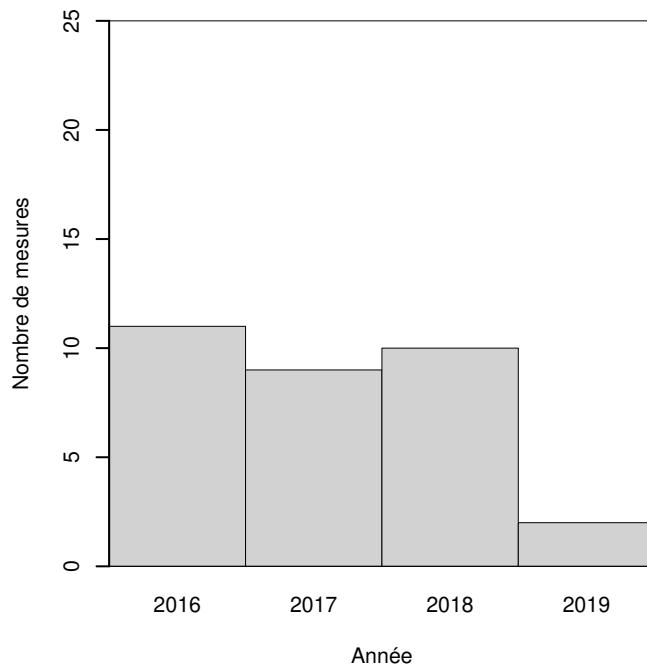


# ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE

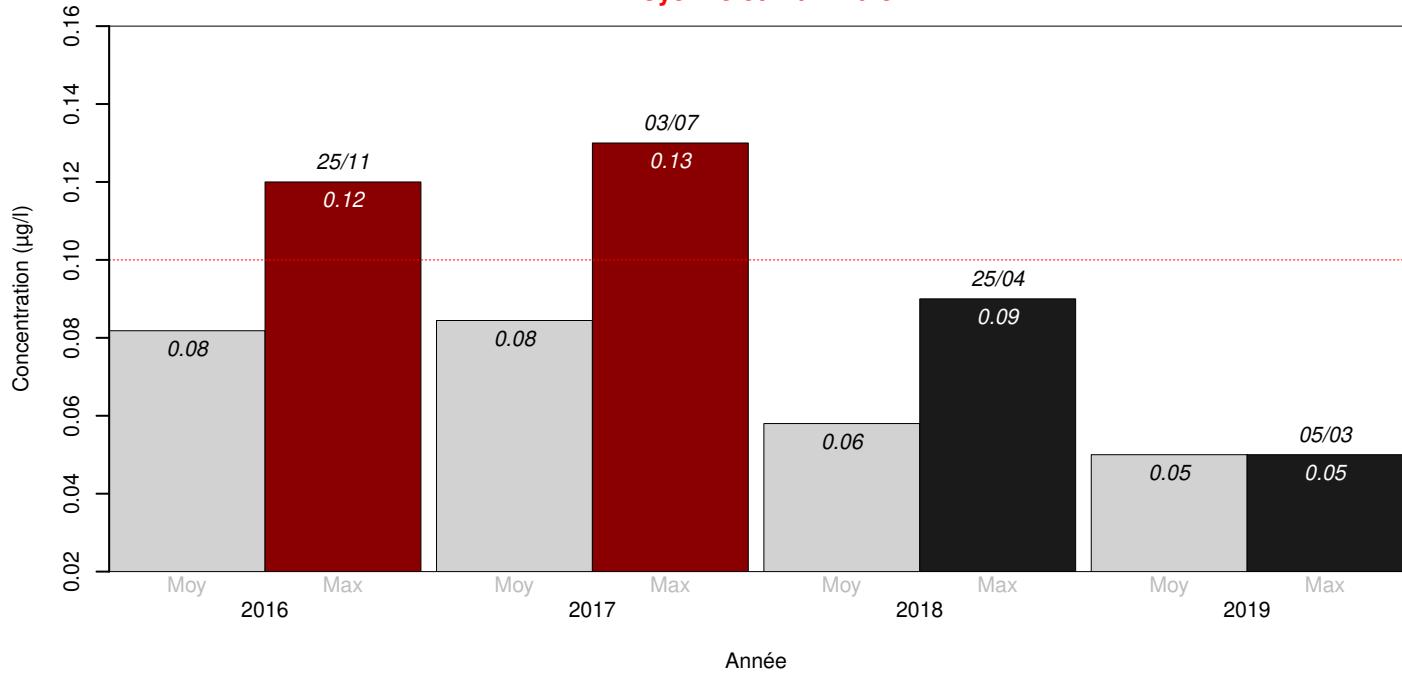


Fréquence de quantification &  
de dépassement du seuil de potabilité

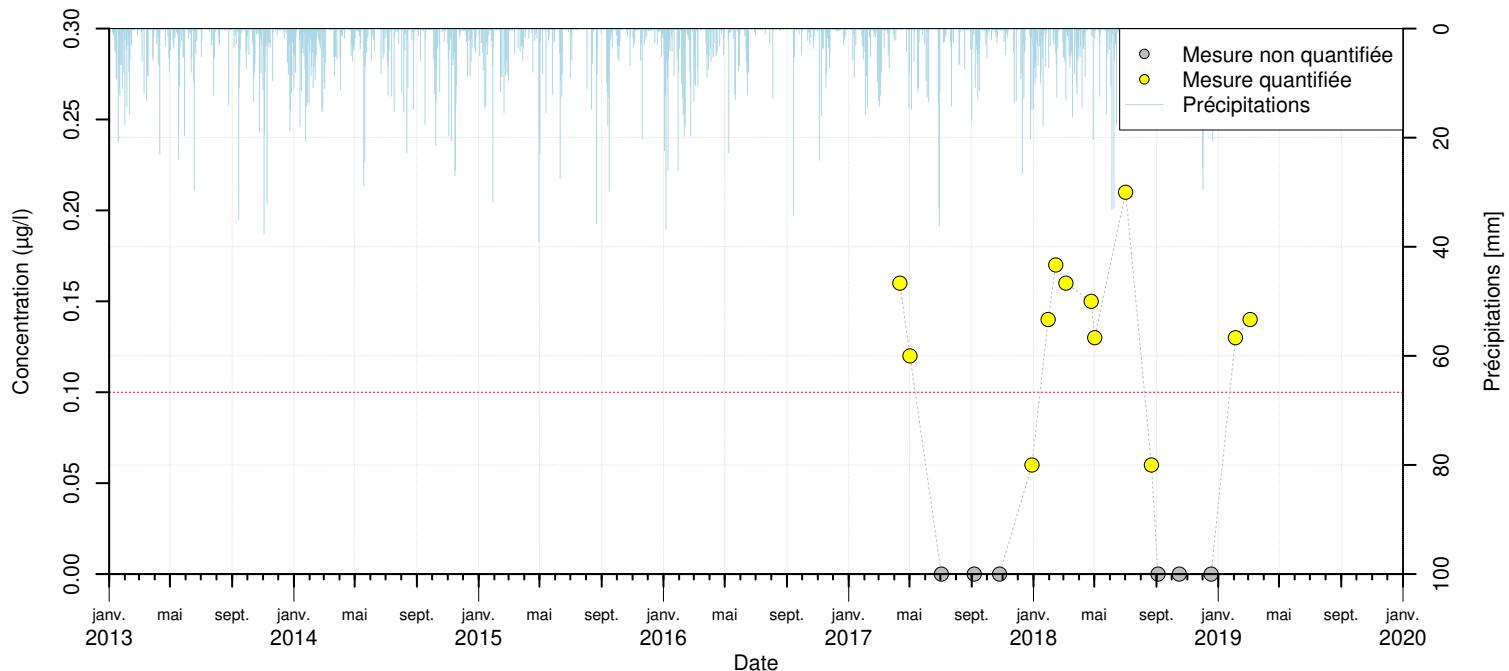
Nombre de mesures



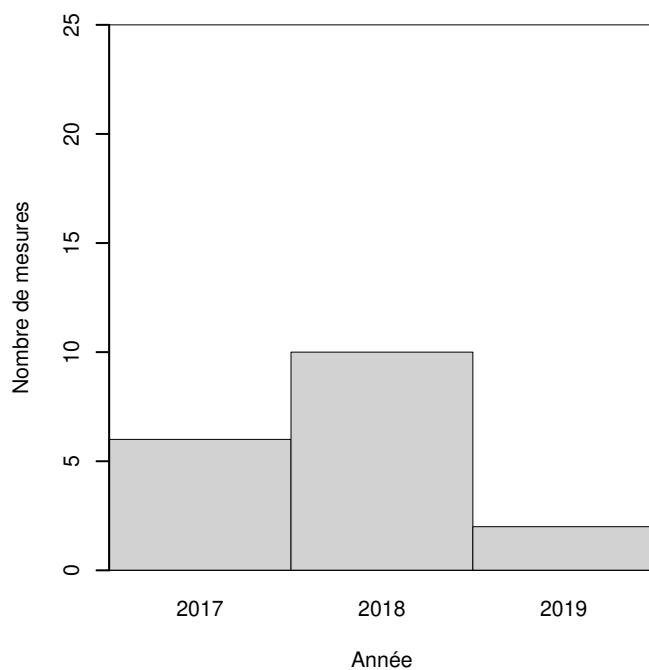
Concentration  
moyenne et maximale



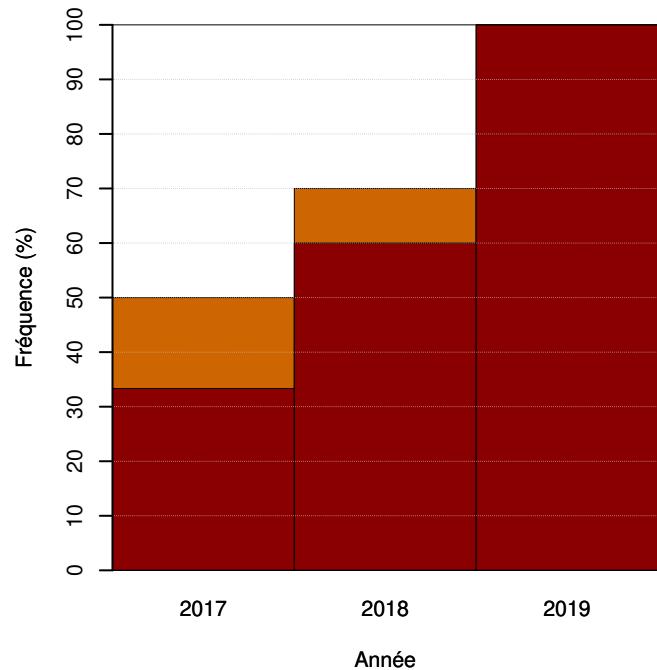
# ESA METOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE



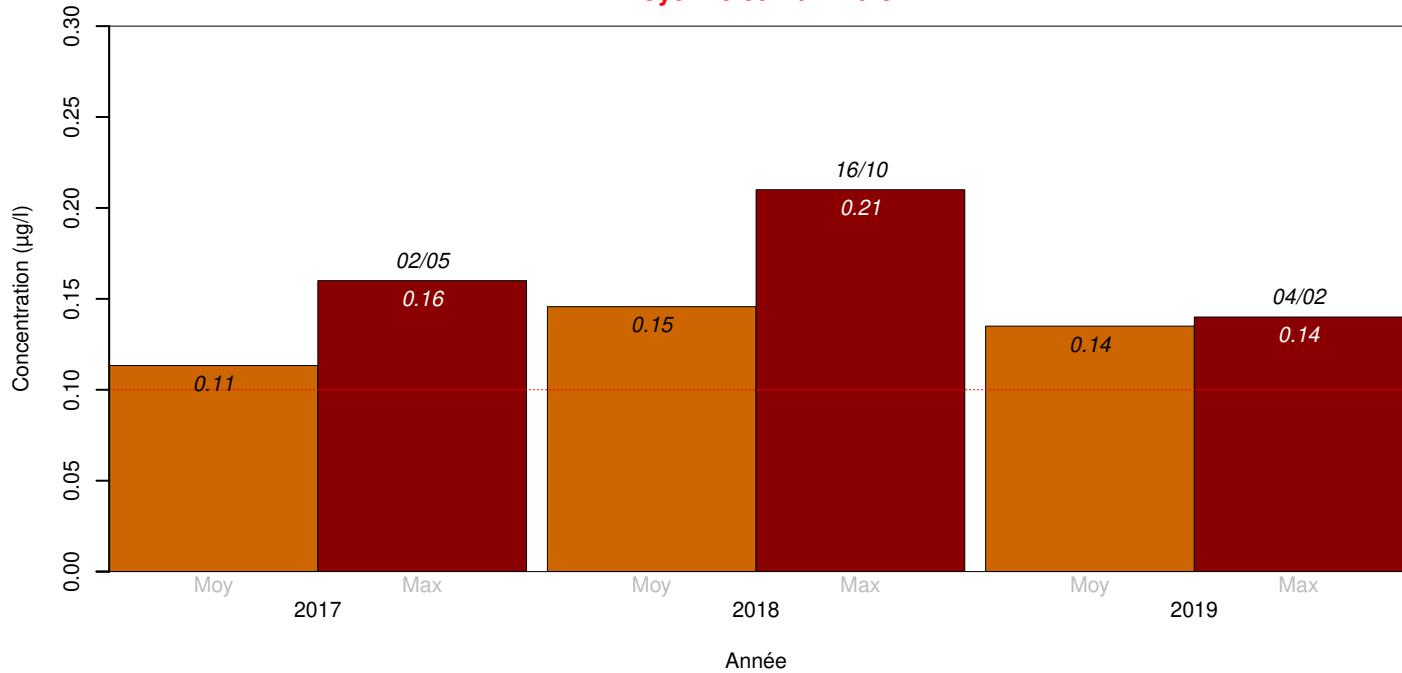
Nombre de mesures



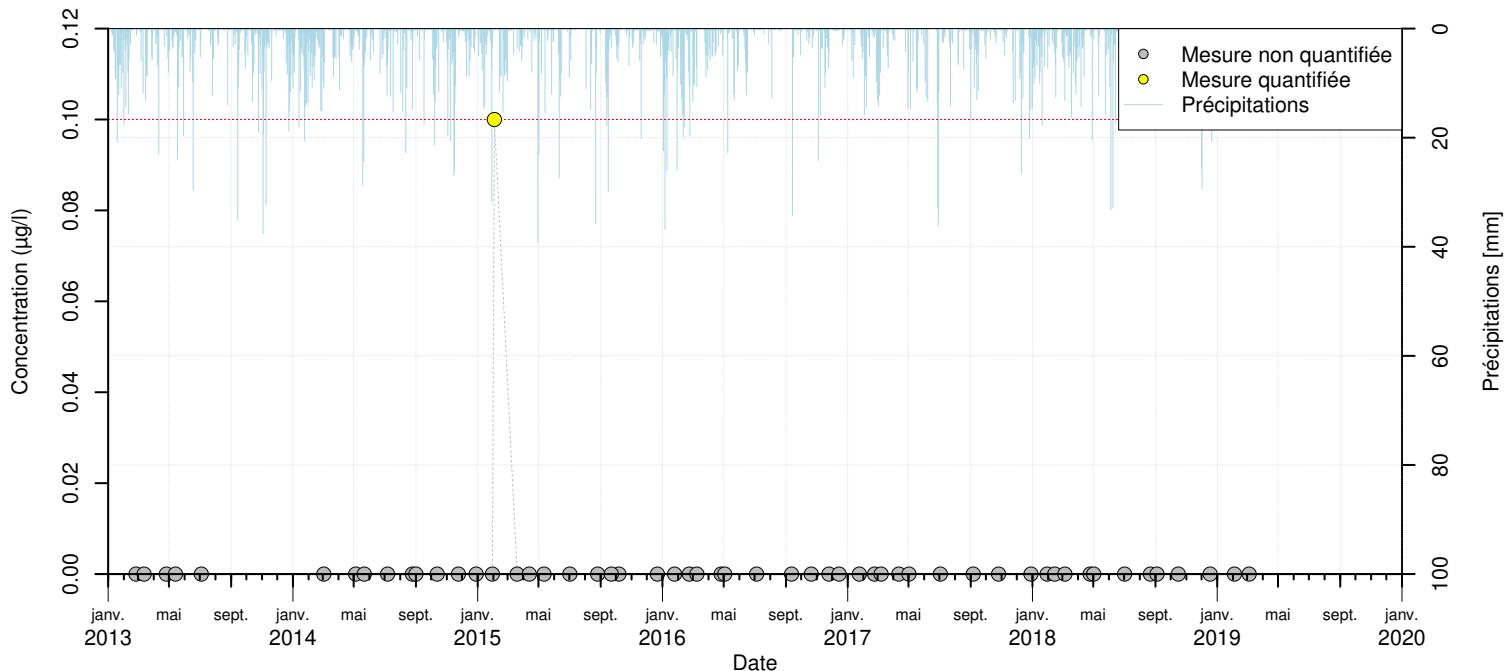
Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



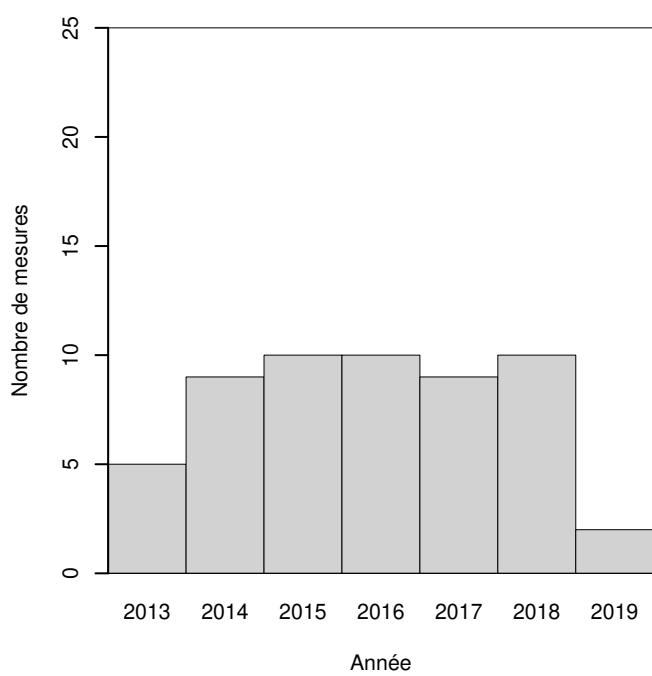
Concentration moyenne et maximale



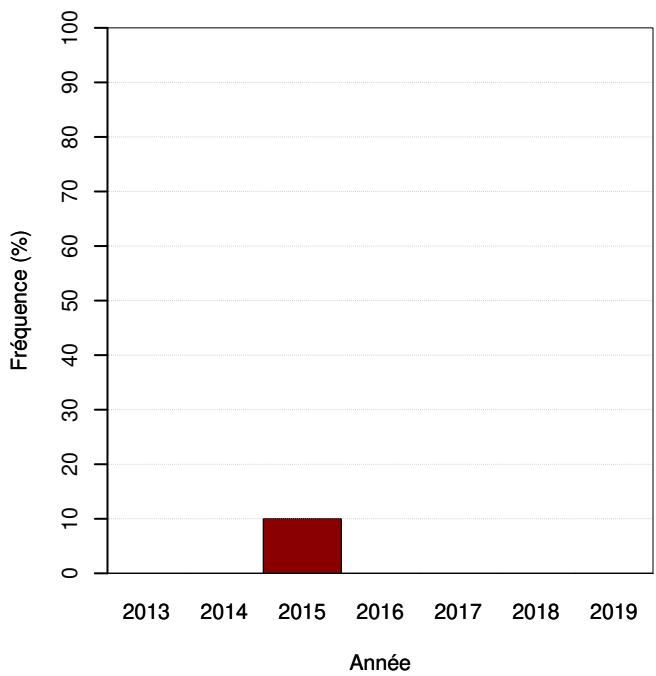
# GLYPHOSATE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE



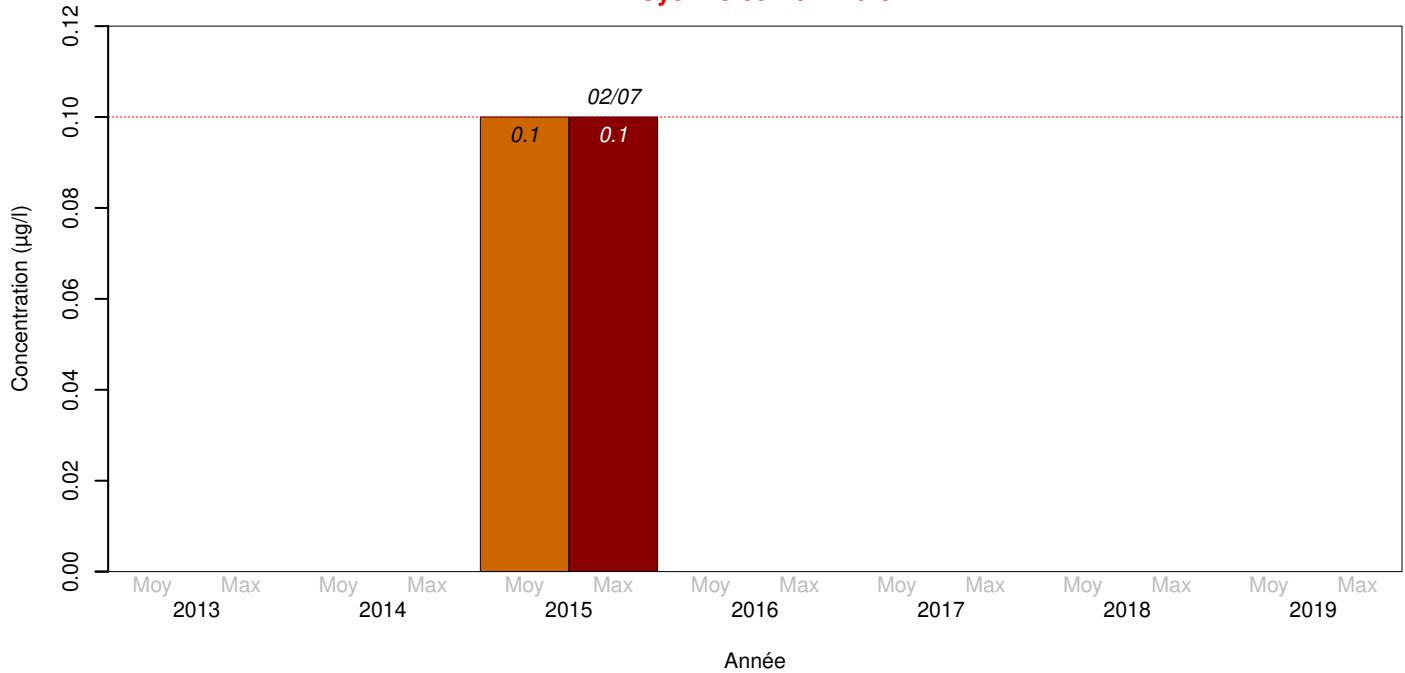
Nombre de mesures



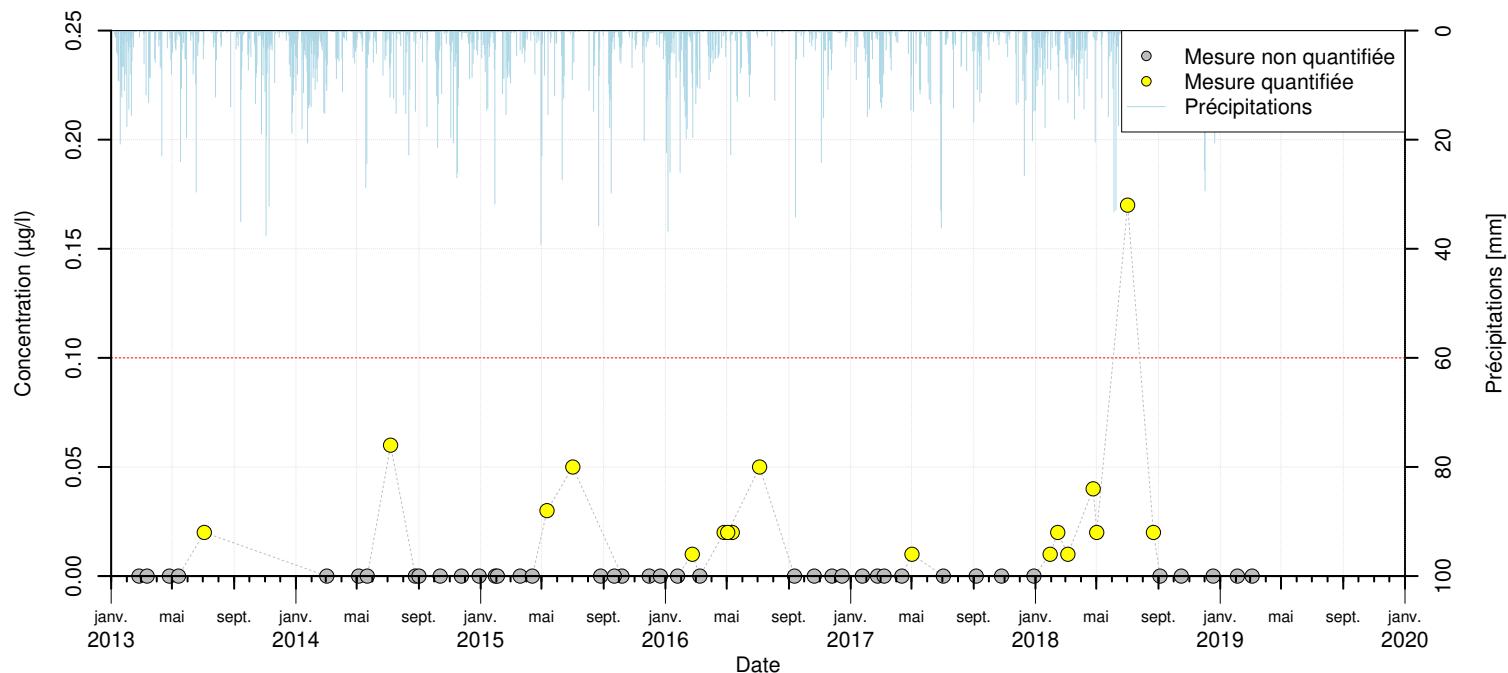
Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



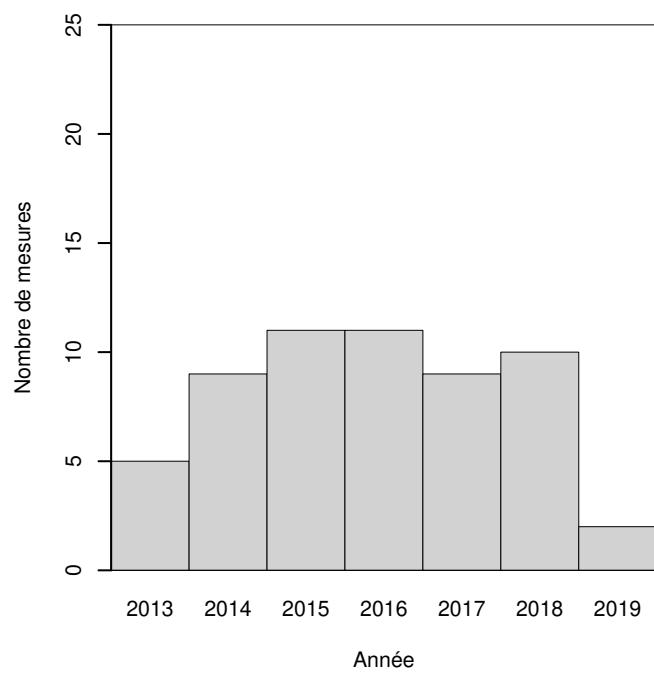
Concentration moyenne et maximale



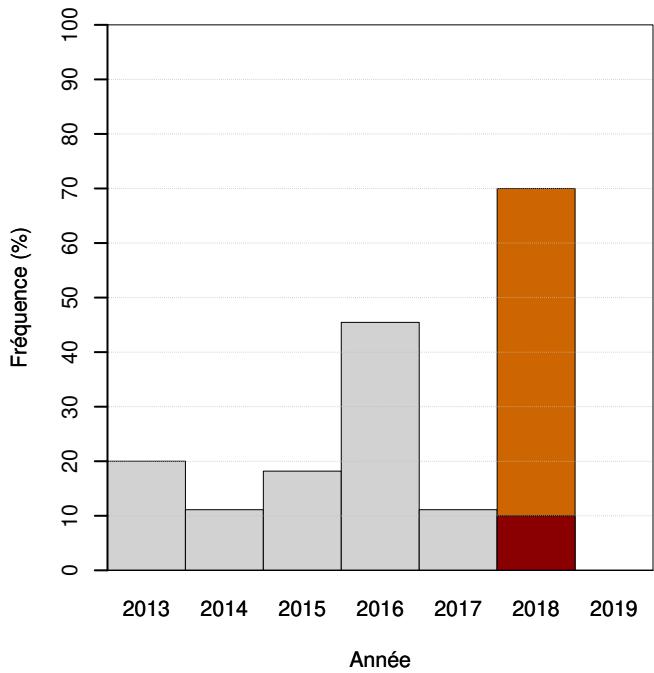
**MÉTOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE**



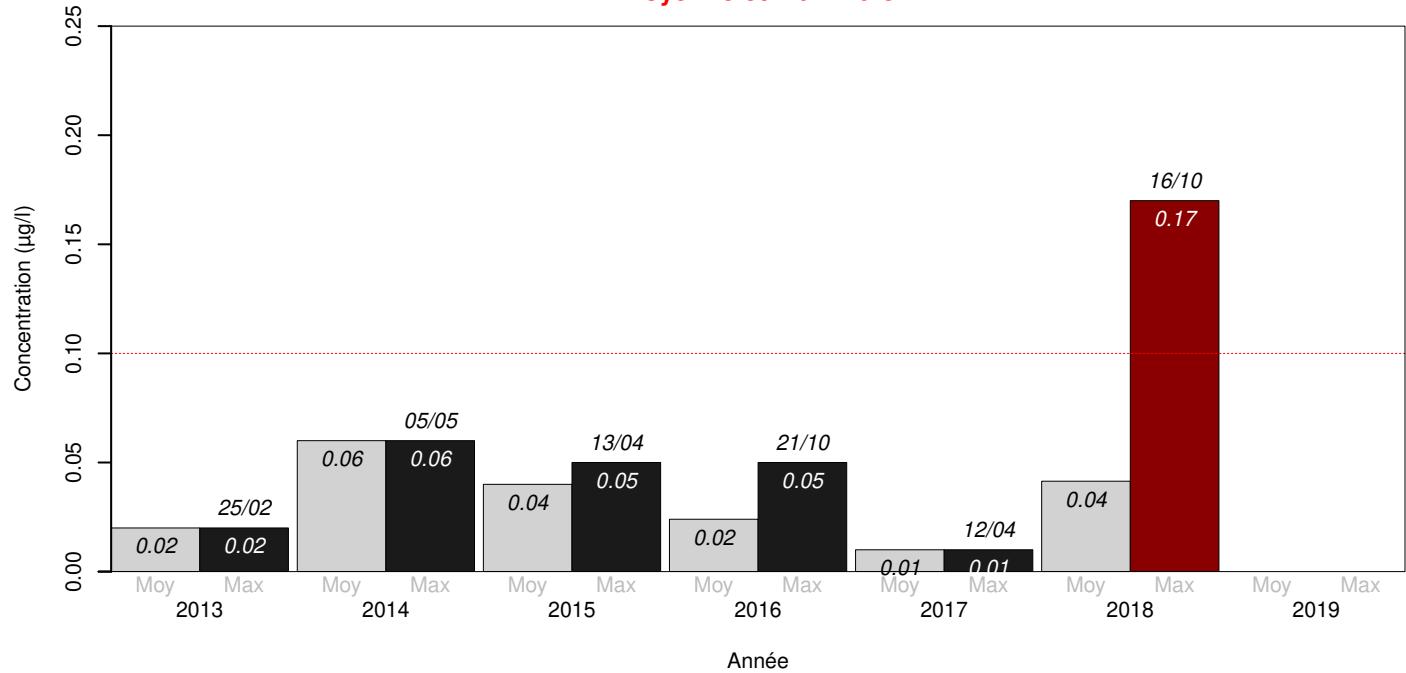
## Nombre de mesures



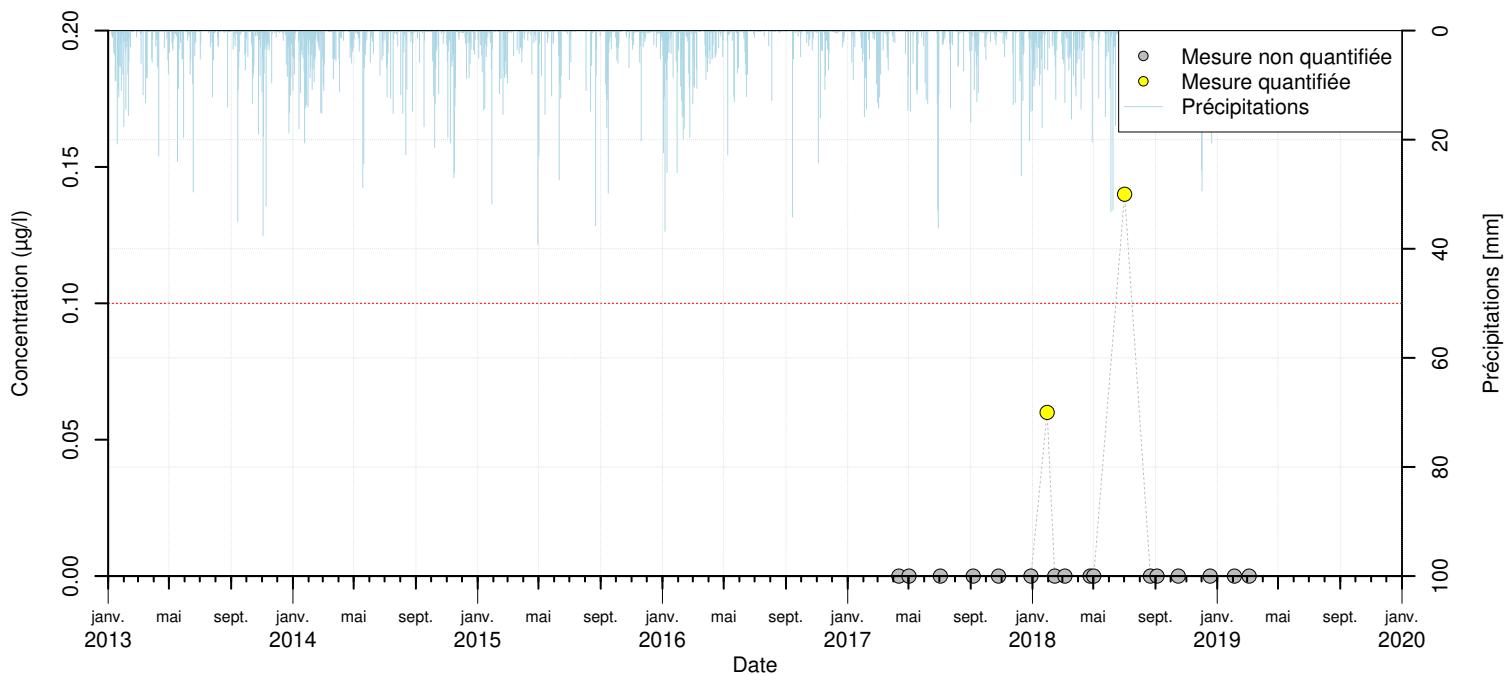
## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité



## Concentration moyenne et maximale

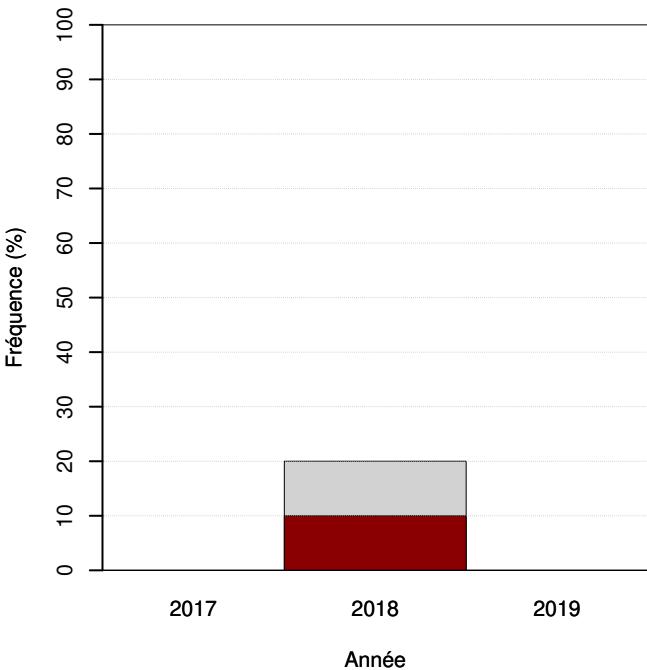
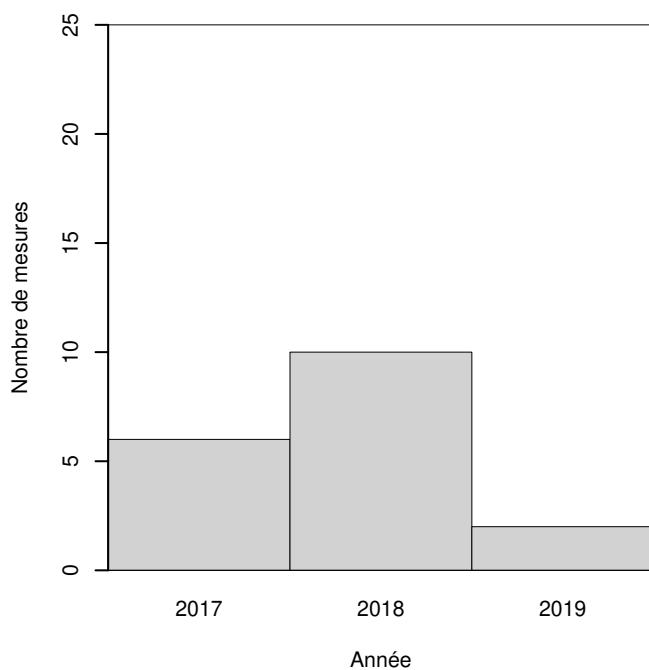


# OXA METOLACHLORE – Station : CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE, STATION DE POMPAGE

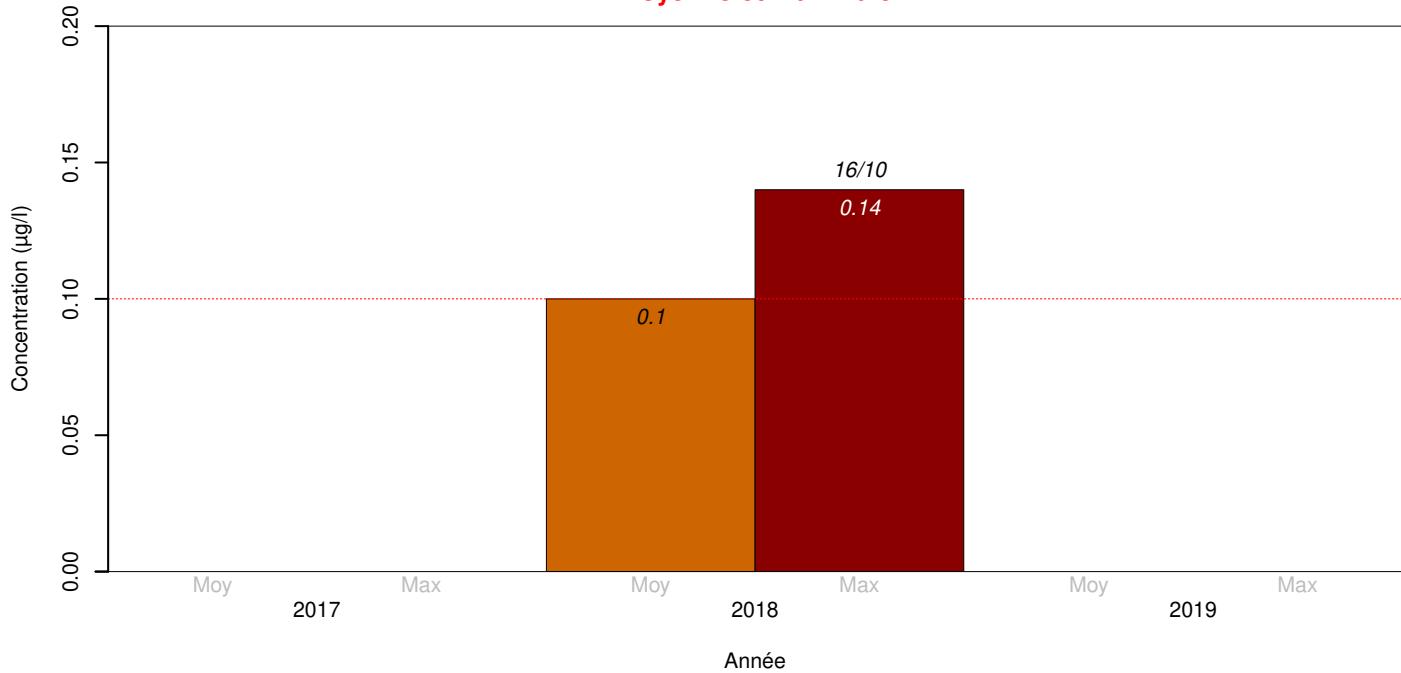


## Fréquence de quantification & de dépassement du seuil de potabilité

Nombre de mesures



## Concentration moyenne et maximale

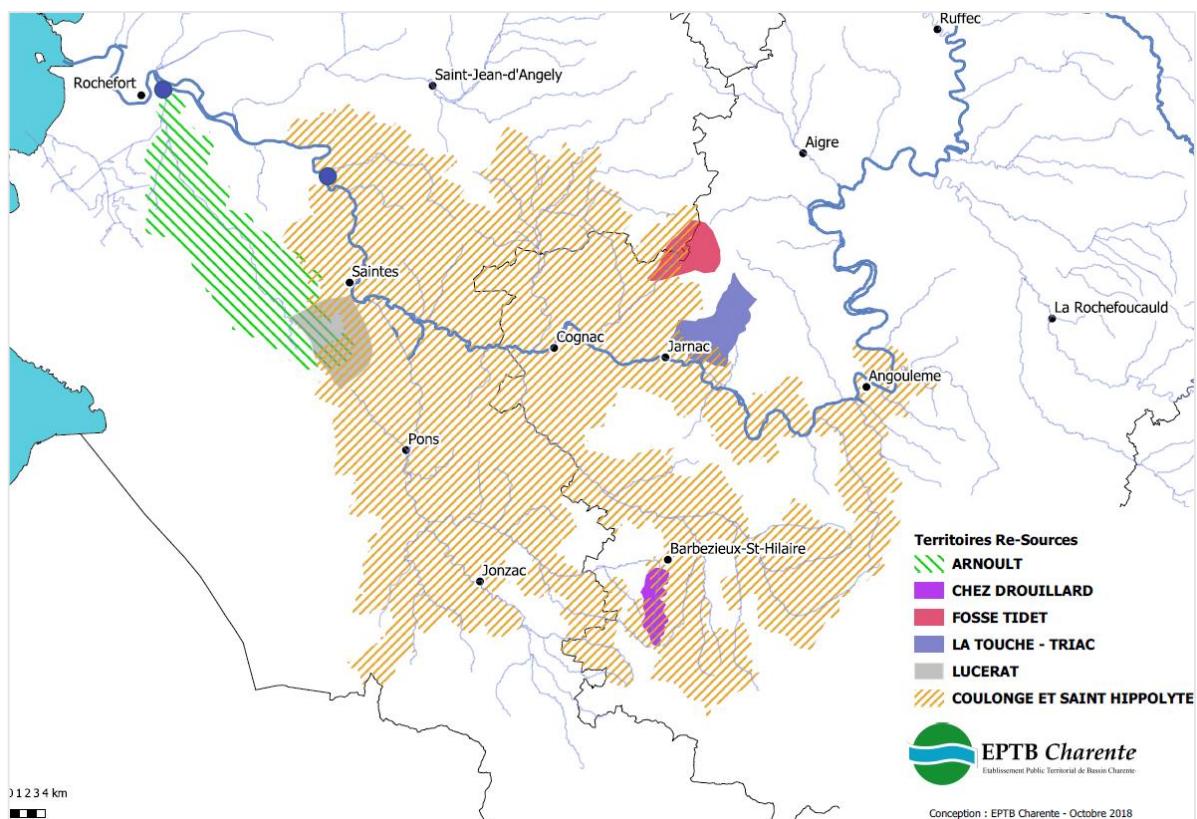


## **ANNEXE 2 : Articulation des PAT Re-Sources en superposition avec COSH**

Superposition des contrats Re-Sources BAC Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026 et AAC Source de la Fosse Tidet 2019-2023, AAC La Touche Prairie de Triac 2019-2023, AAC Puits de chez Drouillard 2019-2023 et Arnoult-Lucérat (en cours d'élaboration).

Le **BAC de Coulonge et Saint Hippolyte** se superpose pour partie avec :

- **Le territoire Re-Sources de l'Arnoult / Lucérat** (MO : Eau 17) dont un troisième programme est en cours d'élaboration pour 2022-2026. Un travail conjoint a été mené en 2021 par les trois porteurs de programmes Re-Sources de la Charente-Maritime afin de partager les constats et définir des ambitions partagées. Enjeux visés : **Nitrates** et **Pesticides**
- **L'AAC Source de la Fosse Tidet** (MO : Grand Cognac) - 3<sup>ème</sup> contrat en cours de mise en œuvre (2019-2023). Enjeux visés : **Nitrates**
- **L'AAC La Touche Prairie de Triac** (MO : Grand Cognac) - 2<sup>ème</sup> contrat en cours de mise en œuvre (2019-2023). Enjeux visés : **Nitrates** et **Pesticides**
- **L'AAC Puits de chez Drouillard** (MO : Barbezieux) - 2<sup>ème</sup> contrat en cours de mise en œuvre (2019-2023). Enjeux visés : **Nitrates** et **Pesticides**



Afin d'organiser au mieux l'articulation des actions des contrats Re-Sources sur ces territoires superposés, un travail conjoint a été mené en 2018 par l'Agence de l'eau Adour Garonne avec les animateurs des programmes d'actions pour assurer une bonne complémentarité de l'animation des programmes d'actions de ces territoires.

Ainsi, les éléments organisationnels retenus sont les suivants :

- En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des actions de terrain, elle est priorisée sur le territoire « le plus petit ». Ainsi, les actions agricoles à destination des agriculteurs ou des techniciens, y compris les dispositifs d'aides (MAEC, PCAE, etc.) identifiées dans les contrats sont portées par les partenaires agricoles identifiés sur l'AAC « la plus petite » et coordonnées par la structure animatrice du contrat.

**Les actions agricoles ne concernant pas les objectifs opérationnels des contrats des territoires « plus petits » ou situées hors des limites de l'AAC Source de la Fosse Tidet, AAC La Touche Paririe de Triauc, AAC Puits de chez Drouillard et Arnoult/Lucérat et qui par ailleurs répondent au contrat Coulonge et Saint Hippolyte sont gérées et animés l'EPTB Charente et ses partenaires.**

**À noter : les enjeux des programme Re-Sources peuvent être complémentaires, lors des actions menées sur les territoires qui se superposent, il sera important de prendre en compte l'ensemble des enjeux et de sensibiliser les agriculteurs et techniciens à ces différents enjeux.**

- Les actions prévues dans le cadre du contrats Re-Sources 2022-2026 de Coulonge et Saint Hippolyte peuvent contribuer aux objectifs des contrats et réciproquement aussi il est nécessaire que l'EPTB Charente soit bien intégré aux différentes instances de pilotage des contrats afin de veiller de façon mutuelle à une bonne cohérence des opérations menées localement. Par ailleurs, l'EPTB Charente associera également les structures animatrices des Contrats Re-Sources des AAC qui se superposent dans les groupes techniques et instances de pilotage du programme.

Ce travail et l'organisation proposée a été défini lors du précédent contrat Re-Sources de Coulonge et Saint Hippolyte. **>> Il est proposé qu'elle soit encore appliquée pour le programme Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026.**

À noter, le nouveau programme est construit autour d'ambitions et d'objectifs ambitieux adaptés aux enjeux des captages et au territoire. Ils concernent tout le BAC Coulonge et Saint Hippolyte. Aussi, l'EPTB Charente sera vigilant au fait que ces objectifs soient bien pris en compte sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'EPTB Charente souhaite engager fortement les partenaires dans le programme dans le cadre de projet globaux par structure, aussi ces projets pourront concerner des agriculteurs et techniciens des territoires qui se superposent. L'EPTB Charente informera la structure animatrice concernée. Par ailleurs, l'animation territoriale engagée et les actions développées sur les « petites AAC » jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des actions du programme Coulonge et Saint Hippolyte. Il est essentiel que les structures animatrices des programmes puissent partager et échanger sur l'état d'avancement des actions et les personnes/structures concernées. L'outil de suivi Odéliane pourra permettre de partager ces informations facilement (avancement des actions, porteurs de projets concernées, localisation...).

## **ANNEXE 3 : Dossier de consultation ZSCE**



Service de l'Eau, Biodiversité et Développement Durable  
Unité Gestion et Préservation de la Ressource en Eau

La Rochelle, le 25 janvier 2021

Référence : EG  
Affaire suivie par : Emilie GALLARD  
emilie.gallard@charente-maritime.gouv.fr  
Tél. 05 16 49 62 50

**Dossier de consultation sur le projet de Zones soumises à contraintes environnementales sur  
l'AAC Coulonge Saint-Hippolyte  
en application de l'article R114-3 du code rural et de la pêche maritime**

La protection des captages d'eau est un enjeu prioritaire confirmé dans le cadre des assises de l'eau en 2019. La préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la production de l'eau potable est un enjeu environnemental, économique et de santé publique majeur.

Dès l'année 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a posé des objectifs ambitieux en matière de reconquête de la qualité des ressources en eaux. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et le décret du 14 mai 2007 ont renforcé les outils réglementaires en étendant le dispositif de «Zones Soumises à Contrainte Environnementale» (ZSCE) sur les aires d'alimentation de captage.

Lors du lancement de son 11<sup>e</sup> programme, le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a décidé, dans l'objectif de renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre les pollutions diffuses :

- de redéfinir les modalités de mise en œuvre des plans d'actions territoriaux (PAT) de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires ;
- de conditionner l'éligibilité des aides de l'agence aux actions inscrites dans un PAT en renouvellement à la mise en place de la démarche ZSCE (Zones soumises à contraintes environnementales).

C'est dans ce cadre que la démarche ZSCE a été engagée, en 2020, sur l'Aire d'Alimentation des Captages d'eau superficielle de Coulonge et Saint Hippolyte, secteur où le programme Re-Sources Coulonge-Saint Hippolyte doit être renouvelé pour un nouveau PAT 2021-2025.

### **I. Qu'est-ce que la démarche ZSCE ?**

Le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) de protection est issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la qualité de la ressource, cet outil vient en complément du dispositif des périmètres de protection, afin de lutter contre les pollutions diffuses. Le décret n°2007-882 du 14 mai 2007, codifié dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, définit un cadre d'action réglementaire pour délimiter des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) notamment au niveau des aires d'alimentation de captage (AAC) et d'établir sur ces zones un programme d'actions et, le cas échéant, le rendre obligatoire.

La démarche ZSCE est réglementée par l'article L211-3 du Code de l'Environnement et les articles L114-1 à 3, R114-1 à R114-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime. La circulaire du 30 mai 2008 expose les conditions de mise en œuvre et les modalités d'application du dispositif.

La procédure de mise en place de ZSCE prévoit trois étapes :

**1 - La délimitation du périmètre des zones de protections du captage. Cette délimitation est faite par arrêté préfectoral. L'avis sollicité dans le cadre de cette consultation porte sur cette première étape.**

2 - L'établissement sur cette zone d'un programme d'actions volontaires. Ce programme d'actions pourra faire l'objet d'un second arrêté qui sera soumis aux consultations prévues par l'article R114-3 du CRPM (Chambre d'Agriculture, CLE et CODERST).

Le caractère obligatoire des mesures peut intervenir à l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication du programme d'actions ou dans les 12 mois qui suivent la publication du programme d'actions pour les captages pour lesquels une autorisation a été accordée pour utiliser, pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, des eaux non conformes aux limites de qualité (Cf. article R1321-7 ou R 1321-42 du code de la santé publique).

3 - L'évaluation des mesures préconisées par le programme d'actions en fonction des résultats de la mise en œuvre de ce programme au regard des objectifs fixés.

## **II. La délimitation du périmètre**

Les aires d'alimentation de captages (AAC) sont définies sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques.

L'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable (prise d'eau superficielle ou captage d'eau souterraine) correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltra ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Cette ressource étant actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur.

Ainsi l'AAC correspond :

- pour un captage en eaux superficielles : au sous-bassin versant situé en amont de la prise d'eau ;
- pour un captage en eaux souterraines : au bassin d'alimentation du captage (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage).

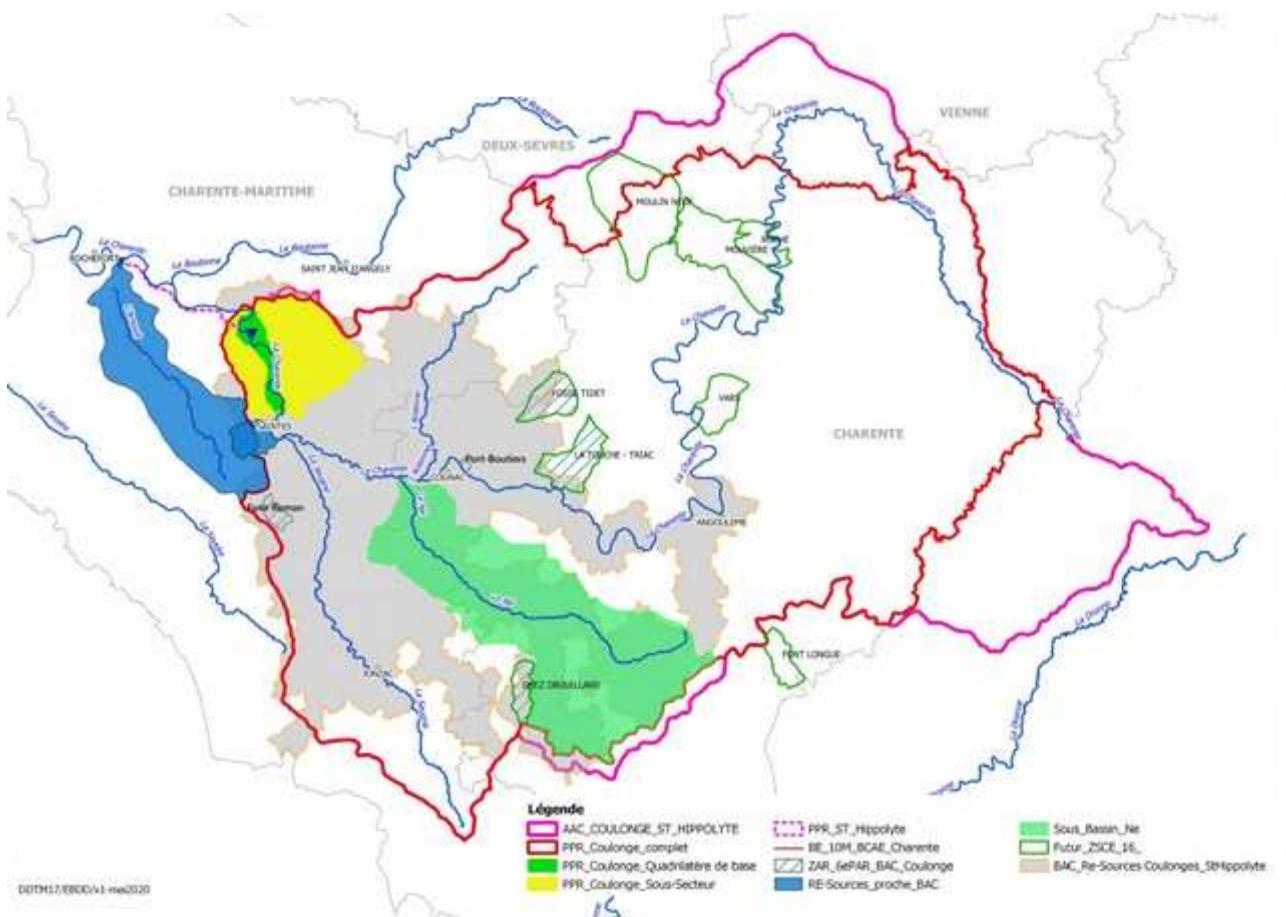
La délimitation d'un périmètre, sur lequel pourra être mis en œuvre un programme d'actions, vise à protéger tout ou partie de l'aire d'alimentation des captages vis-à-vis des pressions d'origine agricole (pollutions diffuses). Selon la nature des enjeux et les particularités des situations territoriales, ce périmètre, peut couvrir tout ou partie de l'AAC. Il peut être continu ou discontinu. Ce dernier est défini en croisant les données suivantes :

- la vulnérabilité intrinsèque de l'AAC ;
- la répartition spatiale des pressions polluantes d'origine agricoles.

Le périmètre peut-être étendu à toutes les zones de vulnérabilité intrinsèque voire à toute l'AAC, si la taille de cette dernière est faible.

### III. Données sur l'AAC des captages de Coulonge et Saint Hippolyte

L'AAC des captages de Coulonge et Saint Hippolyte a été réalisé en 2009 dans le cadre d'une étude lancée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



#### III-1. La vulnérabilité de l'AAC

Dans le cadre de la définition de l'AAC, l'étude de 2009 a permis de caractériser la vulnérabilité de l'AAC.

Cette vulnérabilité a été définie selon les critères suivants :

- La distance hydraulique et de persistance des réseaux ;
- L'indice de développement et de persistance des réseaux ;
- l'indice de battance des sols,
- l'occupation du sol (source : Corin Lander Cover 2006) ;
- les pentes : intensité et courbures (sources : MNT 50 IGN)
- l'érosive des pluies (sources : Météo France)

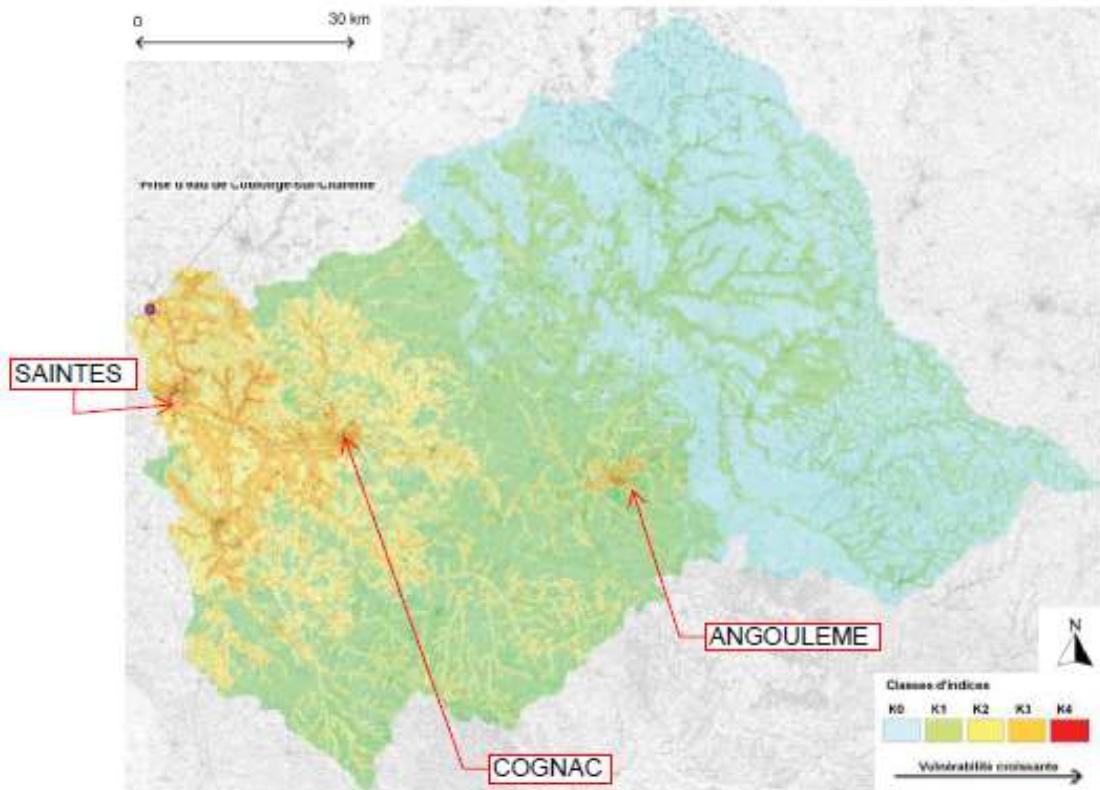


Figure 24 : Carte des classes de vulnérabilité du captage « Vc(S) »

### III- 2 La pression agricole de l'AAC

La pression agricole de l'AAC a été étudiée en 2013 dans le cadre de la mise en place du 1<sup>er</sup> programme Re-Sources Coulonge-Saint Hippolyte (étude INVIVO). De ce diagnostic, il ressort plusieurs niveaux de zones à enjeux vis-à-vis des nitrates et produits phytosanitaires.

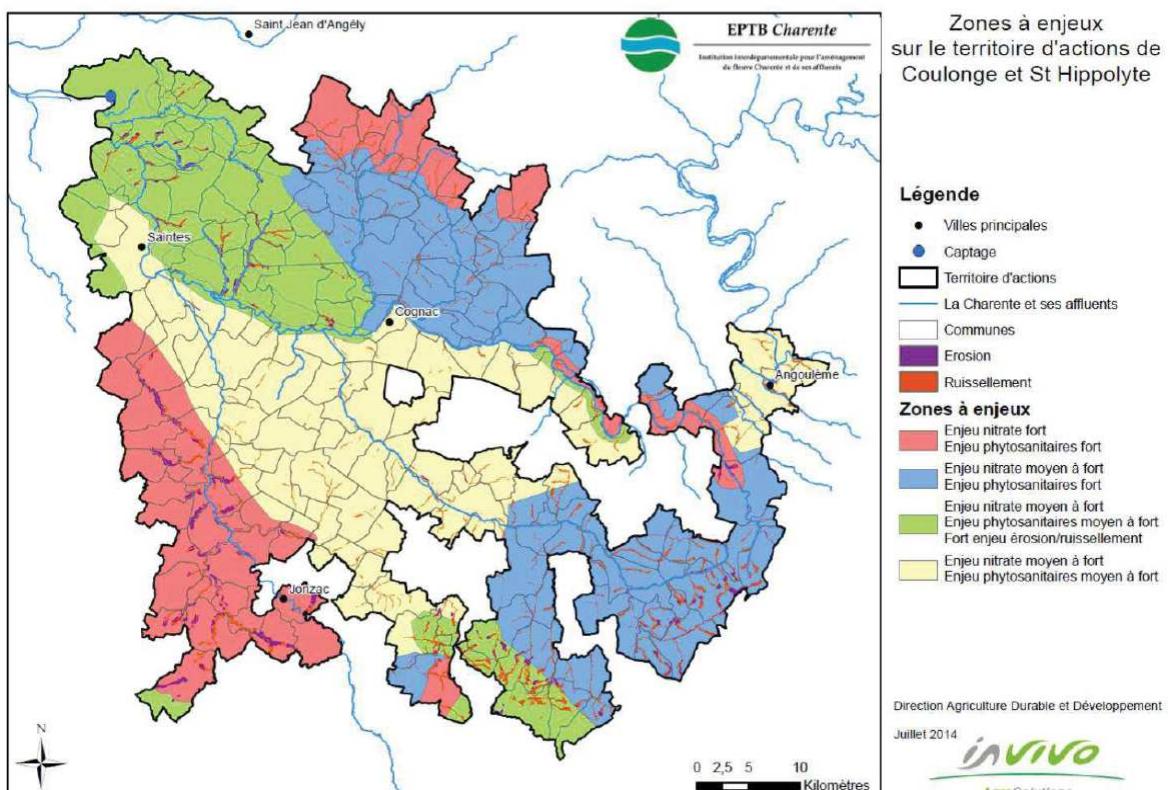
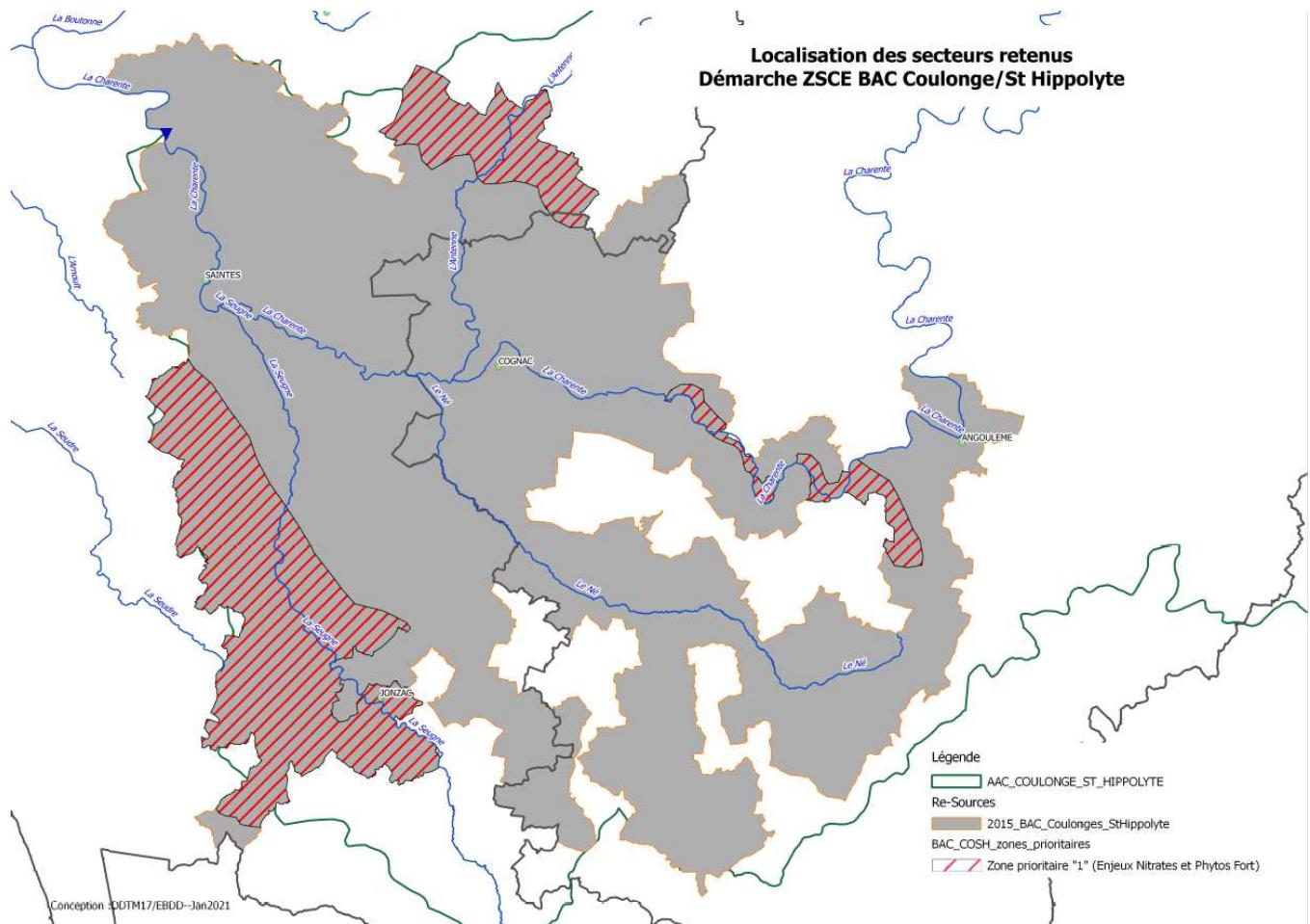


Figure 14 - Zones prioritaires enjeux nitrate et phytosanitaire.

#### IV. Proposition de périmètre pour les zones de protection de l'AAC

Après croisement de ces différents diagnostics, il ressort trois secteurs :

- un secteur le long de la Seugne ;
- un secteur le long de l'Antenne ;
- un secteur le long de la Charente entre Angoulême et Cognac.



Afin d'avoir un périmètre de protection compréhensible et applicable sur le terrain, la délimitation proposée, a été affinée à l'échelle de la parcelle cadastrale.

La méthodologie employée pour le classement partiel, s'appuie sur celle du classement des Zones Vulnérables au titre de la Directive Nitrates. Ainsi les communes ont été classées entièrement si leur surface intersectait à plus de 98 % le zonage obtenu par croisement des données des deux diagnostics (zonage intrinsèque). En deçà de ce seuil, il a été procédé à une délimitation infra-communale, à l'échelle de la parcelle cadastrale.

En cas de classement partiel d'une commune, le classement a été effectué pour les parcelles cadastrales dont les surfaces intersectaient à plus de 10 % de leur surface le zonage intrinsèque.

Les cartes permettant de localiser les communes et de visualiser l'assolement cultural (RPG 2019) sont annexées au présent dossier.

## IV-1 Secteur de la Seugne

Sur le secteur de la Seugne, 24 communes sont classées totalement et 11 communes sont classées partiellement.

Département	Nom commune	Classement ZSCE
17	Avy	partiel
17	Belluire	total
17	Berneuil	partiel
17	Clam	total
17	Clion	total
17	Consac	total
17	Fléac-sur-Seugne	total
17	Guitinières	total
17	Jazennes	total
17	Jonzac	total
17	Marignac	partiel
17	Mazerolles	total
17	Mirambeau	partiel
17	Mosnac	total
17	Neuillac	partiel
17	Neulles	partiel
17	Nieul-le-Virouil	total
17	Ozillac	total

Département	Nom commune	Classement ZSCE
17	Plassac	total
17	Pons	partiel
17	Préguillac	partiel
17	Saint-Genis-de-Saintonge	total
17	Saint-Georges-Antignac	total
17	Saint-Grégoire-d'Ardennes	total
17	Saint-Hilaire-du-Bois	total
17	Saint-Léger	partiel
17	Saint-Palais-de-Phiolin	total
17	Saint-Quantin-de-Rançanne	total
17	Saint-Sigismond-de-Clermont	total
17	Saint-Simon-de-Bordes	total
17	Soubran	partiel
17	Tanzac	total
17	Tesson	total
17	Thénac	partiel
17	Villars-en-Pons	total

645 exploitants seraient concernés pour une surface agricole utile d'environ 21 600 ha dont 31 % est en Céréales, 19 % en Maïs et 20% en Vignes

Annexe 1 : Carte de localisation des communes dans le projet de périmètre de la Seugne

Annexe 1bis : Assolement dans le projet de périmètre de la Seugne

## IV-2 Secteur de l'Antenne

Sur le secteur de l'Antenne, 4 communes sont localisées en Charente-Maritime et classées totalement, 6 communes de Charente-Maritime sont classées partiellement et une commune en Charente.

Département	Nom commune	Classement ZSCE
16	Bréville	partiel
17	Aujac	partiel
17	Aumagne	total
17	Authon-Ebéon	partiel
17	Blanzac-lès-Matha	total
17	Brie-sous-Matha	total
17	Courcerac	partiel
17	Matha	total
17	Prignac	partiel
17	Sonnac	partiel
17	Thors	partiel

283 exploitants seraient concernés pour une surface agricole utile d'environ 7 265 ha dont 37 % est en Céréales, 11 % en Maïs et 24% en Vignes

Annexe 2 : Carte de localisation des communes dans le projet de périmètre de l'Antenne

Annexe 2bis : Assolement dans le projet de périmètre de la Antenne

#### IV-1 Secteur de la Charente entre Angoulême et Cognac

Sur le secteur de La Charente, 12 communes localisées sont classées partiellement.

Département	Nom commune	Classement ZSCE
16	Nersac	partiel
16	Mouthiers-sur-Boëme	partiel
16	Mainxe-Gondeville	partiel
16	Jarnac	partiel
16	Châteauneuf-sur-Charente	partiel
16	Sireuil	partiel
16	Champmillon	partiel
16	La Couronne	partiel
16	Angeac-Charente	partiel
16	Triac-Lautrait	partiel
16	Bassac	partiel
16	Graves-Saint-Amant	partiel

165 exploitants seraient concernés pour une surface agricole utile d'environ 2 310 ha dont 14 % est en Céréales, 43 % en Maïs et 16 % en Vignes

Annexe 3 : Carte de localisation des communes dans le projet de périmètre de la Charente

Annexe 3bis : Assolement dans le projet de périmètre de la Charente

#### **Conclusion :**

Le projet de périmètre ZSCE sur les trois secteurs tel que présentés ci-dessus sont soumis à consultation pour avis.

Le secteur de la Charente objet du IV-1 dont le périmètre de la vulnérabilité intrinsèque est coupée en deux, appelle une réflexion au regard de l'impact sur les eaux superficielles et de la typologie des assolements dans cette zone. De même que le classement d'une rive et pas de l'autre. Ainsi, pour le secteur de la Charente, l'opportunité d'un zonage complémentaire est ouvert à proposition, et avis dont vous trouverez les éléments techniques en annexe 4 permettant d'alimenter la réflexion.

#### Annexe 4

##### **Proposition complémentaire sur le secteur de la Charente entre Angoulême et Cognac**

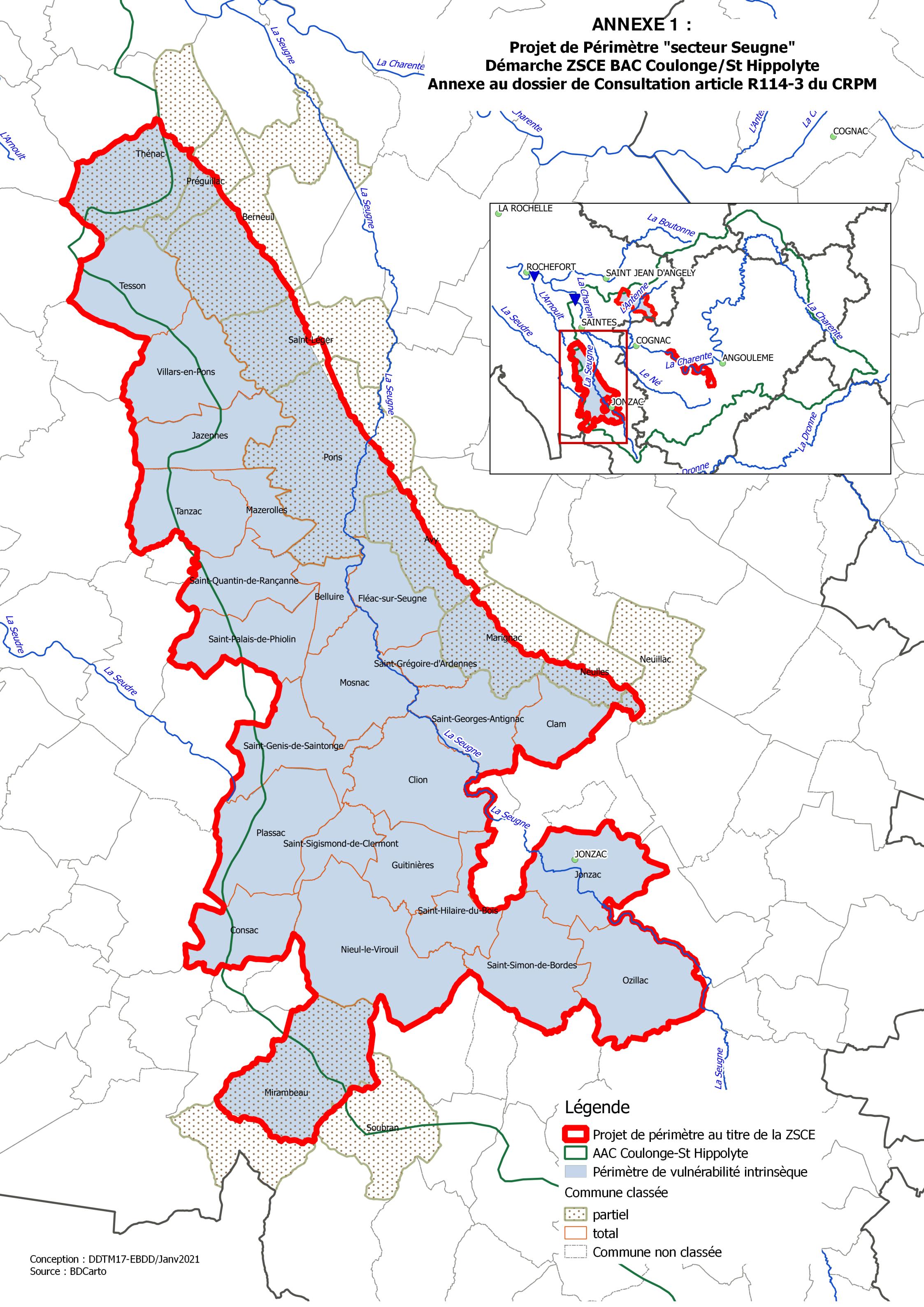
Sur les rives non classées, entre les deux zones classées au titre de la ZSCE entre Angoulême et Cognac, l'assoulement est majoritairement maïsicole et situé dans le lit majeur du cours d'eau.

Ce secteur a donc un intérêt à être classé au vu des cultures implantées et de l'interculture hivernale qui en résulte qui peut-être totalement absent selon la période de récolte du maïs.

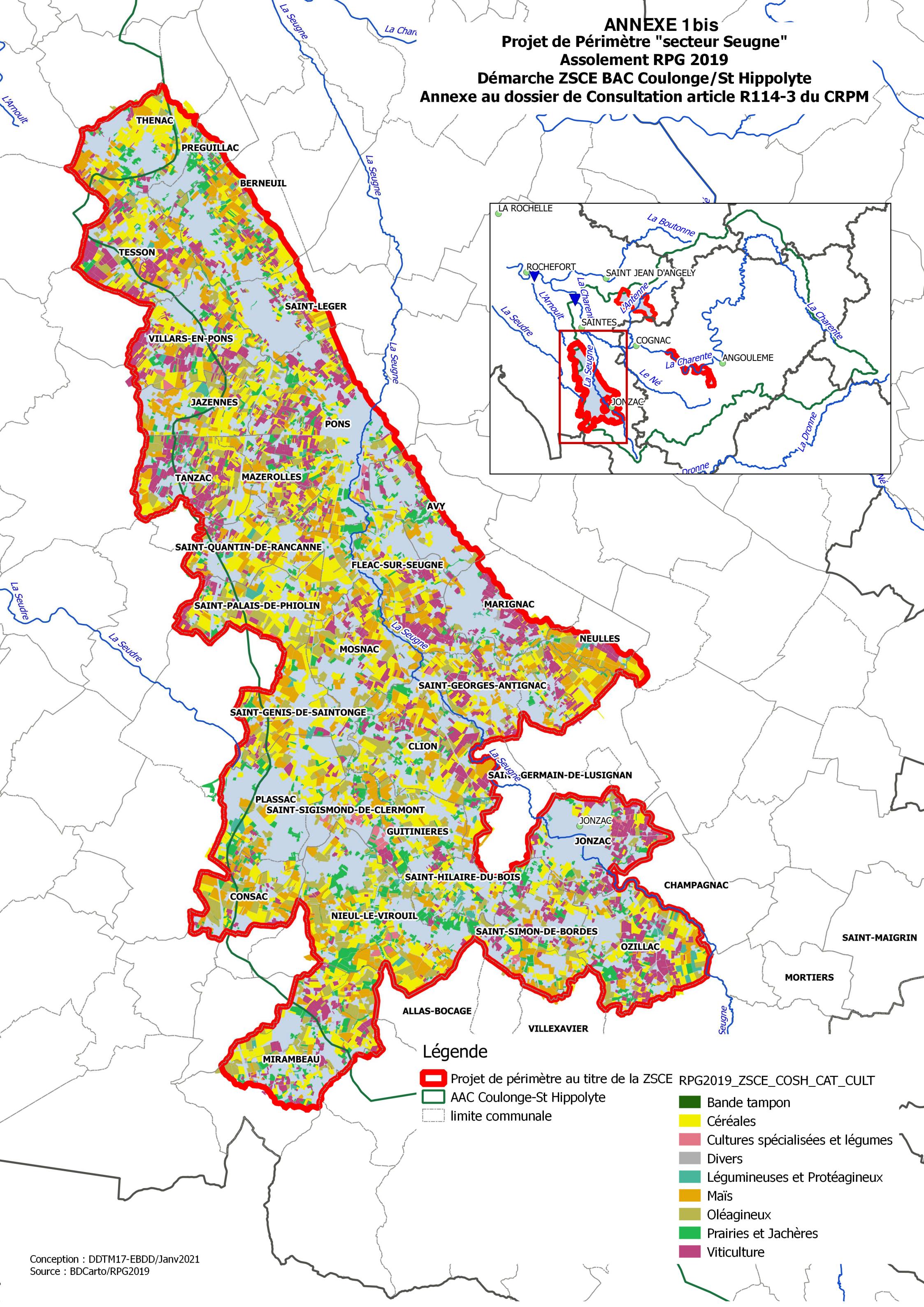
Il est donc proposé pour avis trois possibilités de classement sur ce secteur :

- Choix n°1 : Classement uniquement sur la base du zonage intrinsèque tel que présenté en annexe 3
- Choix n°2 : Classement du zonage intrinsèque auquel se rajoute un zonage du côté de la rive opposée non retenue en tant que zone à enjeux afin d'avoir une cohérence géographique
- Choix n°3 : Classement du zonage intrinsèque auquel se rajoute un zonage du côté de la rive opposée non retenue en tant que zone à enjeux afin d'avoir une cohérence géographique et jonction des deux zones par classement des deux rives au niveau de la commune de Mosnac et Saint Simeux

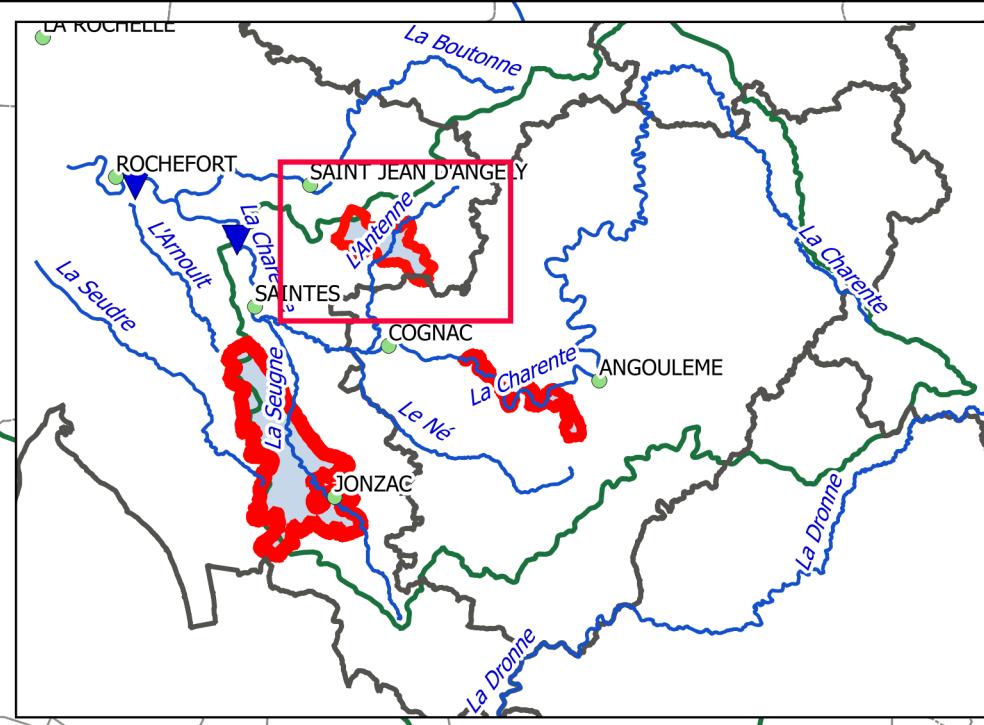
**ANNEXE 1 :**  
**Projet de Périmètre "secteur Seugne"**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



**ANNEXE 1bis**  
**Projet de Périmètre "secteur Seugne"**  
**Assolement RPG 2019**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



**ANNEXE 2**  
**Projet de Périmètre "secteur Antenne"**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



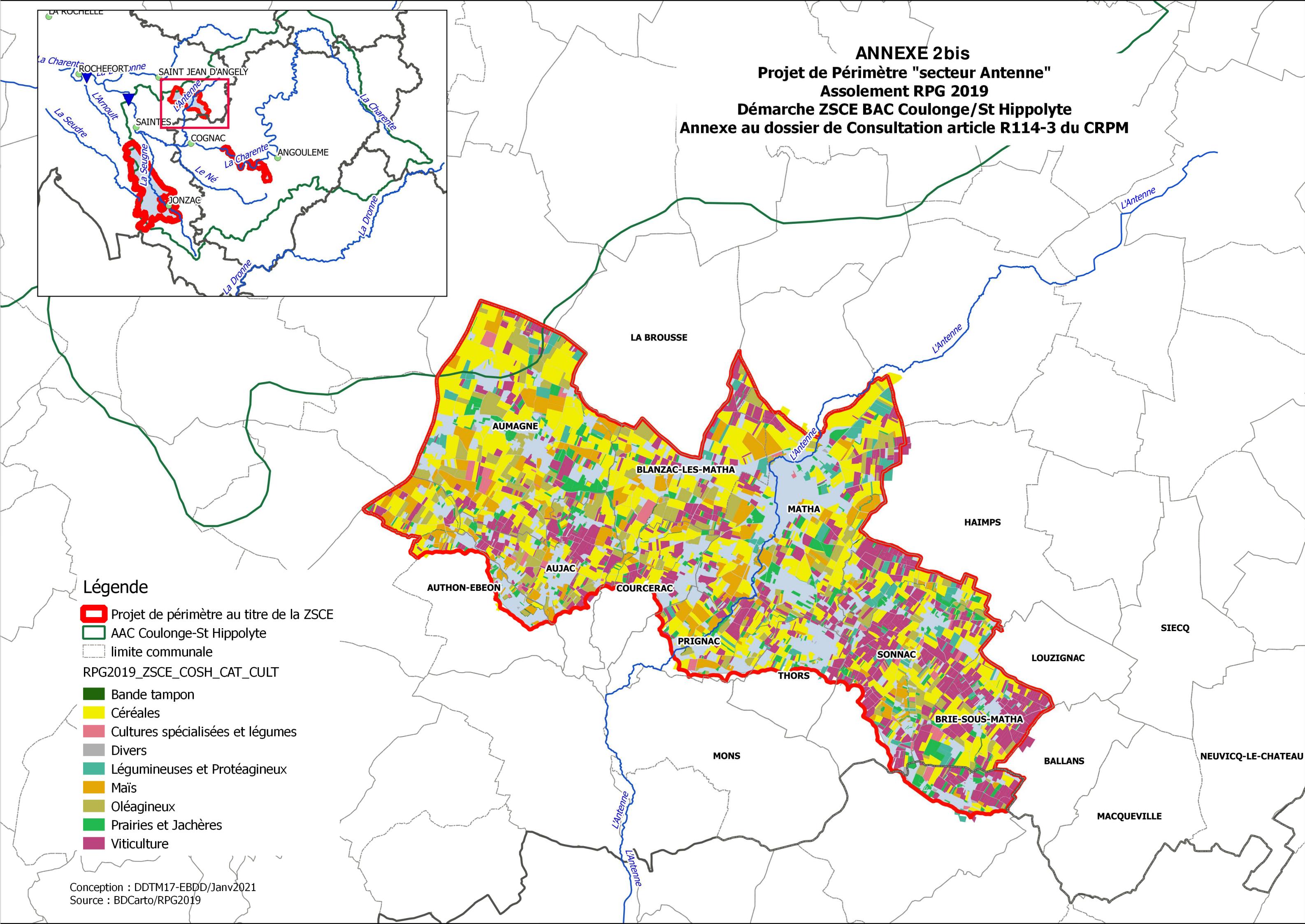
**Légende**

- Projet de périmètre au titre de la ZSCE
- AAC Coulonge-St Hippolyte
- Périmètre de vulnérabilité intrinsèque

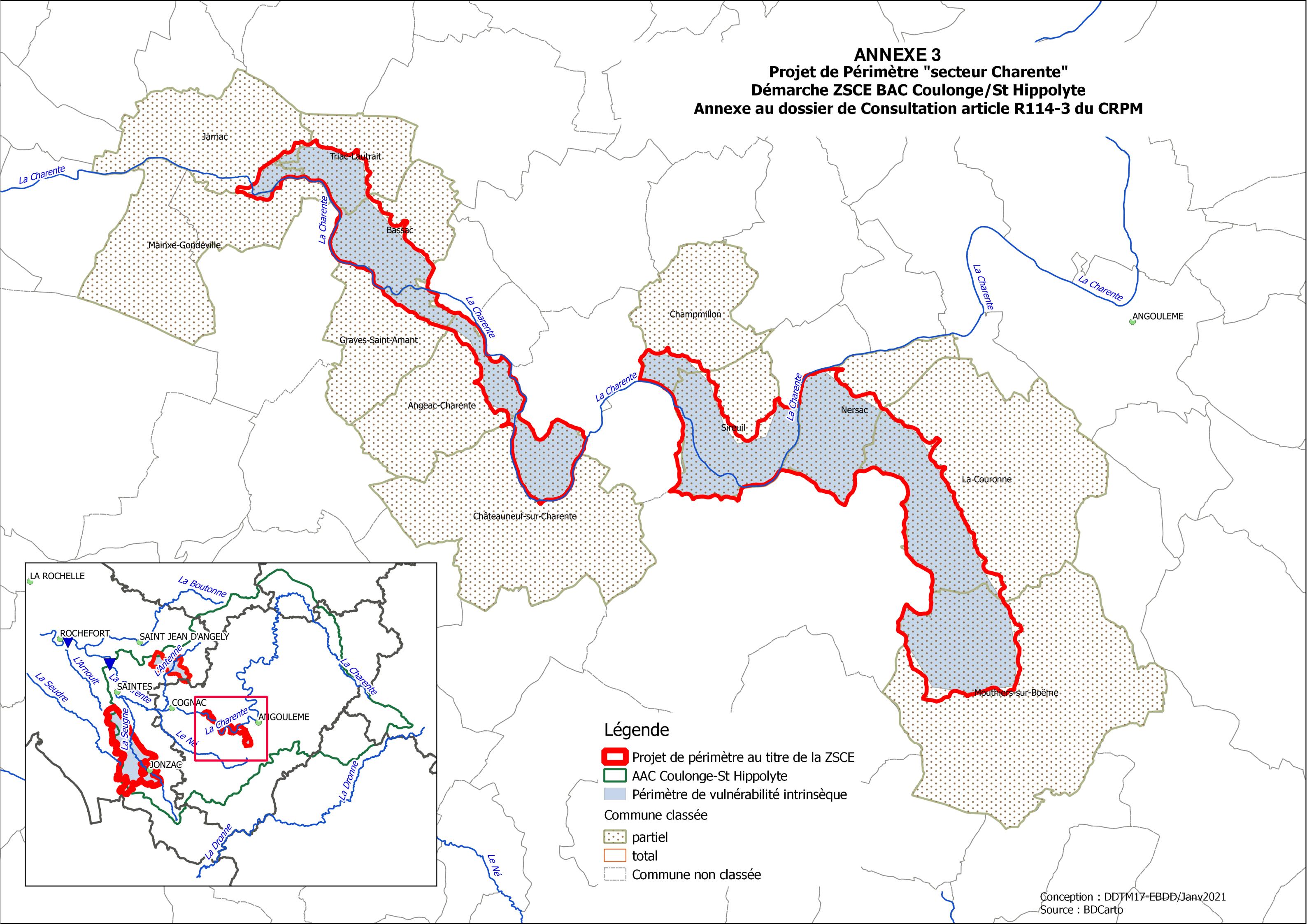
**Commune classée**

- partiel
- total
- Commune non classée

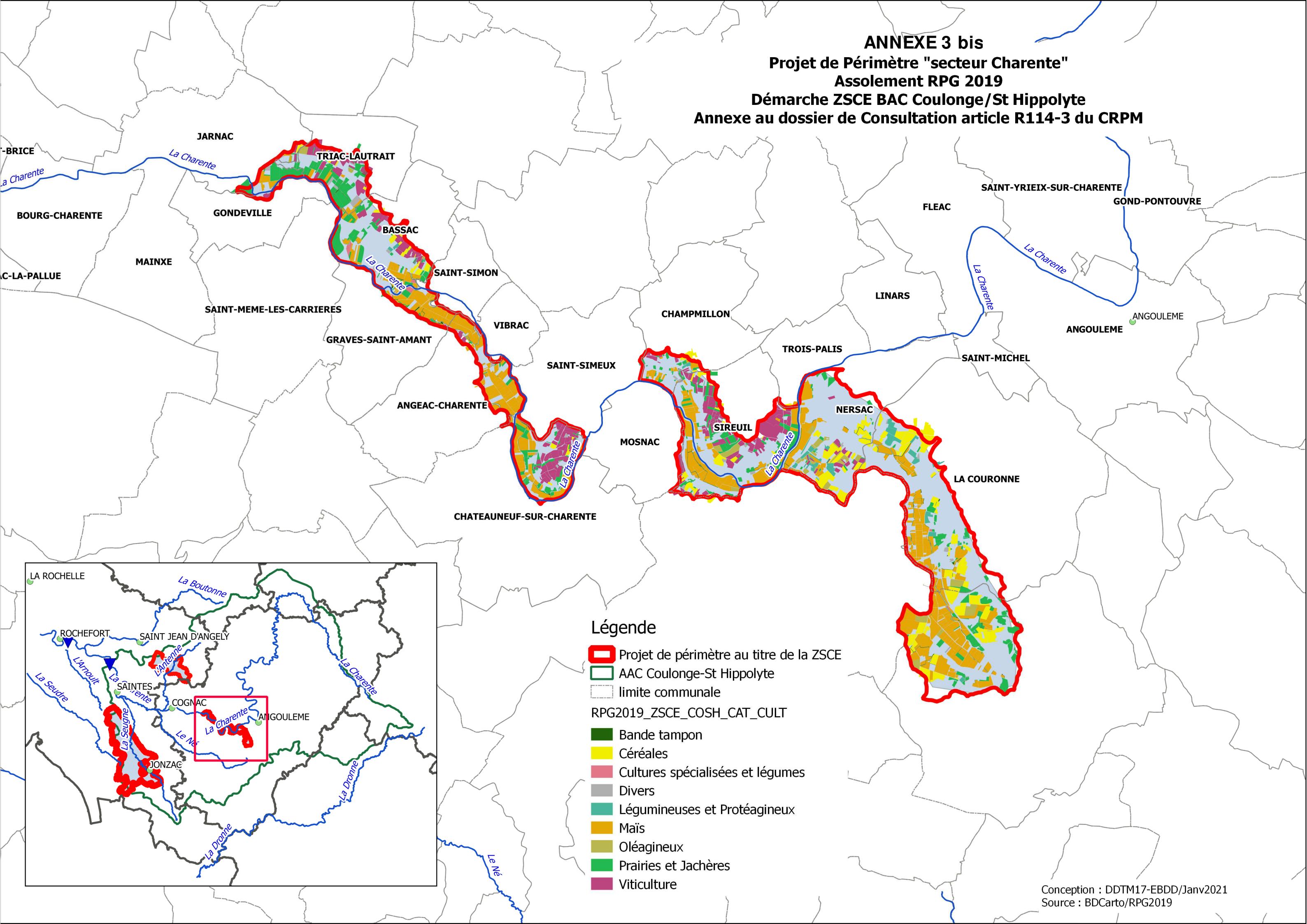
**ANNEXE 2bis**  
**Projet de Périmètre "secteur Antenne"**  
**Assolement RPG 2019**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



**ANNEXE 3**  
**Projet de Périmètre "secteur Charente"**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



**ANNEXE 3 bis**  
**Projet de Périmètre "secteur Charente"**  
**Assolement RPG 2019**  
**Démarche ZSCE BAC Coulonge/St Hippolyte**  
**Annexe au dossier de Consultation article R114-3 du CRPM**



**ANNEXE 4 : Délibération de la Commission Locale de l'Eau sur  
le programme Coulonge et Saint-Hippolyte**



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 2021 – SAINTES (17)

### DÉLIBÉRATION N°2021-15

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

**Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

**Étaient présents :**

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;  
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente (Absente pour délib 2021-16 et 17) ;  
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;  
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;  
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;  
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;  
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORIN ;  
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;  
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2021-14 à 17) ;  
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;  
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;  
M. Thibault BRECHKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON (Absent pour délib. 2021-14 à 17) ;  
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;  
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;  
M. Bernard MAINDRON, Maire d'ALLAS-CHAMPAGNE ;  
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;  
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;  
M. Raymond VOZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib. 2021-15 à 17) ;  
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux ;  
M. Clément MAZAUD, Délégué d'Eau 17 ;  
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;  
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;  
**M. Alain BURNET, Président de la CLE**, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;

**Mandats :**

Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente, représentée pour les délibérations 2021-16 et 17, par M. Alain BURNET, Président de la CLE ;  
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente, représentée pour les délibérations 2021-11 à 15 par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;  
M. Sylvain BARREAUD, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;  
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représenté par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;

**Étaient excusés :**

M. Jacky EMON, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne ;  
M. Laurent PIALHOUX, adjoint au maire d'AUGIGNAC ;

**Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

**Étaient présents :**

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;  
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;  
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;  
La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laurent BUI DINH ;  
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;  
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;  
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;  
La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;  
Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;  
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARcq ;  
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE (Absent pour délib. 2021-16 à 17) ;  
La représentante du Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine, Mme Marie DUVAL DEPLANNE.

**Mandats :**

Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ; représenté pour la délibération 2021-16 et 17 par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;

**Étaient excusés :**

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine ;  
M. le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime ;

**Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :**

**Étaient présents :**

La représentante du Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne ; Mme Rachel PUECH BERTY (Absent pour délib. 2021-16 et 17) ;  
Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;  
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Bruno LEMENAGER ;  
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;  
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;  
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;  
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;  
La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothée GERBAUD ;  
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

**Mandats :**

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;  
Le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par la représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;  
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;

**Étaient excusés :**

/

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2021-11 : 52
- pour la délibération n°2021-12 : 52
- pour la délibération n°2021-13 : 52
- pour la délibération n°2021-14 : 50
- pour la délibération n°2021-15 : 44
- pour la délibération n°2021-16 : 40
- pour la délibération n°2021-17 : 39

La Commission locale de l'eau délibère valablement.



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 AVRIL 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-15

***Objet : Avis sur le programme Re-Sources du périmètre des aires d'alimentation de captage de Coulonge et Saint-Hippolyte***

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-2020-12-18-006 en date du 18 décembre 2020 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011, modifiée en date du 21/09/2017, fixant les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

CONSIDERANT la présentation en séance du programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau du bassin Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026, programme Re-Sources porté par Eau 17, la CDA de la Rochelle et l'EPTB Charente ;

**Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,**

**DÉCIDE :**

**Article unique** : d'approuver le programme d'actions de reconquête de la qualité de l'eau du bassin Coulonge et Saint Hippolyte 2022-2026, programme Re-Sources porté par Eau 17, la CDA de la Rochelle et l'EPTB Charente.

Fait et délibéré à SAINTES,  
Le 26 avril 2021

Le Président de la CLE,

Alain BURNET

**ANNEXE 5 : Délibération de la Commission Locale de l'Eau sur  
le périmètre ZSCE du Bassin de Coulange et Saint-Hippolyte**



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

### DÉLIBÉRATION N°2021-06

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

**Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

**Étaient présents :**

M. Stéphane TRIFILETTI, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Daniel SAUVAITRE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine (Absent pour délib. 2021-03 à 10) ;  
Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;  
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;  
M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Pascal BOURDEAU, Conseiller Départemental de Dordogne (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;  
M. Laurent MENUT, Délégué du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;  
Mme Catherine PARENT, déléguée de l'EPTB Charente (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Michaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;  
Mme Yvonne DEBORD, Maire de CHASSIECQ ;  
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE ;  
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;  
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;  
M. Mickaël VILLEGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ;  
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;  
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;  
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;  
M. Emmanuel CAQUINEAU, Maire de VALDELAUME (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;  
M. Pascal LECAMP, Maire de CIVRAY (Absent pour délib. 2021-04 à 10) ;  
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;  
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;  
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;  
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;

**Mandats :**

Mme Martine PINVILLE, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ; représentée par M. Mickaël CANIT, Maire de SAINT-SORNIN (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;  
M. Alexandre GRENOT, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime, représenté par M. Christian BRANGER, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne, représenté par Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE, Conseillère départementale de la Charente ;  
M. Sylvain BARREAUD, maire de PORT-D'ENVAUX, représenté par M. Stéphane TRIFILETTI Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Thibault BRECHIKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON, représenté par M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;  
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE, représenté par Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale de la Charente ;  
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL, représenté par Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;  
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représenté par M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;  
M. Jean-Marie PETIT, délégué du SMBS, représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ;  
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA, représenté par M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES (Absent pour délib. 2021-09 à 10) ;

**Étaient excusés :**

M. Jean-Claude COURARI, Maire de BALZAC ;  
 M. Denis VOISSIERE, conseiller municipal délégué de PORT-DES-BARQUES ;

**Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :****Étaient présents :**

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;  
 Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;  
 Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;  
 La représentante du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, Mme Laetitia FOUR ;  
 Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET (Absent pour délib. 2021-07 à 10) ;  
 Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;  
 La représentante du Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Mme Marie ROUET ;  
 Le représentant du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE (Absent pour délib. 2021-08 à 10) ;  
 Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARcq ;  
 Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes M. Jacques BRIE ;

**Mandats :**

Le Président de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) Nouvelle-Aquitaine, représenté par le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Louis DEMARcq ;

**Étaient excusés :**

M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;

**Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :****Étaient présents :**

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Benoît PREVOST-REVOL (Absent pour délib. 2021-09 et 10) ;  
 Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND ;  
 La représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;  
 La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;  
 Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;  
 La représentante de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, Mme Sophie MIQUEL ;  
 La représentante de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Mme Dorothée GERBAUD (Absent pour délib. 2021-10) ;  
 La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

**Mandats :**

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante de la Directrice Départementale des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS

M. le Président du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, représenté par la représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BARROUX ;

**Étaient excusés :**

M. le Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne ;  
 Le membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;  
 Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ;

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :  
 - pour la délibération n°2021-01 : 57

Sur les 44 voix délibératives du collège des élus que compte la commission pour l'élection du Président et des vices-présidents, sont comptabilisées :  
 - pour la délibération n°2021-02 : 36  
 - pour la délibération n°2021-03 :  
 VP CG1 à 5 : 35  
 VP CT1 (Etage) : 34  
 VP CT2 à 5 : 33

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :  
 - pour la délibération n°2021-04 : 52  
 - pour la délibération n°2021-05 : 52  
 - pour la délibération n°2021-06 : 52  
 - pour la délibération n°2021-07 : 45  
 - pour la délibération n°2021-08 : 42  
 - pour la délibération n°2021-09 : 35  
 - pour la délibération n°2021-10 : 34

La Commission locale de l'eau délibère valablement.



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 MARS 2021 – SAINTES (17)

DÉLIBÉRATION N°2021-06

**Objet : Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales des aires d'alimentation de captage de Coulonge et Saint-Hippolyte**

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-2020-12-18-006 en date du 18 décembre 2020 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011, modifiée en date du 21/09/2017, fixant les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

CONSIDERANT la présentation d périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales sur l'aire d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte par les services de l'Etat ;

**avec 42 Votes « Favorable », 4 Votes « Défavorable » et 6 « Abstention » ;**

**DÉCIDE :**

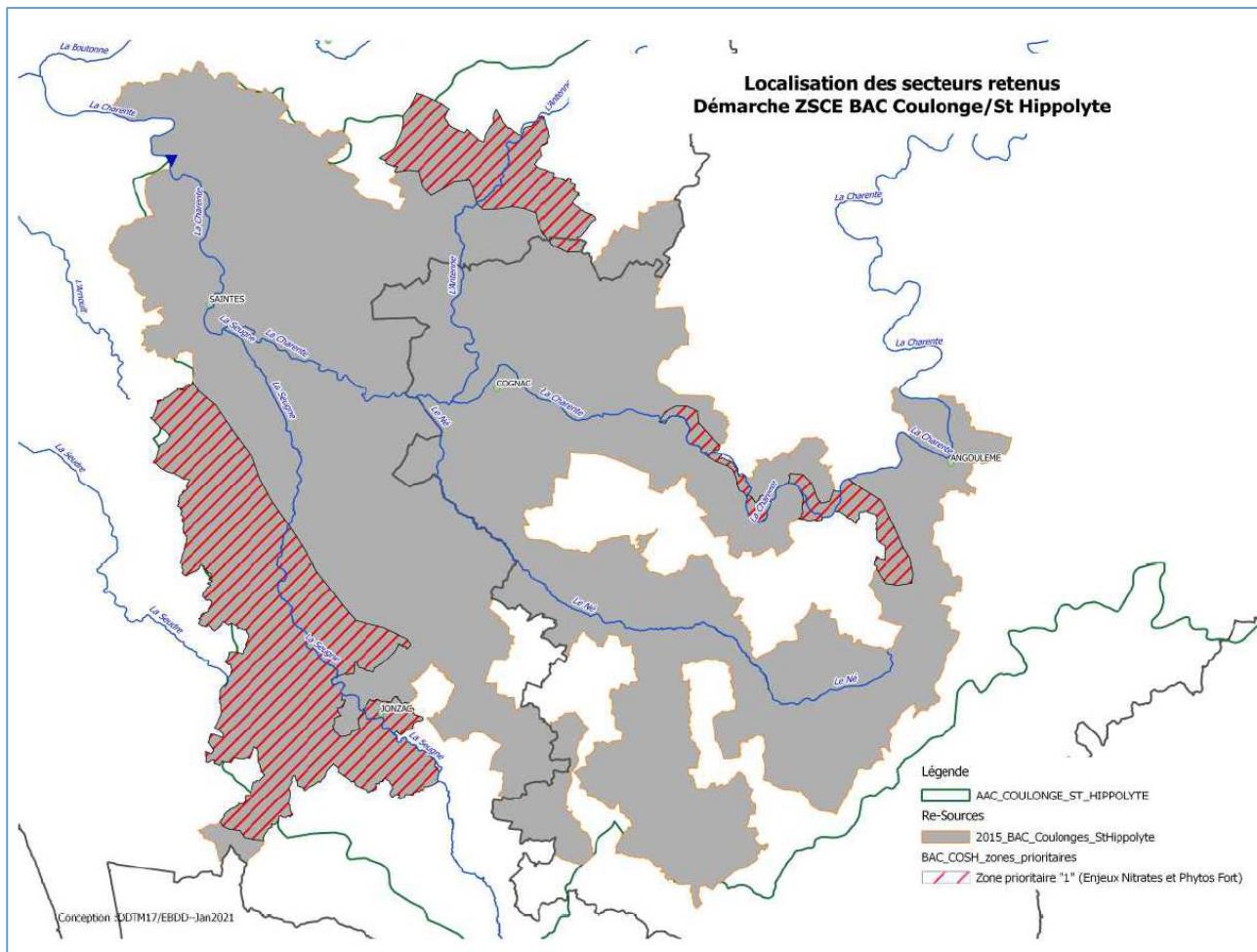
**Article unique** : d'émettre un avis favorable sur la Zone Soumise à Contraintes Environnementales sur l'aire d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte, telle que présentée en hachurés sur l'annexe 1 ci-jointe.

Fait et délibéré à SAINTES,  
Le 23 mars 2021

Le Président de la CLE,

Alain BURNET

Annexe 1 : localisation des secteurs retenus pour la démarche ZSCE BAC Coulonge et Saint-Hippolyte



## **ANNEXE 6 : Synthèse des actions**

Objectifs Stratégiques	ACTIONS	Surfaces touchées		Objectifs de territoire COSH 2026	Indicateurs de suivi	
		Ambitions 17	Axes de travail PAT COSH (= objectifs opérationnels)	Vignes	Grandes Cultures	
Diminuer la pression	<i>Viser le 0 herbicide en vignes</i> Ambition de moyen terme à consolider techniquement et à partager	Gestion des pesticides : 0 herbicide en vignes Fiche N° 1 - PEST_V	Vignes	Mise en place d'un réseau de fermes pilotes et / ou groupes pilotes "0 herbic" en vigne Expérimentations sur alternatives au désherbage chimique (sous le rang de vigne) et enherbement total (matériels de semis sous le rang) >> consolider des ikt et les évaluer Développement de nouvelles technologies (Robotiques, désherbage électrique ...) et déploiement par les OPA : actions de groupes d'agriculteurs "0 herbic" / journées techniques/ accompagnement individuel Mise en place d'un groupe d'échange partenaires "0 herbic" (Animation EPTB) Outils d'accompagnement : Cf. fiche OUTILS_AGRIC / AAP-AMI / fonds privés ?	A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH => Pas d'objectif chiffré en ha > Diminution de l'utilisation des herbicides utilisés en vigne > Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, % de surfaces en 0 herbicides (Année 1) > Avoir mis en place le réseau de fermes pilotes 0 herbicides > Lister les itinéraires techniques validés > Les tester et déployer dans le cadre de groupes ou ATI	> BnvD pour le suivi à l'échelle du territoire > Liste des indicateurs d'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation à définir en année 1 : IFTH, % de surfaces en 0 herbic, (à collecter par les partenaires engagés) + indicateurs de réalisation des actions
	<i>Viser le 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages au dessus du seuil de potabilité</i> (Glyphosate, Métacloré, Diméthénamide, Chlortoluron, Métacloré) Ambition de long terme à partager	Gestion des pesticides : 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages (Glyphosate, Métacloré, Diméthénamide, Chlortoluron, Métacloré) Fiche N° 2 - PEST_GC Important : Lien avec les autres axes : couverture des sols, assolement, HVE, bio	Grandes Cultures	Réalisation d'une enquête conseillers et agriculteurs sur freins et leviers vis-à-vis des problématiques désherbage en GC Sensibilisation des conseillers (binôme OPA-EPTB /Syndicats de bassin) - lien qualité de l'eau Expérimentations sur alternatives au désherbage chimique >> construire des ikt et les évaluer Création de groupes d'agriculteurs sur le désherbage GC : alternatives, mécanique, ... Alternatives au Métacloré : biocontrôle ? Outils d'accompagnement : Cf. fiche OUTILS_AGRIC / AAP-AMI	A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH => Pas d'objectif chiffré en ha > Diminution de l'utilisation des matières actives retrouvées aux captages Construire des ikt alternatifs et les tester auprès de groupes d'agriculteurs en vue de les déployer > Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, ... (Année 1)	> BnvD pour le suivi à l'échelle du territoire > Liste des indicateurs d'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation à définir en année 1 : IFTH, % désherbeuses mécaniquement (à collecter par les partenaires engagés) + indicateurs de réalisation des actions
	<i>100 % des sols couverts en période à risque</i>	Prévention des risques de lessivage /ruisselement (couverture des sols) : - Intercultures - Couverts environnementaux - Agriculture de conservation des sols (= ACS) Fiche N°3 - COUV	Vignes ?	Intercultures : Réaliser un état des lieux de la couverture des sols en période hivernale (via exploitation des données sentinelles) et partager les résultats avec les partenaires agricoles Couvets environnementaux : Développement des couverts environnementaux (priorisé sur les surfaces en GC / Vignes) : expérimentation (Silphi) et déploiement (augmentation des surfaces) / Mise en place d'un concours végétaux (inter bassin) Agriculture de conservation des sols : Recueil bibliographique - Expérimentation à la parcelle des molécules retrouvées (en sorti de parcelle) Agriculture de conservation des sols : Mise en place des groupes d'agriculteurs "ACS" (2/3 groupes) Outils d'accompagnement : Cf. fiche OUTILS_AGRIC / AAP-AMI	A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH => Pas d'objectif chiffré en ha > Réaliser un état des lieux et le partager (Année 1 ou 2) > Augmenter les surfaces en couverts environnementaux (objectifs chiffrés en ha à définir par projets/actions) - Acquérir des références sur l'ACS (impacts sur la qualité de l'eau)	> % de sols couverts (données sentinelles) > ha en couverts environnementaux (donnée collectée annuellement par les partenaires) > ha en ACS (donnée collectée annuellement par les partenaires) + liste des indicateurs d'évolution des pratiques - ACS (à définir en année 1 avec les partenaires) + indicateurs de réalisation des actions
	<i>Augmentation des surfaces en BNI</i>	Diversification de l'assoulement : Augmentation des cultures "Bas Niveau d'Intrants" (=BNI) Fiche N°4 - ASSOL	Grandes Cultures	Définir les critères "BNI Eau" dans le cadre Re-Sources 17 (EPTB - année 1) Accompagner les initiatives locales sur les projets de filières BNI Outils d'accompagnement : Cf. fiche OUTILS_AGRIC / AAP-AMI + lien PAT des collectivités	> Avoir défini ce qu'est une filière à bas niveau d'intrants pour les enjeux EAU > Augmenter les surfaces en BNI (objectifs chiffrés en ha à définir par projets)	> ha en BNI (RPG pour suivi évolution du territoire et donnée collectée par les partenaires qui ont un projet BNI)
	<i>Développer la bio</i>	Certifications environnementales : Développement de la BIO en GC Deux publics : céréaliers, viticulteurs mixtes Fiche N°5 - BIO	Vignes	Actions de sensibilisation et formations >> décloisonner le bio/conventionnel Actions individuelles : accompagnement à la conversion (diagnostic, simulation) + suivi post-conversion Actions collectives : journées techniques, démonstrations, espace test Actions : Travail avec les ETA / FCUMA, Maisons de Cognac Mise en place d'un groupe d'échange partenaires "Filieres Bio en GC" : partage d'expériences, connaissance du cahier des charges, qui fait quoi "filière GC", construction des actions multi-partenaire Outils d'accompagnement : Cf. fiche OUTILS_AGRIC / AAP BIO + lien PAT des collectivités	> 5 % de la SAU en BIO soit 8150 ha (+ 4130 ha) (Priorité surfaces en grandes cultures) > Décloisonner bio/conventionnel	> ha en bio (RPG) + indicateurs de réalisation des actions
	<i>Promouvoir et favoriser les certifications environnementales : HVE / CEC</i>	Certifications environnementales : HVE / CEC Important : Lien avec les autres axes : couverture des sols, assolement, HVE, bio Fiche N°6 - CERTIF	Vignes	Les certifications environnementales sont des outils pour accompagner le changement de pratiques. Les actions opérationnelles et leviers techniques pour favoriser le développement CEC / HVE sont intégrés dans les axes de travail suivants : 0 herbicide * en vigne, 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages, couverture des sols, assolement, Augmentation des surfaces en herbes, IAE Action spécifique HVE : sensibilisation HVE Grandes Cultures	> 50 % de la SAU en vigne en CEC (soit 22 350 ha) > 20 % de la SAU en GC en HVE (soit 18 370 ha)	> ha en CEC (données BNIC) > ha en HVE (données Région Nouvelle-Aquitaine)
	/	Actions spécifiques ciblées sur Secteur Géographique Fiche N°7- SPE_SG	A définir	Mise en place d'un groupe de travail spécifique et réaliser un état des lieux / diagnostic et définition d'actions (secteur ciblé : Tourat / Malémont) Actions agricoles et non agricoles (à définir en fonction de l'état des lieux)	Améliorer la qualité de l'eau (Glyphosate / AMPA)	> données qualité sur les stations du secteur + indicateurs de réalisation des actions
Limiter les transferts  Lien avec axe "prévention des risques de lessivage et ruissellement"	<i>Augmentation des surfaces en herbes</i> (prairies, jachères fourrages)	Augmentation des surfaces en herbes (prairies, jachères, fourrages) Fiche N°8 - HERBE	A définir	Tout le territoire	>	
	<i>Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE) : haies et agroforesterie</i>	Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE) : haies et agroforesterie Fiche N°9 - IAE	Vignes	Grandes Cultures	> + 1 000 ha de surfaces en herbes (priorité en bordure de cours d'eau) > Maintien de l'élevage sur le territoire (réalisation d'un état des lieux)	> ha en herbe (RPG) > Etat des lieux + indicateurs de réalisation des actions
<b>AXES TRANSVERSAUX</b>						
Améliorer les connaissances  Fiche N° 12 - CONNAISSANCE	<i>Améliorer les connaissances</i>	Suivi qualité des eaux et flux pesticides nitrates	Tout le territoire	>		indicateurs de réalisation des actions
		Transfert des molécules/ impacts/toxicité				
		Agronomie et lien qualité de l'eau				
Communiquer et sensibiliser  Fiche N°13 - COM	<i>Mise en place d'outils de communication</i>	Tout le territoire	Saga Vidéo de présentation du programme et valorisation des OPA et agriculteurs engagés dans le programme >> Taction = 1 OPA+1 agri	/	indicateurs de réalisation des actions	
		Sensibiliser	Lettre d'info du bassin Diffusion des données qualité de l'eau ==> plaquette, inf'Eau, plateforme			
			Sensibiliser les partenaires et agriculteurs : échanges avec les producteurs d'eau potable, visite d'usine, ... Mon territoire au fil de l'eau (MTAE)			
Coordonner, animer et suivre  Fiche N°14 et N°15 - ANIM_1 et ANIM_2	<i>Coordination, Animation Générale et suivi du programme</i>	Tout le territoire	Animation générale du programme Suivi administratif et financier du programme Pilotage des instances de gouvernance et gestion des partenariats Suivi et évaluation du programme (Odéiane) Veiller à la cohérence et complémentarité avec autres programmes Animation des actions portées par les co-poteurs du Contrat (cf.fiches actions - COM, SPE_SG, CONNAISSANCE) Réflexion sur les outils financiers et mesures d'accompagnement	Cf. Objectifs COSH et objectifs de chaque fiche actions opérationnel <b>Favoriser et entretenir la dynamique territoriale</b>	indicateurs de réalisation des actions	
	<i>Animation locale (territoriale)</i>		Animation locale des actions : dispositifs PSE, ACS...			
OUTILS financier et d'accompagnement  Fiche N°10 et N°11	Mobiliser des aides financières pour les agriculteurs Fiche N°10 - OUTILS_Agri	Vignes	Grandes Cultures	/	indicateurs de réalisation des actions	
	Accompagner les projets locaux Fiche N°11 - OUTILS_PL	?	Grandes Cultures			

## **ANNEXE 7 : Fiches actions**

Prioritaire	PEST_V	Gestion des pesticides : "0 herbicide en vigne"					Fiche n° 1					
Pollution visée	PESTICIDES - herbicides											
Enjeu - Objectifs stratégique	Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression											
Constats	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides aux captages et notamment <b>glyphosate</b> utilisé en vigne</li> <li>&gt; Désherbage chimique de l'inter-rang de moins en moins présents (interdit au Cahier des charges de l'AOC depuis 2020) mais désherbage chimique du rang encore très largement pratiqué sur le vignoble.</li> <li>&gt; Ambition de certaines maisons de Cognac à échéance 2030</li> <li>&gt; Mise en place de la Certification Environnementale Cognac (CEC) qui amène les acteurs de la filière et les agriculteurs à une réelle prise de conscience</li> <li>&gt; Des actions déjà initiées sur le territoires : Groupes 30 000, journées techniques, CEC</li> <li>&gt; <b>Ambition Re-Sources 17 : Viser le zéro herbicide en vigne</b></li> </ul>											
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des connaissances à consolider / renforcer sous le rang de vigne notamment : itinéraires techniques, matériels,</li> <li>&gt; Besoin d'acquérir des références locales (tester et expérimenter) et les partager entre pairs</li> <li>&gt; Diffusion large via le conseil collectifs et/ou individuels</li> </ul>											
Objectifs de l'axe de travail	<p style="text-align: center;"><b>Consolider les itinéraires techniques (sous le rang) et les tester</b>  <b>Tester de nouvelles techniques innovantes</b>  <b>Déployer les techniques dans le cadre de groupes d'agriculteurs</b>  <b>Partager les connaissances entre partenaires</b></p>											
Public & Territoire cible	OPA & Agriculteurs	BAC - Surfaces en VIGNE										
Descriptif et calendrier				Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5			
				PREVISIONNEL								
<b>Mise en place d'un groupe "0 herbicide" en vigne</b>				coût (interventions d'experts)	2000 €/an >> Cout reporté dans ANIM_1							
Mise en place d'un groupe "0 herbicide" en vigne				Animation PC (jour)	10	10	10	10	10			
Objectifs du groupe : réaliser un état des lieux des projets existants, définir les modalités du réseau de fermes pilotes, définir les indicateurs à collecter pour chaque exploitation (année 1), partager les connaissances, retours d'expériences, faire le bilan du réseau de fermes pilotes, interventions d'experts, ...				Animation PA (jour)	45	45	45	45	45			
Ce groupe aura pour rôle de piloter les actions relatives à :				Nb d'essai	4	4	4	1	1			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la formalisation et la diffusion de références (Cf. ACTION : Réseau de fermes pilotes);</li> <li>- la mise en place d'expérimentations (Cf. ACTION : Expérimentations)</li> </ul>				coût >> 3jrs/fermes	12 600 €	12 600 €	12 600 €	3 150 €	3 150 €			
Associer des partenaires techniques : BNIC, IFV, Maisons de Cognac...				Animation PA (jour)	28	28	28	28	28			
Animation EPTB Charente (1 réunion / an à minima)				Animation PC (jour)	4	4	4	1	1			
<b>Réseau de fermes pilotes</b>				Unité	Coût	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €			
Mise en place d'un réseau de fermes "pilotes" sur le "0 herbicides" multi-partenarial animé par l'EPTB Charente. Les résultats seront formalisés et partagés dans le cadre du groupe "0 herb" qui pilotera le réseau.				Animation PC (jour)	3	3	4	6	4			
Objectifs du réseau : acquérir des références locales et les partager												
A minima, 10 fermes dans le réseau sur des secteurs variés, type de sols, ...												
<b>Expérimentations / Essais (Année 1 et 2)</b>												
Mise en place d'essais sur enherbement total, désherbage mécanique ou autres techniques innovantes.												
Protocoles et résultats à contruire et diffuser dans le groupe "0 herb" + collecte des indicateurs												
<b>Diffuser et déployer les pratiques</b>												
Journées techniques / démonstrations de matériels (2 à 3 par an)												
Mise à disposition de matériels / prestation												
Mise en place de groupes pilotes d'agriculteurs "0 herb"												
Accompagnement individuel												

Liens actions / Outils	FICHE N°6-CERTIF, FICHE N°10 - OUTILS_Agri	Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements, PSE ?																																																															
Indicateurs de suivi	> Ventes via la BnvD pour le suivi à l'échelle du territoire > Liste des indicateurs d'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation à définir avant le lancement des actions (2021/2022) : IFT H, % de surfaces en 0 herbi, (à collecter par les partenaires engagés). <i>A noter : les indicateurs et objectifs devront être validés par le COPIL.</i> >Nombre d'OPA engagé dans l'axe de travail >Nombre d'exploitation et SAU engagée dans l'une des actions de l'axe de travail  + indicateurs de réalisation des actions																																																																
Objectifs COSH	<p><b>Objectifs de RESULTATS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Diminution de l'utilisation des herbicides utilisés en vigne</li> <li>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, % de surfaces en 0 herbicides</li> <li>&gt; Avoir mis en place le réseau de fermes pilotes 0 herbicides <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lister les itinéraires techniques validés</li> <li>&gt; Les tester et déployer dans le cadre de groupes ou ATI</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Objectifs de REALISATION :</b></p> <p>Avoir mis en place le groupe "0 herbi" : 60 % des OPA engagées Avoir mis en place le réseau de fermes pilotes : 60% des OPA engagées  Les objectifs de réalisation seront définis dans annuellement pour chaque partenaires engagé dans l'axe de travail.</p>																																																															
Priorité	<b>PRIORITAIRE</b>																																																																
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Maisons de Cognac, BNIC, IFV	MAEC et AAP/AMI CEC Groupes 30 000																																																															
Engagement des partenaires	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies (fermes pilotes, groupes ou ATI) et les renseigner dans l'outil de suivi du programme (Odéiane). Participer au groupe "0 herbi".																																																																
Maître d'ouvrage	<b>EPTB Charente (animation du groupe), OPA (essais, suivi des fermes pilotes, animation de groupes)</b>																																																																
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Coût prévisionnel de l'action</td><td style="width: 30%;">370 350,00 €</td><td rowspan="3" style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">100%</td><td style="width: 10%;">A1</td><td style="width: 10%;">A2</td><td style="width: 10%;">A3</td><td style="width: 10%;">A4</td><td style="width: 10%;">A5</td></tr> <tr> <td>Animation PORTEUR ACTION</td><td>/</td><td>57 850 €</td><td>82 850 €</td><td>82 850 €</td><td>73 400 €</td><td>73 400 €</td></tr> <tr> <td>Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)</td><td>120 j</td><td colspan="5">A définir annuellement avec chaque partenaire</td></tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Agence de l'eau Adour Garonne</td><td style="width: 10%; text-align: center;">50%</td><td style="width: 10%;">28 925 €</td><td style="width: 10%;">41 425 €</td><td style="width: 10%;">41 425 €</td><td style="width: 10%;">36 700 €</td><td style="width: 10%;">36 700 €</td></tr> <tr> <td>Région Nouvelle Aquitaine</td><td></td><td colspan="5" style="text-align: center;">Financement via les AAP/AMI</td></tr> <tr> <td>Conseil départemental 16</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Conseil départemental 17</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA</td><td></td><td colspan="5" style="text-align: center;">Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM</td></tr> <tr> <td>Autofinancement OPA</td><td style="text-align: center;">50%</td><td>28 925 €</td><td>41 425 €</td><td>41 425 €</td><td>36 700 €</td><td>36 700 €</td></tr> </table>	Coût prévisionnel de l'action	370 350,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5	Animation PORTEUR ACTION	/	57 850 €	82 850 €	82 850 €	73 400 €	73 400 €	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	120 j	A définir annuellement avec chaque partenaire					Agence de l'eau Adour Garonne	50%	28 925 €	41 425 €	41 425 €	36 700 €	36 700 €	Région Nouvelle Aquitaine		Financement via les AAP/AMI					Conseil départemental 16							Conseil départemental 17							Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM					Autofinancement OPA	50%	28 925 €	41 425 €	41 425 €	36 700 €	36 700 €
Coût prévisionnel de l'action	370 350,00 €	100%	A1		A2	A3	A4	A5																																																									
Animation PORTEUR ACTION	/		57 850 €		82 850 €	82 850 €	73 400 €	73 400 €																																																									
Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	120 j		A définir annuellement avec chaque partenaire																																																														
Agence de l'eau Adour Garonne	50%	28 925 €	41 425 €	41 425 €	36 700 €	36 700 €																																																											
Région Nouvelle Aquitaine		Financement via les AAP/AMI																																																															
Conseil départemental 16																																																																	
Conseil départemental 17																																																																	
Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM																																																															
Autofinancement OPA	50%	28 925 €	41 425 €	41 425 €	36 700 €	36 700 €																																																											

Prioritaire	PEST_GC	Gestion des pesticides : "0 utilisation des molécules COSH" en Grandes Cultures		Fiche n° 2					
Pollution visée		PESTICIDES - Grandes Cultures : Glyphosate (H) et AMPA, M étolachlore (H) et M étabolites ESA/OXA, D iméthénamide (H), Chlortoluron (H), M étaldéhyde(M),							
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression							
Constats		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides aux captages et notamment utilisés en Grandes Cultures. Des concentrations élevées (au dessus de seuil de potabilité) retrouvées sur l'ensemble des cours d'eau en secteur de grandes cultures (têtes de bassin et axe Charente en 16).</li> <li>&gt; Désherbage chimique majoritaire en GC et peu de marges de manœuvre technique sur les cultures/rotations principales du bassin =&gt; "impasse technique"</li> <li>&gt; Des rotations courtes (3 ans) et peu diversifiées</li> <li>&gt; Des cultures de niches qui augmentent depuis quelques années (env. 2 à 3 % de la SAU)</li> <li>&gt; 1 610 ha de GC en bio soit 2% des surfaces en GC du bassin (en augmentation)</li> <li>&gt; Contexte économique peu favorable aux changements de pratiques</li> <li>&gt; Peu/Pas d'outils adaptés pour favoriser le changement de pratiques en GC</li> <li>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Viser le zéro utilisation de molécules retrouvées au dessus du seuil de potabilité aux captages (Attention : Liste évolutive en fonction des molécules retrouvées aux captages lors des bilans annuels)</li> </ul>							
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Manque de visibilité sur les freins et leviers, Quelles alternatives possibles ?</li> <li>&gt; Des connaissances à renforcer sur les leviers possibles : matériels, ... (lien fort avec axes assolement et couverture des sols)</li> <li>&gt; Besoin d'acquérir des références locales (tester et expérimenter) dans le cadre de groupes pilotes</li> <li>&gt; Besoin de sensibiliser les conseillers agricoles aux enjeux "herbicides"</li> <li>&gt; Mettre en place des "projets globaux de structures"</li> </ul>							
Objectifs de l'axe de travail		<p style="text-align: center;"><b>Sensibiliser les conseillers de terrain pour travailler sur les alternatives</b>  <b>Consolider les itinéraires techniques et les tester</b>  <b>Déployer les techniques dans le cadre de groupes d'agriculteurs</b></p>							
Public & Territoire cible		OPA & Agriculteurs	BAC - Surfaces en <b>Grandes Cultures</b> (Maïs, céréales à pailles, Colza, Tournesol)						
Descriptif et calendrier			Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
A noter : aucune action visant à substituer des molécules sera financée via le programme			PRÉVISIONNEL						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Enquêtes pratiques en Grandes Cultures (à initier dès 2021)</td> </tr> </table> <p>Réalisation d'une enquête Conseillers/Agriculteurs à l'échelle du bassin Coulonge et Saint Hippolyte pour identifier les freins et leviers concernant la problématique de désherbage.  Construction du questionnaire en groupe de travail agricole et diffusion via les partenaires agricoles.  Objectifs : identifier des pistes d'actions et leviers à tester/déployer sur le territoire</p>			Enquêtes pratiques en Grandes Cultures (à initier dès 2021)						
Enquêtes pratiques en Grandes Cultures (à initier dès 2021)									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Sensibiliser les conseillers</td> </tr> </table> <p>L'élaboration du nouveau programme d'action a mis en évidence la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation des conseillers aux enjeux Eau des captages (matières actives retrouvées, concentrations, secteurs concernés, ...) et du territoire afin de faire prendre conscience des problématiques et identifier les leviers à tester/déployer sur le bassin.  Il s'agira en lien avec les partenaires agricoles d'organiser des temps d'échanges avec les conseillers terrains du territoire en individuel ou en groupe (par structure)</p> <p>5 rencontres par an pendant les 3 premières années.</p>			Sensibiliser les conseillers	Animation (jour)	5	5	0	0	0
Sensibiliser les conseillers									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Expérimentation/essais</td> </tr> </table> <p>Des expérimentations et essais pourront être proposées par les partenaires du programme pour tester des itinéraires techniques ou autres solutions visant à la non utilisation des molécules COSH et plus largement à la diminution des herbicides.</p>			Expérimentation/essais	Animation PC (jour)	7	7	7	2	2
Expérimentation/essais									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">Diffuser et déployer les pratiques</td> </tr> </table> <p>Mise à disposition de matériels  Projet global de structure de diminution de l'utilisation des molécules COSH et mise en place d'un groupe pilote &gt;&gt; 20 jours/projets  Mise en place de groupes d'agriculteurs : 3 à 5 groupes à initier en année 1 et année 2  Accompagnement individuel</p>			Diffuser et déployer les pratiques	Nb d'essai	3	3	3	1	1
Diffuser et déployer les pratiques									
			coût	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
			Animation PC (jour)	3	3	3	1	1	
			Nombre de projets	2	3	3	3	3	
			coût >> 20 jours/projets	18 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	
			Nombre de groupe	2	3	5	5	5	
			coût >> 10 jours/groupes	9 000 €	13 500 €	22 500 €	22 500 €	22 500 €	
			Animation PC (jour)	5	10	15	20	10	

Liens actions / Outils	lien axe Assollement et couverture des sols	Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements, PSE?	
Indicateurs de suivi	<p>&gt; BnvD pour le suivi à l'échelle du territoire</p> <p>&gt; Liste des indicateurs d'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation à définir en année 1 : IFT H, % désherbées mécaniquement (à collecter par les partenaires engagés) . <i>A noter : les indicateurs et objectifs devront être validés par le COPIL.</i></p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>		
Objectifs COSH	<p>Objectifs de RESULTATS :</p> <p>&gt;<b>Diminution de l'utilisation des matières actives retrouvées aux captages / Attention : ces molécules ne devront pas être remplacées par d'autres molécules.</b></p> <p>&gt;Construire des ik alternatifs et les tester auprès de groupes d'agriculteurs</p> <p>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, ... (Année 1)</p>	<p>Objectifs de REALISATION :</p> <p>Les objectifs de réalisation seront définis annuellement pour chaque partenaire engagé dans l'axe de travail.</p>	
Priorité	PRIORITAIRE		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Arvalys,	MAEC et AAP/AMI CEC/HVE	
Engagement des partenaires	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies (fermes pilotes, groupes ou ATI) et les renseigner dans l'outil de suivi du programme.		
Maître d'ouvrage	EPTB Charente (enquête et sensibilisation), OPA (essais, animation de groupes, ...)		
<p><b>Coût prévisionnel de l'action</b> 256 000,00 €</p> <p><b>Animation PORTEUR ACTION</b> /</p> <p><b>Animation PORTEUR CONTRAT</b> (cout reporté dans ANIM_1) 106 j</p> <p><b>Financeurs et taux de financement</b></p>	<p>100%</p> <p>Agence de l'eau Adour Garonne 50% 18 500 € 25 250 € 29 750 € 27 250 € 27 250 €</p> <p>Région Nouvelle Aquitaine</p>	<p>A définir annuellement avec chaque partenaire</p> <p>Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM</p>	
	<p>Conseil départemental 16</p> <p>Conseil départemental 17</p> <p>Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA</p> <p>Partenaires agricoles 50% 18 500 € 25 250 € 29 750 € 27 250 € 27 250 €</p>		

Prioritaire	COUV	Prévention des risques de lessivage / ruissellement					Fiche n° 3		
Pollution visée		NITRATES - PESTICIDES							
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression (Lien avec Objectif stratégique - Limiter les transferts)							
Constats		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides et nitrates aux captages</li> <li>&gt; Pas de données sur la couverture des sols et la présence des intercultures en Grandes Cultures</li> <li>&gt; Mise en place de couverts en inter-rang de vignes (action qui a fortement mobilisé les partenaires et les viticulteurs sur le premier programme)</li> <li>&gt; Des initiatives sur la mise en place de couverts environnementaux (sur des surfaces en GC des viticulteurs) : API VITI, MAEC Remise en herbes (1167 ha)</li> <li>&gt; L'Agriculture de Conservation (AC) : une orientation qui semble intéresser les partenaires et agriculteurs mais peu de références locales</li> <li>&gt; Mis en place des CIPAN réglementaire mais pas encore appliquée</li> <li>&gt; Peu/Pas d'outils adaptés pour favoriser le changement de pratiques</li> <li>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Viser 100 % des sols couverts en période à risque</li> </ul>							
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Volonté des partenaires et des co-porteurs d'orienter cet axe de travail sur les thématiques découverts environnementaux et sur l'Agriculture de conservation</li> <li>&gt; Nécessité de bien connaître l'impact de l'agriculture de conservation sur la qualité de l'eau</li> <li>&gt; Tester et partager les techniques dans le cadre de collectifs d'agriculteurs</li> </ul>							
Objectifs de l'axe de travail		<p style="text-align: center;"><b>Consolider les itinéraires techniques, les tester et les partager dans le cadre de collectif d'agriculteurs</b>  <b>Renforcer les connaissances et les références techniques</b></p>							
Public & Territoire cible		OPA & Agriculteurs	BAC - Surfaces en <b>Grandes Cultures</b>						
Descriptif et calendrier				Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
Etat des lieux de la couverture des sols				PRÉVISIONNEL					
Exploitation des données sentinelles pour caractériser la mise en place des couverts d'interculture. La donnée devrait être disponible gratuitement à partir de 2022/2023.				coût	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Objectif : réaliser un état 0 et suivre l'évolution sur le territoire et le partager avec les partenaires agricoles				Animation PC (jour)	2	7	7	5	5
Concours des couverts				coût	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Objectif : Mettre en valeur les agriculteurs qui réussissent leurs couverts végétaux en interculture longue et en inter-rang de vigne.				Animation PC (jour)	15	15	15	15	15
Cette action est déjà organisée sur les bassins de l'Arnoult, Landrais et de La Rochelle.				Animation SBVNE (jour)	2	2	2	2	2
Un groupe technique interbassins sera organisé pour définir le cahier des charges et les modalités du concours à partir de 2021 dans l'objectif d'engager l'action à partir de 2022. Tous les partenaires intéressés pourront s'engager dans l'action et participer au groupe technique.				Coût	10 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Couvets environnementaux				Animation PC (jour)	10	10	10	10	10
En GC :				Nb de groupe	1	2	3	3	3
> Essais sur la mise en place de couverts mellifères et faunistiques avec implantation de silphie La fédération des chasseurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime souhaite mettre en place un essai de 4ha sur des micro parcelles sur le territoire de COSH. L'objectif de cette action est principalement de mettre en place un couvert mellifère mais aussi de garantir un refuge pour la faune sauvage. Au-delà de ces aspects, silphie est une plante intéressante vis à vis des enjeux qualité de l'eau.				coût	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
OPA : Fédération des Chasseurs de Charente Maritime (en partenariat avec la CA17)				Animation PC (jour)	3	3	5	5	5
> Déployer les couverts environnementaux sur le bassin (ex : retours d'expérience du projet API VITI)									
En vigne :									
> Généraliser la mise en place de couverts environnementaux en inter-rang de vigne									
> Mettre en oeuvre et valoriser des expérimentations sur le cycle de l'azote en vigne : Des premières plateformes sont en cours de mise en oeuvre sur les AAC charente. Il s'agira de suivre ces expérimentations et de partager les résultats avec les partenaires du programme. Selon l'avancé des actions, il pourra être envisagé de poursuivre ces actions dans le cadre du PAT à partir de 2024.									
Agriculture de conservation : animation de groupe									
Définir des indicateurs de résultats pour mesurer les effets de l'action (année 1)									
Poursuite et mise en place de groupes sur l'agriculture de conservation (2 groupes existants sur le bassin dont 1 groupe 30 000) ==> collecter les indicateurs annuellement				coût	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Animation PC (jour)									

<p>Capitaliser les données et références acquises et en cours d'acquisition. Partager et diffuser les références.</p> <p><b>Agriculture de conservation : Mise en place d'une expérimentation</b></p> <p>Lors de l'élaboration du programme, il a été proposé de mieux connaître les impacts de l'agriculture de conservation sur la qualité de l'eau par la mise en place d'une expérimentation à la parcelle (Maître d'ouvrage à définir). Il a été soulevé la nécessité de travailler avec des universités, instituts de recherches et spécialistes (APAD, Solagro, ...). Au préalable, un travail de bibliographie et de recueils d'expérience devra être réalisé.</p>		Animation SBVNE (jour)	3	3	5	5	5						
		coût	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
		Animation PC (jour)	10	10	10	7	7						
		Animation SBVNE (jour)	10	10	10	7	7						
		Animation PC (jour)	5	5	2	2	2						
<b>Liens actions / Outils</b>	<b>Lien avec axe "Gestion des pesticides"</b>	Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements, PSE											
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>&gt; % de sols couverts (données sentinelles)  &gt; ha en couverts environnementaux (donnée collecté annuellement par les partenaires engagés dans l'action)  &gt; ha en ACS (donnée collecté annuellement par les partenaires engagés dans l'action)  &gt; liste des indicateurs d'évolution des pratiques - ACS à définir en année 1 avec les partenaires</p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>												
<b>Objectifs COSH</b>	<b>Objectifs de RESULTATS :</b>  <p>&gt; Réaliser un état des lieux et le partager (Année 1 ou 2)  &gt; Augmenter les surfaces en couverts environnementaux (objectifs chiffrés en ha à définir par projets/actions)  &gt; Acquérir des références sur l'ACS (impacts sur la qualité de l'eau)</p>	<b>Objectifs de REALISATION :</b>  <p>Les objectifs de réalisation seront définis annuellement pour chaque partenaires engagé dans l'axe de travail.</p>											
<b>Priorité</b>													
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Fédérations de Chasse APAD, Agrodoc	AAP/MAEC CEC Groupes 30 000 PSE ?											
<b>Engagement des partenaires</b>	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies et les renseigner dans l'outil de suivi du programme.												
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>EPTB Charente (état des lieux de la couverture des sols), OPA (animation de groupes)</b>												
		<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	515 000,00 €		A1	A2	A3	A4	A5				
		Animation PORTEUR ACTION	/		100 000 €	100 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €				
		Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	232 j		100%	45	50	49	44	44			
		Animation SBVNé/locale (cout reporté dans ANIM_2)	75 j			15	15	17	14	14			
		<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	50 000 €	50 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €				
			Région Nouvelle Aquitaine		Financement via les AAP/AMI								
			Conseil départemental 16										
			Conseil départemental 17										
			Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM								
			Partenaires	50%	50 000 €	50 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €				

ASSOL	Diversification de l'assollement					Fiche n° 4					
Pollution visée	NITRATES - PESTICIDES										
Enjeu - Objectifs stratégique	Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression										
Constats	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides et nitrates aux captages</li> <li>&gt; Des rotations courtes (3 ans) et peu diversifiées &gt;&gt; Des cultures majoritaires principalement tournées vers l'exportation : cahiers des charges intégrant les enjeux EAU ?</li> <li>&gt; Des cultures de niches qui augmentent depuis quelques années (env. 2 à 3 % de la SAU) mais des filières/débouchés à consolider</li> <li>&gt; 1 610 ha de GC en bio soit 2% des surfaces en GC du bassin (en augmentation)</li> <li>&gt; Volonté de la Région Nouvelle Aquitaine de développer HVE</li> <li>&gt; Mise en place de PAT par les trois agglomérations du bassin</li> <li>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Diversifier l'assollement et augmenter les cultures à Bas Niveau d'Intrant</li> </ul>										
Stratégie : <i>Où en est-on ?</i> De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Besoin de définir ce qu'est une culture BNI "EAU"</li> <li>&gt; Pas de volonté de travailler sur les filières de façon globale mais d'accompagner les structures qui souhaitent s'engager dans cet axe de travail en les aidant en monter les projets (mise en place de groupes pilotes, essais, ....) et en faisant le lien "Amont/Aval" avec la filière et les territoires (lien projets des collectivités)</li> </ul>										
Objectifs de l'axe de travail	<b>Accompagner les partenaires agricoles et les collectivités dans la mise en place de projets sur les filières</b> <b>Faire le lien entre collectivité et professionnels agricoles</b>										
Public & Territoire cible	OPA & Agriculteurs & Collectivités	BAC - Surfaces en <b>Grandes Cultures</b>									
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5				
Mise en place d'un cahier des charges BNI EAU		PREVISIONNEL									
Suite aux demandes de l'ensemble des partenaires sur la définition des BNI, il est proposé de définir un cahier des charges ou critères pour caractériser les cultures à Bas Niveau d'Impacts/Intrants vis-à-vis de la qualité de l'eau et de la quantité.		Pas de coût									
Ce travail pourra être réalisé à l'échelle du 17 et/ou du bassin de la Charente en lien avec l'ensemble des programmes EAU qui abordent cet axe de travail.		Animation PC (jour)	5	3	0	0	0				
Accompagner les initiatives locales sur les projets de filières		Nb de projets/groupes	1	2	2	2	2				
Accompagner les OPA qui souhaitent s'engager sur des filières BNI : appui au montage de dossier pour répondre aux appels à projets, études spécifiques, mise en place de groupes pilotes, ....		coût	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €				
Faire le lien avec les collectivités qui engagent des réflexions sur les filières soit au travers des PAT mais également dans le cadre d'initiative de développement de territoire (plusieurs projets Chanvre sur le territoire).		Animation PC (jour)	10	15	15	15	10				
Liens actions / Outils	Lien avec axe "Gestion des pesticides"	Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements, AAP									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; ha en BNI (RPG pour suivi évolution du territoire et donnée collecté par les partenaires qui ont un projet BNI)</li> <li>&gt; Nb de projets</li> </ul>										
Objectifs COSH	Objectifs de RESULTATS :  <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Augmenter les surfaces en BNI (objectifs chiffrés en ha à définir par projets)</li> <li>&gt; Avoir défini une BNI EAU</li> </ul>	<b>Objectifs de REALISATION :</b>  1 à 2 projets accompagnés par an  Les objectifs de réalisation seront définis annuellement pour chaque partenaires engagé dans l'axe de travail.									
Priorité											
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AAP AEAG / Région Nouvelle Aquitaine Projets Alimentaire de Territoire										
Engagement des partenaires	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies (groupes ou ATI) et les renseigner dans l'outil de suivi du programme.										

Maitre d'ouvrage	EPTB Charente (définition d'une BNI), OPA, collectivités							
<b>Financeurs</b> <i>et taux de financement</i>	Coût prévisionnel de l'action	225 000,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5
	Animation PORTEUR ACTION	0 j		A définir annuellement avec chaque partenaire				
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM)	73 j		15	18	15	15	10
	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Région Nouvelle Aquitaine		Financement via les AAP/AMI					
	Conseil départemental 16							
	Conseil départemental 17							
	Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM					
	Partenaires : OPA, collectivités	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €

Prioritaire	BIO	Développer l'Agriculture Biologique					Fiche n° 5				
Pollution visée		PESTICIDES - NITRATES									
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression									
Constats		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides aux captages et notamment utilisés en Grandes Cultures. Des concentrations élevées (au dessus de seuil de potabilité) retrouvées sur l'ensemble des cours d'eau en secteur de grandes cultures (têtes de bassin et axe Charente en 16).</li> <li>&gt; Désherbage chimique majoritaire en GC et peu de marges de manœuvre techniques sur les cultures/rotations principales du bassin =&gt; impasse technique</li> <li>&gt; 2,23 % de la SAU en BIO soit 3600 ha (RPG 2018) (en augmentation)</li> <li>&gt; 1 610 ha de GC en bio soit 2% des surfaces en GC du bassin (en augmentation)</li> <li>&gt; Des actions menées sur le bio dans le précédent programme par le GAB 17/Bio Nouvelle Aquitaine et la MAB 16 qui mobilisent mais volonté de travailler plus avec les conventionnels</li> <li>&gt; De plus en plus de collecte/stockage bio sur le bassin</li> <li>&gt; Besoin de renforcer les liens avec les partenaires chambres d'Agriculture, Coopératives, Négocios, FCUMA, CER...</li> <li>&gt; Des collectivités qui engagent des réflexions sur le Bio au travers des PAT : CDA de Saintes, Grand Cognac, Grand Angoulême</li> <li>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Développer l'AB - Objectifs COSH - 5% de la SAU en bio en 2026</li> </ul>									
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Besoin de décloisonner Bio/Conventionnel =&gt; Mettre en place des actions multi-partenariales</li> <li>&gt; Deux publics cibles : les viticulteurs mixtes (surfaces en grandes cultures) et les céréaliers =&gt; des stratégies d'actions différentes à mener</li> <li>&gt; Poursuivre le travail avec les Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)</li> <li>&gt; Faire du lien et partager les connaissances sur la filière Bio</li> </ul>									
Objectifs de l'axe de travail		<p style="text-align: center;">Décloisonner Bio/conventionnel - Mettre en place des partenariats</p> <p style="text-align: center;">Poursuivre les actions de développement de la Bio du 1er programme en priorisant la conversion des surfaces en Grandes Cultures</p> <p style="text-align: center;">Partager les connaissances sur la filière Grandes Cultures Bio</p> <p style="text-align: center;">Poursuivre les actions phares sur les autres productions</p>									
Public & Territoire cible		OPA & Agriculteurs & Collectivités		BAC - Toutes cultures mais priorité surface en Grandes Cultures							
Descriptif et calendrier				Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5		
Mise en place d'un groupe de travail sur la filière bio (GC)				PREVISIONNEL							
Surfaces en GC des viticulteurs :				coût (interventions d'experts)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		
Objectifs du groupe : mettre à jour les bases du bio, créer des synergies et des partenariats, partager l'état des lieux, faire du transfert d'information / procédure de conversion (vers qui se tourner), créer du lien pour concevoir des actions en commun.				Animation PC (jour)	10	10	10	10	10		
Autres productions : poursuites des actions phares (à co-construire annuellement)				coût	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €		
Céréaliers :				Animation PC jour)	15	15	17	18	17		
Autres productions : poursuites des actions phares (à co-construire annuellement)											

Liens actions / Outils	lien avec axe : Gestion des pesticides, assolement		Outils financiers : MAEC BIO, Aides à l'investissements,											
Indicateurs de suivi	<p>&gt; ha en bio (RPG)</p> <p>&gt; nombre d'intervention réalisées par le GAB/MAB/Bio Nouvelle Aquitaine dans les actions/journées/intrances des partenaires</p> <p>&gt; nombre de journées/actions multipartenariales réalisées</p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>													
Objectifs COSH	<p>Objectifs de RESULTATS :</p> <p>&gt; 5% de la SAU en bio en 2026 soit + 4 130 ha</p> <p>&gt; Décloisonner bio/conventionnel</p>		<p>Objectifs de REALISATION :</p> <p>Les objectifs de réalisation seront définis annuellement pour chaque partenaires engagé dans l'axe de travail.</p>											
Priorité	PRIORITAIRE													
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	<p>Interbio Bio Nouvelle Aquitaine Aquitabio Terre de Liens</p>		<p>AAP Bio (Région NA et AEAG) AAP / AMI</p>											
Engagement des partenaires	<p>Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies et les renseigner dans l'outil de suivi du programme.</p> <p>Participer au groupe Bio- GC</p>													
Maître d'ouvrage	EPTB Charente (animation du groupe), GAB 17/Bio Nouvelle Aquitaine, MAB 16 et ensemble des partenaires OPA													
Financeurs et taux de financement	Coût prévisionnel de l'action	910 000,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5						
	Animation PORTEUR ACTION	/		182 000 €	182 000 €	182 000 €	182 000 €	182 000 €						
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	132 j		A définir annuellement avec chaque partenaire										
	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €						
	Région Nouvelle Aquitaine		Financement via AAP Bio											
	Conseil départemental 16													
	Conseil départemental 17		Financement actions du GAB 17											
	Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM											
	Partenaires	50%	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €						

Technique/Outils	CERTIF	Certifications Environnementales - HVE / CEC					Fiche n° 6																																							
Pollution visée		PESTICIDES - NITRATES																																												
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression (Lien fort avec Objectif Stratégique - Limiter les transferts)																																												
Constats		<p>&gt; Problématique herbicides aux captages et notamment utilisés en Grandes Cultures et Vigne. Des concentrations élevées retrouvées sur l'ensemble du bassin et notamment en secteur de Grandes Cultures.</p> <p>&gt; Des certifications environnementales qui sont poussées par la Région Nouvelle Aquitaine (Neo Terra) et la filière Cognac (CEC portée par le BNIC)</p> <p>&gt;&gt; des ambitions fortes des Maisons de Cognac</p> <p>&gt; un levier/outil intéressant pour accompagner les changements de pratiques mais quid des débouchées en Grandes Cultures (pas de pistes sur le bassin COSH)</p> <p>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Favoriser et promouvoir les certifications environnementales : Haute Valeur Environnementales (HVE) et Certifications Environnementales Cognac (CEC)</p>																																												
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<p>&gt; <b>Certification Environnementale Cognac</b>: une démarche portée et animée par le BNIC &gt;&gt; Pas d'actions spécifiques Re-Sources car animation réalisée par le BNIC et les partenaires mais des besoins sur la sensibilisation aux enjeux EAU (cf. Axe COMMUNICATION). Des objectifs qui sont partagés et validés par les deux structures. Participation de l'EPTB Charente au comité de pilotage de la CEC.</p> <p>&gt; <b>HVE</b> : démarche portée par la Région Nouvelle Aquitaine et par certaines OPA du territoire. Nécessité de développer HVE en Grandes Cultures mais quid des débouchées.</p>																																												
Objectifs de l'axe de travail		Favoriser et promouvoir les certifications environnementales : HVE et CEC																																												
Public & Territoire cible		OPA & Agriculteurs & Collectivités		BAC - Toutes cultures mais <b>priorité surface en Grandes Cultures</b>																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Descriptif et calendrier</th> <th>Coût unitaire</th> <th>A1</th> <th>A2</th> <th>A3</th> <th>A4</th> <th>A5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">PREVISIONNEL</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Les certifications environnementales sont des outils pour accompagner le changement de pratiques. Les actions "opérationnelles et leviers techniques " pour favoriser le développement CEC / HVE sont intégrées dans les axes de travail : "0 herbicide " en vigne, 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages, couverture des sols, assemlement, Augmentation des surfaces en herbes, IAE</td><td style="text-align: center;">coût</td><td style="text-align: center;">5 000 €</td><td style="text-align: center;">5 000 €</td><td style="text-align: center;">5 000 €</td><td style="text-align: center;">5 000 €</td><td style="text-align: center;">5 000 €</td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">L'équipe d'animation Re-Sources pourra faire du lien et être facilitateur si des des démarches sont initiées sur le territoire.</td><td style="text-align: center;">Animation (jour)</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">10</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Des actions de sensibilisation pour le développement d'HVE en Grandes Cultures pourront être proposées par les partenaires</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>							Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	PREVISIONNEL								Les certifications environnementales sont des outils pour accompagner le changement de pratiques. Les actions "opérationnelles et leviers techniques " pour favoriser le développement CEC / HVE sont intégrées dans les axes de travail : "0 herbicide " en vigne, 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages, couverture des sols, assemlement, Augmentation des surfaces en herbes, IAE		coût	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	L'équipe d'animation Re-Sources pourra faire du lien et être facilitateur si des des démarches sont initiées sur le territoire.		Animation (jour)	10	10	10	10	10	Des actions de sensibilisation pour le développement d'HVE en Grandes Cultures pourront être proposées par les partenaires							
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5																																							
PREVISIONNEL																																														
Les certifications environnementales sont des outils pour accompagner le changement de pratiques. Les actions "opérationnelles et leviers techniques " pour favoriser le développement CEC / HVE sont intégrées dans les axes de travail : "0 herbicide " en vigne, 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages, couverture des sols, assemlement, Augmentation des surfaces en herbes, IAE		coût	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €																																							
L'équipe d'animation Re-Sources pourra faire du lien et être facilitateur si des des démarches sont initiées sur le territoire.		Animation (jour)	10	10	10	10	10																																							
Des actions de sensibilisation pour le développement d'HVE en Grandes Cultures pourront être proposées par les partenaires																																														
Liens actions / Outils		lien avec axe : Gestion des pesticides, assemlement, couverture des sols, IAE et surfaces en herbes			Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements																																									
Indicateurs de suivi		Nombre d'exploitations certifiées et surfaces certifiées : HVE et CEC																																												
Objectifs COSH		<p style="text-align: center;">Objectifs de RESULTATS :</p> <p style="color: pink;">50 % de la SAU en vigne en CEC ( soit 22 350 ha)</p> <p style="color: pink;">20 % de la SAU en GC en HVE ( soit 18 370 ha)</p>			Objectifs de REALISATION :																																									

Priorité	PRIORITAIRE									
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	BNIC Région Nouvelle Aquitaine		Certification collective Cognac (CEC) HVE							
Engagement des partenaires										
Maître d'ouvrage	Ensemble des partenaires agricoles									
				A1	A2	A3	A4	A5		
Coût prévisionnel de l'action Animation PORTEUR ACTION Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)		25 000,00 € / 50 j	100%	5 000 € A définir annuellement avec chaque partenaire	5 000 € 10	5 000 € 10	5 000 € 10	5 000 € 10		
<b>Financeurs</b> <i>et taux de financement</i>		Agence de l'eau Adour Garonne Région Nouvelle Aquitaine Conseil départemental 16 Conseil départemental 17 Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA Partenaires		50% Aides apportées via HVE Nouvelle Aquitaine Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM 50%	2 500 € /	2 500 € /	2 500 € /	2 500 € /		

Prioritaire	SPE_SG	Actions spécifiques - secteurs géographiques						Fiche n° 7				
Pollution visée		PESTICIDES - herbicides : Glyphosate, AMPA										
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression ( <i>Limiter les transferts</i> )										
Constats		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Problématique herbicides aux captages et notamment <b>glyphosate (et AMPA)</b> utilisé en vigne et Grandes Cultures.</li> <li>&gt; Des concentrations très élevées retrouvées sur certains secteurs du bassin:</li> <li>L'actualisation du diagnostic montre :</li> <li>&gt;&gt; Tourrat (Station 5013150) : AMPA (période 2014-2018 : cmax entre 0,5 et 2 µg/l) et Glyphosate (période 2014-2018 : Cmax entre 0,1 à 3,44 µg/l (2017)) / (Station 5013151) : AMPA (Cmax à 9 µg/l en 2016)</li> <li>&gt;&gt; Malémont (Station 5013175) : AMPA (Cmax en 2018 à 8,73 µg/l) et Glyphosate (Cmax en 2018 à 43,5 µg/l)</li> <li>&gt;&gt; <b>Vigilance sur l'ensemble du BAC et définition de nouveaux secteurs prioritaires selon l'évolution des données qualité de l'eau disponibles</b></li> <li>&gt; Un diagnostic piloté par la DDT 16 et des actions mises en place sur le Tourrat en 2014/2015 mais pas de connaissance sur les réalisations et actions engagées &gt;&gt; une problématique Glyphosate/AMPA toujours présentes sur le Tourrat et qui apparaît également sur le Malémont (suivi depuis 2016)</li> <li>&gt; Manque de visibilité des conclusions du diagnostic et des actions</li> </ul>										
<b>Stratégie :</b> <i>Où en est-on ?</i> <b>De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Besoin de connaissance sur les pressions : un état des lieux/diagnostic à actualiser pour faire le bilan des actions mises en place sur le Tourrat et un état des lieux à initier sur le bassin du Malémont</li> <li>&gt; Nécessité d'associer tous les acteurs concernés par ce secteur dès la phase de diagnostic et en phase opérationnelle.</li> </ul>										
Objectifs de l'axe de travail		<p style="text-align: center;">Actualiser l'état des lieux/diagnostic sur des secteurs ciblés/prioritaires            Proposer des actions de terrains pour répondre aux enjeux Herbicides du secteur            Partager les connaissances et les réflexions sur les actions</p>										
Public & Territoire cible		OPA & Agriculteurs & Collectivités		Bassin du Tourrat Bassin du Malémont >> Vigilance sur les autres secteurs du BAC								
Descriptif et calendrier				Coût unitaire		A1	A2	A3	A4	A5		
L'évaluation du 1er programme a permis de faire un bilan de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire et a fait ressortir des secteurs "prioritaires" sur lesquels il était essentiel de partager l'état des connaissances et de renforcer la mise en oeuvre d'actions opérationnelles.				PRÉVISIONNEL								
Au vu du diagnostic, mise en place d'un groupe de travail spécifique sur le secteur Tourrat / Malémont mais d'autres groupes géographiques pourront être mis en place en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau.				Pas de cout		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<b>Objectifs du groupe :</b> contribuer à la réalisation de l'état des lieux / diagnostic en fournissant les données utiles au travail, suivre l'état d'avancement du travail, proposer au regard des conclusions du diagnostic des actions pertinentes, efficaces et adaptées aux problématiques soulevées par le diagnostics, porter les actions qui seront proposées en fonction des compétences et légitimité de chaque structure engagée.				Animation PC (jour)		10	10	10	5	3		
Associer des partenaires techniques : SYMBA, Charente Eaux, BNIC, Animation EPTB Charente (1 réunion / an)												
<b>Diagnostic de territoire</b> >Tourrat : Actualiser le diagnostic, faire le bilan des actions mises en place et proposer des nouvelles actions / projets. > Malémont : Réaliser un diagnostic de territoire pour comprendre d'où viennent les dégradations (Glyphosate/AMPA)				Coût		10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €		
Ce travail sera réalisé par l'EPTB Charente avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés et avec le groupe de travail géographique. Pour les besoins du diagnostic, des études complémentaires pourront être envisagées.				Animation PC (jour)		15	10	0	5	0		
<b>Mise en œuvre des actions</b> Les actions seront définies suite au travail de diagnostic et avec les acteurs du territoire : Mise en place de groupes d'agriculteurs Accompagnement individuel : agriculteurs, communes, industriels ....				Unité								
				Coût		0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		
				Animation PC (jour)		0	3	20	20	15		

Liens actions / Outils					Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements							
Indicateurs de suivi	Données qualité de l'eau Mise en place du groupe de travail											
Objectifs COSH	<b>Objectifs de RESULTATS :</b> > Améliorer la qualité de l'eau			<b>Objectifs de REALISATION :</b> Avoir mis en place le groupe de travail : tous les acteurs du territoire concerné qui participe au groupe de travail + indicateurs de réalisation								
Priorité	<b>PRIORITAIRE</b>											
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	DDT 16											
Engagement des partenaires	Pour chaque partenaire engagé, transmettre les données utiles aux diagnostics/état des lieux, participer au groupe de travail, porter les actions qui seront proposées suite aux conclusions du diagnostic.											
Maître d'ouvrage	<b>EPTB Charente, OPA, collectivités</b>											
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>Coût prévisionnel de l'action</b> <b>Animation PORTEUR ACTION</b> <b>Animation PORTEUR CONTRAT</b> (cout reporté dans ANIM_1)			A1	A2	A3	A4	A5				
	170 000,00 €			10 000 €	10 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €				
	/			100%	A définir annuellement avec chaque partenaire							
	126 j				25	23	30	30	18			
	<b>Agence de l'eau Adour Garonne</b> <b>Région Nouvelle Aquitaine</b> <b>Conseil départemental 16</b> <b>Conseil départemental 17</b> <b>Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA</b> <b>Partenaires</b>			50%	5 000 €	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €			

Prioritaire	Herbe	Augmenter les surfaces en herbe					Fiche n° 8																																																																																																
Pollution visée		PESTICIDES - NITRATES																																																																																																					
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression - Aménagement du territoire																																																																																																					
Constats		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Peu d'augmentation des surfaces en herbe lors du premier programme malgré des MAEC "Remise en herbe" (+ 400 ha)</li> <li>&gt; Des prairies en bords de cours d'eau qui disparaissent et remplacé majoritairement par du maïs.</li> <li>&gt; Déprise de l'élevage liée à la diminution de ces surfaces</li> <li>&gt;&gt; Etat initial sur la BAC COSH : 20 782 ha de parcelles en herbes en 2018. Parcelles en herbes = prairies temporaires + prairies permanentes + estives et landes + fourrages. Les parcelles en jachères (gel) de moins de 5 ans seront suivies à part (en effet, elles peuvent revenir en cultures plus facilement) : 4 455 ha.</li> <li>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Augmenter les surfaces en herbe</li> </ul>																																																																																																					
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des connaissances à renforcer sur les pratiques d'élevage et les leviers à mettre en place</li> <li>&gt; Nécessité de disposer de l'outil MAEC "Remise en herbe de terres arables" pour accompagner l'augmentation des surfaces en herbe</li> </ul>																																																																																																					
Objectifs de l'axe de travail		<p>Maintenir les prairies existantes et liées à une activité d'élevage : soutenir l'élevage et accompagner les transmissions d'exploitations.</p> <p>Augmenter les surfaces en herbe, prioritairement sur les bordures de cours d'eau.</p>																																																																																																					
Public & Territoire cible	OPA & Agriculteurs		BAC - Proximité des cours d'eau																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Descriptif et calendrier</th> <th>Coût unitaire</th> <th>A1</th> <th>A2</th> <th>A3</th> <th>A4</th> <th>A5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2"></td><td>PREVISIONNEL</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Unité</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Animation PC (jour)</td><td>10</td><td>2</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Coût Animation PA (jour)</td><td>2 250 € 5</td><td>4 500 € 10</td><td>4 500 € 10</td><td>4 500 € 10</td><td>4 500 € 10</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Unité</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Pas de coût</td><td>0 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td><td>0 €</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Animation PC (jour)</td><td>5</td><td>8</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Unité</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Coût reporté dans OUTILS_Agri</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Animation PC (jour)</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>Animation SBVNE (jour)</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> </tbody> </table>								Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5			PREVISIONNEL								Unité	1	0	0	0	0			Animation PC (jour)	10	2	5	5	5			Coût Animation PA (jour)	2 250 € 5	4 500 € 10	4 500 € 10	4 500 € 10	4 500 € 10			Unité								Pas de coût	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			Animation PC (jour)	5	8	15	15	15			Unité								Coût reporté dans OUTILS_Agri								Animation PC (jour)	5	5	5	5	5			Animation SBVNE (jour)	5	5	5	5	5
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5																																																																																																
		PREVISIONNEL																																																																																																					
		Unité	1	0	0	0	0																																																																																																
		Animation PC (jour)	10	2	5	5	5																																																																																																
		Coût Animation PA (jour)	2 250 € 5	4 500 € 10	4 500 € 10	4 500 € 10	4 500 € 10																																																																																																
		Unité																																																																																																					
		Pas de coût	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																																
		Animation PC (jour)	5	8	15	15	15																																																																																																
		Unité																																																																																																					
		Coût reporté dans OUTILS_Agri																																																																																																					
		Animation PC (jour)	5	5	5	5	5																																																																																																
		Animation SBVNE (jour)	5	5	5	5	5																																																																																																
Liens actions / Outils		Outils financiers : MAEC, Aides à l'investissements, PSE ?																																																																																																					
Indicateurs de suivi		<p>Surfaces en herbe</p> <p>Nombre d'exploitations possédant un atelier élevage</p> <p>SAU engagée en MAEC "Remise en herbe de terres arables" ou équivalent</p>																																																																																																					

Objectifs COSH	Objectifs de RESULTATS :  Augmentation les surfaces en herbes de 1000 ha Maintien de l'élevage sur le territoire	Objectifs de REALISATION : Etat des lieux à réaliser en année 1 PAEC à construire si les mesures sont possible à l'ouverture sur le territoire (2022)						
Priorité	PRIORITAIRE							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Chambres d'Agriculture, Institut de l'élevage Syndicats de bassin	MAEC, groupe 30 000, Natura 2000						
Engagement des partenaires	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies et les renseigner dans l'outil de suivi du programme (Odéliane).							
Maître d'ouvrage	EPTB Charente, OPA (Chambre d'Agriculture 17, ...)							
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	20 250,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5
	Animation PORTEUR ACTION	/		A définir annuellement avec chaque partenaire				
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	110 j		20 15 25 25 25				
	Animation SBVNe	25 j		5 5 5 5 5				
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	1 125 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	
	Région Nouvelle Aquitaine							
	Conseil départemental 16							
	Conseil départemental 17							
	Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM					
	Partenaires	50%	1 125 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	

Prioritaire	IAE	Augmenter les infrastructures agro-écologiques					Fiche n° 9		
<b>Pollution visée</b>		<b>PESTICIDES - NITRATES</b>							
<b>Enjeu - Objectifs stratégique</b>		Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression - Limiter les transferts							
<b>Constats</b>		<p>&gt; Territoire en eau superficielle très sensible au ruissellement : la présence d'IAE et notamment des haies est un bon moyen de reduire les transferts vers les cours d'eau</p> <p>&gt; Les aménagements paysagers ont une efficacité épuratrice importante et jouent un rôle primordial pour la préservation de la qualité de l'eau.</p> <p>&gt; L'agroforesterie est une pratique mélange présence de l'arbre et culture. Cette pratique peut être intéressante pour différents enjeux (Eau, Biodiv...)</p> <p>Etat initial sur la BAC COSH : 5637 km linéaire de haie et 63 ha de parcelles déclarées en agroforesterie</p> <p>&gt; Ambition Re-Sources 17 : Augmenter les infrastructures agro-écologique</p>							
<b>Stratégie :</b> <i>Où en est-on ?</i> <i>De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?</i>		<p>&gt; Un inventaire sur les haies a été réalisé en 2020 et constitue une base de travail et un état 0 sur le territoire.</p> <p>&gt; Les parcelles en agroforesterie sont disponibles via le RPG + connaissance des agriculteurs prêts à témoigner de cette pratique</p>							
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>		<p><b>Adapter l'aménagement du territoire au risque de pollution des captages</b></p> <p><b>Proposer des solutions de plantations et de gestions des IAE à différentes échelle (Intercommunale, Communale, Exploitation)</b></p> <p><b>Favoriser l'implantation de ces aménagements en lien avec les préoccupations du territoire (CEC, HVE, PSE, ZNT) et les enjeux du territoire (limitation des transferts et du ruissellement)</b></p>							
<b>Public &amp; Territoire cible</b>		OPA & Agriculteurs	BAC - Secteur prioritaire à définir						
<b>Descriptif et calendrier</b>				<b>Coût unitaire</b>	A1	A2	A3	A4	A5
				PREVISIONNEL					
				Nombre de journée	2	3	0	0	0
				<i>pas de coût</i>					
				Animation PC >> 5 jrs/journée	10	15	5	5	5
				Nombre de journée	3	3	1	1	1
				<i>coût</i> >> 3jrs/journée	4 050 €	4 050 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €
				Animation PC (jour)	3	3	1	1	1
				Animation PA (jour)	9	9	3	3	3
				Unité	Création en année 1 puis mise à jour				
				<i>pas de coût</i>					
				Animation PC (jour)	5	3	3	3	3
				Animation PC (jour)	5	3	1	1	1
				Animation PC (jour)	1	1	5	1	1
				Nb de communes	4	4	4	4	4
				<i>Coût</i> >> 2 communes / an /département	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €
				15 jours par commune					
				Animation PC (jour)	20	20	20	20	20
				Animation OPA (jour)	60	60	60	60	60
				Animation SBVNE (jour)	5	5	5	5	5
				<i>Coût</i>	20 250 €	20 250 €	20 250 €	20 250 €	20 250 €
				Animation PC (jour)	5	5	5	5	5
				Animation SBVNE (jour)	3	3	3	3	3
<b>Accompagnement de projets multi-acteurs à l'échelle communale</b>									
Mettre en place des groupes à l'échelle communale (regroupant riverains, agriculteurs, élus) afin de réaliser un diagnostic des éléments paysagers et faire des propositions d'actions. Ces diagnostics doivent permettre d'associer à la fois des collectivités et la profession agricole									
<b>Accompagnement des projets de plantation individuel / plan de gestion de haies</b>									
Accompagnement des projets de plantation des agriculteurs à l'échelle de leurs exploitations (Diagnostic + préconisations) + accompagnement des plans de gestion de la haie (préservation ou réhabilitation de l'existant)									
En 17, l'accompagnement sera réalisé via le programme EVA et financé au travers du Plan de Relance En 16, l'accompagnement sera en partie financé par le Plan de Relance (aide à la plantation individuelle)									

Liens actions / Outils	Lien COUV	Outils financiers : Programme EVA, Plan de Relance						
Indicateurs de suivi	ml de haies plantées ha de nouvelles parcelles en agroforesterie Nombre de communes accompagnées Nombre de projets individuels accompagnés							
Objectifs COSH	Objectifs de RESULTATS : <b>Augmentation des surfaces en agroforesterie</b> : doublement des surfaces soit 120 ha au total <b>Augmenter le linéaire de haies de 50 km soit 10 km linéaire par an</b>	Objectifs de REALISATION : Avoir accompagné 16 communes dans des projets d'aménagement Avoir accompagné 100 agriculteurs vers des projets de plantation Avoir réalisé 5 journées multi-thématiques (multi-acteurs/ssbv) Avoir réalisé 9 journées techniques sur les aménagements (OPA) <b>Guide à produire en année 1</b>						
Priorité	<b>PRIORITAIRE</b>							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Syndicats de Bassins, CETEF, Prom'haies, Chambres d'Agricultures, OPA, BNIC, AFAF	Programme EVA Trames vertes et bleus, SAGE Charente, documents d'urbanisme, CEC						
Engagement des partenaires	Pour chaque OPA engagée, collecter les indicateurs de pratiques pour les exploitations suivies/engagées et les renseigner dans l'outil de suivi du programme (Odéliane).							
Maître d'ouvrage	<b>EPTB Charente (réalisation du guide et mise à disposition des données), OPA</b>							
A noter : le plan de relance 2021-2022 pourra modifier le plan de financement prévisionnel de la fiche action	Coût prévisionnel de l'action	248 400,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5
	Animation PORTEUR ACTION	/		51 300 €	51 300 €	48 600 €	48 600 €	48 600 €
	Animation PORTEUR CONTRAT	211 j		A définir annuellement avec chaque partenaire				
	Animation SBVNe	40 j		49	50	40	36	36
			8	8	8	8	8	
<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	25 650 €	25 650 €	24 300 €	24 300 €	24 300 €	
	Région Nouvelle Aquitaine		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Conseil départemental 16		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Conseil départemental 17		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM					
	Partenaires	50%	25 650 €	25 650 €	24 300 €	24 300 €	24 300 €	



<b>PSE - BV du Né</b> Une démarche PSE est actuellement en cours sur le BV du Né.		<b>Financement prévu HORS CONTRAT</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cout total</th><th>/</th><th>/</th><th>/</th><th>/</th><th>/</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation SBVNé (jour)</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td><td>15</td></tr> <tr> <td>Animation PC (jour)</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> </tbody> </table>					Cout total	/	/	/	/	/	Animation SBVNé (jour)	15	15	15	15	15	Animation PC (jour)	2	2	2	2	2																																
Cout total	/	/	/	/	/																																																			
Animation SBVNé (jour)	15	15	15	15	15																																																			
Animation PC (jour)	2	2	2	2	2																																																			
<b>Aides AB</b> L'objectif du programme est d'atteindre 5 % de la SAU en bio soit + 40000 ha.		<b>Financement prévu HORS CONTRAT</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cout total</th><th>1 320 000 €</th><th>1 320 000 €</th><th>1 320 000 €</th><th>1 320 000 €</th><th>1 320 000 €</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>					Cout total	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €																																												
Cout total	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €																																																			
<hr/>																																																								
<b>Liens actions / Outils</b>	<b>Ensemble des fiches 1 à 9</b>																																																							
<hr/>																																																								
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de dossiers accompagnés SAU engagée pour les mesures surfaciques Volumes financiers consommés																																																							
<hr/>																																																								
<b>Objectifs COSH</b>	<b>Objectifs :</b> Les objectifs de réalisation seront définis dans le PAEC.																																																							
<hr/>																																																								
<b>Priorité</b>	<b>PRIORITAIRE</b>																																																							
<hr/>																																																								
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Région Nouvelle Aquitaine / DRAAF AEAG		PDRR																																																					
<hr/>																																																								
<b>Engagement des partenaires</b>																																																								
<hr/>																																																								
<b>Maître d'ouvrage</b>	EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE, ...)																																																							
<hr/>																																																								
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<table border="1"> <tr> <td>Coût prévisionnel de l'action</td><td>17 491 500,00 €</td><td rowspan="5" style="vertical-align: middle; text-align: center;">100%</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr> <tr> <td>Cout prévu au contrat</td><td>5 891 500,00 €</td><td>3 029 500 €</td><td>3 365 500 €</td><td>3 865 500 €</td><td>3 865 500 €</td><td>3 365 500 €</td></tr> <tr> <td>Animation PORTEUR ACTION</td><td>/</td><td>709 500 €</td><td>1 045 500 €</td><td>1 545 500 €</td><td>1 545 500 €</td><td>1 045 500 €</td></tr> <tr> <td>Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM. 1)</td><td>260 j</td><td colspan="5">A définir annuellement avec chaque partenaire</td></tr> <tr> <td>Animation SBVNé (cout reporté dans ANIM. 2)</td><td>150 j</td><td>52</td><td>57</td><td>52</td><td>52</td><td>47</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>30</td><td>30</td><td>30</td><td>30</td><td>30</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>						Coût prévisionnel de l'action	17 491 500,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5	Cout prévu au contrat	5 891 500,00 €	3 029 500 €	3 365 500 €	3 865 500 €	3 865 500 €	3 365 500 €	Animation PORTEUR ACTION	/	709 500 €	1 045 500 €	1 545 500 €	1 545 500 €	1 045 500 €	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM. 1)	260 j	A définir annuellement avec chaque partenaire					Animation SBVNé (cout reporté dans ANIM. 2)	150 j	52	57	52	52	47			30	30	30	30	30							
Coût prévisionnel de l'action	17 491 500,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5																																																	
Cout prévu au contrat	5 891 500,00 €		3 029 500 €	3 365 500 €	3 865 500 €	3 865 500 €	3 365 500 €																																																	
Animation PORTEUR ACTION	/		709 500 €	1 045 500 €	1 545 500 €	1 545 500 €	1 045 500 €																																																	
Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM. 1)	260 j		A définir annuellement avec chaque partenaire																																																					
Animation SBVNé (cout reporté dans ANIM. 2)	150 j		52	57	52	52	47																																																	
		30	30	30	30	30																																																		
<table border="1"> <tr> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Financeurs et taux de financement</td><td>Agence de l'eau Adour Garonne</td><td>50%</td><td>354 750 €</td><td>522 750 €</td><td>772 750 €</td><td>772 750 €</td><td>522 750 €</td></tr> <tr> <td>Région Nouvelle Aquitaine</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Conseil départemental 16</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Conseil départemental 17</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA</td><td></td><td></td><td colspan="4">Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM</td></tr> <tr> <td>Autres Partenaires (Etat, ...)</td><td>50%</td><td>354 750 €</td><td>522 750 €</td><td>772 750 €</td><td>772 750 €</td><td>522 750 €</td></tr> </table>						Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	354 750 €	522 750 €	772 750 €	772 750 €	522 750 €	Région Nouvelle Aquitaine							Conseil départemental 16							Conseil départemental 17							Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA			Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM				Autres Partenaires (Etat, ...)	50%	354 750 €	522 750 €	772 750 €	772 750 €	522 750 €								
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	354 750 €	522 750 €	772 750 €		772 750 €	522 750 €																																																
	Région Nouvelle Aquitaine																																																							
	Conseil départemental 16																																																							
	Conseil départemental 17																																																							
	Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA			Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM																																																				
Autres Partenaires (Etat, ...)	50%	354 750 €	522 750 €	772 750 €	772 750 €	522 750 €																																																		

Prioritaire	OUTILS_PL	Accompagner les projets locaux	Fiche n° 11				
Pollution visée	<b>PESTICIDES - herbicides / NITRATES</b>						
Enjeu - Objectifs stratégique	Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression / Limiter les transferts						
Constats	<p>&gt; Des projets et initiatives locales innovantes et ambitieuses qui s'engagent durant le contrat et qui s'inscrivent dans les objectifs et axes de travail &gt;&gt;</p> <p>Nécessité de pouvoir les accompagner</p>						
Stratégie : <i>Où en est-on ?</i> <i>De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?</i>							
Objectifs de l'axe de travail	<b>Accompagner les projets et initiatives locales</b>						
Public & Territoire cible	Partenaires&Collectivités	BAC - Surfaces en <b>Grandes Cultures</b> et Vignes					
<b>Descriptif et calendrier</b>		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
		PREVISIONNEL					
<b>Accompagner les projets et initiatives locales</b>		Nb de projets	1	2	2	2	2
		Coût >> 40 000 € /projets	40 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
		Animation (jour)	10	13	15	15	15
<p>L'objectif est de favoriser à court terme et moyen terme l'émergence de projets qui s'inscrivent dans les objectifs et axes de travail du Contrat.</p> <p>Il s'agit donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; via l'animation quotidienne, recenser les possibilités de projets ou les initiatives locales qui s'inscrivent dans les objectifs et axes de travail du programme</li> <li>&gt; rebondir sur les projets, demandes, idées formulées par les acteurs du territoire pour développer des projets localement,</li> <li>&gt; mettre en lien les acteurs pouvant être concernés par le projet pour favoriser son émergence.</li> </ul> <p>L'animateur doit utiliser son réseau pour mettre en relation l'ensemble des partenaires pouvant être associées aux différentes démarches, animer les réunions et les échanges.</p>							
Liens actions / Outils	Fiches 1 à 9						
Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés Volumes financiers consommés						
Objectifs COSH	Objectifs de REALISATION :						
Priorité	<b>PRIORITAIRE</b>						

<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>									
<b>Engagement des partenaires</b>	Les dossiers devront être co-construits avec la structure animatrice du programme Re-Sources et répondre aux enjeux et axes de travail du programme.								
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>EPTB, OPA, Collectivités</b>								
	<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	360 000,00 €		<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A3</b>	<b>A4</b>	<b>A5</b>	
	Animation PORTEUR ACTION	/		40 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	68 j		100%	A définir annuellement avec chaque partenaire				
					10	13	15	15	
								15	
		<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine			Financement via les AAP/AMI				
		Conseil départemental 16							
		Conseil départemental 17							
		Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA			Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM				
		Partenaires : porteurs d'actions	50%		20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

CONNAISSANCE	Amélioration des connaissances						Fiche n° 12		
Pollution visée	PESTICIDES - NITRATES								
Enjeu - Objectifs stratégique	Améliorer la qualité de l'eau - Diminuer la pression et Limiter les transferts								
Constats	<p>L'évaluation du Programme 2015-2019 a mis en évidence un manque de connaissance sur plusieurs thématiques et un besoin de valoriser et rendre accessible les données acquises / "Mettre à disposition des références":</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; suivi qualité des eaux - des perceptions différentes sur l'enjeu et un besoin de mieux connaître la qualité de l'eau aux captages et sur les cours d'eau du territoire : "On retrouve quoi dans le cours d'eau en bas de ma parcelle ?" / lien avec la météorologie et la pluviométrie</li> <li>&gt; comprendre les phénomènes de transferts/dégradation des molécules pour mieux comprendre l'impact des pratiques</li> <li>&gt; agronomie : Agriculture de conservation, techniques innovantes, ...</li> </ul>								
Stratégie : <i>Où en est-on ?</i> <i>De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Acquisition de références sur la qualité de l'eau et valorisation via des outils adaptés / formations / interventions d'experts</li> <li>&gt; Formation, interventions d'experts pour les partenaires et les agriculteurs</li> </ul>								
Objectifs de l'axe de travail	Améliorer la connaissance et la diffuser								
Public & Territoire cible	OPA & Agriculteurs	Tout le territoire							
Descriptif et calendrier				Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
Suivi Qualité de l'eau				PRÉVISIONNEL					
<p>Bassin Coulonge et Saint Hippolyte : entre 50 et 60 stations qui suivent ponctuellement (4 à 6 fois par an) une liste de 200 pesticides. Ces suivis sont assurés par l'AEAG, le RCD 17, le RECEMA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Mise en place d'un suivi complémentaire pesticides</b> sur 2 stations en fréquence 4 (intégré au RECEMA) : La Nouère, La Charente à Chateauneuf</li> <li>&gt; Collecte auprès des producteurs de données et analyse de l'ensemble données pesticides et nitrates annuellement émission d'un bilan annuel qui sera présenté en COPIL</li> <li>&gt; Valorisation via la réalisation d'un bilan annuel qui sera présenté en COPIL et via l'accès à la plateforme E-Qualité (en cours) et/ou outils spécifique et adapté au public agricole (cf.COM)</li> <li>&gt; <b>Mise en place d'un suivi continu passif sur 1 station en 2021</b> (La Charente à Beillant) via des membranaires POCIS</li> </ul> <p>Cette action est mis en place également pour répondre au SAGE Charente. Un groupe de suivi sera mis en place pour échanger sur les résultats et leur interprétation.</p>				coût suivi ponctuel	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation modélisation PC (jour)</li> <li>Animation PC (jour)</li> <li>Animation SBVNé (jour)</li> </ul>				Animation modélisation PC (jour)	5	5	5	5	5
				Animation PC (jour)	5	5	5	5	5
				Animation SBVNé (jour)	5	5	5	5	5
Réflexion sur les flux				Animation PC (jour)	2	2	2	3	3
<p>Dans le cadre de l'élaboration du programme d'action, il était envisagé de travailler sur la caractérisation des flux de nitrates et pesticides afin de définir des secteurs prioritaires en fonction de leur contribution. Une première réflexion a été engagée mais doit être poursuivie pour être opérationnelle. Ce travail sera réalisé en lien avec la mise en œuvre des dispositions du SAGE Charente.</p> <p>Les jours d'animation correspondent au suivi du travail réalisé dans le cadre du SAGE</p>				Nb d'intervention	1	1	1	1	1
				Nb d'étude	0	1	0	0	1
Amélioration des connaissances sur les transferts de pesticides				coût interventions experts	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
				Cout étude	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
				Animation PC (jour)	10	10	5	5	5
Agronomie et lien qualité de l'eau				coût interventions experts	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<p>Plusieurs actions d'acquisition de références sont proposées et seront portées directement par les partenaires (cf.fiches actions 1 à X).</p> <p>En complément de ces actions, il s'agira de proposer aux conseillers et agriculteurs intéressés des sessions formations et retours d'expériences sur des thématiques soulevées par les partenaires lors des points et groupes de travail :</p> <p>Agriculture de conservation, l'AB, fonctionnement d'un cours d'eau/zones humides, ...</p>				Animation PC (jour)	5	5	5	8	5

Liens actions / Outils	Ensemble des fiches actions							
Indicateurs de suivi	Nombre de suivis complémentaire réalisés Nombre de bilan qualité de l'eau : Nitrate et pesticides réalisé Nombre de formation / intervention d'experts							
Objectifs COSH	Objectifs de REALISATION :							
Priorité	PRIORITY							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SAGE Charente							
Engagement des partenaires								
Maitre d'ouvrage	EPTB Charente							
<b>Financeurs et taux de financement</b>	Coût prévisionnel de l'action	65 000,00 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5
	Cout financé dans le Contrat	38 000,00 €		19 000 €	19 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM)	125 j		12 000 €	14 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	Animation SBVNé (cout reporté dans ANIM_2)	25 j		27 j	27 j	22 j	26 j	23 j
				5 j	5 j	5 j	5 j	5 j

COM

Communiquer et sensibiliser

Fiche n°  
13

Prioritaire	COM	Communiquer et sensibiliser	Fiche n° 13						
		<b>Tout type de pollution</b>							
	<b>Enjeu - Objectifs stratégique</b>	Axe transversal - Informer, sensibiliser et valoriser							
	<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; un premier programme qui a permis de diffuser des informations sur la qualité de l'eau et de sensibiliser les partenaires : présence sur le terrain, documents, plaquettes, point d'infos réguliers lors des différentes réunions</li> <li>&gt; Des attentes qui restent fortes sur la communication et la valorisation des données qualité de l'eau notamment</li> <li>&gt; Volonté de valoriser les partenaires et agriculteurs engagés dans le programme</li> <li>&gt; Mieux faire connaître le programme et surtout faire du lien entre les enjeux et les actions réalisées sur le terrain</li> </ul>							
	<b>Stratégie :</b> <i>Où en est-on ?</i> <b>De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des outils de communication mis à disposition mais à renforcer et à adapter</li> <li>&gt;</li> </ul>							
	<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	<p><b>Informier, sensibiliser et valoriser l'ensemble des acteurs concernés sur le programme d'actions et partager les enjeux qualité de l'eau.</b></p> <p><b>Faire connaitre les partenaires et les actions engagées auprès de tout les publics</b></p>							
	<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Tout Public	<b>BAC</b>						
	<b>Descriptif et calendrier</b>		<b>Coût unitaire</b>	A1	A2	A3	A4	A5	
	<table border="1"> <tr> <td><b>Saga vidéos de présentation du programme et des acteurs</b></td> </tr> </table>		<b>Saga vidéos de présentation du programme et des acteurs</b>	<b>PREVISIONNEL</b>					
<b>Saga vidéos de présentation du programme et des acteurs</b>									
	<p>Réalisation d'une série de vidéos mettant en scène et en valeur les partenaires du programme d'actions en valorisant les actions engagées dans le précédent programme mais aussi dans le nouveau programme et avoir des supports de communication à mettre à disposition des partenaires et qui soit adaptés au grand public.</p> <p>&gt;&gt;&gt; 1 action = 1 partenaire + témoignage d'un agriculteur engagé</p> <p><b>Objectifs</b> : faire plus de lien entre les enjeux du territoire, les acteurs engagés et le grand public.</p> <p>Réaliser une vidéo de présentation des enjeux aux captages (intervention des producteurs d'eau potable) en année 1. Environ 20 vidéos "ACTION" sur les 5 ans du programme.</p> <p>Organisation : EPTB Charente pour la préparation et le choix des thématiques + intervention d'un prestataire externe pour le tournage et le montage des vidéos</p>		Nombre de vidéos	4	4	4	4	4	
	<table border="1"> <tr> <td><b>Lettre d'information du BAC</b></td> </tr> </table>		<b>Lettre d'information du BAC</b>	<b>coût (presta extérieur) 500€</b>	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Lettre d'information du BAC</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Diffusion des données qualité de l'eau</b></td> </tr> </table>		<b>Diffusion des données qualité de l'eau</b>	<b>Animation PC (5 jrs/vidéo)</b>	20	20	20	20	20
<b>Diffusion des données qualité de l'eau</b>									
	<p>Objectif : mettre à disposition des partenaires, les données qualité de l'eau aux captages et sur l'ensemble du BAC . À secteuriser si besoin.</p> <p>Créer un support de diffusion global en année 1 et l'adapter en fonction des demandes et des secteurs selon les demandes.</p> <p>Intervention dans les instances des partenaires et acteurs du territoires</p> <p>Réalisation : EPTB Charente</p>		<b>Animation SBVNe (jour)</b>	2	2	2	2	2	
	<table border="1"> <tr> <td><b>Visite des usines de production d'eau potable</b></td> </tr> </table>		<b>Visite des usines de production d'eau potable</b>	<b>Nombre de lettre</b>	1	1	1	1	1
<b>Visite des usines de production d'eau potable</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Sensibilisation et valorisation des actions</b></td> </tr> </table>		<b>Sensibilisation et valorisation des actions</b>	<b>coût (si édition papier)</b>	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Sensibilisation et valorisation des actions</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Animation PC (jour)</b></td> </tr> </table>		<b>Animation PC (jour)</b>	<b>Animation PC (jour)</b>	8	5	5	5	5
<b>Animation PC (jour)</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Unité</b></td> </tr> </table>		<b>Unité</b>	<b>Unité</b>	1 support	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ
<b>Unité</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>coût</b></td> </tr> </table>		<b>coût</b>	<b>Animation PC (jour)</b>	10	10	10	10	10
<b>coût</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>&gt;&gt;Création en année 1 d'un support de diffusion puis maj</b></td> </tr> </table>		<b>&gt;&gt;Création en année 1 d'un support de diffusion puis maj</b>	<b>Unité</b>	3	3	3	3	3
<b>&gt;&gt;Création en année 1 d'un support de diffusion puis maj</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Animation PC (jour)</b></td> </tr> </table>		<b>Animation PC (jour)</b>	<b>Animation PC (jour)</b>	5	5	5	5	5
<b>Animation PC (jour)</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Unité</b></td> </tr> </table>		<b>Unité</b>	<b>Unité</b>	3	3	3	3	3
<b>Unité</b>									
	<table border="1"> <tr> <td><b>Animation PC (jour)</b></td> </tr> </table>		<b>Animation PC (jour)</b>	<b>Animation PC (jour)</b>	3	3	3	5	3
<b>Animation PC (jour)</b>									

Mon Territoire au Fil de l'Eau (MTAFE)		Unité	2	2	2	2	2						
Le programme lancé depuis 2018 permet de proposer un dispositif pédagogique global (scolaire et grand public) sur une commune par an sur le territoire ('1 commune sur COSH + 1 commune sur le secteur du bassin du Né). C'est le GRAINE PC qui gère le dispositif sur l'ensemble des territoires et fait intervenir les associations d'éducations à l'environnement. Les animateurs Eau, appuie le dispositif et participe ponctuellement aux réunions de mise en place du dispositif et aux animations.		Coût	27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €						
Animation : EPTB Charente + syndicat du bassin versant du Né pour son secteur		Animation PC (jour)	10	10	10	10	10						
		Animation SBVNe (jour)	10	10	10	10	10						
Liens actions / Outils	Ensemble des actions	Outils financiers : Pour MTAFE : Départements, Régions, Léa Nature											
Indicateurs de suivi	Nombre de lettre du BAC diffusées Nombre de communes accompagnées dans MTAFE Nombre de visite d'usine réalisées + nombre de personne présentes												
Objectifs COSH	<b>Objectifs de REALISATION :</b> Poursuivre MTAFE à raison de 2 communes / an Avoir réalisé 3 vidéos / an Avoir créer la lettre du BAC en année 1 et la diffuser annuellement Réaliser des visites d'usines de production d'eau potable												
Priorité	<b>PRIORITAIRE</b>												
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Syndicats de Bassins, OPA Prestataires : agence de communication / vidéastes												
Engagement des partenaires	Etre le relais des outils et des informations sur les territoires												
Maître d'ouvrage	<b>EPTB Charente, Graine (MTAFE)</b>												
Actions de communication	Coût prévisionnel de l'action	17 500 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5					
	Animation PORTEUR CONTRAT (cout reporté dans ANIM_1)	192 j		3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €					
Mon Territoire au fil de l'eau	Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau Adour Garonne	50%	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €					
		Région Nouvelle Aquitaine	8%	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €					
		Conseil départemental 16											
		Conseil départemental 17											
		Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA	42%	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €					
	Financeurs et taux de financement	A1	A2	A3	A4	A5							
		27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €							
		10 j	10 j	10 j	10 j	10 j							
		12 j	12 j	12 j	12 j	12 j							
		Agence de l'eau Adour Garonne	50%	13 535 €	13 535 €	13 535 €	13 535 €	13 535 €					
		Région Nouvelle Aquitaine											
		Conseil départemental 16		Participation du CD 16 à hauteur de 1143 €									
		Conseil départemental 17		Participation du CD 17 en fonction des projets									
		Co-porteurs : EPTB Charente/EAU17/CDA		Coût animation PORTEUR CONTRAT reporté dans fiche ANIM									
		Partenaires : Graines, collectivités	50%	13 535 €	13 535 €	13 535 €	13 535 €	13 535 €					

Actions transversales	ANIM_1	Animation, coordination et suivi du programme	Fiche n° 14				
		<b>PESTICIDES - NITRATES</b>					
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Axe transversal du programme					
Constats	<p>&gt; L'animateur a un rôle crucial dans la mise en oeuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>&gt; Mise en place d'une relation de confiance avec ces acteurs de terrain en constituant l'intermédiaire entre eux, les collectivités porteuses et les différents partenaires.</p> <p>Il est par ailleurs garant de la mise en oeuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires.</p> <p>Retours enquêtes Ifree :</p> <p>&gt; Une animation reconnue et appréciée par les partenaires</p> <p>&gt; Des interrogations sur le dimensionnement de l'équipe d'animation au regard du travail à conduire et de la taille du territoire.</p> <p>&gt; Impliquer plus directement/étroitement les agriculteurs, avoir un accès plus direct à ce public.</p> <p><b>Des demandes de différents acteurs pour renforcer une animation de proximité et renforcer le lien sur le terrain avec l'ensemble des acteurs</b></p>						
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?	<p>&gt; Des ambitions fortes à atteindre en 2025 qui nécessitent de mettre en oeuvre des actions ambitieuses sur le terrain.</p> <p>&gt; Privilégier une approche spécifique par opérateur pour consolider l'implication et envisager des programmes d'actions par opérateur : « donner du sens et valoriser »</p> <p>&gt; Agir ensemble : mettre en place plus de partenariats en fonction des projets (cf. volet actions de terrain) et groupes de travail/échanges entre partenaires &gt;&gt; mises en place de groupes thématiques et géographiques</p> <p>&gt; Une animation de terrain à renforcer pour sensibiliser les agriculteurs/collectivités aux enjeux Eau, faire du lien avec les structures de conseils agricoles et favoriser le changement de pratiques.</p>						
Objectifs de l'axe de travail	<p style="text-align: center;"><b>Animer et coordonner la démarche Re-Sources</b> <b>Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau</b> <b>Améliorer la connaissance sur les pratiques</b> <b>Renforcer le lien entre agriculteurs / conseillers agricoles / producteurs d'eau potable</b></p>						
Public & Territoire cible	Tous les partenaires et acteurs du territoire	Tout le territoire					
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif et calendrier</b></p>		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
		<b>PREVISIONNEL</b>					
		<b>Cout ANIM soit 3 ETP (630 jours)</b>	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
<b>ANIMATION GENERALE (cf. fiches actions 1 à 11)</b>		Animation PC (jour)	273	285	283	272	249
<p>&gt; Coordination générale des actions du programme Re-Sources</p> <p>&gt; Sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'eau</p> <p>&gt; Participation à l'élaboration des actions des partenaires</p> <p>&gt; Animation des groupes de travail : "0 herbi" en vigne, bio GC (10/an/groupe)</p>		>> Somme des jours animation des fiches actions 1 à 11	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>ANIMATION LOCALE</b>		Animation PC (jour)	110	110	110	110	110
<p>&gt;&gt; Accompagnement "renforcé" des partenaires agricoles et autres porteurs de projets dans la mise en place de projets locaux :</p> <p>&gt; Appui à la construction des projets des partenaires locaux et autres porteurs de projets</p> <p>&gt; Mise en relation des porteurs de projets</p>							
<p>Il s'agira également de en fonction des besoins et demandes du terrain :</p> <p>&gt; Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'eau</p> <p>&gt; prendre connaissance des problématiques des agriculteurs et des actions/projets menées sur les exploitations</p> <p>&gt; collecter les indicateurs définis dans les fiches actions 1 à 4 selon le type d'exploitation et son projet et les renseigner dans Odéliane et assurer le suivi annuellement pour caractériser l'évolution des pratiques sur la durée du programme. Ce travail de collecte d'indicateurs viendra compléter le travail des partenaires engagés dans les axes de travail opérationnel du programme (cf. fiche 1 à 11).</p> <p>&gt; Faire le lien avec les partenaires agricoles qui assureront le suivi technique et agronomique du projet</p>							
<p>A noter, il ne s'agit pas de faire du conseil agricole mais bien de faire connaître les enjeux qualité de l'eau et de renforcer les liens entre l'exploitant et son/ses conseillers. L'EPTB Charente s'engage à assurer un lien étroit avec les partenaires agricoles en les informant des rencontres qui seront réalisées. Cette action sera dans un premier temps sectorisée sur les zones prioritaires qui correspondent aux nouvelles zones ZSCE (Seugne, amont de l'Antenne, Amont du bassin versant du Né, axe Charente en 16 et la Boëme) et viser en priorité les exploitations avec des surfaces en grandes cultures.</p>							
<b>Suivi administratif et financier du programme</b>		Animation PC (jour)	15	15	15	15	15
<p>&gt; Suivi des financement (co-porteurs) : subventions et soldes</p> <p>&gt; Rédaction du bilan d'activité</p> <p>&gt; Suivi financier et administratifs des porteurs d'actions (via Odéliane)</p>							

<p><b>Pilotage des instances de gouvernances et autres groupes</b></p> <p>&gt; Animation et organisation des instances de décisions du contrat : Comité de pilotage (1 COPIL/an) et point co-porteurs (2 à 3 points/an) soit 7 jours / an</p> <p>&gt; Animation et organisation des réunions du comité technique (1 à 2 /an) soit 5 jours</p> <p>&gt; Animation du groupe Agricole (1 à 2 réunion /an) soit 5 jours</p> <p>&gt; Mise en place de réunion annuelle par secteurs géographiques (4 secteurs) (10 jours/an)</p> <p>&gt; Mise en place et gestion des partenariats techniques, administratifs et financiers et points réguliers (env 30 partenaires) soit 15 jours / an</p> <p>&gt; Participation au réseau Re-Sources, Réseau BV Charente, points réguliers avec les autres programmes Re-Sources (soit 10 jours / an)</p>						Animation PC (jour)	52	52	52	52	52											
						Unité																
<p><b>Suivi et évaluation du programme (Odéiane)</b></p> <p>Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans le contrat Re-Sources (cf.fiches actions). L'outil ODELIANE devra permettre un suivi de ces indicateurs et permettra de réaliser annuellement le bilan qui sera présenté en comité de pilotage et qui fera également l'objet d'une synthèse à destination de l'ensemble des partenaires. En fonction des besoins identifiés dans les programmes d'actions, des accès à la plateforme sont envisagés pour les techniciens des structures (agricoles) partenaires. L'outil devrait ainsi permettre une meilleure fluidité de l'échange de l'information relative aux exploitations et actions ou plus globalement au territoire (cartographie avec l'ensemble des zonages...). Il est également envisagé que les partenaires techniques impliqués dans la mise en place d'actions puissent éventuellement intégrer certaines données directement dans la plateforme :</p> <p>&gt; Formation des OPA à l'outil</p> <p>&gt; Appui à la collecte des indicateurs</p> <p>&gt; Réalisation d'une synthèse annuelle</p> <p>&gt; Réalisation de l'évaluation (année 5)</p> <p>Un groupe de travail spécifique sur les indicateurs sera mise en place dès 2021 et pour toute la durée du programme.</p>						Animation PC (jour)	40	35	35	35	80											
						Unité																
<p><b>Lien avec les autres programmes et projets du territoire</b></p> <p>Le bassin COSH est concerné par de nombreux programmes et projets en lien avec les enjeux Qualité de l'eau.</p> <p>&gt; Veiller à la cohérence et complémentarité avec autres programmes : SAGE Charente, Contrats Re-Sources, PAT, NATURA 2000, Groupe 30 000, PPG, PTGE, Contrat de progrès filière Cognac, ...</p> <p>&gt; Prévoir retours d'expériences lors des différents groupes de travail</p> <p>&gt; Participation des animateurs aux différentes réunions (COPIL, groupes de travaux, ...)</p>						Animation PC (jour)	20	15	15	20	15											
						Unité																
<p><b>Animation des actions portées par les co-porteurs du Contrat (cf.fiches actions)</b></p> <p>Fiche SPE_TM Fiche CONNAISSANCE Fiche COM</p>						Animation PC (jour)	100	98	100	106	89											
						Unité																
<p><b>Réflexion sur les outils financiers et mesures d'accompagnement</b></p> <p>&gt; Veille sur les AMI/APP et appui au montage des dossiers des partenaires</p> <p>&gt; Initier des réflexions sur la mise en œuvre d'une démarche de type PSE sur le bassin COSH adaptée au contexte agricole et aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>&gt; Veille sur les actions et outils mis en place sur d'autres territoires (hors COSH)</p>						Coût	20	20	20	20	20											
						Unité																
<b>Liens actions / Outils</b>	<b>Toutes les fiches actions du programme</b>			/																		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Indicateurs de suivi des objectifs de chaque fiche action Autres indicateurs (nb de réunions, Nb de personnes présentes, ...)																					
<b>Objectifs COSH</b>	<b>Objectifs de RESULTATS :</b> Cf. Objectifs COSH et objectifs de chaque fiche actions opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale			<b>Objectifs de REALISATION :</b> Cf. description des actions																		
<b>Priorité</b>	<b>PRIORITAIRE</b>																					
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Syndicats de bassin																					
<b>Engagement des partenaires</b>																						
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>EPTB Charente</b>																					
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>Coût prévisionnel de l'action</b> 1 010 000,00 €			100%		A1	A2	A3	A4	A5												
	<b>Animation porteur CONTRAT(jours)</b> 3 150 j					202 000 €	202 000 €	202 000 €	202 000 €	202 000 €												
						630	630	630	630	630												

Actions transversales	ANIM_2	Animation territoriale/locale	Fiche n° 15																						
Pollution visée		PESTICIDES - NITRATES																							
Enjeu - Objectifs stratégique		Améliorer la qualité de l'eau - Axe transversal du programme																							
Constats		<p>&gt; L'animateur a un rôle crucial dans la mise en oeuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>Retours enquêtes Ifree :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une animation reconnue et appréciée par les partenaires</li> <li>&gt; Des interrogations sur le dimensionnement de l'équipe d'animation au regard du travail à conduire et de la taille du territoire.</li> <li>&gt; Impliquer plus directement/étroitement les agriculteurs, avoir un accès plus direct à ce public.</li> </ul> <p><b>Des demandes de différents acteurs pour renforcer une animation de proximité et renforcer le lien sur le terrain avec l'ensemble des acteurs</b></p>																							
Stratégie : Où en est-on ? De quelle nature d'actions avons-nous besoin pour avancer ?		<p>&gt; Des ambitions fortes à atteindre en 2026 qui nécessitent de mettre en oeuvre des actions ambitieuses sur le terrain.</p> <p>&gt; Une animation de terrain à renforcer pour sensibiliser les agriculteurs/collectivités aux enjeux Eau, faire du lien avec les structures de conseils agricoles et favoriser le changement de pratiques.</p>																							
Objectifs de l'axe de travail		<p><b>Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau</b>  <b>Améliorer la connaissance sur les pratiques</b>  <b>Faire du lien entre agriculteurs / conseillers agricoles / producteurs d'eau potable</b></p>																							
Public & Territoire cible	partenaires et Agriculteurs	Bassin versant du Né et affluents rive Gauche de la Charente (entre Cognac et Chateauneuf)																							
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5																		
<p>L'animation « territoriale/locale » sera poursuivie sur le bassin du Né par le Syndicat du bassin versant du Né dans le cadre de sa mission "Gestion Intégrée " (env 0,5 ETP/an).</p> <p>L'objectif sera de réaliser en concertation avec l'équipe d'animation de l'EPTB Charente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; un accompagnement "renforce" des partenaires agricoles et autres porteurs de projets dans la mise en place de projets locaux spécifique au territoire de compétence du syndicat du bassin du Né :</li> <li>&gt; Appui à la construction des projets des partenaires locaux et autres porteurs de projets</li> <li>&gt; Mise en relation des porteurs de projets</li> </ul> <p>&gt;&gt; Participation aux réunions, actions organisées dans le cadre du programme</p> <p>&gt;&gt; Le SBVNé réalise également l'animation de certaines actions du contrat sur le bassin versant du Né (MTAFAE, MAEC/PVE/PSE, COUV, HERBE, IAE, COM, CONNAISSANCE)</p> <p>Cette animation permettra de faire le lien avec les autres actions portées par le syndicat notamment à travers son PPG.</p>		PREVISIONNEL																							
		<table border="1"> <tr> <td><b>Cout total ANIM SBVNé</b></td><td>32 857 €</td><td>32 857 €</td><td>33 429 €</td><td>32 571 €</td><td>32 571 €</td></tr> <tr> <td><b>Animation SBVNé (jour)</b></td><td>115</td><td>115</td><td>117</td><td>114</td><td>114</td></tr> </table>	<b>Cout total ANIM SBVNé</b>	32 857 €	32 857 €	33 429 €	32 571 €	32 571 €	<b>Animation SBVNé (jour)</b>	115	115	117	114	114											
<b>Cout total ANIM SBVNé</b>	32 857 €	32 857 €	33 429 €	32 571 €	32 571 €																				
<b>Animation SBVNé (jour)</b>	115	115	117	114	114																				
		<table border="1"> <tr> <td><b>Animation SBVNé (jour)</b></td><td>30</td><td>30</td><td>30</td><td>30</td><td>30</td></tr> <tr> <td><b>Animation SBVNé (jour)</b></td><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td></tr> <tr> <td><b>Animation SBVNé (jour)</b> &gt;&gt; Somme des jours animation des fiches actions 3, 8, 9, 11 et 12.</td><td>75</td><td>75</td><td>77</td><td>74</td><td>74</td></tr> </table>	<b>Animation SBVNé (jour)</b>	30	30	30	30	30	<b>Animation SBVNé (jour)</b>	10	10	10	10	10	<b>Animation SBVNé (jour)</b> >> Somme des jours animation des fiches actions 3, 8, 9, 11 et 12.	75	75	77	74	74					
<b>Animation SBVNé (jour)</b>	30	30	30	30	30																				
<b>Animation SBVNé (jour)</b>	10	10	10	10	10																				
<b>Animation SBVNé (jour)</b> >> Somme des jours animation des fiches actions 3, 8, 9, 11 et 12.	75	75	77	74	74																				
Liens actions / Outils		Toutes les fiches actions du programme		MAEC, PSE, PVE, ...																					
Indicateurs de suivi		Temps passé par actions et missions																							
Objectifs COSH		<p>Objectifs de REALISATION :</p> <p>Cf. fiches actions du Contrat</p>																							
Priorité		PRIORITY																							



## **ANNEXE 8 : Objectifs du PAT COSH**

Objectifs du PAT COSH			
Ambitions partagées Re-Sources en 17 / Axes de travail	Etat initial (Etat 0)	Objectifs PAT COSH	
		Objectifs/tendances	Indicateurs
Améliorer la qualité de l'eau	Nitrates : une tendance à l'augmentation du bruit de fond et des pics autour de 30 mg/l en 2019 et 2020 Pesticides : 10 molécules qui dépassent le seuil sur la période 2015-2018	<p><b>Nitrates</b> : Cmax &lt; 30 mg/l <b>Pesticides</b> : 0 molécules qui dépassent le seuil de potabilité</p>	Données qualité de l'eau (ARS, RPB)
Gestion des pesticides : Viser le 0 herbicide en vignes	<p>A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH =&gt; Pas d'objectif chiffré en ha</p> <p>Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur l'analyse et l'interprétation de la Bnv-D. Les données de 2015 à 2019 seront traitées et permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; chiffrer l'état 0 concernant les herbicides utilisés en vigne</li> <li>&gt; de suivre annuellement l'évolution de l'utilisation des molécules herbicides vignes</li> </ul>	<p>&gt; <b>Diminution de l'utilisation des herbicides utilisés en vigne</b></p> <p>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, % de surfaces en 0 herbicides (Année 1)</p> <p>&gt; Avoir mis en place le réseau de fermes pilotes 0 herbicides</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lister les itinéraires techniques validés</li> <li>&gt; Les tester et déployer dans le cadre de groupes ou ATI</li> </ul>	<p>&gt; Diminution des ventes = <b>BnvD</b> pour le suivi à l'échelle du territoire ( A noter : un travail avec les partenaires sera réalisé pour l'exploitation et l'analyse de la BnvD)</p> <p>&gt; Liste des indicateurs d'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation à définir en année 1 : IFT H, % de surfaces en 0 herbi, (&gt;&gt; données collectées par les partenaires engagés)</p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>
Gestion des pesticides : Viser le 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages (Glyphosate, Météolachlore, Diméthénamide, Chlortoluron, Métafolhyde)	<p>A noter : Pas d'état 0 et pas de données à l'échelle COSH =&gt; Pas d'objectif chiffré en ha</p> <p>Un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur l'analyse et l'interprétation de la Bnv-D. Les données de 2015 à 2019 seront traitées et permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; chiffrer l'état 0 concernant les 4 molécules COSH.</li> <li>&gt; de suivre annuellement l'évolution de l'utilisation 4 molécules COSH</li> </ul>	<p>&gt; <b>Diminution de l'utilisation des matières actives retrouvées aux captages</b></p> <p>&gt; Construire des itk alternatifs et les tester auprès de groupes d'agriculteurs</p> <p>&gt; Avoir défini les indicateurs à collecter et objectifs à atteindre : IFTH, ... (Année 1)</p>	<p>&gt; Diminution des ventes - <b>BnvD</b> pour le suivi à l'échelle du territoire ( A noter : un travail avec les partenaires sera réalisé pour l'exploitation et l'analyse de la BnvD)</p> <p>&gt; Liste des indicateurs d'évolution des pataques à l'échelle de l'exploitation à définir en année : IFT H, % désherbées mécaniquement (&gt;&gt; données collectées par les partenaires engagés)</p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>
Prévention des risques de lessivage : 100% de sols couverts en période à risque	<p>A noter : Pas d'état 0 =&gt; Pas d'objectifs chiffrés</p> <p>Pas de données sur la couverture des sols et la présence d'intercultur.</p> <p>De nombreuses actions sur la couverture de l'inter-rang en vigne dans le précédent PAT..</p> <p>Des initiatives sur les techniques de l'ACS mais pas de données et références.</p>	<p>&gt; Réaliser un état des lieux et le partager</p> <p>&gt; Augmenter les surfaces en couverts environnementaux (objectifs chiffrés en ha à définir par projets/actions)</p> <p>&gt; Acquérir des références sur l'ACS (impacts sur la qualité de l'eau)</p>	<p>&gt; % de sols couverts (données sentinelles)</p> <p>&gt; ha en couverts environnementaux implantés dans le cadre du programme (données collectées annuellement par les partenaires)</p> <p>&gt; ha en ACS (données collectées annuellement par les partenaires)</p> <p>&gt; liste des indicateurs d'évolution des pratiques - ACS à définir en année 1 avec les partenaires</p> <p>+ indicateurs de réalisation des actions</p>
Diversification de l'assolement : Augmentation des BNI	Entre 2015 et 2018 : Augmentation des surfaces en protéagineux (+800ha soit 60%) et légumineuses à grain (+200 ha soit 5 fois plus de surfaces en 4 ans).	> <b>Augmenter les surfaces en BNI</b> (objectifs chiffrés en ha à définir par projets)	> ha en BNI (RPG pour suivi évolution du territoire et donnée collecté par les partenaires qui ont un projet BNI)
Certifications environnementales : Développement de la BIO	Données 2018 : 2,23 % de la SAU en Bio soit 3 615 ha dont 45 % en GC soit 1610 ha Données 2019 : 2,5 % de la SAU en Bio soit 4006 ha	<b>5 % de SAU en BIO soit 8150 ha (+ 4135 ha)</b> (priorité surfaces en GC)	> SAU en Bio (RPG)
Certifications environnementales : HVE / CEC	Données 2019/2020 : En attente de données	<b>50 % de la SAU en vigne en CEC ( soit 22 350 ha)</b> <b>20 % de la SAU en GC en HVE ( soit 18 370 ha)</b>	<p>&gt; ha en CEC (données BNIC)</p> <p>&gt; ha en HVE (données Région Nouvelle-Aquitaine)</p>
Augmentation des surfaces en herbes	SAU en herbe (= PT + PP+ Fourrages + gel de + 6 ans) (RPG, 2018) : 20 782 ha (13% de la SAU)	<p>&gt; + 1 000 ha de surfaces en herbes (priorité en bordure de cours d'eau)</p> <p>&gt; Maintien de l'élevage sur le territoire (réalisation d'un état des lieux)</p>	<p>&gt; ha en herbe (RPG)</p> <p>&gt; état des lieux de l'élevage</p>
Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE) : haies et agroforesterie	5637 km de haies sur l'ensemble du BAC (données 2018) 62 ha de parcelles en agroforesterie (RPG 2018)	50 km (5000 ml) de haies supplémentaires (10km/an) Doubler les surfaces en agroforesterie : +60 ha	<p>&gt; linéaire de haies plantées + digitalisation (données OPA)</p> <p>&gt; ha déclarés en agroforesterie (RPG)</p>

## **ANNEXE 9 : Composition du Comité de Pilotage et du Comité Technique**



## Composition du Comité de Pilotage (COPIL) du programme d'actions de Coulonje et Saint-Hippolyte

ARS de la Charente  
ARS de la Charente-Maritime  
Association des Maires de la Charente  
Association des Maires de la Charente Maritime  
Bureau National Interprofessionnel du Cognac  
Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier (CETEF)  
Cerfrance Poitou-Charentes  
Chambre d'Agriculture de la Charente  
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime  
Charente Eaux  
CIVAM du Sud Charente  
Commission Locale de l'Eau  
Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
Communauté d'Agglomération de Saintes  
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême  
Communauté d'Agglomération du Grand Cognac  
Conseil Départemental de la Charente  
Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Coop de France Nouvelle Aquitaine  
Coopérative Agricole de la Région de Cognac (CARC)  
Coopérative de Matha  
Coopérative Océalia  
Coopérative Terre Atlantique  
Délégation Régionale de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Direction Départementale des Territoires de la Charente  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Nouvelle Aquitaine  
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine - Service de l'économie agricole et alimentaire  
Eau 17  
EPTB Charente  
FD CETA  
Fédération de pêche de la Charente  
Fédération de pêche de la Charente-Maritime  
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime  
Fédération des CUMA des Charentes  
FRAB Nouvelle Aquitaine  
FREDON Poitou-Charentes  
LPO  
Mairie d'Angoulême  
Mairie de Cognac  
Mairie de Saintes  
Négoce Agricole Centre Atlantique  
Poitou-Charentes Nature  
Région Nouvelle Aquitaine - Site de Poitiers  
Région Nouvelle Aquitaine - Site de Poitiers - Cellule Re-Sources  
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)  
Syndicat du bassin versant du Né  
Syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)  
Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA)  
Union Agricole de Segonzac Chérac  
Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir de Poitou-Charentes  
Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac



## Composition du Comité Technique (COTECH) du programme d'actions de Coulonge et Saint-Hippolyte

EPTB Charente

CDA de la Rochelle

Eau 17

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Région Nouvelle Aquitaine - Site de Poitiers - Cellule Re-Sources

Département de la Charente

Département de la Charente-Maritime

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Nouvelle Aquitaine

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine - Service de l'économie agricole et alimentaire

Direction Départementale des Territoires de la Charente

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

ARS de la Charente

ARS de la Charente-Maritime

**ANNEXE 10 : Correspondance des actions entre les AAC  
Re-Sources en superposition avec le PAT COSH**

BAC COSH		AAC Fosse Tidet - 2019-2023		AAC La touche - Prairie de Triac - 2019-2023		AAC Chez Drouillard - 2019-2023		AAC Arnoult/Lucérat
Axe stratégique	Code	Objectif opérationnel	Code	Objectif Opérationnel	Code	Objectif Opérationnel	Code	Le programme de l'Arnoult/Lucérat est en phase d'évaluation et co-construction d'un nouveau programme 2022-2026. Il sera basé sur les ambitions partagées 17 qui sont communes au PAT COSH et au futur programme Arnoult/Lucérat
Gestion des pesticides : 0 herbicide en vignes	PEST_V							
Gestion des pesticides : 0 utilisation de molécules retrouvées aux captages (Glyphosate, Métolachlore, Diméthamide, Chlortoluron, Métaaldéhyde)	PEST_GC			Favoriser des rotations à faible niveau d'impact en secteur viticole	ROTA_VITI	Accompagner individuellement les producteurs de l'AAC Puits de Chez Drouillard pour la gestion de leurs apports herbicides	DROU_HERBI_1	Gestion des pesticides : viser le 0 utilisation de molécules détectées aux captages
Prévention des risques de lessivage/ruisselement (couverture des sols)	COUV	Développer les couverts environnementaux en secteurs viticoles Adapter les apports azotés aux besoins réels de la vigne Maximiser la couverture des sols	SURF_DIL FERTI_VITI CULT_INT	Développer les couverts environnementaux en secteurs viticoles Adapter les apports azotés aux besoins réels de la vigne	SURF_DIL FERTI_VITI	Accompagner individuellement les producteurs de l'AAC Puits de chez Drouillard à la gestion de l'interculture Adapter les apports azotés aux besoins réels de la vigne	DROU_CULT_INT_7 FERTI_VITI	Viser le 0 sol nu en période à risque
Diversification de l'assOLEMENT : augmentation des cultures BNI	ASSOL							Diversification de l'assOLEMENT : augmentation des cultures BNI
Développement de la BIO	BIO							Développement de la BIO
Certifications environnementales : HVE / CEC	CERTIF	Développer la certification "Haute Valeur Environnementale"	HVE	Développer la certification "Haute Valeur Environnementale"	HVE	Accompagner les producteurs vers la certifications environnementales HVE	DROU_HVE	Certifications environnementales : HVE / CEC
Actions spécifiques ciblés sur Secteur Géographique	SPE_GC	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique	HYDROG					/
Augmentation des surfaces en herbe	HERBE							Augmentation des surfaces en herbe
Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE)	IAE	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	SURF_PRIO	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	SURF_DIL	Développer les infrastructures agro-écologiques	DROU_SURF_PRIO	Augmenter les surfaces en Infrastructures Agro-Ecologique (IAE)
Communiquer et sensibiliser	COM	Faire connaître et valoriser la démarche Re-Sources	INFO	Faire connaître et valoriser la démarche Re-Sources	INFO	Informer et sensibiliser	DROU_INFO	
Amélioration des connaissances	CONNAISSANCES	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique Mise en place d'un observatoire climatique	HYDROG FOTI_OUTIL_2			Mise en place d'un observatoire climatique	DROU_OUTIL_2	
Mobiliser de aides financières pour les agriculteurs	OUTILS_Agri	Mobiliser de aides financières pour les agriculteurs	OUTIL	Mobiliser de aides financières pour les agriculteurs	OUTIL	Mobiliser de aides financières pour les agriculteurs	OUTIL	
Accompagner les projets locaux	OUTILS_PL							
Animation générale, coordination et suivi du programme	ANIM_1	Piloter la mise en œuvre des contrats Suivre les actions et les indicateurs de résultats	PILOT EVAL	Piloter la mise en œuvre des contrats Suivre les actions et les indicateurs de résultats	PILOT EVAL	Piloter la mise en œuvre des contrats Suivre les actions et les indicateurs de résultats	PILOT EVAL	
Animation locale	ANIM_2							

## **ANNEXE 11 : Tableau de bord financier**

TABLEAU DE BORD FINANCIER CONTRAT TERRITORIAL 2022-2026																
Enjeux	Code action	Intitulé action	MO	Plan de financement												
				Coût						Agence de l'eau Adour Garonne	Région Nouvelle Aquitaine*	Département 17/ Départements 16**		EPTB Charente/Eau17/CDA La Rochelle	Partenaires agricoles et autres financeurs	
				2022	2023	2024	2025	2026	Total 5 ans			50%	185 175 €			50% 185 175 €
DIMINUER LA PRESSION	PEST_V	Gestion des pesticides : "0 herbicide en vigne"	EPTB Charente (animation du groupe), OPA (essais, suivi des fermes pilotes, animation de groupes)	57 850 €	82 850 €	82 850 €	73 400 €	73 400 €	370 350 €	50%	185 175 €					50% 185 175 €
	PEST_GC	Gestion des pesticides : "0 utilisation des molécules COSH" en Grandes Cultures	EPTB Charente (enquête et sensibilisation), OPA (essais, animation de groupes,...)	37 000 €	50 500 €	59 500 €	54 500 €	54 500 €	256 000 €	50%	128 000 €					50% 128 000 €
	ASSOL	Diversification de l'assoulement	EPTB Charente (définition d'une BNI), OPA, collectivités	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	225 000 €	50%	112 500 €					50% 112 500 €
	COUV	Prévention des risques de lessivage / ruissellement	EPTB Charente (état des lieux de la couverture des sols), OPA (animation de groupes)	100 000 €	100 000 €	105 000 €	105 000 €	105 000 €	515 000 €	50%	257 500 €					50% 257 500 €
	BIO	Développer l'Agriculture Biologique	EPTB Charente (animation du groupe), QAB 17/Bio Nouvelle Aquitaine, MAB 16 et ensemble des partenaires OPA	182 000 €	182 000 €	182 000 €	182 000 €	182 000 €	910 000 €	50%	455 000 €					50% 455 000 €
	CERTIF	Certifications Environnementales - HVE / CEC	Ensemble des partenaires agricoles	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	50%	12 500 €					50% 12 500 €
	SPE_sg	Actions spécifiques - secteurs géographiques	EPTB Charente, OPA, collectivités	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	170 000 €	50%	85 000 €					50% 85 000 € 50% 85 000 €
LIMITER LES TRANSFERTS	Herbe	Augmenter les surfaces en herbe	EPTB Charente, OPA (Chambre d'Agriculture 17,...)	2 250 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	20 250 €	50%	10 125 €					
	IAE	Augmenter les infrastructures agro-écologiques	EPTB Charente (réalisation du guide et mise à disposition des données), OPA	51 300 €	51 300 €	48 600 €	48 600 €	48 600 €	248 400 €	50%	124 200 €					
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	COM	Communiquer et sensibiliser	EPTB Charente	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €	50%	8 750 €	8%	1 400 €			
			Graine	27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €	27 070 €	135 350 €	50%	67 675 €					
AMELIORATION DES CONNAISSANCES	CONNAISSANCE	Amélioration des connaissances	EPTB Charente	19 000 €	19 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	65 000 €	50%	32 500 €	8%	5 200 €		50% 32 500 € 50% 16 250 €	50% 16 250 €
			EPTB Charente	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	Financé dans le cadre du RECEMA		8%	2 000 €			50% 12 500 €
OUTILS	OUTILS_Agr	Mobiliser les aides financières pour les agriculteurs (Seules MAEC sont financées dans le cadre du Contrat)	EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE, ...)	709 500 €	1 045 500 €	1 545 500 €	1 545 500 €	1 045 500 €	5 891 500 €	50%	2 945 750 €					
	OUTILS_PL	Accompagner les projets locaux	EPTB, OPA, Collectivités	40 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	360 000 €	50%	180 000 €					50% 90 000 €
COORDONNER, ANIMER et SUIVRE	ANIM_1	Animation, coordination et suivi du programme	EPTB Charente	202 000 €	202 000 €	202 000 €	202 000 €	202 000 €	1 010 000 €	70%	707 000 €	8%	80 800 €		22% 222 200 € 92% 650 440 €	92% 650 440 €
	ANIM_2	Animation territoriale/locale	Syndicat du bassin du Né	32 857 €	32 857 €	33 429 €	32 571 €	32 571 €	164 286 €	70%	115 000 €	10%	16 429 €			
TOTAL				1 509 327 €	1 951 077 €	2 492 949 €	2 477 641 €	1 977 641 €	10 408 636 €	5 426 675 €		105 829 €	* Les départements pourront intervenir selon les modalités de leurs programmes annuels de subvention		352 200 €	1 992 365 €